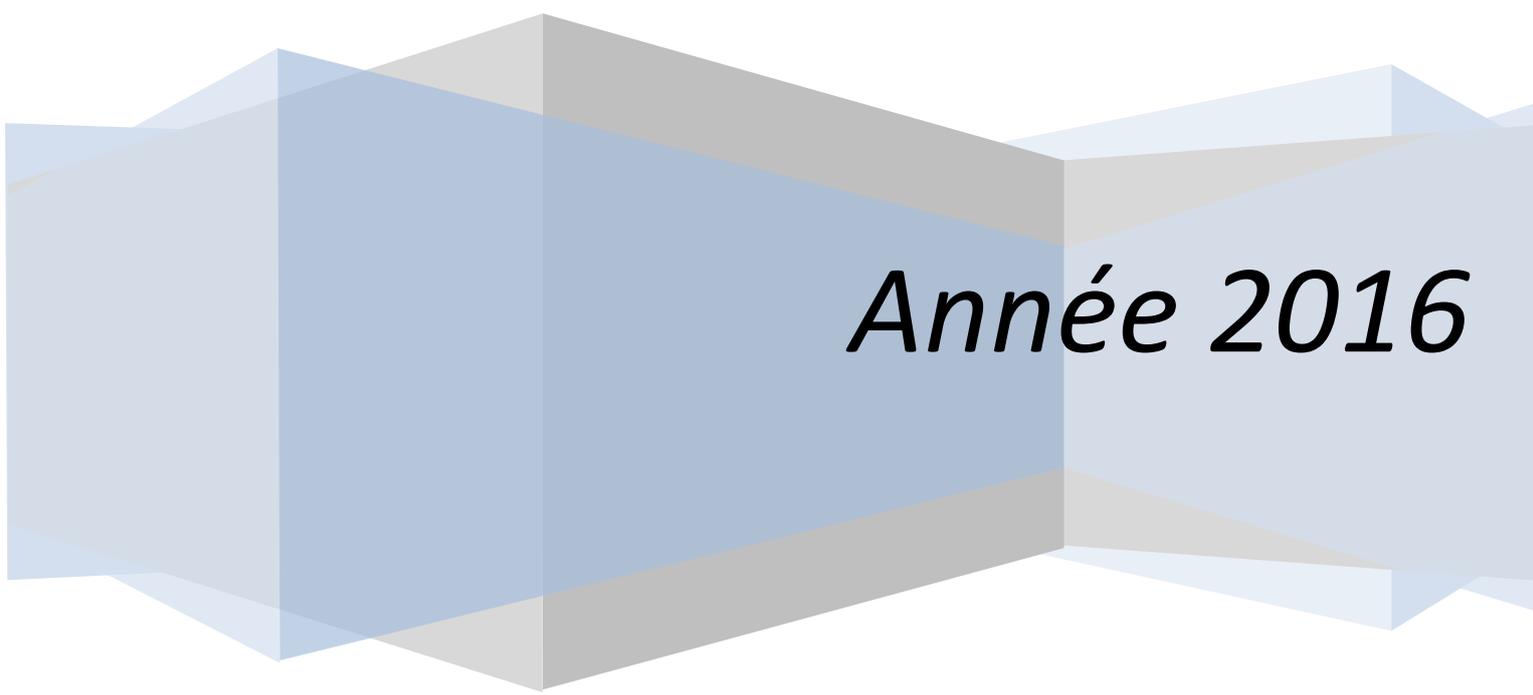




Rapport d'activité

Juin 2017



Année 2016

Table des matières

L'ASSOCIATION ADRC	5
1. LES ADHERENTS.....	6
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
3. LES ASSEMBLEES GENERALES	11
4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 27 MAI 2014	30
5. LE PERSONNEL DE L'ADRC EN 2016.....	31
6. CENTRE-RESSOURCES : SITE INTERNET.....	32
DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS.....	35
1. L'ACTION DU DEPARTEMENT ETUDES ET CONSEILS.....	37
2. BILAN D'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS SUR PROJETS 2016	39
3. CONSULTATIONS, ETUDES DE PROJETS ET CONCOURS 2016.....	41
4. ASSISTANCE A PROJET ET ETUDES DE FAISABILITE	43
5. DEMANDES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS.....	44
6. ECHANGES D'INFORMATION CNC ET ORGANISMES PUBLICS.....	45
7. BILAN DES SUITES DONNEES AUX INTERVENTIONS 2014-15	46
8. SUITE DE L'ETUDE « PARC DE SALLES DANS LES DOM »	47
9. ACCESSIBILITE	48
10. CARTOGRAPHIE – EVOLUTIONS DU PARC DE SALLES	51
11. DOCUMENTS ET JOURNEES DE REFLEXION	52
12. PHOTOTHEQUE	54
13. PARTICIPATION A DES ACTIONS DE FORMATION	55
DEPARTEMENT REPERTOIRE	57
1. MISSIONS ET SERVICES	59
2. BILAN DES ACTIONS 2016 – AIDE A LA DIFFUSION.....	59
3. BILAN DES ACTIONS 2016 – ACCOMPAGNEMENT	66
4. SERVICE A DESTINATION DES SALLES – MISE EN RESEAU ET CENTRE-RESSOURCES	72
L'ACCES AU FILM	79
1. POUR L'ACCES DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS AU CINEMA	81
2. ACCES AUX FILMS ET CONCENTRATIONS : LES ACTIONS ADRC.....	88
3. LES INTERVENTIONS DE L'ADRC EN 2016	101
4. CIRCULATIONS ADRC ET CONTRIBUTIONS NUMERIQUES.....	107
5. LOCALITES DESSERVIES	116
6. REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR REGIONS ADRC	117
7. REPARTITION PAR DISPOSITIFS D'INTERVENTION	130
8. REPARTITION PAR NATIONALITES DES FILMS.....	133
9. REPARTITION SELON L'AMPLEUR DE DIFFUSION DES FILMS	136
10. PART DE L'ART ET ESSAI	138
11. REPARTITION PAR DISTRIBUTEURS	142
12. REPARTITION DES ENTREES (FILMS D'EXCLUSIVITE).....	146
13. L'APPORT ECONOMIQUE TRES POSITIF DE L'ADRC	150
ANNEXES	152

L'association ADRC



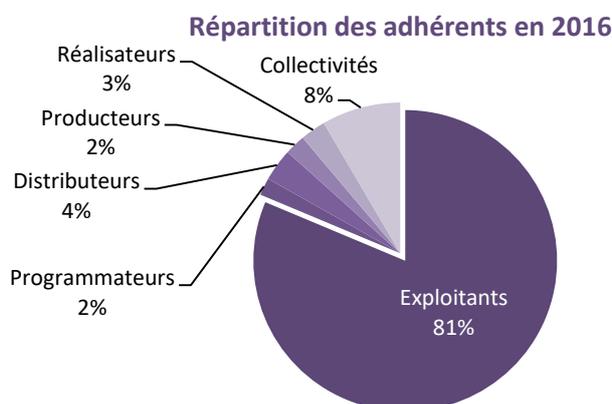
- Les adhérents
- Le Conseil d'administration
- Les Assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires
- Le Conseil d'administration élu le 27 mai 2014
- Le personnel de l'ADRC en 2016
- Centre-ressources : Site Internet

1. Les adhérents

Au 31 décembre 2016, l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma comptait **1 180 adhérents**, contre 1 071 en 2015, soit **une augmentation de 10% par rapport à 2015 et de 4% par rapport à 2014**. Ceci constitue le plus grand nombre d'adhésions enregistrées depuis la création de l'agence.

La répartition par collèges se présente ainsi :

- 960 exploitants (+ 11 %)
- 22 programmeurs (+ 16 %)
- 41 distributeurs (+ 28 %)
- 26 producteurs (- 4 %)
- 32 réalisateurs (- 6 %)
- 99 collectivités locales (+ 6 %)



Dans le collège des collectivités, il faut noter que les communes de moins de 10 000 habitants forment aujourd'hui 45 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les trois autres catégories (de 10 000 à 20 000 habitants ; de 20 000 à 50 000 habitants ; et collectivités de plus de 50 000 habitants) représentent 55 % des adhésions de cette catégorie.

L'évolution du nombre total d'adhésions de 2007 à 2016 montre une augmentation totale de plus de 114 %.

Evolution des adhésions à l'ADRC



L'évolution du nombre d'adhérents de 2007 à 2016 pour chacune des catégories se présente ainsi :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exploitants	806	794	792	816	843	872	897	877	866	960
Programmateurs	13	14	14	13	19	18	18	19	19	22
Distributeurs	35	46	49	52	53	50	40	44	32	41
Producteurs	42	34	34	32	30	32	31	33	27	26
Réalisateurs	40	40	34	33	35	33	32	47	34	32
Collectivités	102	109	103	103	111	120	113	115	93	99
Total	1 038	1 037	1 026	1 049	1 091	1 125	1 131	1 135	1 071	1 180

2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élu en mai 2014 s'est réuni à trois reprises en 2016 : le 21 janvier, le 14 avril et le 6 octobre 2016.

21 janvier 2016 – Décisions du C.A.

1. APPROBATION DU P.V. DU C.A. DU 8 OCTOBRE 2015

Après lecture par les administrateurs, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2. INTERVENTIONS ACCÈS AUX FILMS POUR L'ANNÉE 2015

Le premier bilan – provisoire – des interventions ADRC pour 2015 fait à nouveau état d'un très fort niveau d'activité avec **3 287 circulations** mises en place sur **230 films**. Parmi celles-ci, 563 circulations ADRC ont été reprises à leur démarrage par les distributeurs, ce qui établit le nombre de circulations génératrices de contributions à 2 724, en légère baisse de 5,1 % par rapport à 2014.

Il se confirme à nouveau que l'ADRC joue un rôle déterminant pour l'accès des salles à l'Art et Essai : près de 81 % des circulations ADRC y sont consacrées.

3. BUDGETS 2016

La réunion budgétaire CNC-ADRC du 11 décembre 2015 a permis au Bureau de l'ADRC de présenter au CNC les demandes de subventions liées aux projets de budgets 2016 approuvés lors du C.A. du 8 octobre 2015.

Les demandes de subventions, et les budgets, pour l'année 2016 ont été avalisés par le CNC lors de cette réunion qui a donné lieu à un dialogue très satisfaisant sur les actions de l'Agence, et plus largement, les problèmes actuels sur la diffusion des films et leur exploitation en salles.

Les administrateurs se réjouissent de cette qualité de dialogue et cet accord sur les budgets proposés qui s'établissent ainsi :

. Subventions accès aux films : 1. Contributions = 0,411 M€ ; 2. Supports = 0,343 M€

. Budget de fonctionnement : Subvention de 1,332 M€, pour un budget total de 1,453 M€

Ainsi, l'ADRC n'attend plus désormais que les notifications de convention CNC-ADRC.

4. ADHÉSIONS 2016

Après le constat d'un recul des adhésions et cotisations en 2015, les administrateurs souhaitent finaliser le débat – précédemment envisagé lors de plusieurs C.A. – relatif à la démarche d'adhésion à l'association ADRC, en vue d'aboutir à la plus large adhésion et participation de tous les bénéficiaires directs de ses actions.

En 2016, en tenant compte de l'évolution des adhésions constatée, il s'agit d'étudier les possibilités de réforme des statuts de l'ADRC dans ce domaine, tenant compte notamment de la spécificité de ses missions et actions d'intérêt général. Ainsi, un débat avec les adhérents sera préparé pour commencer à être mené lors de l'Assemblée Générale de l'association. Le prochain C.A. d'avril 2016 envisagera ainsi la possibilité d'une A.G.E. conjointe avec l'A.G.

5. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Le C.A. d'approbation des comptes 2015 et de préparation de l'A.G. aura lieu le jeudi 14 avril après-midi ; ce C.A. devrait être précédé par une réunion du Bureau de l'ADRC.

L'Assemblée Générale devrait avoir lieu dans la deuxième ou troisième semaine de juin, en toute hypothèse le jeudi 16 juin.

6. DIFFUSION DÉMATÉRIALISÉE

Les administrateurs approuvent **l'expérimentation de diffusion dématérialisée-ADRC dans deux domaines : le secteur Patrimoine et l'accès aux films pour les DOM**. Cette expérimentation devra permettre de repérer les conditions financières de fonctionnement les plus avantageuses pour l'ADRC, entre les divers opérateurs.

7. MISSION RAUDE SUR LE CLASSEMENT ART ET ESSAI

Des membres du Bureau de l'ADRC ont rencontré M. Patrick RAUDE dans le cadre de la mission que lui a confiée la présidence du CNC. Cette entrevue a permis un large échange de vue sur des dispositifs qui revêtent une importance capitale pour les salles de cinéma sur l'ensemble du territoire. De nombreuses contributions ou propositions de la part de l'ADRC ont ainsi pu être ouvertement débattues.

À la demande de M. RAUDE, ces propositions feront l'objet d'un récapitulatif écrit qui lui sera transmis au plus vite.

14 avril 2016 – Décisions du C.A.**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU C.A. DU 21 JANVIER 2016**

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2. PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET BUDGETS 2015

Après présentations par l'Expert-comptable et le Commissaire aux comptes, et débats avec les administrateurs, le projet de rapport financier arrêté pour l'année 2015 avec un excédent de 29.797 € est approuvé par les administrateurs pour être soumis à l'approbation des adhérents lors de l'AG du 30 juin 2016.

3. PROJET DE RAPPORT MORAL 2015

Le projet de rapport moral a fait l'objet d'un amendement du texte en page 4 établi lors de la réunion d'administrateurs du Bureau de l'ADRC le 12 avril. Ces deux versions ont donc été présentées au CA du 14 avril pour être débattues.

La nouvelle version du rapport moral a été approuvée à l'unanimité avec l'intégration, en fin de sa dernière page, d'un nouveau paragraphe précisant l'implication de l'association ADRC en fonction de ses missions fondamentales dans la réforme du classement Art et Essai en cours de débat.

Il sera ainsi envoyé aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée générale pour être soumis à leur approbation à cette AG.

4. ADHÉSIONS 2016 – MODIFICATION DES STATUTS

Au 13 avril 2016, il y avait 1 093 adhérents à l'association, contre 1 071 en 2015 pour l'année entière, dont 905 exploitants contre 866 précédemment, et 21 programmeurs contre 19 en 2015. Et cela n'est pas définitif et continuera à progresser.

Le total des cotisations se montait à 118 820 € contre 112 070 € pour l'année 2015. L'objectif budgétaire des 105 000 € en 2016 a donc été dépassé.

Mais du côté des collectivités territoriales, la baisse est de 11 adhérents, et de 2 010 € de cotisations.

Les administrateurs approuvent la nécessité de modifier au plus tôt les statuts de l'association pour rendre obligatoire l'adhésion à l'association ADRC des bénéficiaires directs et demandeurs des interventions ADRC sur l'accès aux films, c'est-à-dire les exploitants et les programmeurs. Cette question avait été régulièrement débattue en CA depuis les deux dernières années.

Pour cela, une Assemblée générale extraordinaire doit être organisée dans les meilleurs délais, après un double travail d'expertise juridique, notamment de la part du CNC, sur la conformité des modifications de statuts en regard de ses missions d'intérêt général, et de son subventionnement. Cette modification des statuts fera l'objet d'un débat avec les adhérents lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ADRC, qui a été confirmée au 30 juin 2016.

L'AGE devrait se tenir d'ici la fin de l'année 2016 afin de pouvoir rendre effectives pour 2017 ces modifications du système d'adhésion, jugées nécessaires par les administrateurs.

6 octobre 2016 – Décisions du C.A.**1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU C.A. DU 14 AVRIL ET DE L'A.G. DU 30 JUIN 2016**

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2. PRÉSIDENT DE L'ADRC

Le mandat de Président de Christophe RUGGIA prenant fin le 17 octobre 2016, et après qu'il ait confirmé sa candidature, les administrateurs de l'ADRC désignent à l'unanimité Christophe RUGGIA pour un deuxième mandat de Président de l'association à l'issue de son premier mandat.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ADRC – DATES D'AGEO

Après débats sur chaque article où des modifications étaient proposées, c'est-à-dire les articles 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, les modifications ont été adoptées par les administrateurs : le texte des modifications figure dans le procès-verbal du CA.

Par ailleurs, deux dates ont été choisies par les administrateurs pour l'AG mixte (Extraordinaire et Ordinaire) au vote de laquelle sera soumise l'approbation de ces modifications : le 15 novembre 2016 à la FEMIS, et si besoin, en cas d'absence de quorum le 15 novembre, le 15 décembre 2016.

4. ÉLECTIONS 2017 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débats, les administrateurs s'accordent sur le fait qu'il faut effectivement lancer la campagne d'élection au CA une fois que le processus d'adhésion aura pu être mené correctement. Elle doit donc se produire plus tard dans le cours de l'année 2017, l'important étant que cela soit clairement annoncé aux adhérents et se produise dans l'année civile 2017.

Ainsi il est proposé et approuvé à l'unanimité que l'AG annuelle où ces votes seront dépouillés soit en 2017 établie en octobre par exemple, ce qui permet de lancer la campagne de candidature après le Festival de Cannes de mai, et de la relancer si besoin à la rentrée de septembre pour faire voter les adhérents entre septembre et octobre.

Par contre l'approbation des comptes 2016 par le CA, sur la base du bilan établi par le Commissaire aux comptes, s'effectuera bien avant le mois de mai comme d'habitude, avec communication aux adhérents si besoin dès cette approbation.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017

Après la réunion du Bureau du 25 août 2016 qui en avait posé les bases, les administrateurs du Bureau conviennent de se voir couramment en octobre pour affiner les bases de la demande budgétaire 2017 à transmettre au CNC, le prochain CA ayant lieu après la réunion budgétaire avec le CNC.

6. PARTENARIAT ADRC – CAUE SUR LES PROJETS DE SALLES

Les administrateurs estiment très intéressant le projet de partenariat avec les CAUE qu'ils approuvent. Cette démarche de réflexion et d'action commune entre l'ADRC et les CAUE en faveur de l'évolution qualitative des salles contribue à renforcer un parc de salles indépendant qui constitue un atout décisif pour le cinéma français dans sa pluralité.

3. Les Assemblées Générales

Trois Assemblées Générales se sont en effet succédées en 2016 : une A.G. Statutaire le 30 juin 2016, et deux A.G. Mixtes (Extraordinaires et Ordinaires) les 15 novembre et 15 décembre 2016.

La deuxième AGEO a été nécessaire car le quorum n'a pu être réuni à la première réunion le 15 novembre. La date de la deuxième AGEO a été annoncée dès cette réunion du 15 novembre, et les convocations correspondantes ont été adressées à tous les adhérents, comme pour la première. La deuxième AGEO a pu délibérer et a adopté les nouveaux statuts proposés aux adhérents.

Cette proposition d'évolution des statuts avait été débattue depuis plusieurs années en Conseil d'administration, puis souhaitée par les administrateurs afin de mettre fin à une situation d'inégalité des adhérents en rapport aux interventions d'accès aux films de l'ADRC puisque des non-adhérents pouvaient également bénéficier de celles-ci, parfois dans des proportions conséquentes. Avec le doublement des interventions de l'ADRC, depuis son passage aux circulations numériques, cette inégalité des bénéficiaires directs des accès ADRC aux films devait donc être résolue.

Le moyen était l'adhésion obligatoire de ces bénéficiaires directs des accès ADRC aux films.

Un document, figurant ci-dessous, a été adressé à tous les adhérents afin de leur présenter les raisons d'une telle évolution apparue nécessaire :

A.G.E. + A.G.O. ADRC en 2016

POURQUOI UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ADRC ?

Une évolution du système des adhésions à l'ADRC apparaît nécessaire

Au niveau des professionnels, demandeurs des accès ADRC aux films, c'est-à-dire les exploitants et les programmateurs qui sont les bénéficiaires directs de ces interventions ADRC sur l'accès aux films, il s'agit **de mettre fin à l'inégalité d'adhésion** entre ceux qui adhèrent chaque année à l'association ADRC - et dont certains d'ailleurs ne sollicitent pas l'intervention de l'ADRC - et ceux qui n'y adhèrent toujours pas, ou de manière irrégulière, tout en bénéficiant chaque année de ses interventions, et parfois de manière importante.

Chaque année, l'ADRC doit ainsi opérer plusieurs relances d'adhésion afin que les bénéficiaires de ses interventions sur l'accès aux films confirment leur adhésion annuelle.

Pourquoi cette évolution aujourd'hui ?

Jusqu'à présent, l'adhésion annuelle à l'ADRC manifeste le soutien politique et financier à ses missions d'intérêt général, sans que le bénéfice de ses actions sur l'accès aux films soit conditionné à cette adhésion.

Le fonctionnement de l'ADRC en accès numérique des films s'est traduit par le doublement de ses interventions. Dès lors, cette question de l'inégalité entre adhérents et non-adhérents de l'ADRC est apparue d'autant plus forte et donc préoccupante. *Plus de 3 000 circulations sur plus de 200 films concernent désormais chaque année de l'ordre de 2 000 localités différentes, dont plus de 1 300 salles fixes.*

C'est pourquoi les administrateurs de l'ADRC, face à ces réalités constatées ces dernières années, ont régulièrement débattu de cette inégalité dans le système d'adhésion. Cette question a fait l'objet d'analyses juridiques concernant le droit des associations, y compris avec le CNC cette année.

Par ailleurs, **l'adhésion à l'association de professionnels bénéficiaires de ses actions est évaluée par les pouvoirs publics avec une attention qui se renforce**. Et cela va au-delà du seul critère financier habituel de la part des ressources propres de l'association dans le total de son financement, mais comprend donc l'implication des secteurs professionnels dans l'activité de la structure subventionnée.

Le moyen de résoudre cette inégalité d'adhésion ?

Aussi, les administrateurs de l'ADRC ont estimé désormais nécessaire **d'établir l'égalité statutaire entre les adhérents qui sont les bénéficiaires directs de ses interventions sur l'accès aux films - exploitants et programmateurs - en rendant obligatoire leur adhésion à l'ADRC**.

Il faut rappeler que pour l'autre domaine d'activité fondamental de l'ADRC, **en conseils et soutien des projets de salles**, les interventions suivies de l'Agence nécessitent déjà, de la part des porteurs de projets, l'adhésion à l'association ADRC. Là encore, il s'agit d'être cohérent sur le système d'adhésion. Il faut à cet égard signaler que les cotisations à l'association ADRC sont établies à des coûts très réduits, qui tiennent notamment compte du caractère d'intérêt général de l'ensemble de ses actions.

Une AG mixte (AGE + AGO) en fin d'année 2016 pour des statuts évolués dès 2017

Cette évolution statutaire de l'ADRC évoquée en CA depuis 2014, a été présentée lors de l'AG du 30 juin 2016 et approuvée par les adhérents. **Les modifications aux statuts qui sont proposées aux adhérents ont été établies définitivement, après diverses expertises, lors du C.A. ADRC du 6 octobre 2016.**

Une Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire doit donc être organisée pour opérer ce changement dans les statuts qui n'avaient pas évolué depuis le 12 juin 2001. **Cette AG mixte permettra ainsi d'adapter également ces statuts sur les points où cela est apparu nécessaire pour le meilleur fonctionnement de l'ADRC.**

Le détail de ces modifications est, comme il se doit, communiqué à chaque adhérent avec sa convocation pour la tenue de cette AG mixte.

30 juin 2016 – A.G. Statutaire

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 30 JUIN 2016

I / SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Le 30 juin 2016, à la FÉMIS (6 rue Francoeur, 75018 PARIS), les membres de l'association ADRC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée, du fait de l'indisponibilité de son Président Christophe RUGGIA, était présidée par Nadège LAUZZANA et Michel FERRY, vice-Présidents et administrateurs de l'ADRC. Ils étaient assistés en tant que Secrétaire de séance par Francis FOURNEAU, Secrétaire de l'association, ainsi que par Patrick BROUILLER, Trésorier de l'association et Patrick SOBELMAN vice-Président.

M. Yves LE BIHAN, Commissaire aux comptes de l'association, était présent.

Les membres présents ou représentés étant au nombre de 525, sur un total de 1.150 adhérents au 10 juin 2016, soit au moins le quart des membres adhérents ainsi que le prévoit l'article VIII des statuts de l'association, l'Assemblée a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé en ouverture de séance :

- . Présentation du rapport financier sur l'exercice 2015 et résolutions financières mises au vote ;
- . Présentation du rapport moral sur l'année 2015, soumis à l'approbation des membres ;
- . Débat avec les adhérents.

Il a été rappelé que les rapports financier et moral ont été adressés le 31 mai à chacun des adhérents en accompagnement des convocations. Par ailleurs, trois documents de 4 pages sont remis aux présents synthétisant les activités 2015, le rapport d'activité complet étant disponible en téléchargement dès le jour de l'Assemblée Générale.

À l'issue des débats entre les membres, le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

1. Adoption du rapport financier après sa lecture, et rapport du Commissaire aux comptes : L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le rapport financier 2015.

2. Affectation du résultat au report à nouveau : « *Le résultat positif de l'exercice à + 29.797 € est affecté au report à nouveau du passif du bilan. Le total des fonds propres s'établit à 287.000 €* » : Résolution approuvée à l'unanimité.

3. Quitus aux administrateurs de leur gestion : Résolution approuvée à l'unanimité.

4. Adoption du rapport moral après sa lecture : Approbation, avec une abstention, du rapport moral pour l'année 2015.

RAPPORT MORAL 2015 DE L'ASSOCIATION ADRC

Présenté par Christophe RUGGIA, cinéaste, Président de l'ADRC

Chères adhérentes, chers adhérents,

En 2015, l'ADRC comprenait 1066 adhérents.

Sa réforme mise en place en 1999 visait à l'établir en tant que véritable association, avec notamment un conseil d'administration composé d'élus des divers collèges d'adhérents de l'ensemble des secteurs professionnels impliqués ou concernés par ses missions et actions, y compris les collectivités territoriales. Cela constitue encore aujourd'hui son originalité et sa pertinence en tant que structure d'intervention économique et culturelle.

Depuis, le nombre de ses adhérents s'est accru de façon quasiment continue, avec évidemment une représentation de l'exploitation plus importante en fonction des missions constitutives de l'Agence. Une évolution d'autant plus remarquable que cette démarche d'adhérer à l'ADRC n'avait été conçue que comme un acte de soutien, pleinement d'adhésion à ses missions d'intérêt général, tout en lui apportant bien entendu, par des cotisations, des ressources propres.

Chaque année, l'association ADRC doit ainsi s'adresser à tous ces acteurs des secteurs composant la vitalité du cinéma français pour qu'ils renouvellent leur soutien à ses missions et ses actions.

Mais en 2015, cette évolution des adhésions à l'Agence a connu un léger tassement. Et cela dans une année où, une nouvelle fois, ses activités se sont établies à un très haut niveau. La baisse des adhérents s'est surtout constatée pour les Collectivités, et pour les distributeurs. Et cette diminution a été plus sensible en termes de cotisations.

La variation sur les Collectivités est liée aux conséquences des réformes successives qui continuent à affecter leurs ressources, et déterminent comme on le sait leurs choix d'investissement. Ces choix s'opèrent hélas désormais de plus en plus au détriment de la culture, alors que l'Etat se désengage lui-même de plus en plus dans ce domaine pourtant essentiel à la cohésion sociale de nos territoires.

Au-delà de l'insistance pédagogique que l'Agence manifeste auprès des Collectivités pour rappeler l'importance de leur participation aux missions et actions de l'ADRC, il apparaît évidemment difficile à l'Agence de modifier elle-même un tel contexte.

Il n'en va pas de même des secteurs professionnels directement liés aux actions de l'ADRC. Ceux-ci sont en effet directement et largement bénéficiaires de ses interventions, et l'économie du cinéma à travers eux. Ainsi, la diminution de leurs contributions apparaît autrement plus perturbante, et d'autant plus quand ces interventions de l'ADRC ne cessent de s'accroître à leur avantage.

Cette contradiction est également problématique à un autre niveau, quand du côté des pouvoirs publics l'exigence se renforce sur la nécessaire participation à l'association - y compris au plan financier - de ces professionnels bénéficiaires des missions et actions de l'ADRC.

C'est pourquoi ses administrateurs, en fonction des enjeux déterminants que représentent aujourd'hui les actions de l'ADRC, se préoccupent activement de cette évolution, en lien avec le CNC. Ils constatent que les professionnels doivent non seulement être rappelés à leur responsabilité quant à l'intérêt général des missions de l'Agence, mais encore qu'ils doivent y être incités si cela s'avère nécessaire.

Venons-en maintenant aux actions menées en 2015 par l'ADRC. A nouveau, elles ont été très fortes.

Notre département Études et Conseils est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques de toutes sortes de projets de salles de cinéma dans des localités de toutes tailles.

Il agit aussi bien à la demande de l'exploitation privée, associative, que des salles gérées par des collectivités. Ses compétences intègrent depuis des années tous les aspects des questions relatives à l'accessibilité sur laquelle l'Agence apporte son expertise en permanence, sur l'ensemble du territoire, et pour une grande variété de salles.

Dès le tout début de l'année 2015, l'ADRC a répondu avec la CST à une demande du CNC en vue de l'application de la TSA dans les D.O.M. en 2016, selon la loi votée en fin de l'année 2014. Il s'agissait de recenser et d'expertiser, au plus vite, l'ensemble du parc de salles domien afin d'établir les conditions et contraintes de leurs homologation et mises en conformité à partir de 2016.

Cette mission commune ADRC-CST a donc été organisée aussitôt, et en février et mars 2015, 38 établissements, pour 78 écrans, ont été expertisés dans les 5 départements concernés : REUNION et MAYOTTE, MARTINIQUE, GUADELOUPE et GUYANE.

L'analyse de toutes les données recueillies a été opérée dès la fin des expertises de terrain pour remettre au CNC, dans les délais prévus, des rapports complets comprenant à la fois les descriptifs de chaque salle, et les synthèses évaluant les adaptations et investissements nécessaires.

Par ailleurs, au-delà des adaptations nécessaires du parc de salles des DOM, cette expertise permet à l'ADRC d'actualiser l'étude qu'elle avait précédemment réalisée sur les réalités et difficultés de la diffusion et de l'exploitation des films dans ces territoires, où notamment les films américains apparaissent toujours largement dominants.

Les difficultés concrètes ou impossibilités que connaissent généralement ces populations dans leur accès en salles à une diversité culturelle du cinéma - alors qu'elles peuvent évidemment être informées par les médias des réalités de cette diversité du cinéma en métropole - constituent une inégalité troublante, qui nuit par ailleurs au développement du cinéma lui-même dans ces territoires. Ce constat a régulièrement été dressé, c'est le moment désormais, avec ce nouveau contexte réglementaire, d'apporter des solutions à ces problèmes.

Concernant l'accès ADRC aux films, ce sont 3 287 circulations de 230 films d'exclusivité qui ont été mises en place en 2015 pour répondre aux besoins des salles sur l'ensemble du territoire, soit une progression de 3,6 %, pour 18,6 % de films supplémentaires par rapport à 2014.

A cela s'ajoutent les 3 557 dates de films de répertoire qui ont été confirmées aux salles, sur 356 films parmi un total de 500 titres composant désormais le fonds de films de patrimoine disponible par l'ADRC.

Plus de 1500 localités ont ainsi à nouveau bénéficié des interventions de l'ADRC, en réponse aux demandes et besoins de leurs salles pour leurs publics, leurs publics au pluriel.

L'année 2015 constitue pour l'ADRC, avec ce total de 3 287 circulations, un nouveau record d'intervention. Mais, plus important encore, 81% de ces circulations ont été faites sur des films répondant aux demandes d'accès des salles à l'Art et Essai. Et si l'on considère les plus fortes interventions de l'Agence dans cette année, 95% concernent des films recommandés Art et Essai, avec notamment *Dheepan* (la palme d'or 2015), *Marguerite*, *La loi du marché*, *La tête haute*, *3 souvenirs de ma jeunesse*, ou encore *Valley of Love*.

Par ailleurs, 90 % des films sur lesquels l'ADRC est intervenue étaient de diffusion réduite ou moyenne. Mais alors que le marché global n'attribuait que 46 % des accès films à cette catégorie de diffusion, qui comprenait 86% des films sortis en exclusivité, l'Agence a elle consacré 79% de ses circulations à ces films. Le cœur de l'intervention correctrice de l'ADRC sur l'accès aux films est constitué par les films diffusés entre 80 à 199 « copies » : 48% de ses circulations y sont consacrées, contre 21 % des « copies » du marché.

La fréquentation aurait encore montré sa bonne santé globale en 2015, dépassant pour la 2^{ème} année consécutive les 200 millions d'entrées. La fréquentation Art et Essai connaîtrait quant à elle, en 2015, un recul au niveau de ses films porteurs, et de nombre de ses salles.

Mais nous le savons, cette fréquentation se caractérise également par des fractures qui s'accroissent.

Ainsi sa concentration sur quelques films continuent à s'accroître : sur 50 à 100 films à l'affiche chaque semaine, seuls 4 films environ concentrent de l'ordre de 50 % des spectateurs. Il en est de même d'une standardisation de l'offre : la forte progression de la part des films américains, à 54,5 % en 2015, est constituée à 80% de suites ou de franchises.

L'exemple de *StarWars* est à cet égard un cas d'école : film d'un cinéma hollywoodien, non plus « monde », mais « univers », qui s'impose comme universel, sur tous supports de visibilité, y compris même publics, et réalise le plus de recettes dans le monde, dominant dans tous les pays, tant en termes de diffusion que de recettes.

Un cas d'école au point que ce film est même devenu l'objet d'une revendication Art et Essai de la part de certains, sans même que soit considéré un problème pourtant fondamental : les conditions d'exploitation draconiennes imposées aux salles. Or nous savons tous trop bien que les indépendants sont précisément ceux qui ne peuvent contrôler les conditions d'application des très lourdes contraintes d'exposition imposées sur un tel film.

Nous l'avons rappelé l'année dernière, le fort niveau d'intervention de l'ADRC doit évidemment être mis en rapport avec les difficultés croissantes d'accès aux films - et avant tout des films décisifs pour l'Art et Essai - de toutes les salles, largement majoritaires dans notre pays, qui ne peuvent maîtriser les conditions, notamment concurrentielles, de cet accès aux films.

L'ADRC évalue chaque année le niveau de concentration dans la diffusion et l'exploitation des films afin de mieux appréhender l'enjeu et l'importance de ses interventions régulatrices.

En 2015, selon la même préoccupation, nous avons cette fois analysé la concentration des entrées des premiers circuits nationaux en termes de programmation de l'exploitation en 2014, non seulement au niveau global des régions cinématographiques, mais également au niveau des principales villes-clés de chacune de ces régions.

Et les résultats, en plus d'être éloquentes, s'avèrent particulièrement inquiétants : en effet, dans 63% de ces villes-clés, les taux de concentration de programmation dépassent les 70%, dans 46% ils dépassent les 80%, dans 28% les 85%, et même dans 13% de ces villes, les 90% de concentration sont dépassés.

Comment, dans ces conditions de concentration de programmation, les distributeurs non intégrés ou non dominants, peuvent-ils continuer à exercer librement une des fonctions fondamentales de leur métier : le choix des salles en fonction de l'intérêt du film, de sa spécificité, et non en fonction du poids économique des programmeurs de salles dominants.

Dans un tel contexte l'ADRC joue un rôle majeur, décisif, dans l'accès des salles, et donc des publics, à la pluralité des films (230 en 2015), et avant tout aux films composant l'Art et Essai.

Cette mission, elle l'applique sur tout le territoire, un mot qui n'est pour l'association ADRC ni incantatoire, ni une simple ou seule intention, mais une réalité quotidienne d'intervention, et notamment de dialogues incessants avec les salles et tous les acteurs impliqués dans l'existence et la diffusion des films.

Pour finir, il nous faut évoquer de nouvelles inquiétudes d'actualité. Nous avons été nombreux à déplorer que les Assises pour la diversité du cinéma aient vu les questions essentielles sur la diffusion et l'exploitation des films en salles être mises de côté et ne devenir qu'une seule mise en cause, à nouveau, du fonctionnement de l'Art et Essai.

Or, sur ce sujet, les consultations liées à la mission confiée à M. Patrick RAUDE sur la simplification et la modernisation du classement Art et Essai des salles, ont fait apparaître publiquement des propositions dont les contenus, les impasses ou les oublis, et les finalités, nous apparaissent en effet fort inquiétantes, car contraires à l'intérêt général des populations auxquelles, il devient impératif de le rappeler, la politique de l'Art et Essai est destinée.

Alors que les concentrations économiques dans nos secteurs du cinéma ne se relâchent en aucune façon, mais s'accroissent toujours plus, apparaissent donc des propositions visant à concentrer l'Art et Essai lui-même au niveau de salles érigées comme « véritablement » Art et Essai, concentrer notamment en termes de moyens, mais également en termes symboliques ou processus de considération. Ces démarches traduisent ainsi une volonté de « monétiser » chaque critère de distinction qui définirait l'excellence Art et Essai.

Et pour les autres salles précédemment classées, est proposée une autre catégorisation distinctive, mais cette fois dévalorisante, les définissant comme des salles mixtes, avec un nouvel indice minimal - couperet - les excluant alors du classement Art et Essai.

Cette volonté de marquer la distinction entre des bons et des plus ou moins mauvais est, pour l'Art et Essai dans son ensemble, mortifère, et un formidable cadeau pour les opérateurs dominants qui veulent réduire le champ concurrentiel du secteur Art et Essai en cherchant à s'attribuer l'exclusivité de ses films les plus « commerciaux ».

Tout cela étant présenté sans que soit proposé en même temps un cadre d'analyse rigoureux, d'évaluation et valorisation si besoin, des contextes territoriaux et économiques actuels qui déterminent pourtant, fondamentalement, l'activité et la démarche Art et Essai de ces salles.

Nous n'y trouvons pas non plus de définition actuelle de l'enjeu et de l'importance aujourd'hui, pour le cinéma et pour nos concitoyens, d'un tissu Art et Essai concernant l'ensemble du territoire, longuement constitué et défendu par des professionnels de tous les secteurs du cinéma, et par des politiques publiques, nationales et locales.

Ce silence – cet oubli ? – sur cet atout pourtant fondamental pour l'accès au cinéma de nos concitoyens par ce lieu incomparable de la salle, autrement que par la télévision et les ordinateurs, sur cet atout pourtant décisif pour la diffusion en profondeur des films sur les territoires, cette absence résonne étrangement dans un contexte aggravé de très forte concentration économique dont il n'est étonnement rien dit alors qu'elle nuit continuellement au plus large accès à la culture.

Faute d'affronter les problèmes et enjeux cruciaux pour tous, de telles propositions à l'avantage de quelques-uns nuisent aux intérêts communs, et continueront par contre à conforter les quelques opérateurs qui dominent toujours plus le cinéma en salles.

Concernant l'ADRC, une telle politique remettrait en cause, au fond, ses actions. Depuis sa création, les missions de l'Agence maintiennent le lien fondamental entre la plus large et diverse diffusion des films auprès des salles – et donc des publics – et l'aménagement culturel du territoire que les actions de l'ADRC confortent, tant sur les salles que sur les films.

Nous vous proposons pour conclure ce rapport moral, et renforcer, voire refonder les bases de notre avenir commun et pluraliste de cinéma, de revenir en termes de débat de notre Assemblée Générale 2016, au premier sujet de ce rapport : l'adhésion la plus large possible aux missions d'intérêt général de votre association ADRC.

Merci pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER COMPTES 2015

Les comptes de l'année 2015 qui vous sont aujourd'hui présentés ont été arrêtés avec un excédent de 30 K€.

En 2015, nos produits de fonctionnement s'élèvent à 1.442 K€ contre 1.503 K€ en 2014. Le poste subvention de fonctionnement passe de 1.340 K€ à 1.259 K€. Comme les années passées, une partie de cette subvention de fonctionnement a été reclassée en subvention d'investissement à hauteur de 29 K€. Il s'agit des investissements réalisés en matériels informatiques (nouveaux serveurs) à hauteur de 29 K€. Les cotisations des adhérents passent de 122 K€ à 112 K€ pour revenir au niveau de 2013 soit 113 K€. Le poste autres produits progresse passant de 14 K€ à 51 K€ (dont 31 K€ pour une mission exceptionnelle « Expertise portant sur l'ensemble du parc de salles domien »). Les charges de 2015 se sont élevées à 1.423 K€ contre 1.436 K€ en 2014. Cette baisse des charges est principalement à rattacher à des charges affectées en 2014 au changement de locaux de l'Agence.

Le résultat financier 2015 est excédentaire de 10 K€ contre 18 K€ en 2014. Cette évolution tient compte à la fois de la diminution de la rémunération et de l'en-cours. Le fonds de roulement compte tenu de l'excédent de 2015 progresse de 54 K€. Il ressort à 287 K€ fin 2015 contre 233 K€ fin 2014.

L'actif immobilisé passe de 109 K€ fin 2014 à 118 K€ fin 2015 compte tenu des investissements réalisés comme indiqué précédemment.

Le poste valeurs mobilières de placement de 759 K€ contre 1.688 K€ fin 2014 est constitué par des fonds sans risque, SICAV de trésorerie et des comptes sur livret destinés aux associations. Cette diminution correspond aux 640 K€ liés à l'aide Internégatif qui ont été reversés en mars 2015 au CNC. Par ailleurs cette évolution correspond à la baisse logique du financement par le CNC du budget « supports des films » lié au passage au numérique qui a continué sur cet exercice. La trésorerie courante s'élève à 194 K€.

Les fonds associatifs s'élèvent à 325 K€ contre 286 K€ fin 2014, la variation s'explique par l'excédent dégagé et par la variation du poste subventions d'investissement.

Les dettes de l'Association sont constituées par l'emprunt (avec un taux très avantageux 0,90 %) qui a financé le renouvellement du parc informatique et des dettes fournisseurs auprès des prestataires numériques à hauteur de 264 K€ contre 275 K€ l'année précédente. Cette nouvelle baisse de l'en-cours fournisseurs s'explique de nouveau par le passage de l'argentique au numérique. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 196 K€ contre 200 K€ fin 2014.

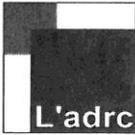
Les autres dettes de l'Association, soit 215 K€ contre 1.002 K€, correspondent aux financements du CNC au titre de l'accès aux films non encore utilisés au 31 décembre 2015. Rappelons qu'en 2014 ce poste de dettes comprenait aussi le solde de 640 K€ au titre de l'aide Internégatif.

COMPTE COPIES : Compte de mandat qui n'est pas géré au sein du compte de résultat.

Les subventions reçues en 2015 par l'ADRC au titre des supports d'accès aux films s'est élevé à la somme de 103 K€. Le total de la facturation des prestations numériques en 2015 s'est élevé à la somme de 281 K€. Pour mémoire, le total du budget supports d'accès aux films en fin d'année 2015 était de 341 K€.

15 novembre 2016 – A.G. Mixte

La première AGEO (Extraordinaire et Ordinaire) a été convoquée pour le 15 novembre 2016 à la FEMIS. Le quorum n'ayant pas été rempli, cette assemblée n'a pu délibérer. Un pv de non quorum a aussitôt été établi, il est reproduit ci-après, après la convocation.



16 rue d'Ouessant
75015 Paris.
Tél. : 01 56 89 20 30
Fax : 01 56 89 20 40

www.adrc-asso.org
e-mail : adrc@adrc-asso.org

**Convocation à l'A.G. Mixte
(Extraordinaire et Ordinaire)
du mardi 15 novembre 2016**

Avant-première d'un film

Paris, le 17 octobre 2016

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire pour faire évoluer les statuts de notre association ADRC.

Lors de notre A.G. annuelle du 30 juin, la proposition d'adhésion obligatoire des bénéficiaires directs des interventions ADRC sur l'accès aux films a notamment été présentée, débattue et approuvée par les adhérents, ainsi que la proposition d'organisation de l'AGE qui devra adopter cette modification des statuts.

Les raisons et arguments de cette modification vous sont présentés dans un document spécifique joint à cette convocation. Il s'agit d'une évolution importante pour le fonctionnement et l'efficacité de l'ADRC.

Cette AGE permettra également d'adapter les statuts qui n'avaient pas évolué depuis 2001.

Vous trouvez ci-joint le détail des modifications des statuts que le C.A. de l'ADRC, après les avoir finalisées le 6 octobre en Conseil, vous propose d'adopter en A.G.E. Vous trouvez également ci-joint, en rappel, le texte des statuts actuels.

Comme vous le savez, les conditions requises pour la tenue d'une AGE, de présence et de représentation des adhérents, de même que de vote, sont plus contraignantes.

C'est pourquoi votre présence est décisive à cette AGE, et nous vous invitons à venir très nombreux le mardi 15 novembre à cette AG mixte

à la FEMIS, 6 rue Francoeur – 75018 PARIS (métro : Lamarck Caulaincourt)

	10h :	Accueil, enregistrement des participants
	10h30 :	A.G.E : MODIFICATIONS DES STATUTS Puis A.G.O. : Mandat des administrateurs actuels
	12h30 :	BUFFET
	14h15 :	PROJECTION du film

Il faut que vous nous confirmiez votre présence pour le 4 novembre au plus tard en nous renvoyant le **document de présence joint** (et munissez-vous de cette convocation pour votre venue).

Si vous ne pouvez malheureusement être avec nous, nous vous prions instamment de **retourner au plus vite à l'ADRC, ou pour le 4 novembre au plus tard, votre pouvoir** joint à cette convocation, **complété et signé.**

En vous remerciant, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations, ainsi que celles de toute l'équipe de l'ADRC.

A très bientôt donc.

Christophe RUGGIA
Cinaste / Président de l'ADRC



**ASSOCIATION AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT
REGIONAL DU CINEMA**

16 rue d'Ouessant, 75015 PARIS – Tel : 01.56.89.20.30

* * *

PROCÈS-VERBAL DE NON-QUORUM

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (Extraordinaire puis Ordinaire)

du mardi matin 15 novembre 2016 à la FEMIS.

ORGANISATION D'UNE NOUVELLE A.G. MIXTE

à la date du 15 décembre 2016

Il est dressé le présent procès-verbal de non-quorum de l'Assemblée Générale Mixte (Extraordinaire puis Ordinaire) du mardi 15 novembre 2016, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

L'Assemblée a été convoquée le 17 octobre 2016 par lettre (ci-jointe) du Président de l'association ADRC, Christophe RUGGIA, adressée à chacun des adhérents, leur indiquant la date de réponse souhaitée du mardi 4 novembre.

Une relance de convocation et d'obtention de réponse a été effectuée par voie électronique le 27 octobre 2016.

Présidente Nadège Laurana - [Signature]

Au jour de cette Assemblée du 15 novembre, le constat des présents et des réponses est le suivant :

. Présents : 59

. Total Présents + pouvoirs : 92

QUORUM AGE selon les statuts au jour de l'Assemblée (moitié des membres présents ou représentés) : 588.

Le quorum n'est pas atteint pour l'AGE du 15 novembre 2016, elle ne peut donc valablement délibérer.

Une nouvelle Assemblée Générale Mixte (Extraordinaire et Ordinaire) est donc proposée aux adhérents à la date du mardi 15 décembre 2016, soit trois semaines au moins après la première du 15 novembre 2016, conformément aux statuts de l'association. La convocation du Président de l'association sera envoyée dans un délai d'au moins quinze jours avant le 15 décembre 2016.

Fait ce jour : *Mardi 15 novembre 2016 -*

Signatures Président et Secrétaire de séance :

. Président de séance

[Signature]
Nadège Laurana

. Secrétaire de séance

Christophe RUGGIA
[Signature]

15 décembre 2016 – 2^{ème} A.G. Mixte

La deuxième AGEO, convoquée au cinéma Les 7 Parnassiens, a délibéré, et notamment adopté les modifications de statuts proposés aux adhérents.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

du jeudi 15 décembre 2016 réunies au cinéma les 7 Parnassiens à PARIS

L'Assemblée est présidée par Christophe RUGGIA, Président de l'association.

ORDRE DU JOUR :

1. Assemblée Générale Extraordinaire : modification des statuts
2. Assemblée Générale Ordinaire : renouvellement des administrateurs en 2017

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE : MODIFICATION DES STATUTS

Il est rappelé qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire avait été convoquée le 17 octobre 2016 par le Président de l'association ADRC, Christophe RUGGIA, adressée à chacun des adhérents, leur indiquant la date de réponse souhaitée du mardi 4 novembre.

Le quorum n'ayant pas été atteint pour l'AGE du 15 novembre 2016, elle n'a pu donc valablement délibérer. Un procès-verbal de non-quorum a été aussitôt établi lors de cette réunion, et une nouvelle AGE a donc été aussitôt proposée pour la date du 15 décembre 2016, soit 4 semaines après la première AGE du 15 novembre, délai permettant de re-convoquer l'ensemble des adhérents.

La convocation à la deuxième AGE du 15 décembre 2016 a été effectuée par lettre du 17 novembre 2016.

Selon les dispositions des statuts de l'association ADRC, cette deuxième AGE convoquée sur le même ordre du jour que celle du 15 novembre, a pu délibérer sans quorum et les décisions prises à la majorité simple (art. VIII et IX des statuts de l'ADRC du 12 juin 2001).

Le nombre d'adhérents présents est de 37, et 375 pouvoirs ont été adressés par les adhérents absents pour la tenue de cette Assemblée.

Les modifications de statuts transmises aux adhérents avec les convocations des AGEO des 15/11/2016 puis 15/12/2016 et donc proposées à nouveau à l'AGE du 15 décembre 2016 ont été soumises au vote des adhérents : elles ont été adoptées à l'unanimité.

Cette délibération fait l'objet d'un procès-verbal spécifique signé dès cette adoption par le Président de l'ADRC, Christophe RUGGIA et Nadège LAUZZANNA, vice-Présidente de l'association. Ce procès-verbal spécifique est joint au présent procès-verbal.

Les nouveaux statuts ainsi modifiés sont signés par au moins deux dirigeants de l'association et joints à ce procès-verbal de la délibération.

Débats de l'AGE :

En introduction, Christophe RUGGIA remercie l'exploitant des Parnassiens – Jean-François MERLE – d'avoir répondu aussitôt favorablement à la proposition de l'ADRC d'accueillir cette Assemblée, afin, selon ses propos, d'accueillir ses collègues des régions, adhérents de l'ADRC.

Les modifications les plus importantes sont à nouveau présentées aux adhérents, après les débats de l'AG du 30 juin 2016, et de l'Assemblée du 15 novembre qui n'avait pu délibérer faute de quorum. Tout d'abord

l'obligation d'adhésion pour les bénéficiaires directs de l'accès ADRC aux films, exploitants et programmeurs. Un texte envoyé aux adhérents avec les convocations récapitule les raisons et arguments de cette évolution longtemps débattue au C.A. et apparue nécessaire depuis le doublement des interventions de l'Agence avec la diffusion numérique. D'autre part, les statuts de l'ADRC n'avaient pas évolué depuis 2001.

Il est par ailleurs rappelé que pour les interventions de l'ADRC en matière de projets de salles – hors simples conseils ou consultations – il est déjà nécessaire que les demandeurs adhèrent à l'association, et cela depuis des années.

Ensuite, l'évolution concernant les votes en Assemblées est présentée, dont le fonctionnement avec 4 pouvoirs seulement pour chaque adhérent peut s'avérer difficile pour une association comprenant depuis plusieurs années plus de 1.000 adhérents, situés qui plus est en majorité en régions.

Dans le document envoyé aux adhérents, les modifications sont présentées article par article, les anciens statuts ayant été par ailleurs à nouveau transmis conjointement. Il est rappelé également, qu'en plus des débats multiples au C.A. sur ces évolutions des statuts, celles-ci ont fait l'objet de diverses expertises juridiques, dont celle du CNC, sur leurs principes, contenus et formulations.

Christophe RUGGIA sollicite les adhérents sur leurs questions à ces sujets.

Bernard NINOT de Procuste (structure de programmation de salles) demande quelle va être la réaction concrète de l'ADRC vis-à-vis des salles ou programmeurs qui mettent un certain temps à adhérer en 2017 ?

Jean-Michel GÉVAUDAN, Délégué général, répond que s'agissant d'une modification importante de la gestion des adhésions, et malgré les informations produites à plusieurs reprises depuis six mois, l'Agence continuera à expliquer cette évolution de l'adhésion nécessaire pour les inciter à adhérer au plus vite, que cela est dans l'intérêt général de l'ADRC et des professionnels qui la sollicitent. Dans toute la mesure du possible, la pédagogie sera donc la priorité avant d'envisager un arrêt d'intervention pour ceux qui resteront récalcitrants à cette démarche pédagogique de l'ADRC, et au fait que la cotisation est vraiment d'un coût minime en regard des avantages que ces professionnels retirent concrètement des interventions de l'Agence.

Il ajoute que l'ADRC a fait l'acquisition d'un logiciel nouveau pour gérer cette évolution, permettant de mettre en relation la programmation de ses circulations, avec les adhésions des acteurs concernés. L'équipe de l'ADRC pourra ainsi suivre en continu l'évolution des adhésions en 2017 en regard de ses interventions.

Un adhérent demande s'il faut adopter chaque modification article par article ?

Il lui est répondu qu'il est proposé aux adhérents l'adoption de l'ensemble des modifications présentées dans le document, mais que si un article pose question, il convient d'envisager chacune de ces questions.

François THIRRIOT, Président du Syndicat Français des Théâtres Cinématographiques, demande combien d'exploitants bénéficiaient des actions de l'Agence sans y adhérer ?

Jean-Michel GÉVAUDAN répond qu'en moyenne entre 1.400 et 1.500 salles, et près de 2.000 localités (intégrant les points de circuits itinérants) bénéficient de circulations ADRC. Et en 2016, les adhésions exploitants sont un peu plus de 900. Il ajoute qu'il faut aussi considérer que des salles n'ont que quelques accès ADRC dans l'année. Il peut y avoir donc, selon les années, de 200 à 400 salles qui n'adhèrent pas à l'Agence alors qu'elles bénéficient assez régulièrement de ses interventions et il était difficile pour l'Agence de les relancer en permanence. Par contre, pour les programmeurs, la relance était systématique, et personnelle, mais pour certains la réponse pouvait prendre du temps...

Pour les autres secteurs professionnels concernés, les périmètres sont moins faciles à gérer, à l'exception des distributeurs pour lesquels l'Agence procède de la même manière que pour les programmeurs.

Un adhérent (qui ne s'est pas présenté) demande si les cotisations vont augmenter en 2017 ?

Jean-Michel GÉVAUDAN répond que les cotisations à l'ADRC sont établies par le C.A. et qu'elles restent au même niveau sur deux ans. Ce sera le cas pour 2017, qui sera au niveau de 2016.

Après avoir fait appel à des questions supplémentaires, Christophe RUGGIA propose, faute de nouvelles questions, de passer à l'approbation des modifications des statuts. Les modifications sont approuvées à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Christophe RUGGIA propose aux adhérents de passer à la partie Assemblée Générale Ordinaire.

Deux sujets sont proposés aux adhérents : le calendrier de renouvellement des administrateurs en 2017, et les interventions ADRC en 2016.

. Calendrier 2017 des élections au Conseil d'Administration

Jean-Michel GÉVAUDAN indique qu'étant donné les modifications intervenant dès janvier 2017 sur les adhésions de deux collèges, dont le plus important quantitativement, et donc le temps nécessaire à la relance des adhésions dans ce nouveau contexte, il est proposé de se donner au moins quatre mois pour bien gérer les adhésions en 2017, et donc avant de lancer les appels à candidatures auprès des adhérents.

Ainsi, c'est au terme de cinq mois que les votes pourront être organisés, l'A.G. qui dépouillera ces votes devrait donc se situer probablement au mois d'octobre. Cependant, les comptes de l'année 2016 seront bien arrêtés avec le bilan comptable entre mars et avril. Ces comptes seront envisagés dans le second trimestre par le C.A. et il sera alors envisagé leur communication aux adhérents.

Il est demandé aux adhérents si ce calendrier leur paraît la meilleure solution étant donné les changements sur les adhésions.

Ce calendrier est approuvé par l'Assemblée.

. Interventions ADRC 2016

Les interventions sont toujours d'un niveau important, qu'il s'agisse de l'accès aux films, exclusivité ou patrimoine, comme des conseils et assistance aux projets de salles, dont le besoin ne se ralentit pas.

En 2016, les circulations ADRC dépasseront probablement encore une fois les 3.000 circulations, et cela sur plus de 200 films. Il est à noter que la part de l'Art et Essai dans ce total, se situera à haut niveau, dépassant probablement les 85 % des circulations, de même que la part des films de diffusion réduite ou moyenne, manifestant le poids déterminant que représente l'action de l'ADRC dans l'offre Art et Essai de très nombreuses salles pour leurs publics.

Concernant les films de répertoire, l'action de l'ADRC continue de se développer. En 2016, par ailleurs, l'Agence a tenu à démarrer effectivement une offre d'accès dématérialisé aux films sur lesquels elle intervient. En fin d'année, ce sont ainsi plus de 200 films qui en à peine deux mois ont pu être ainsi proposés aux salles, ce qui soulage sensiblement le lourd travail logistique de l'ADRC sur les DCP. Le bilan de cette offre sera tiré pour envisager son développement possible avec l'ensemble des distributeurs du patrimoine cinématographique.

Le représentant du distributeur AD VITAM demande à ce propos si cette offre dématérialisée ADRC pourra s'appliquer rapidement aux films d'exclusivité, et pas seulement aux films du patrimoine.

Jean-Michel GÉVAUDAN répond que s'agissant avec les films de répertoire d'un domaine d'activité plus difficile économiquement pour les salles, il était convenu avec les administrateurs de l'ADRC que l'Agence pouvait prendre des initiatives dans ce secteur.

Les conditions de diffusion des films d'exclusivité, et les enjeux économiques, ne sont pas comparables concernant les films d'exclusivité. L'Agence a ainsi évalué que, selon les coûts actuellement pratiqués par les opérateurs de la diffusion dématérialisée, cela coûterait à l'ADRC plus cher que de faire circuler des DCP. D'autre part, les salles équipées pour l'accès dématérialisé s'intègrent dans les circulations ADRC sans problème. L'Agence n'a pas ainsi pour le moment intérêt à précipiter les choses sans que les conditions soient réunies pour que les discussions se déroulent au mieux des intérêts de l'ADRC et des très nombreuses salles qui sont loin de bénéficier des conditions permettant leur accès dématérialisé aux films. Mais cela ne doit évidemment pas empêcher l'ADRC de suivre en permanence l'évolution de ce sujet important pour les salles.

Jean-François MERLE vient conclure cette Assemblée pour manifester aux adhérents de l'ADRC sa satisfaction de recevoir dans ses salles ses collègues des régions dont les difficultés économiques sont importantes. Ces difficultés, il les partage à Paris, en tant qu'indépendant qui doit se battre en permanence pour obtenir les films qu'il souhaite programmer dans ses salles et proposer à ses publics.

Il insiste sur l'importance du travail de lien social que des salles Art et Essai comme les siennes opèrent en permanence auprès des publics, par des débats sur les films, et la programmation des films en prise avec des thèmes ou des sujets qui préoccupent nos concitoyens. Ceci est radicalement différent de l'offre de distraction qui détermine l'essentiel de la programmation des salles de circuits, des salles qui viennent systématiquement en concurrence avec les salles Art et Essai sur les films Art et Essai porteurs dont les Parnassiens et ses autres salles ont absolument besoin pour continuer leur travail essentiel pour les publics.

Les administrateurs et les adhérents de l'ADRC remercient Jean-François MERLE pour cette déclaration et d'avoir accepté d'accueillir cette Assemblée qui s'achève par cette intervention.

DELIBERATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du jeudi 15 décembre 2016 réunie au cinéma les 7 Parnassiens à PARIS :

ADOPTION LE 15 DECEMBRE 2016 DES MODIFICATIONS DE STATUTS**PROPOSEES AUX ADHERENTS**

Il est dressé le présent procès-verbal de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 15 décembre 2016 des modifications de statuts proposées aux adhérents de l'association ADRC.

Ce procès-verbal est signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance de cette Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016.

Il est rappelé qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire avait été convoquée le 17 octobre 2016 par le Président de l'association ADRC, Christophe RUGGIA, adressée à chacun des adhérents, leur indiquant la date de réponse souhaitée du mardi 4 novembre.

Le quorum n'ayant pas atteint pour l'AGE du 15 novembre 2016, elle n'a pu donc valablement délibérer. Un pv de non-quorum a été aussitôt établi lors de cette réunion, et une nouvelle AGE a donc été aussitôt proposée pour la date du 15 décembre 2016, soit 4 semaines après la première AGE du 15 novembre, délai permettant de re-convoquer l'ensemble des adhérents.

La convocation à la deuxième AGE du 15 décembre 2016 a été effectuée lettre du 17 novembre 2016.

Selon les dispositions des statuts de l'association ADRC, cette deuxième AGE convoquée sur le même ordre du jour que celle du 15 novembre, a pu délibéré sans quorum et les décisions prises à la majorité simple (art. VIII et IX des statuts de l'ADRC du 12 juin 2001).

Les modifications de statuts proposées à l'AGE du 15 décembre 2016 ont été adoptées.

Les nouveaux statuts ainsi modifiés sont signés par au moins deux dirigeants de l'association et joints à ce pv de la délibération.

Fait ce jour :

Signatures Président et Secrétaire de séance de l'AGE du 15 décembre 2016 :

. Président de séance

. Secrétaire de séance

STATUTS (modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016)

ARTICLE I – Dénomination

La dénomination de l'association est : Agence pour le Développement Régional du Cinéma.

Le sigle est A.D.R.C.

ARTICLE II - Objet

L'association a pour objet de favoriser la desserte cinématographique de l'ensemble du territoire dans un objectif d'aménagement culturel, notamment en intervenant au profit des zones insuffisamment prises en compte par les mécanismes du marché, et au profit d'une pluralité des films et des publics. Elle a pour mission de :

- soutenir la diffusion de copies de films dans les villes petites et moyennes, et aider au maintien d'un réseau de salles diversifié en région ;
- procéder, dans le cadre de son objet social, à toutes missions d'assistance et d'information sollicitées par ses membres ou par tout organisme s'impliquant dans une politique d'amélioration de la desserte cinématographique du territoire.

- organiser des opérations d'animation, notamment en faveur du cinéma indépendant français et européen ;
- soutenir la diffusion des films du patrimoine cinématographique ;
- soutenir la diffusion des films destinés au jeune public.

L'Agence a pour mission complémentaire de contribuer à la diffusion des films français à l'étranger par la mise à disposition de copies.

ARTICLE III - Siège

Le siège de l'association est à Paris.

ARTICLE IV - Durée de l'association

La durée est illimitée. L'année sociale est l'année civile.

ARTICLE V - Composition

L'association se compose de membres de droit, de membres d'honneur et de membres adhérents :

- membres de droit :

- . le Médiateur du Cinéma,
- . le Président de la Commission d'aide sélective à la création et modernisation de salles de cinéma dans les zones insuffisamment équipées,
- . le Président de l'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS-La FEMIS),
- . le Président de la Commission supérieure technique de l'image et du son (CST).

- membres d'honneur : personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'administration, dont le nombre ne peut excéder celui des membres de droit.

- membres adhérents :

- toute personne physique ou morale exerçant la fonction d'exploitant dans le respect des règles professionnelles et administratives (détentrice, notamment, de l'autorisation d'exercice),
- toute personne physique ou morale exerçant la fonction de programmateur de salles dans le cadre de groupements et d'ententes de programmation agréés par le CNC,
- toute personne morale ayant pour activité la distribution commerciale de films,
- toute personne physique exerçant la profession de réalisateur de films,
- toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales (notamment établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes).
- toute personne morale ayant pour activité la production de films

Collèges des membres adhérents : les membres adhérents sont regroupés en six collèges au sein desquels ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration :

- . exploitants,
- . groupements et ententes de programmation,
- . distributeurs,
- . réalisateurs,
- . collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales,
- . producteurs

Les personnes morales ayant adhéré sont représentées auprès de l'ADRC par leur représentant légal ; pour les exploitants, par le représentant légal ou le titulaire de l'autorisation d'exercice ; pour les collectivités, par un élu ou par toute personne spécifiquement désignée par lui.

ARTICLE VI – Adhésion- Cotisation

Est adhérente la personne physique, la personne morale ou la collectivité, répondant aux conditions fixées par les statuts, qui a demandé à adhérer, et acquitté sa cotisation.

Les membres adhérents, suivant leur qualité, versent une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration.

L'adhésion est valable pour l'année civile. La cotisation est annuelle et procède par année civile.

L'adhésion à l'association, répondant aux conditions fixées par l'article V des statuts, est libre. Toutefois seuls les adhérents à l'association, à jour de leur cotisation, peuvent solliciter l'action de l'ADRC et bénéficier ainsi de ses interventions, dans les deux domaines d'action de l'ADRC énumérés ci-après :

1. Pour les demandes d'intervention relatives aux projets de salles ou études de parcs de salles, demandes qui dépassent donc le cadre d'une simple consultation. Dans le cas d'assistances à projet ou études au périmètre important, le coût ADRC de ces interventions est notamment déterminé par la qualité d'adhérent du demandeur, et elles font l'objet d'une convention avec l'ADRC qui en décrit les moyens et les finalités.

2. Pour toute demande afférente à l'accès au film par l'ADRC, émanant de professionnels qui retirent un bénéfice direct de cette intervention, à savoir les exploitants et les programmeurs. Dans le cas d'une exploitation fonctionnant avec un programmeur qui n'est pas l'exploitant de la salle, l'exploitation concernée de même que le programmeur devront être tous les deux adhérents à l'association ADRC.

Il est rappelé que les possibilités d'intervention de l'ADRC restent soumises à ses impératifs de meilleure utilisation des moyens qui lui sont octroyés, ainsi qu'à ses objectifs de missions et d'actions d'intérêt général, définis notamment dans son Règlement Intérieur.

ARTICLE VII - Démission – radiation

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, l'incapacité, le redressement judiciaire, la cessation d'activité, le non-paiement de la cotisation et la radiation prononcée pour tous agissements préjudiciables aux intérêts ou aux objectifs généraux de l'association ou pour tout motif grave. La radiation est prononcée par le Conseil d'administration, après que celui-ci ait pris connaissance des explications de l'intéressé.

ARTICLE VIII - L'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose des membres adhérents à jour de leur cotisation, des membres d'honneur et des membres de droit. Elle est convoquée au moins une fois par an et autant de fois que nécessaire par le Président en accord avec le Conseil d'administration. Les convocations sont envoyées par le Président au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

L'Assemblée générale peut valablement délibérer lorsque le quart des membres adhérents sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut disposer que de vingt pouvoirs au maximum.

Si le quorum n'est pas atteint, le Président convoque à nouveau l'assemblée à une date postérieure d'au moins deux semaines à la date de la première assemblée, sur le même ordre du jour : cette deuxième assemblée pourra délibérer sans quorum et les décisions pourront être prises à la majorité simple.

L'Assemblée générale entend les rapports sur la gestion et la situation financière et morale de l'association. Elle approuve le rapport moral et les comptes de l'exercice et donne quitus aux administrateurs. Elle confère au Conseil d'administration toutes autorisations pour accomplir les opérations entrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

ARTICLE IX – L'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle décide de la modification des statuts.

Elle est la seule habilitée à décider de la dissolution de l'association ou de sa fusion avec toute association de même objet et de l'attribution des biens et de l'actif net de l'association à tous établissements publics ou privés de son choix.

L'Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Président en accord avec le Conseil d'administration, les modalités de convocation sont identiques à celles prévues pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer lorsque la moitié des membres adhérents sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut disposer que de vingt pouvoirs au maximum.

Si le quorum n'est pas atteint, les conditions prévues pour l'Assemblée générale (Art. VIII) s'appliquent.

ARTICLE X - Le Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration d'au moins dix-sept membres composé par :

- un Président, élu par le Conseil d'administration,

- les quatre membres de droit :

- . le Médiateur du Cinéma ou son représentant,
- . le Président de la Commission d'aide sélective à la création et modernisation des salles,
- . le Président de l'ENSMIS,
- . le Président de la CST,

- les membres d'honneur tels que définis à l'article V,- les douze membres élus par les collèges d'adhérents :

- . deux membres adhérents élus en son sein par le collège des réalisateurs,
- . quatre membres adhérents élus en son sein par le collège des exploitants,
- . un membre adhérent élu en son sein par le collège des programmeurs,
- . deux membres adhérents élus en son sein par le collège des distributeurs,
- . un membre adhérent élu en son sein par le collège des producteurs,
- . deux membres adhérents élus en son sein par le collège des collectivités territoriales et leurs groupement

Le Directeur général du Centre National de la Cinématographie (CNC) et le Ministère de la Culture et de la Communication assistent de droit aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultative.

ARTICLE XI – Elections et durée du mandat des administrateurs

Les votes ont lieu par collèges, dont les membres élisent leurs représentants parmi les candidats s'étant déclarés dans ces mêmes collèges. Chaque membre adhérent dispose d'une voix.

L'élection des membres élus du Conseil d'administration se fait par correspondance. Le Délégué Général de l'ADRC organise le scrutin en garantissant la confidentialité des votes. Toute candidature comporte le nom de son titulaire accompagné de celui de son suppléant.

Les membres élus titulaires et suppléants du Conseil d'administration sont élus pour trois ans. Les membres élus sortants sont rééligibles. Le mandat d'administrateur prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association, ou la révocation prononcée par l'Assemblée Générale.

ARTICLE XII - Le Conseil d'administration - Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'administration arrête le programme d'action et le budget de l'ADRC. Il contrôle la bonne application de la politique générale à cet effet. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration désigne en son sein un ou plusieurs Vice-Président(s), un Secrétaire et un Trésorier.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président en accord avec le Bureau ou le Conseil d'Administration, ou à la demande d'un tiers des membres du Conseil. Il se réunit au minimum 2 fois par an et autant de fois que nécessaire.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer lorsque les deux tiers des administrateurs sont présents ou représentés. En cas d'empêchement d'un administrateur, il est représenté par son suppléant ou, à défaut, il peut donner son pouvoir à un administrateur issu du même collège (chaque administrateur élu ne peut disposer que d'un pouvoir).

Lorsque le quorum des deux tiers n'est pas réuni, une deuxième réunion du Conseil d'administration est convoquée, avec capacité de délibérer sans quorum.

ARTICLE XIII - Le Président

Le Président est élu par le Conseil d'administration. Son mandat, renouvelable, est de trois années.

Le Président convoque les Assemblées générales et les réunions du Conseil d'administration, ainsi que les réunions du Bureau.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.

Le Président reste en fonction jusqu'au jour de l'élection du nouveau Président.

En cas de vacance de la présidence, un Vice-Président désigné par le Conseil d'administration traite les affaires courantes jusqu'à l'élection du nouveau Président.

ARTICLE XIV - Le Bureau

Le Bureau est composé du Président de l'ADRC, d'un ou de plusieurs Vice-Président(s), d'un Secrétaire et d'un Trésorier, élus par le Conseil d'administration. Il se réunit autant de fois que de besoin, à la demande du Président, du Conseil d'administration, ou du Bureau. Le Délégué Général assiste à toutes les séances. Le Bureau contrôle l'application courante de la politique générale de l'association, l'engagement des budgets et s'informe de sa gestion courante. A ce titre, il suit l'application des délégations de pouvoir nécessaires à la mise en place de toutes les missions assignées à l'association.

Le Président peut, par ailleurs, en accord avec le Conseil d'administration, donner délégation de pouvoir aux membres du Bureau pour effectuer certains actes ou mener à bien certaines missions au titre de l'association.

ARTICLE XV - Le Délégué Général

Le Président, après avis du Conseil d'administration, nomme un Délégué Général, salarié par l'association. La rupture du contrat de travail du Délégué Général, sur proposition du Président, est soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

Le Président peut donner délégation de pouvoir au Délégué Général. Les modalités d'application de cette délégation, notamment au plan financier, sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Délégué Général assure la direction des services et la gestion courante de l'association ; il assiste à toutes les séances du Bureau, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Il doit régulièrement tenir informé le Conseil d'administration de la situation de l'association, de ses activités et de l'utilisation des budgets.

ARTICLE XVI - Règlement intérieur

Le Bureau établit un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration.

Le règlement intérieur peut compléter et préciser les statuts à tous les niveaux de fonctionnement de l'association.

ARTICLE XVII - Ressources

Les ressources de l'association se composent :

1. des cotisations des membres,
2. d'une subvention du Centre National de la Cinématographie, après signature d'une convention annuelle,
3. des subventions attribuées par d'autres organismes d'Etat ou tout organisme public ou privé,
4. des dons et legs de bienfaiteurs en soutien à ses actions, acceptés par le Bureau ou le Conseil d'administration.
5. du remboursement des frais occasionnés par les expertises et, de façon générale, par toute prestation dont elle assure la charge et l'exécution,
6. du remboursement des copies par les distributeurs, selon les règles et procédures de l'ADRC. Les sommes provenant des remboursements des copies par les distributeurs sont obligatoirement réaffectées au budget des actions de l'ADRC menées au moyen du tirage de copies additionnelles,
7. des intérêts et revenus de ses biens,
8. de toute autre ressource autorisée par la loi.

ARTICLE XVIII - Contrôle

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Centre National de la Cinématographie. Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, au Directeur Général du Centre National de la Cinématographie.

Cette obligation n'est exécutable que pour les exercices où une subvention aura été allouée par le Centre National de la Cinématographie.

ARTICLE XIX - Formalités

Le Délégué Général, au nom du Conseil d'administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à effet d'effectuer ces formalités.

4. Le Conseil d'Administration élu le 27 mai 2014

Président	M. Christophe RUGGIA, réalisateur
Membres de droit	Mme Laurence FRANCESCHINI, Médiateur du Cinéma M. Patrick RAUDE, Président de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma M. Raoul PECK, Président de l'École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (FÉMIS) M. Pierre-William GLENN, Président de la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST)
Membre d'honneur	M. Alain AUCLAIRE

Élus des Collèges d'adhérents (élus par les votes des adhérents à l'Assemblée Générale du 27 mai 2014)

Collège des Collectivités Territoriales

Mme Nadège LAUZZANA (Agen, Titulaire) [suppléant : M. Jean-Patrice GAUTIER (Argelès)]
M. Serge LAGAUCHE (Créteil aggro., Titulaire) [suppléante : Mme Sylvie SIMON-DECK (Créteil)]
M. Jean-Philippe ALLARDI (Sceaux, Titulaire) ou M. Serge KUBRYK (La Tranche-sur-Mer, Suppléant] pourront participer aux CA avec voix consultative, étant arrivés à égalité de voix, selon la décision de l'AG.

Collège des Réalisateurs

M. Michel FERRY (Titulaire) [suppléant : M. Martin PROVOST]
M. Philippe MUYL (Titulaire) [suppléante : Mme Émilie DELEUZE]

Collège des Producteurs

M. Patrick SOBELMAN (AGAT Films, Titulaire) [suppléant : M. Philip BOEFFARD, Nord-Ouest Production]

Collège des Exploitants

M. Patrick BROUILLER (Asnières, Epernay..., Titulaire) [suppléant : M. Alain BOUFFARTIGUE (Auch)]
Mme Catherine CAVELIER (Nantes, Titulaire) [suppléante : Mme Claudette LEFLAMAND (Douarnenez)]
M. Jean-Jacques GEYNET (Beauvais, Titulaire) [suppléant : M. Xavier BLOM (Massy)]
M. Christophe MAFFI (Aubenas, Titulaire) [suppléant : M. Christophe FOURNIER (Louhans)]

Collège des Distributeurs

M. Michel SAINT-JEAN (Diaphana, Titulaire) [suppléant : M. Eric LAGESSE, Pyramide]
M. Eric VICENTE (Sophie Dulac, Titulaire) [suppléant : M. Étienne OLLAGNIER, SDI]

Collège des Programmateurs

M. Francis FOURNEAU (Cinexpansion Val-de-Loire, Titulaire) [suppléant : M. Emmanuel BARON, VÉO]

Un représentant du Ministre de la Culture et de la Communication, le contrôleur d'État auprès du CNC, et le Directeur Général du CNC assistent également de droit aux séances avec voix consultatives.

5. Le personnel de l'ADRC en 2016

Délégué général	Jean-Michel GÉVAUDAN
Comptabilité	Ngoc Suong GRAS
Secrétariat	Sylvie LECAMUS Catherine MARCHAND
Département Études et Conseils	Christian LANDAIS Matthieu BOURRIER Sébastien MORVAN
Département Diffusion films d'exclusivité	Solenne BIANCO Audrey BOURIC Elsa PIACENTINO <i>remplacement 09.2016 - 01.2017</i> Cécile CAMILLERI <i>jusqu'au 15.08.2016</i> Faustine MATHERON <i>à partir du 22.08.2016</i> Benoît GAURIAU Adrien SOUSTRE Nicolas VILLETTE
Base de données, informatique	Louis BÈGUE
Coordination diffusion numérique, information	Emmanuel DIDIER
Département Diffusion films de Répertoire	Rodolphe LERAMBERT Anne RIOCHE

6. Centre-ressources : site Internet

Le site Internet ADRC

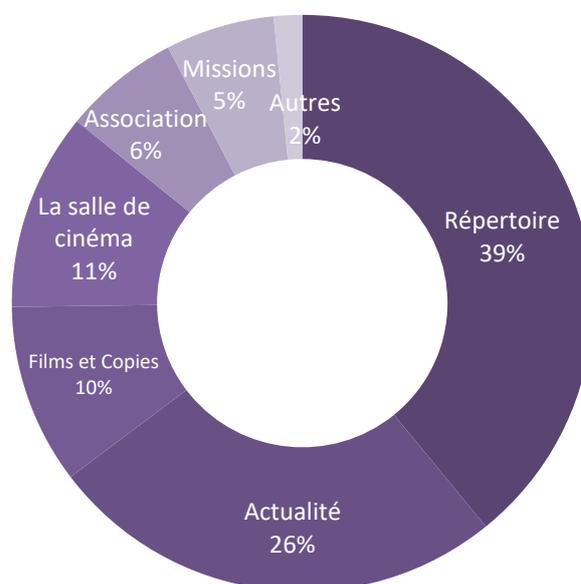
Statistiques de consultation

En 2016 le site Internet de l'ADRC a reçu en moyenne chaque mois près de 1.800 visiteurs pour un total de 21.600 visites, soit une diminution de la fréquentation de 7 % par rapport à l'an passé.

Pages les plus consultées



Pourcentage de visite des sections du site



Organisation du site

Le site a été régulièrement mis à jour en 2016. Des documents d'actualité ont été publiés, et mis à jour, pour améliorer l'information des adhérents : rapport d'activité, documents du département Répertoire sur les cycles, les films, les ciné-concerts proposés...

Le site Internet de l'Agence est organisé selon six parties :

- la section **ACTUALITÉS** propose un agenda des actions, la revue de presse de l'exploitation, la Lettre d'information et la liste des dernières nouveautés du site.
- l'**ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
- les **MISSIONS** et **SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.

■ les **FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles.

Une page concernant les contributions numériques ADRC a été créée afin de présenter leurs modes de fonctionnement, ainsi que la caisse de répartition.

Enfin, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

■ la **SALLE DE CINÉMA** : présente tous les types d'interventions et de prestations de l'ADRC concernant la salle de cinéma :

- les études,
- les conseils et l'assistance architecturale,
- les manifestations et parrainages,
- la documentation et la photothèque,
- l'atlas régional de la cartographie des salles de cinéma, réalisé chaque année par l'ADRC.

Sont aussi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

■ les **FILMS DU RÉPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et services mis en place par l'Agence relatifs à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire.

Y sont présentés notamment : les principes généraux, la diffusion des copies et les modalités d'accès, les différents cycles et films proposés, les différentes actions d'accompagnement des œuvres, la recherche des ayants droit des films, ainsi que les lettres d'information publiées et les partenariats.

Département Études et Conseils



- L'action du département Études et Conseils
- Bilan d'ensemble des interventions sur projets en 2016
- Consultations, études de projets et concours en 2016
- Assistance à projet et études de faisabilité
- Demandes d'informations et de conseils
- Échanges d'informations avec le CNC et les organismes publics
- Bilan des suites données aux interventions de 2014 et 2015
- Suite de l'étude « Parc de salles dans les DOM »
- Accessibilité
- Cartographie – Evolutions du parc de salles
- Documents et journées de réflexion
- Photothèque
- Participation à des actions de formation

1. L'action du département Études et Conseils

Principes d'actions

Le rôle du département Études et Conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Cette action est sur un double niveau de compétence, à la fois locale (connaissance des contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et comme « centre-ressources » au niveau national (multiples configurations et situations géographiques).

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement : l'aménagement culturel du territoire. La réforme de l'ADRC en 1998 a permis d'intensifier les actions de conseil auprès des porteurs de projets, en intervenant en amont de la procédure d'aide sélective, au moment où l'opportunité de l'opération n'est pas encore établie.

Le domaine d'expertise et d'études de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales.

Les interventions peuvent concerner un **projet précis** (modernisation, réhabilitation ou création de salle), ou être orientées vers l'analyse transversale des besoins d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité), ou être étendues à l'expertise des études de marché et aux programmations culturelles.

Elles peuvent aussi contribuer à **l'élaboration de politiques cinématographiques locales** et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du **parc de salles** de leur territoire. Dans ce cas, elles se situent dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Guadeloupe) ou régional. Les études régionales récentes :

- « *Le parc des salles de cinéma en région Centre : adaptation des salles* », à la demande de la Région Centre en collaboration avec Centre-Images (CiClic) et l'ACC (Association des Cinémas du Centre), 2008/2009.
- « *Evolution des salles de cinéma vers la projection numérique en région Rhône-Alpes* », à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le SLEC (Syndicat Lyonnais des Exploitants de Cinéma) et les associations régionales de salles ACRIRA, ECRANS (Ardèche-Drôme) et GRAC, 2009/2010.

Certaines études, bien que centrées sur les questions architecturales, sont des éléments fondateurs d'une politique territoriale.

On peut citer, par exemple :

- « Cinémas du Plateau de Brie – Seine-et-Marne (Coulommiers, Provins, Bray-sur-Seine) », 2003.
- « Filière des cinémas du Pays du Grand Amiénois (Poix-de-Picardie, Albert, Doullens) », 2011-2012.

Il faut noter enfin que les interventions de l'Agence peuvent se dérouler en France métropolitaine mais aussi dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe et Martinique en 2002 et en 2007; expertise à La Réunion en 2011-2012). En 2015, à la demande du CNC, l'ADRC a réalisé conjointement avec la CST une étude sur le parc des cinémas des départements d'outre-mer (Océan Indien, Antilles-Guyane) préalable à l'application de la TSA à ces départements.

Outre ces interventions, le département Etudes élabore au service des exploitants et des collectivités mettant en place une opération d'aménagement cinématographique, ainsi que pour leurs partenaires techniques (programmistes, architectes), un ensemble de **documents « ressources »** publiés soit annuellement (*Coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la Commission d'aide sélective du CNC*), soit ponctuellement (*Guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma ; Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma* en 2003 et 2007). L'Agence organise également des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le Cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003).

Enfin, elle participe ou initie en collaboration avec des organismes de formation (FNCC, FÉMIS, etc.) à des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités. Le département *Études et Conseils* est amené à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales et à participer, à la demande des porteurs de projet, au choix du maître d'œuvre.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence peut être sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de l'injonction impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, intervenant dans les phases pré-opérationnelles d'études ou dans les avis d'opportunité d'un projet.

D'autre part, le CNC, les DRAC et d'autres organismes officiels peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

2. Bilan d'ensemble des interventions sur projets 2016

En 2016, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvre, formation ou jury de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) sur 27 projets (30 en 2015, 22 en 2014) ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants privés pour 5 dossiers ;
- d'associations pour 10 dossiers ;
- de collectivités territoriales ou structures publiques pour 12 dossiers.

Evolution du parc de cinémas et salles de proximité

En 2016, le parc français de salles comprend 1 488 établissements (fixes) de un à trois écrans, soit 77 % des établissements, et 1 245 établissements (fixes) situés dans des communes de moins de 20 000 habitants, soit 65 % de l'ensemble. **Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés.** Les travaux nécessaires de mise en accessibilité conformément à la loi de 2005 et la mise en place des ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) conduisent les exploitants de toutes catégories à conduire des opérations de restructuration. L'année 2016 a poursuivi le cycle d'investissement entamé après la numérisation de salles, renforcé par le rapport « La salle de cinéma de demain » et les nouveaux concepts d'innovation.

De ce fait, l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions en matière architecturale, à la demande d'exploitants, quel que soit le mode de gestion (exploitants privés, associations, salles gérées par les municipalités). Ces actions de conseil correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des établissements spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

Plusieurs remarques générales peuvent être formulées :

- L'année 2016 reste marquée par un nombre considérable de missions d'assistance, s'inscrivant dans la durée au rythme des principales phases des projets ; soit cinq dossiers, auxquels vient s'ajouter une étude de faisabilité. Ces missions génèrent un accompagnement important sur plusieurs années des porteurs de projets avec des dossiers complexes impliquant de nombreux interlocuteurs ;
- Le nombre des consultations et d'études de projets, premier niveau d'intervention du département Etudes, s'élève à vingt-et-un dossiers ; les décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour faciliter la transition numérique, ont contribué à la relance de nombreux projets ;
- Les projets de salles recevant l'appui des collectivités s'intègrent fréquemment à des projets de centralité urbaine avec une démarche de développement durable ;

Il est à noter que le département Etudes a été fortement mobilisé en 2016 par des projets d'établissements mono-écran ou de deux écrans qui prévoient une extension sur site ou par transfert.

Les mises aux normes d'accessibilité tout comme les situations de concurrence difficiles – établissements situés dans la zone d'attraction d'équipements neufs – amènent les responsables des établissements à envisager plus globalement la restructuration de leurs salles. Dans de très nombreux cas, l'adaptation des établissements existants aux normes techniques, aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées et aux exigences de confort des spectateurs est particulièrement difficile. En effet, ces évolutions sont consommatrices d'espace et les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

Dans le contexte actuel de tensions budgétaires pour l'Etat et les collectivités locales, les porteurs des projets sollicitent de nombreux conseils en amont pour la préparation du montage technique, juridique et financier de leurs dossiers. Le département Etudes de l'ADRC apparaît comme un expert privilégié auprès des exploitants et des collectivités engageant un projet de création ou de transformation de cinéma.

Parmi les opérations importantes suivies en 2016, il faut noter des projets participant de centralité urbaine dans des villes grandes ou moyennes (ex. Fougères, Orléans, Martigues, Pau, Saint-Nazaire, etc.) ou en situations de forte concurrence. Le département Etudes a pour ces projets un rôle de diagnostic, d'expertise voire même de « médiation » ; des projets de nouveaux complexes de centre-ville sont aujourd'hui en phase opérationnelle (ex. Bayonne, Albert) ; et enfin, des projets privés sont en étude ou en chantier (ex. Aubenas, Beauvais, Epernay, Salon-de-Provence).

Après le numérique : tension sur la diffusion et création d'écrans supplémentaires

On peut remarquer que 38 % des missions de diagnostic, d'études de projet et d'assistance concernent des Villes Moyennes (50 000 à 250 000 entrées annuelles) ou Grandes Villes (10 projets), interventions en progression. **Les projets situés dans les Petites Villes (moins de 50 000 entrées) s'élèvent à 62 %.** Ce constat est en prise avec l'évolution actuelle. La transition numérique a eu pour effet la production d'un nombre plus important de films avec une tension forte sur leur diffusion. Cet effet s'est cumulé à la création de nouveaux établissements dans les territoires des cinémas de proximité. Pour maintenir une diversité d'offre, ces établissements ont porté en réaction de nombreux projets avec la création d'écrans supplémentaires par restructuration ou transfert. **De ce fait, pour les mêmes échelles de marché, les besoins en nombre d'écrans et en investissement sont plus importants que par le passé, posant souvent des problèmes de financement.** Le département Études travaille majoritairement sur ces projets.



“Le Tivoli” à Doullens – Architecte : Jean-Marc Lalo



3. Consultations, études de projets et concours 2016

Le département Études et Conseils est intervenu dans 18 sites pour **une consultation consistant au diagnostic architectural** des salles existantes et des évolutions souhaitables avec évaluation des coûts.

AUBAGNE	PACA	Le Palace	Rénovation – Extension	Privé
AUDIERNE	Bretagne	Le Goyen	Réouverture - Accès PMR	Association
AUZIELLE	Occitanie	Studio 7	Extension	Association
BAR-SUR-AUBE	Grand Est	Le Vagabond	Rénovation + Accès PMR	Privé
BEAUVAIS	Hauts-de-France	Agnès Varda	Rénovation	Association
CARENTAN	Normandie	Le Cotentin	Rénovation + Accès PMR	Public
FORT-MAHON-PLAGE	Hauts-de-France	Le Vox	Rénovation + Accès PMR	Public
GARDANNE	PACA	Cinéma 3 Casino	Réhabilitation	Association
HASPARREN	Nouvelle-Aquitaine	Haritz Barne	Rénovation + Accès PMR	Public
LABARTHE-SUR-LEZE	Occitanie	Création	Création	Public
MONSEMPRON-LIBOS	Nouvelle-Aquitaine	Le Liberty	Rénovation et adjonction	Association
NERAC	Nouvelle-Aquitaine	Le Margot	Adjonction ou Transfert	Public
PIERRELATTE	Auvergne Rhône-Alpes	Le Cinéma	Extension	Privé
PLOUGUERNEAU	Bretagne	Création	Création	Public
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	Normandie	Le Remy	Extension ou Transfert	Public
SAINT-SAVINIEN	Nouvelle-Aquitaine	Florida	Rénovation	Public
TONNEINS	Nouvelle-Aquitaine	Rex	Extension – adjonction	Association
TOULOUSE	Occitanie	ABC	Rénovation	Association

Dans certains cas, le département Etudes procède à **des études sur plans**, soit à la suite du diagnostic et mise en place du projet par l'architecte ou en cas d'urgence en amont d'une future intervention. Trois interventions de ce type ont eu lieu cette année, pour la restructuration du cinéma de Nuits-Saint-Georges et le projet d'extension pour le cinéma à Mulhouse et le projet de transfert du Jacques Tati à Saint Nazaire.

MULHOUSE	Grand Est	Bel Air	Extension	Association
NUITS-SAINT-GEORGES	Bourgogne-Franche-Comté	Nuiton	Rénovation	Association
SAINT-NAZAIRE	Pays de la Loire	Jacques Tati	Transfert + Création	Public

*Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de **réunions d'études des projets** réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants, les architectes et les collectivités qui s'associent au projet.*

CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

Dans ce cadre, la Cinémathèque de Toulouse a sollicité le département Études dans son projet de développement et le besoin d'une salle de projection supplémentaire. Deux rapports ont été fournis : l'un concernant l'aménagement d'une salle en lieu et place de la médiathèque dans la chapelle, et l'autre, avec des schémas concernant la possibilité d'une extension à l'arrière d'une courette arrière. Ces rapports ont permis en échange avec la Cinémathèque et la DRAC, d'alimenter les réunions qui réunissent la Préfecture, la DRAC, le CNC, la ville de Toulouse, les autres collectivités et partenaires de la Cinémathèque. En 2017, un rapport d'opportunité a permis d'étudier une option de transfert sur l'éco-quartier de la Cartoucherie.

SALLES DE PROJECTION DU CNC

Dans ce cadre, le CNC a sollicité le département Études pour la conception des salles de projection de leur futur siège à Denfert-Rochereau. Après l'étude de faisabilité en 2014 et les échanges de 2015 sur les esquisses établies par la maîtrise d'œuvre (Agence Bouchaud), plusieurs échanges ont eu lieu en avril 2016. Une réunion s'est déroulée en juillet 2016 avec : Marin Pollosson, architecte, le CNC (Olivier Lindois en charge du projet et Pier-Olivier Poirier, responsable des projections), l'ADRC et la CST.



Cinémathèque de Toulouse



4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus approfondies et permettent aux porteurs de projet, adhérents à l'ADRC, d'être accompagnés lors du déroulé de l'opération.

Les études peuvent porter sur les domaines suivants :

- les choix urbanistiques : site potentiel d'implantation et projet urbain,
- le choix du programmiste, la validation et le contrôle du programme,
- la faisabilité de l'opération et l'estimation financière du projet,
- la participation au jury de concours et à la commission technique,
- l'information sur les modes de financement des projets,
- l'avis aux phases APS et APD.

En revanche, le département Études n'assume pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne peut participer au choix des entreprises. De même, il n'assume pas de conduite d'opération au sens de la loi MOP. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2016 se caractérise par un nombre moins élevé de dossiers d'assistance dont la nature est toujours plus complexe. Le nombre de ces missions d'assistance à projet s'est élevé à 5 dossiers durant l'année, faisant l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence. À ce total s'ajoute un dossier d'étude de faisabilité à Orléans.

FEURS	Auvergne Rhône-Alpes	Ciné Feurs	Transfert + Extension	Association
FOUGERES	Bretagne	Le Club	Réhabilitation + Extension	Association
MARTIGUES	PACA	Jean Renoir	Transfert + Extension	Public
PAU	Nouvelle-Aquitaine	Le Méliès	Transfert + Extension	Public
TEMPLEUVE	Hauts-de-France	Modern Ciné	Transfert + Extension	Public
ORLEANS	Centre-Val de Loire	Les Carmes	Extension	Privé



Hypothèse de création d'un écran supplémentaire au cinéma "Les Carmes" à Orléans

5. Demandes d'informations et de conseils

De nombreux exploitants privés, associations ou collectivités ont contacté le département Etudes en 2016 en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

Les questions abordées sont transversales et amènent fréquemment l'Agence à assister les demandeurs dans la concrétisation de leur projet :

- en leur adressant les documents élaborés par l'Agence (« *Créer ou rénover un cinéma - guide pratique des projets de salles* », *Coûts de construction des salles de cinéma, liste Intervenants*), ainsi que les documents de synthèse sur les normes AFNOR des salles, la mise en accessibilité des cinémas et les sources de financement des créations et rénovations de salles),
- en les informant sur les dispositifs de soutien mis en place par le CNC,
- et sur les documents conçus par des partenaires professionnels (« *Salles de cinéma, salles de projection. Conception, réalisation, exploitation* », coédité par la CST et Dunod, « *Guide technique de la cabine numérique* » conçu par la CST et la FNCF, *Vade-mecum Accessibilité* de la FNCF, les documents produits par la DMA (Délégation ministérielle à l'accessibilité), les marchés publiés au BOAMP...).

Parmi plus de 50 demandes de ce type, citons celles des collectivités ou des exploitants des communes suivantes :

Bobigny
Cergy
Châteaulin
Contis
Die
Douai
Fourmies
Gréoux-les-Bains
Herné
La Roche-sur-Foron
Marseille – Château de la Buzine

Martinique – CADICE – Ciné Woulé
Mende
Montpellier
Phalsbourg
Ribérac
Saint-Genis-Pouilly
Saint-Rémy-de-Provence
Tonnerre
Troyes
Verrières-le-Buisson
Vitry-sur-Seine

6. Échanges d'information CNC et organismes publics

À l'occasion de chaque Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma, le département Etudes de l'Agence transmet au service Exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers en commun qui seront étudiés pour une prochaine commission.

Des réunions régulières avec le service Exploitation du CNC ont été mises en place depuis 2007. Le département Etudes de l'Agence a formulé en 2016 plusieurs avis pour les Commissions d'aide sélective du CNC, soit pour les projets suivis par le département Etudes, soit pour ceux transmis par le service de l'Exploitation. Depuis 2015, suite à des échanges avec le CNC, il est apparu nécessaire de renforcer l'analyse en amont par le département Etudes des projets soumis en aide sélective. Une pré-analyse de l'ensemble des projets est donc opérée. Ainsi, certains projets donnent lieu à des échanges avec l'architecte maître d'œuvre pour améliorer les dispositions architecturales avant le passage en commission.

La commission a bénéficié en 2016 d'avis du département Etudes pour les projets suivants :

Héric : restructuration et adjonction d'un cinéma de proximité passant à 3 écrans

Joigny : transfert d'une salle de proximité au sein d'une ancienne caserne reconvertie

Neufchâteau : création d'un nouvel établissement de 3 écrans

Pontivy : restructuration et adjonction d'un complexe passant à 5 écrans

Redon : extension du complexe Art et Essai

Salon-de-Provence : création d'un multiplexe de 8 écrans en centre-ville

Saint-Gratien : réhabilitation et mise en accessibilité du cinéma Art et Essai de 3 écrans

Vertou : réaménagement et accessibilité d'un cinéma de proximité

Annemasse : création d'un multiplexe de 7 écrans en centre-ville dans le quartier Gare

La Réunion : rénovation et accessibilité des établissements du circuit Mauréfilms

Oroux-en-Morvan : transformation de La Poste d'une commune rurale avec une salle de cinéma

Péage-en-Roussillon : création d'un complexe de 4 écrans par réaménagement d'une coopérative

Autun : réaménagement et extension d'un complexe de centre-ville passant à 4 écrans

Belley : rénovation et mise en accessibilité d'un petit complexe

Pont-de-Beauvoisin : accessibilité et adjonction d'une seconde salle de 50 places

Les conseillers *cinéma et audiovisuel* en DRAC peuvent solliciter le concours du département Etudes.



"Le Trianon" à Poix de Picardie – Architecte: Jean-Marc Lalo

7. Bilan des suites données aux interventions 2014-15

L'analyse des suites données aux interventions de diagnostic et d'assistance du département Etudes des années 2014 et 2015 permet de connaître les projets de salles réalisés ou engagés à la date du 20 juin 2017.

Sur 34 interventions en assistance ou diagnostic, 8 projets sont achevés ou actuellement en chantier. Il faut ajouter 18 projets qui sont en étude dont un certain nombre en phase opérationnelle.

Aiguillon-sur-Mer	Douai	Pau
Aubenas	Feurs	Saint-Pierre-sur-Dives
Aubigny	Fougères	Saint-Pol-sur-Ternoise
Beauvais	Fourmies	Salies-en-Béarn
Bellegarde-sur-Valserine	Gençay	Semur-en-Auxois
Carentan	La Ferté-Bernard	Templeuve
Caudebec-en-Caux	Lecci	Thorens-Glières
Châteaulin	Millau	Verrières-le-Buisson

La majorité des projets en réalisation ont donné lieu à examen par la Commission d'aide sélective. La commission a donné un avis positif à ces dossiers. Sur les deux années 2014 et 2015, les projets ayant obtenu une aide sélective représentent **un total de travaux de 9 millions d'Euros HT et un montant d'aide sélective de 1,3 M€**. Onze (11) projets sont ajournés ou ajournés pour différentes raisons (financières notamment). Plusieurs projets trouveront une réalisation en 2017-2018.

L'année 2016 a vu l'ouverture de projets suivis en assistance par le département Etudes : le Casino à Albert dans le cadre de l'opération portée par le Pays du Grand Amiénois, le Sirius complexe Art et Essai au Havre et le nouveau cinéma de Joigny.

Le projet d'Albert a été suivi aux différentes étapes : faisabilité, programmation, jury de concours, calage du projet avec la maîtrise d'ouvrage jusqu'en phase APD. Il s'intègre dans un projet concerté du Pays du Grand Amiénois avec deux autres cinémas (Doullens, Poix-de-Picardie).



“Le Casino” à Albert – Architecte : Jean-Marc Lalo

8. Suite de l'étude « Parc de salles dans les DOM »

Le CNC a missionné en 2015, l'ADRC conjointement à la CST pour mener un audit du parc des cinémas des cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Depuis 1983, l'Agence a régulièrement mené des missions en outre-mer s'agissant d'un enjeu d'aménagement du territoire important (Antilles 1985 et 1990, La Réunion 1984 et 1993). Des expériences de circulations de films avaient alors été mises en place pour améliorer l'accès de certaines salles. Plus récemment, le département Etudes est intervenu pour certains projets de reprise ou de rénovation :

- Guadeloupe (2003) : Reprise et réouverture du cinéma « La Renaissance » à Pointe-à-Pitre (commune)
- Martinique (2003) : Reprise et réouverture du cinéma de Sainte-Luce (commune)
- Guadeloupe (2007) : Réouverture du « Vertou Palace » à Petit-Bourg (Jean-Marc CÉZAIRE et commune)
- La Réunion (2012) : Réouverture du cinéma « Casino » au Port (commune et FIFA)

À la suite du rapport de 2015, l'ADRC a participé à plusieurs réunions organisées par le CNC sur la distribution dans les DOM avec les différents acteurs : circuits domiens (Elysé, Drotkowski, Mauréfilms), et leur conseils (experts-comptables, avocats), FNDF, FNCF, distributeurs, programmeurs, ADRC, CNC : Direction du cinéma et Mission de la diffusion.

Dans le cadre de la Commission d'aide sélective, le département Etudes analyse les dossiers présentés par les exploitants des départements d'outre-mer, à partir des diagnostics qui ont été opérés lors de la mission de 2015. Le circuit Ethève (Mauréfilms) à La Réunion a présenté des dossiers de mise aux normes en vue de l'homologation de leurs établissements de même que le circuit itinérant de Martinique.

Le département Etudes a des échanges avec le projet de réouverture du cinéma du Port (La Réunion) et des Anses d'Arlet (Martinique) en vue d'apporter son concours à l'accompagnement de ces projets.



“Ciné Lacaze” à Saint-Denis (La Réunion)



“Le Plaza” à Saint-Louis (La Réunion)



“Ciné Cambaie” à Saint-Paul (La Réunion)

9. Accessibilité

Depuis 2013, le responsable du département Études de l'ADRC, Christian Landais, a participé en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC. Ce groupe sous la présidence de la Direction du cinéma (Valérie Lépine-Karnik puis Lionel Bertinet), a réuni l'ensemble des acteurs : FNCF, FNDF, DIRE, SDI, Producteurs, ADRC, DMA, Ministère de la Culture et de la Communication, Ville de Paris, associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et services du CNC.

Accessibilité des cinémas

Nous avons poursuivi notre collaboration avec Nicole DELAUNAY, chargée de mission « Accessibilité » du CNC. Le département Etudes a apporté des exemples d'interprétation de la réglementation vis-à-vis du fonctionnement des cinémas. Les points de difficultés repérés avaient été ceux-ci : gradinage, sas, sanitaires, luminance. Une concertation a été menée avec les associations de personnes handicapées.

Le département Etudes a accompagné par différents conseils et informations, les exploitants et les collectivités locales qui devaient déposer leur ADAP et dont les dossiers ont été élaborés après la date prévue. L'ordonnance mettant en place les agendas d'accessibilité programmée et l'arrêté spécifique aux établissements existants ont été publiés en 2014. En règle générale, la mise en accessibilité doit donner lieu à une réhabilitation globale d'un établissement cinématographique, ce qui nécessite de mener une réflexion sur l'organisation et les flux du public dans l'établissement. L'accès pour tous consiste à mettre chaque spectateur en capacité de bénéficier des différentes prestations disponibles dans le cinéma.

Dans le cadre d'une journée professionnelle organisée par le département Patrimoine avec le Festival des 3 Continents à Nantes, le responsable du Département Etudes Christian Landais, est intervenu par une conférence sur thème : « l'accessibilité des salles et des œuvres ». Emmanuel Gibouleau est intervenu ensuite pour l'accessibilité sensorielle du Cinématographe. Etaient également présents à cette conférence : Jérôme Baron (Festival des 3 Continents), Rodolphe Lerambert (ADRC – Patrimoine), Elsa Piacentino (ADRC – Diffusion). Un ensemble de documents ont été distribués à cette occasion.

Documents d'accompagnement

Le responsable du département Etudes participe à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans les cinémas.

- Corédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma » disponible sur le site Internet de la Fédération depuis le mois d'Avril 2014
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » qui sera publié par le Ministère de la Culture et de la Communication et le CNC en 2017

Ce guide s'adressera aux différents secteurs de la filière. Des réunions de travail se sont tenues en 2015 au Ministère de la Culture et de la Communication avec le CNC et Nicole Delaunay, dans le cadre du groupe de pilotage mis en place par Sandrine Sophys-Veret, chargée de mission Accessibilité au Ministère de la Culture et de la Communication. Dix réunions du groupe ont permis d'avancer sur le rédactionnel et l'organisation des chapitres et leurs illustrations.

Structure du guide :**Chapitre 1** - Rôle de chaque acteur : producteurs, laboratoires, distributeurs, exploitants, éditeurs vidéo**Chapitre 2** - L'accès aux œuvres cinématographiques**Chapitre 3** - L'accessibilité de l'établissement**Chapitre 4** - Médiation**Chapitre 5** - Communication

Le chapitre « cadre bâti », outre un préambule sur les spécificités des salles de cinéma et la diversité du secteur de l'exploitation, aborde le cheminement spatial et la gestion des flux dans l'établissement pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant, et insiste au regard des handicaps sensoriels sur plusieurs points de vigilance :

- la gestion de la lumière et de l'éclairage, les éveils de vigilance,
- l'environnement signalétique,
- l'organisation des mobiliers d'accueil,
- la gestion du son et de l'acoustique,
- les matériels d'accessibilité sensorielle.

Le chapitre « cadre bâti » est rédigé par l'ADRC, les chapitres « exploitation-distribution » par Nicole Delaunay tandis que les autres chapitres (Production, Vidéo, Médiation) sont rédigés par la DCTP du CNC (Direction de la Création, des Territoires et des Publics) avec le concours de Patrice Fachinetti.

Plusieurs réunions du groupe de pilotage se sont déroulées au Ministère de la Culture et de la Communication.

Une page dédiée à l'accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques a été mise en place sur le site de l'ADRC (http://www.adrc-asso.org/salle_de_cinema/accessibilite.php) donnant une synthèse de l'actualité sur ce sujet et renvoyant sur des documents ressources.



“Cinéma Véo” à Muret – Architecte : Pierre Varietas



“Le Cinos” à Berck-sur-Mer – Architecte : Trace Architectes

Accès aux œuvres

L'ADRC a mis en place à la demande du CNC depuis juillet 2013, un repérage systématique de l'accessibilité des films avec des circulations ADRC. Ce relevé basé sur les déclarations des distributeurs, permet une statistique sur les films mis en circulation par l'Agence. Cette analyse est précieuse en complément de la base CINEDI du CNC. Une liste de films accessibles est disponible sur le site du CNC.

Ce repérage semestriel est présenté dans un document disponible sur le site de l'ADRC. Les correspondants régionaux ou du département Patrimoine peuvent indiquer à leurs interlocuteurs ces informations.

L'analyse de l'offre de films accessibles sur 42 mois, de juillet 2013 à décembre 2016 démontre que seulement 41 % des films mis en circulation par l'ADRC sont accessibles (300 films sur 740). Pour les films à diffusion importante (plus de 200 copies en SN), le niveau d'accessibilité est important, environ 78 %. Il est encore plus significatif pour les films à très fort tirage (plus de 350 copies), soit 86 %. En revanche pour les films de diffusion moyenne et réduite (moins de 200 copies en SN), le taux est plus faible : 27 %. Pour les films à diffusion très réduite (moins de 80 copies en SN) le taux est encore plus faible : 11 %.

Concernant le champ de l'Art et Essai, la fracture est très prononcée : 30 % des films recommandés Art et Essai disposent d'éléments d'accessibilité alors que 74 % des films non recommandés sont accessibles. Concernant les films Art et Essai soutenus par le Groupe Actions Promotion de l'AFCAE (95 films), 34 % des titres possèdent des éléments d'accessibilité. On constate ainsi une véritable fracture culturelle, les films à diffusion plus réduite étant plus faiblement accessibles que les films à tirage plus important.

Le clivage est particulièrement présent selon les nationalités d'origine des films : quand 68 % des films français sont munis d'éléments, seulement 13 % des films européens (non français) le sont. Seuls 13 % des films des Etats-Unis et 8 % des films provenant des aires autres que les Etats-Unis et l'Europe sont accessibles. On note cependant une évolution positive entre 2013 et 2016. Au deuxième semestre 2016, la part des films accessibles se situe au plus haut niveau depuis juillet 2013.

La progression constante des productions françaises est sensible notamment pour l'offre Art et Essai (cf. tableau joint : de 35 % à 85 % des films). L'accessibilité des œuvres tient au volontarisme des distributeurs car si la loi de 2005 donne des obligations précises aux exploitants, l'obligation n'est qu'implicite pour l'accès aux prestations, notamment le film.

	2 ^e semestre 2013	1 ^{er} semestre 2014	2 ^e semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	2 ^e semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016	2 ^e semestre 2016	ENSEMBLE
Part sur tous les films	40 %	31 %	30 %	38 %	42 %	48 %	54 %	41 %
Part sur les films à + de 200 SN	76 %	81 %	71 %	86 %	85 %	75 %	83 %	78 %
Part sur les films à - de 200 SN	23 %	15 %	21 %	21 %	30 %	40 %	46 %	27 %
Part sur les films à - de 80 SN	7 %	6 %	3 %	6 %	11 %	30 %	23 %	12 %
Part sur les films AE	25 %	23 %	25 %	26 %	35 %	42 %	49 %	30 %
Part sur les films non AE	83 %	58 %	90 %	74 %	63 %	67 %	75 %	74 %
Part sur les films français	53 %	58 %	62 %	75 %	81 %	81 %	89 %	68 %
Part sur les films français AE	36 %	46 %	53 %	63 %	76 %	73 %	85 %	59 %

10. Cartographie – Évolutions du parc de salles

Le département Études a mis en place à partir de 2007, un outil cartographique des établissements cinématographiques. À la suite du rapport de Bertrand EVENO sur les actions de l'Agence à l'ère numérique, deux études du parc d'établissements cinématographiques ont été menées en lien avec les conseillers des DRAC et la Médiatrice du cinéma.

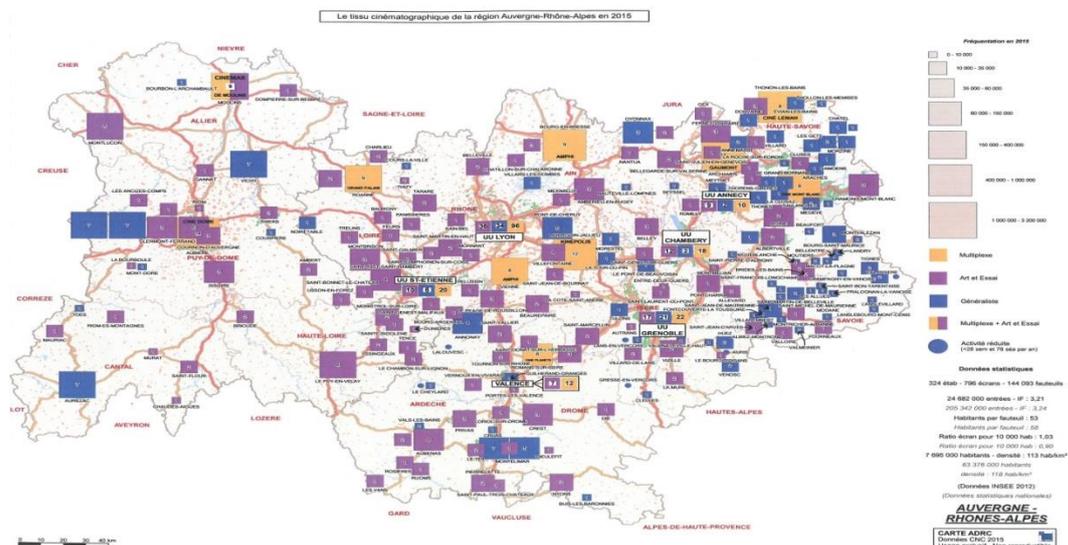
Cartographie – Atlas des établissements cinématographiques

Les interventions du département Etudes pour les projets de salles nécessitent de prendre en compte l'environnement de ces projets. Un atlas des établissements cinématographiques est donc établi par l'ADRC à partir des données fournies par le CNC chaque année. Cette cartographie prend en compte à la fois les échelles de fréquentation suivant différents seuils et la typologie des différents établissements suivant trois catégories : multiplexes, généraliste, Art et Essai. Pour des raisons de lisibilité, les circuits itinérants n'apparaissent pas sur ces cartes.

Ces carnets de cartes établis à l'échelle régionale et départementale en fonction des besoins du département Études et Conseils, sont également utiles aux autres fonctions de l'Agence : Diffusion et Patrimoine. Ces atlas donnent lieu à une diffusion restreinte au CNC et aux conseillers cinéma des différentes DRAC, notamment pour les commissions régionales de classement Art et Essai. L'atlas des cartes régionales revu avec la nouvelle cartographie (13 régions) est disponible sur le site de l'ADRC.

Evolution du parc – projets de salles

Le rapport EVENO évoquait la capacité de l'ADRC à étudier l'évolution du parc de salles. À partir des données recueillies, nous avons établi une cartographie nationale et départementale de l'évolution du parc entre 2008 et 2012. Afin d'anticiper le futur parc d'établissements cinématographiques français, un second atlas situant les projets prévus et autorisés en CDAC et CNAC (données au mois de février 2016) a été établi avec une mise à jour en février 2017. Ces cartes sont très utiles en vue de futures études et analyses, à l'échelle départementale ou régionale dans le contexte des réformes territoriales.



11. Documents et journées de réflexion

Analyse des coûts prévisionnels en 2014-2015

L'ADRC réalise chaque année depuis 1983 une analyse des coûts prévisionnels des projets aidés par la Commission d'aide sélective du CNC. Depuis plusieurs années, le département Etudes a souhaité mettre cette étude en rapport des évolutions annuelles du secteur du BTP. En effet, le développement des multiplexes a provoqué une mutation du modèle d'aménagement des salles de cinéma. Ce fait a redonné une visibilité aux cinémas avec des écritures architecturales notables, et une meilleure qualité de confort et de taille d'écran en cohérence avec l'évolution des autres équipements recevant du public. Les effets combinés des évolutions réglementaires (normes ERP, loi 2015 accessibilité), les politiques de développement durable et d'économie d'énergie, l'amélioration du confort, accroissent les surfaces nécessaires et le coût des projets.

Les échantillons 2013-2014 des dossiers soutenus par une aide sélective du CNC poursuivent le cycle d'investissement entamé en 2011 après la transition numérique des salles. Le nombre de projets pour 2013 reste important avec 52 projets (63 en 2012). La répartition de l'échantillon présente un nombre de créations ex-nihilo très important (21 projets, 40 %) et une baisse des autres catégories. Les deux typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent les deux-tiers des projets. La part des réhabilitations lourdes est importante (23 %), opérations souvent liées aux travaux de mise en accessibilité.

L'échantillon 2014 est particulier, se polarisant sur des projets privés en raison des élections municipales. De ce fait, le nombre de projets pour 2014 est en baisse (36) et le nombre de créations ex-nihilo est réduit (22 %) avec une grande majorité de projets privés (8 sur 9). Les principaux indicateurs sont en baisse : projets (- 30 %), investissement (- 47 %), coût moyen (- 25 %). Les typologies les plus lourdes en investissement (création, restructuration) totalisent 60 % des projets. La part des réhabilitations lourdes est importante (40 %), opérations souvent liées aux travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, les ratios confirment les évolutions entamées au début des années 2000. Si l'on trouve encore une différence entre projets publics et privés, elle se réduit avec des projets privés de qualité en retour vers le centre-ville. Le ratio moyen rapporté à la surface reste stable (de 1 400 €/m² pour les contextes simples à 1 800 €/m² pour les opérations complexes). **La moyenne des créations avec contraintes atteint un ratio de 5 500 € par fauteuil.** Cependant, certains projets complexes peuvent comporter un ratio jusqu'à 8 000 €/fauteuil. **Les opérations privées sont souvent moins coûteuses autour de 4 500 € par fauteuil**, en raison de capacités d'investissement, de contextes constructifs favorables et de capacité de négociation.

L'exigence de confort peut déterminer des ratios de surface jusqu'à 3,5 m² par place impactant le coût du projet. Le niveau d'investissement ne pourra que progresser avec la mise en accessibilité, consommatrice d'espace, et des démarches environnementales. Le document *Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration des salles de cinéma* a été diffusé auprès du Conseil d'Administration de l'ADRC, du CNC, de la FNCF ainsi qu'auprès des syndicats régionaux et associations régionales. Il est disponible, pour les porteurs de projets et nos partenaires professionnels, ainsi que sur notre site Internet.

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude de projets

La première édition de l'ouvrage « **Créer ou transformer un cinéma** », diffusé par correspondance par l'Agence fin 2003, a été épuisée en fin d'année 2006, ce qui a démontré l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités. La seconde édition est parue en octobre 2007, avec une mise à jour en fonction des évolutions apparues. Cette édition a été enrichie de plus d'un cinquième de la pagination initiale.

L'ouvrage propose une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma. Huit chapitres font le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Cette édition est épuisée depuis le mois de mars 2012. Entre 2007 et 2012, près de 480 exemplaires du Guide ont été diffusés. La diffusion s'est établie à environ 80 exemplaires par an, à la demande des porteurs de projets, des DRAC et organismes publics, ou lors d'interventions de formations pour de futurs professionnels, pour les élus locaux en charge des questions culturelles.

Un projet de nouvelle édition est à l'étude, car depuis 2007, des évolutions importantes se sont concrétisées, qu'il s'agisse de la projection numérique ou de l'accessibilité des salles de cinéma.

Enfin, plus globalement, la conception initiale du guide datant de 2003, cette première décennie nécessite, même si les fondamentaux restent d'actualité, de réinterroger la problématique de la salle de cinéma dans une prospective affirmée.

Néanmoins, selon la nature des demandes (exploitants, étudiants FÉMIS, Institutionnels), des copies « papier » ont été adressées, dans l'attente de publication d'une nouvelle version électronique.

Projets	Saint-Savin, Saint-Genis-Pouilly, Clermont-de-l'Oise, Nort-sur-Erdre, Saint-Maurice
Particuliers	Rennes (étudiant Fémis)



“Le Méliès” à Montreuil – Architecte : Bernard Ropa



12. Photothèque

La photothèque de l'ADRC a été initiée en 1989 à partir de l'exposition et l'ouvrage « Cinémas, 12 salles d'aujourd'hui ». Elle comprend en 2016 **des clichés concernant près de 230 établissements de 182 villes pour un total de plus de 33 000 images** qui présentent les établissements de jour et de nuit. Les divers clichés présentent l'insertion urbaine de ces établissements, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, avec les détails les plus significatifs de leur architecture ou aménagement.

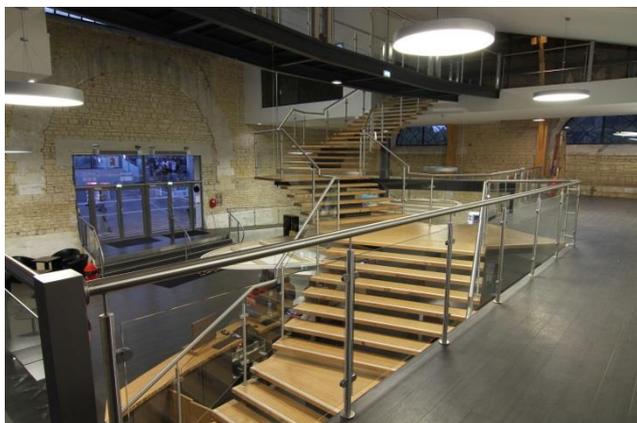
Elles servent notamment à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle pour des élus, des fonctionnaires territoriaux, de futurs professionnels de la diffusion du film et des étudiants d'écoles de cinéma.

Trois grands et nouveaux reportages ont été réalisés en 2016 :

- *Grand Amiénois*
 - *Albert – Le Casino – 310 photos*
 - *Doullens – Le Tivoli – 86 photos*
 - *Poix-de-Picardie – Le Trianon – 170 photos*
- *Montreuil – Le Méliès – 277 photos*
- *Verdun – Le cinéma Caroussel – 293 photos*

Les informations sur les reportages et les établissements concernés sont disponibles sur le site Internet de l'Agence : http://www.adrc-asso.org/salle_de_cinema/phototheque.php

Bilan : 182 villes, 229 cinémas, plus de 33 000 photos.



“Caroussel” à Verdun – Architecte : Gilbert Long



13. Participation à des actions de formation

Formation continue

FÉMIS – Formation continue

Depuis 2010, la FÉMIS a mis en place une formation continue de « Directeur d'exploitation cinématographique ». En 2016, le responsable du département Etudes est intervenu auprès des stagiaires de la formation continue de la FÉMIS afin de leur présenter les actions du département dans le domaine architectural, et les enjeux actuels qui se posent aux salles de proximité. De plus, il a conduit et évalué avec Gérard CLADEL, architecte-urbaniste, un exercice « Géographie, architecture et aménagement des salles ». L'objectif est de conduire les stagiaires à analyser l'insertion urbaine des cinémas et formuler le bilan technique de leur exploitation.

Formation initiale

FÉMIS – Filière « distribution-exploitation »

Depuis la création de la filière (DISTEX), l'architecte-conseil de l'Agence participe avec les différents responsables (Jean-Baptiste DIÉRAS, Emmanuel PAPILLON, Jean-Marc QUINTON, Marie José ELANA) à l'organisation du module consacré aux questions de la salle de cinéma sous l'angle architectural et urbain.

L'intervention a été introduite par une information sur la création de l'ADRC en 1983 et l'évolution des modes d'action du département Etudes au bénéfice des projets des exploitants et des collectivités.

Il s'agit d'établir la problématique de l'évolution des salles de cinéma contemporaines, dans le contexte d'évolution du commerce et d'offre culturelle.

Sont intervenus notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- Christian LANDAIS, architecte-conseil, responsable du département Etudes
- Gérard CLADEL, architecte, spécialiste du projet urbain



“UGC Ciné Cité Confluence” à Lyon – Architecte : Jean-Paul Viguier



“CNP Terreaux” à Lyon – Architecte : Gilbert Long

Le module a compris un voyage d'immersion à Lyon qui a permis aux étudiants de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains :

- Accueil par Pascal Maubec, conseiller cinéma DRAC Rhône-Alpes,
- Parvis Part-Dieu (restructuration cinéma Part-Dieu),
- Visite de l'*UGC Confluence*, et rencontre avec Franck Chapon, directeur
- Visite du quartier *Confluence*,
- Visite du cinéma *Comoedia* et rencontre avec Frédérique Duperret, directrice
- Projection du film d'Eric Guirado : « *Comoedia une renaissance* »
- Exposé sur l'exploitation cinématographique à Lyon, Pascal Maubec,
- Visite du CNP Bellecour et rencontre avec Sylvie Da Rocha, directrice des CNP
- Visite et rencontre avec Thierry Rocourt, directeur du Pathé Bellecour

Ces deux journées ont été co-organisées par Christian Landais pour l'ADRC et Pascal Maubec pour la DRAC.

Une seconde intervention auprès des étudiants de la filière Exploitation a permis de présenter d'une part, un panorama de l'histoire des salles et des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables et en fournissant une information sur l'évolution des coûts de projets et les documents ressources établis par le département Etudes.

Département Répertoire



- Missions et services
- Bilan des actions – Aide à la diffusion
- Bilan des actions – Accompagnement
- Service à destination des salles – Mise en réseau et Centre-ressources

1. Missions et services

Le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC, créé en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Ministère de la Culture et de la Communication, est **la seule structure d'intervention qui apporte concrètement aux salles une possibilité d'accès aux films de Répertoire par le financement et la diffusion de copies numériques à des conditions aménagées** (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %). La programmation de ces films à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes est réalisée avec l'accord des distributeurs. Les interventions de l'Agence dans le domaine du patrimoine concernent également :

- **L'édition de documents d'accompagnement** gratuitement mis à disposition des salles et des publics.
- **Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements** dans les salles.
- **La diffusion de films muets et la proposition de ciné-concerts** à des conditions aménagées.
- **La proposition d'animations Jeune Public** à des conditions adaptées.
- **L'organisation de visionnements professionnels** de films de Répertoire en régions.
- **Une fonction de centre-ressources** au bénéfice des professionnels. La mission Répertoire assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit.

L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

2. Bilan des actions 2016 – Aide à la diffusion

L'année 2016 en chiffres

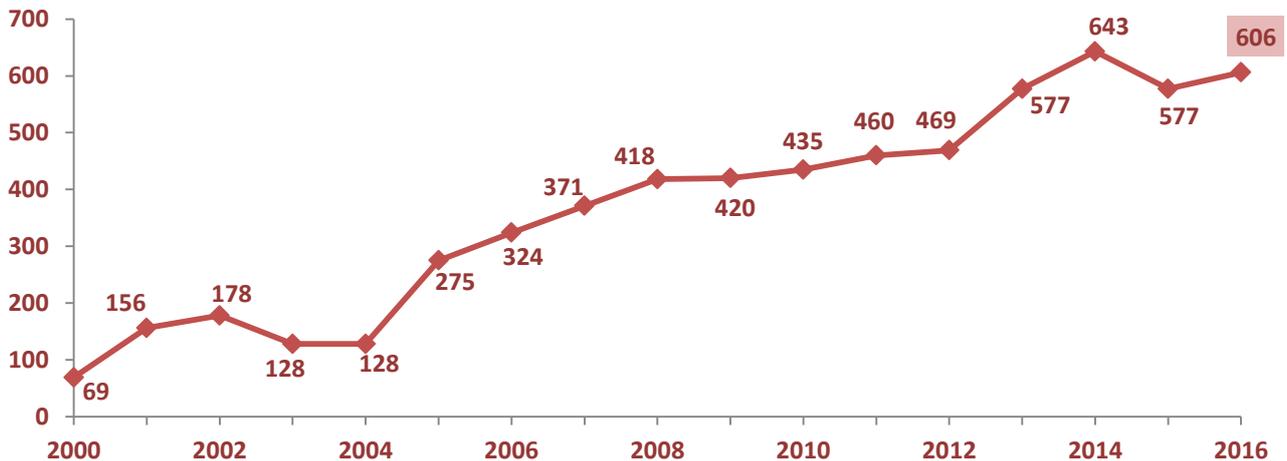
En 2016, Le département Répertoire de l'ADRC a poursuivi et développé son soutien à la diffusion et la promotion du cinéma de patrimoine dans **606 établissements (29 % du parc des établissements cinématographiques)**. En partenariat avec 50 distributeurs, **453 films ont été diffusés représentant 3 590 locations** qui ont généré près de **99 000 entrées**. Depuis 2010 et le début de la diffusion numérique, l'Agence a enregistré une évolution très importante de ses interventions tant au niveau de la diffusion que de l'accompagnement. Rappelons que près de 90 % des interventions sont effectuées par des salles des Petites Villes et Villes Moyennes. La plupart de ces établissements étaient peu pris en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le secteur Répertoire.

606 salles bénéficiaires (+ 4 %)	453 films diffusés (+ 8 %)
29 % du parc français	3 590 locations enregistrées (+ 1,8 %)
90 % des Petites Villes et Villes Moyennes	99 000 entrées

606 salles bénéficiaires en 2016

Le nombre de salles qui ont recours aux copies ADRC Répertoire est en nette augmentation (+ 29 % en six ans). Soulignons que de nouvelles salles, peu actives auparavant sur ce secteur, ont engagé à nos côtés une action de diffusion pérenne. La souplesse du numérique et l'accompagnement de l'ADRC sont des atouts majeurs pour ces salles.

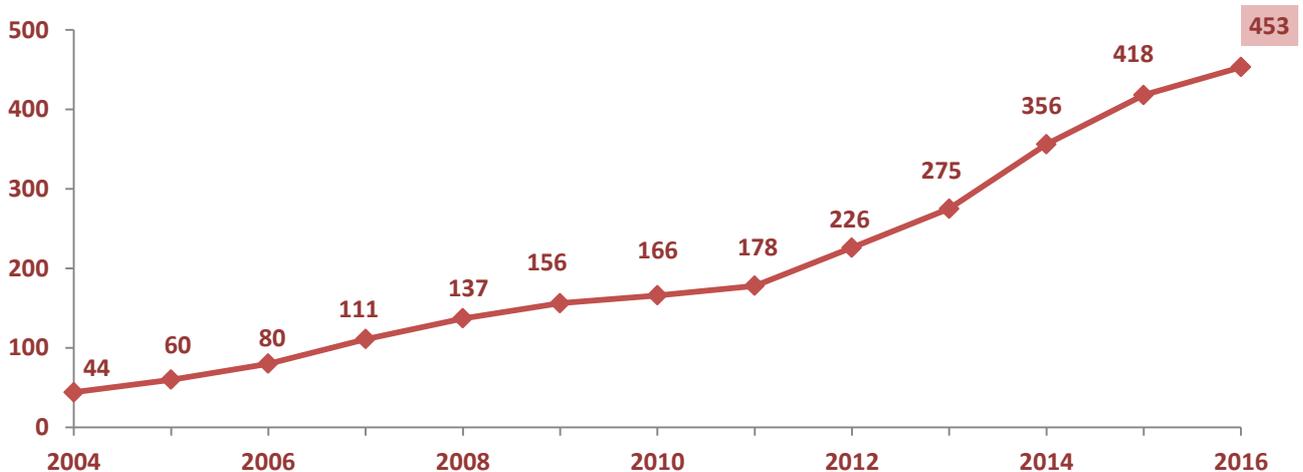
Nombre de salles par année



453 titres diffusés en 2016

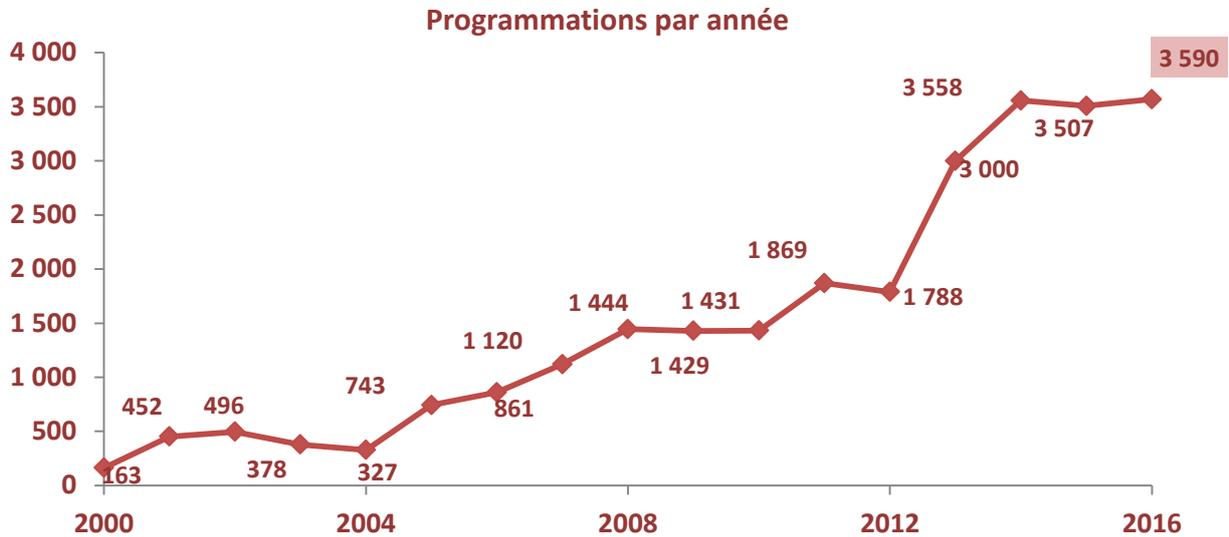
Le catalogue de l'ADRC comprend **une offre de plus de 600 titres disponibles sur support DCP et/ou 35 mm** qui met en valeur la richesse et la diversité du patrimoine cinématographique mondial. **L'offre s'est enrichie de 117 nouveaux titres cette année (dont 11 destinés particulièrement au jeune public)**. 100 titres ont bénéficié de l'aide sélective à la numérisation du CNC. 34 films sont disponibles en version audio décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME).

Titres programmés par année



3 590 programmations en 2016

Depuis 2010, une forte croissance du nombre de programmations est observée du fait de la transition numérique. **3 590 programmations ont été enregistrées en 2016 contre 3 507 en 2015 et 1 431 en 2010.** Pour faire face à ce développement de notre activité, les envois via une solution dématérialisée (cinego.net) ont débuté début novembre 2016, en partenariat avec les distributeurs volontaires.



99 000 entrées réalisées en 2016

Une hausse des entrées est à l'œuvre depuis 2010 liée d'une part à l'augmentation du nombre de titres et des programmations et d'autre part, au travail régulier des exploitants, en particulier dans les Petites Villes. **Depuis 2000, plus de 900 000 entrées ont été enregistrées.**



Nouveaux titres disponibles

Les 117 nouveaux titres proposés en 2016 représentent 31 % des programmations globales (soit 1 100 programmations) et 32 % des entrées réalisées (soit 31 528 entrées). La programmation de ces titres se poursuit bien entendu en 2017.

TITRES	REALISATEURS	DISTRIBUTEURS
ALICE COMEDIES	Walt Disney	Malavida
ALLEZ COUCHER AILLEURS	Howard Hawks	Swashbuckler Films
AMOUR	Karoly Makk	Clavis Films
AU BONHEUR DES DAMES	Julien Duvivier	Tamasa Distribution
AU GRÉ DU COURANT	Mikio Naruse	Les Acacias
BARBEROUSSE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
BATMAN	Leslie Martinson	Splendor Films
BLOW OUT	Brian De Palma	Mission Distribution
BRISBY ET LE SECRET DE NIMH	Don Bluth	Splendor Films
CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU	Jacques Rivette	Les Films du Losange
CHARLOT SUR LA ROUTE	Charles Chaplin	Tamasa Distribution
CHIEN ENRAGÉ	Akira Kurosawa	Carlotta Films
CLOSE UP	Abbas Kiarostami	Splendor Films
CRIS ET CHUCHOTEMENTS	Ingmar Bergman	Carlotta Films
DAGUERRÉOTYPES	Agnès Varda	Ciné Tamaris
DIEU SEUL LE SAIT	John Huston	Les Acacias
DO THE RIGHT THING	Spike Lee	Splendor Films
DODES'KA-DEN	Akira Kurosawa	Carlotta Films
DU SOLEIL DANS LES YEUX	Antonio Pietrangeli	Les Films du Camélia
EASY RIDER	Dennis Hopper	Park Circus
ECLAIRAGE INTIME	Ivan Passer	Malavida
ELLE ET LUI	Leo McCarey	Théâtre du Temple
ENTRE LE CIEL ET L'ENFER	Akira Kurosawa	Carlotta Films
ESPOIR	André Malraux	Théâtre du Temple
FATTY SE DÉCHAÎNE	Fatty Arbuckle	Tamasa Distribution
FERDA LA FOURMI	Hermína Tyrlova	Malavida
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE	Don Bluth	Splendor Films
FINIS TERRAE	Jean Epstein	Gaumont
FREAKS	Tod Browning	Théâtre du Temple
HUGO ET JOSÉPHINE	Kjell Grede	Malavida
IL BOOM	Vittorio De Sica	Les Acacias
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (1)	Sergio Leone	Splendor Films
IL VIGILE	Luigi Zampa	Les Acacias
INDOCHINE	Régis Wargnier	Carlotta Films
INFIDÈLEMENT VÔTRE	Preston Sturges	Théâtre du Temple
INSIANG	Lino Brocka	Carlotta Films
JE NE REGRETTE RIEN DE MA JEUNESSE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LA BANDERA	Julien Duvivier	Tamasa Distribution
LA BELLADONNA DE LA TRISTESSE	Eiichi Yamamoto	Eurozoom
LA BELLE ÉQUIPE	Julien Duvivier	Pathé Distribution
LA CHARRETTE FANTÔME	Julien Duvivier	SND
LA CHASSE AU LION À L'ARC	Jean Rouch	Tamasa Distribution
LA COLLINE A DES YEUX	Wes Craven	Carlotta Films
LA FEMME DU DIMANCHE	Luigi Comencini	Tamasa Distribution
LA FIN DU JOUR	Julien Duvivier	Pathé Distribution
LA FORTERESSE CACHÉE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LA MÉLODIE DU BONHEUR	Robert Wise	Lost Films
LA PLANÈTE DES SINGES	Franklin J Schaffner	Swashbuckler Films
LA PLANÈTE DES VAMPIRES	Mario Bava	Bac Distribution
LA VIE EST À NOUS + GRÈVES D'OCCUPATION	Jean Renoir	Tamasa Distribution
L'ANGE IVRE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LE CHÂTEAU DE L'ARAIGNÉE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LE DÉCALOGUE	Krzysztof Kieslowski	Diaphana po MK2
LE GRONDEMENT DE LA MONTAGNE	Mikio Naruse	Les Acacias
LE MAGICIEEN D'OZ (1)	King Vidor	Warner Bros.

LE PLUS DIGNEMENT	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LE ROI DE CŒUR	Philippe de Broca	Tamasa Distribution
LE SCHPOUNTZ	Marcel Pagnol	Mission Distribution
LE TEMPS DES CERISES	Jean-Paul Dreyfus	Tamasa Distribution
LE VOLEUR DE BAGDAD	Michael Powell	Carlotta Films
LES BAS-FONDS	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LES ÉGARÉS	Francesco Maseli	Tamasa Distribution
LES POINGS DANS LES POCHE (1)	Marco Bellocchio	Ad Vitam
LES SALAUDS DORMENT EN PAIX	Akira Kurosawa	Carlotta Films
LES VOYEURS	Uri Zohar	Malavida
LES YEUX PLUS GROS QUE LE VENTRE	Uri Zohar	Malavida
L'ESPRIT DE LA RUCHE	Victor Erice	Tamasa Distribution
L'HÉRITIÈRE	William Wyler	Swashbuckler Films
L'HISTOIRE OFFICIELLE	Luis Puenzo	Pyramide
LITTLE BIG MAN	Arthur Penn	Carlotta Films
LOVE STREAMS	John Cassavetes	Splendor Films
M	Joseph Losey	Tamasa Distribution
MACADAM À DEUX VOIES	Monte Hellman	Ciné Sorbonne
MACADAM COWBOY	John Schlesinger	Mission Distribution
MASCULIN FÉMININ	Jean-Luc Godard	Tamasa Distribution
MAUVAIS SANG	Leos Carax	Tamasa Distribution
MÉMOIRES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT	Tomas Gutiérrez Alea	Les Films du Camélia
MISSING	Costa Gavras	Splendor Films
MOI, UN NOIR	Jean Rouch	Tamasa Distribution
NAÏS	Marcel Pagnol	Mission Distribution
NUAGES ÉPARS	Mikio Naruse	Les Acacias
ORFEU NEGRO	Marcel Camus	Solaris Distribution
OUT 1 : SPECTRE	Jacques Rivette	Carlotta Films
PANIQUE	Julien Duvivier	Les Acacias
PARIS NOUS APPARTIENT	Jacques Rivette	Diaphana pour MK2
PAUVRES MAIS BEAUX	Dino Risi	Les Films du Camélia
PAUVRES MILLIONNAIRES	Dino Risi	Les Films du Camélia
PÉPÉ LE MOKO	Julien Duvivier	Tamasa Distribution
POINT LIMITE ZÉRO	Richard Sarafian	Solaris
PREDATOR	John McTiernam	Les Bookmakers
PULSIONS	Brian De Palma	Mission Distribution
QUAND UNE FEMME MONTE L'ESCALIER	Mikio Naruse	Les Acacias
QUI MARCHE SUR LA QUEUE DU TIGRE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
RAN	Akira Kurosawa	Les Acacias
ROHMER : PRÉLUDES 1 & 2	Eric Rohmer	Agence du court métrage
SALÉ, SUCRÉ	Ang Lee	Carlotta Films
SANJURO	Akira Kurosawa	Carlotta Films
THE ENDLESS SUMMER	Bruce Brown	Carlotta Films
THE PARTY (1)	Blake Edwards	Splendor Films
THE SERPENT AND THE RAINBOW	Wes Craven	Les Bookmakers
THE THING	John Carpenter	Splendor Films
TOPAZE	Marcel Pagnol	Mission Distribution
TROIS JOURS ET UN ENFANT	Uri Zohar	Malavida
UN CARNET DE BAL	Julien Duvivier	Gaumont
UN HOMME ET UNE FEMME	Claude Lelouch	Sophie Dulac
UN MARI PRESQUE FIDÈLE	Sidney Gilliat	Tamasa Distribution
UN MARIAGE	Robert Altman	Splendor Films
UN MERVEILLEUX DIMANCHE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE	Joseph Losey	Solaris Distribution
UNE AUSSI LONGUE ABSENCE	Henri Colpi	Théâtre du Temple
UNE FEMME DANS LA TOURMENTE	Mikio Naruse	Les Acacias
VACANCES À VENISE	David Lean	Les Acacias
VISITE OU MÉMOIRES ET CONFESSIONS	Manoel De Oliveira	Epicentre Films
VIVRE	Akira Kurosawa	Carlotta Films
VIVRE DANS LA PEUR	Akira Kurosawa	Carlotta Films
VOICI LE TEMPS DES ASSASSINS	Julien Duvivier	Pathé Distribution
YOJIMBO	Akira Kurosawa	Carlotta Films

- (1) Films numérisés en 2016 mais dont la réédition en 35 mm est antérieure. La numérisation des catalogues effectuée par les ayants droit se développe avec le soutien fréquent du CNC (aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine). Le département Répertoire assure, en accord avec les distributeurs, le financement de DCP supplémentaires des titres dernièrement numérisés, sur lesquels il est intervenu au préalable en 35 mm.

Les documentaires sur le cinéma

À l'occasion de la sortie en salles de *Voyage à travers le cinéma français* de Bertrand Tavernier (le 12 octobre), l'ADRC a proposé aux salles, en partenariat avec Pathé, des séances événements. De nombreuses salles ont en effet programmé ce documentaire et les films de Jean Renoir, Julien Duvivier, Marcel Carné, Jacques Becker et Jean-Pierre Melville qui ont marqué la vie de Bertrand Tavernier.

En hommage à Vilmos Zsigmond, mythique chef-opérateur du cinéma américain, disparu le 1er janvier 2016, l'ADRC s'est associée à Lost Films pour proposer le documentaire *Close encounters with Vilmos Zsigmond* de Pierre Filmon et plusieurs longs métrages dont Vilmos Zsigmond a dirigé la photographie, parmi lesquels *Voyage au bout de l'enfer* de Michael Cimino (Carlotta Films), *Blow out* de Brian De Palma (Mission Distribution) ou encore *The Rose* de Mark Rydell (Lost Films). Ces projections ont été accompagnées de rencontres avec le distributeur Marc Olry et le réalisateur Pierre Filmon.

Les films Jeune Public

Les films destinés au Jeune Public sont particulièrement bien représentés au sein du catalogue ADRC Répertoire. En 2016, l'ADRC est intervenue sur les titres suivants :

- **Alice Comedies** (1924-1926) Walt Disney, Malavida
- **Batman** (1966), Leslie Martinson, Splendor Films
- **Brisby et le secret de Nimh** (1982), Don Bluth, Splendor Films
- **Charlot sur la route** : L'Emigrant (1917), Charlot Vagabond (1915), Charlot s'évade (1917), Charles Chaplin, Tamasa
- **Fatty se déchaîne** : Fatty boucher (1917), Fatty à la clinique (1918), Love (1919), Fatty Arbuckle, Tamasa
- **Ferda la fourmi** (1943), Hermina Tyrlova, Malavida
- **Fievel et le nouveau monde** (1986), Don Bluth, Splendor Films
- **Hugo et Joséphine** (1967), Kjell Grede, Malavida
- **La Mélodie du Bonheur** (1964), Robert Wise, Lost Films
- **La Planète des singes** (1967), Franklin J. Schaffner, Swashbuckler Films
- **Le Magicien d'Oz** (1939), Victor Fleming, King Vidor, Warner Bros.

La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le [site Internet de l'ADRC](#).

Ces copies disponibles pour des séances Jeune Public peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels, ou d'ateliers proposés à des conditions économiques aménagées.

Nos partenaires distributeurs

Trois nouveaux distributeurs, Bac Films, Eurozoom et Park Circus, viennent compléter le nombre de nos partenaires en 2016.

L'Agence poursuit son travail avec les distributeurs suivants :

Ad Vitam ▪ Arkeion ▪ Artédís ▪ Baba Yaga Films ▪ Capricci Films ▪ Carlotta Films ▪ Ciné Sorbonne ▪ Ciné-Tamaris ▪ Cinéma Public Films ▪ Clavis Films ▪ DHR ▪ Diaphana Distribution pour MK2 ▪ Disney ▪ ED Distribution ▪ Flash Pictures ▪ Gaumont ▪ Gébéka Films ▪ Le Pacte ▪ Les Acacias ▪ Les Editions Zoroastre ▪ Les Films de Mon Oncle ▪ Les Films du Camélia ▪ Les Films du Losange ▪ Les Films du Paradoxe ▪ Lost Films ▪ Madadayo Films ▪ Malavida ▪ Mission Distribution ▪ Moonriver Entertainment ▪ Nour Films ▪ Orly Films ▪ Pathé Distribution ▪ Potemkine Films ▪ Pyramide Distribution ▪ Shellac ▪ SND ▪ Solaris Distribution ▪ Sophie Dulac Distribution ▪ Splendor Films ▪ Studiocanal ▪ Swashbuckler Films ▪ Tamasa Distribution ▪ Théâtre du Temple ▪ Théâtre du Temple p/o Les Grands Films Classiques ▪ UFO ▪ Warner Bros. ▪ Zootrope Films.

Les partenariats avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié aux catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion. Rappelons que les distributeurs de films de patrimoine (sauf inédits) sont exonérés de contributions numériques (VPF).

Accessibilité sensorielle

En 2016, trente-quatre films de Répertoire sont disponibles auprès de l'ADRC en version audio décrite (AD) et/ou sous-titrée pour personnes sourdes ou malentendantes (SME). Ces films ont bénéficié de l'aide sélective à la numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine (CNC).

- **Boudu sauvé des eaux** de Jean Renoir (Pathé), SME
- **César** de Marcel Pagnol (Mission Distribution), AD et SME
- **Dimanche à Pékin** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Fanny** de Marc Allégret (Mission Distribution), AD et SME
- **French Cancan** de Jean Renoir (Gaumont), AD et SME
- **Junkopia** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **L'Homme de Rio** de Philippe de Broca (Les Acacias), AD et SME
- **La Belle équipe** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- **La Belle et la bête** de Jean Cocteau (SND), SME
- **La Chasse au lion à l'arc** de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME
- **La Chienne** de Jean Renoir (Solaris Distribution), AD et SME
- **La Collectionneuse** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **La Fin du jour** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- **La Jetée** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **La Reine Margot** de Patrice Chéreau (Pathé), AD et SME
- **Le Carrosse d'or** de Jean Renoir (Les Acacias), AD et SME
- **Le Genou de Claire** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **L'Enclos** de Armand Gatti (Clavis Films), AD et SME
- **Les Demoiselles de Rochefort** de Jacques Tati (Ciné-Tamaris), SME
- **Les Enfants du Paradis** de Marcel Carné (Pathé), AD et SME
- **Les Misérables** de Raymond Bernard (Pathé), SME
- **Les Vacances de M. Hulot** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME

- **Lettre de Sibérie** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Level Five** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Marius** de Alexander Korda (Mission Distribution), AD et SME
- **Masculin féminin** de Jean-Luc Godard (Tamasa), AD et SME
- **Moi, un Noir** de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME
- **Parade** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Perceval le Gallois** de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- **Playtime** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Sans soleil** de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- **Trafic** de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- **Une femme douce** de Robert Bresson (Les Acacias), AD et SME
- **Voici le temps des assassins** de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME.

Envois dématérialisés des films

La plupart des programmations ADRC Répertoire se traduisent cette année par l'envoi d'un disque dur. Cette gestion de la diffusion numérique très chronophage est assumée par l'ADRC. Afin de répondre au développement de son activité, le département Répertoire utilise depuis novembre 2016 l'offre de transport dématérialisée « Cinego ». Cette offre basée sur les réseaux Internet à haut débit (ADSL, fibre optique) est particulièrement adaptée aux continuations et à la programmation des films de patrimoine. Près de 100 chargements sont enregistrés chaque mois. L'ADRC prend en charge le coût du téléchargement pour ses adhérents. L'Agence utilise également la plateforme de services accessibles sur Internet pour programmer les films et gérer la logistique de diffusion (confirmation de programmation, suivis des DCP...).

3. Bilan des actions 2016 – Accompagnement

Les documents édités en 2016

Pour chaque circulation de cycles ou de certains films le nécessitant, l'Agence édite un matériel d'accompagnement mis gratuitement à disposition des salles et des publics. En 2016, six documents ont été édités par l'ADRC.

Rétrospective Julien Duvivier

Textes : Noël Herpe.

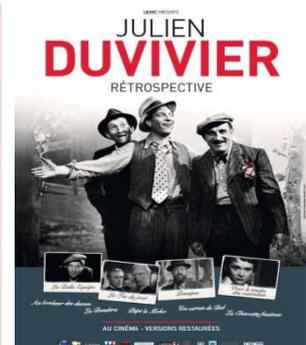
Document édité par l'ADRC.

Tirage ADRC : 8 000 exemplaires.

Format dépliant affichette 40 x 60.

Distribution : Les Acacias, Gaumont, Pathé, Tamasa, SND.

Conception : ADRC.



Rétrospective Akira Kurosawa

Textes : Catherine Cadou.
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Carlotta Films.
 Conception : ADRC.



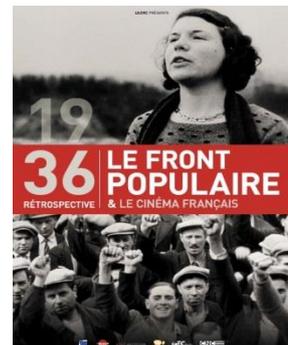
Rétrospective Road Movie

Textes : Bernard Benoliel et Jean-Baptiste Thoret.
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Ciné Sorbonne, Les Films du Camélia, Mission, Park Circus, Solaris, Tamasa, Théâtre du Temple, Warner Bros.
 Conception : ADRC.



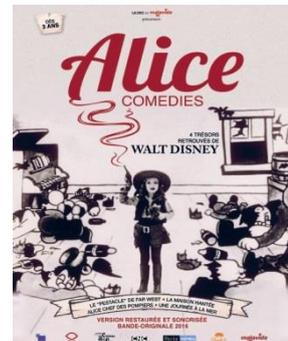
Rétrospective Front Populaire

Textes : Tanguy Perron.
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Pathé, Tamasa, Théâtre du Temple.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Alice Comedies

Textes : Malavida Films.
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 10 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Malavida.
 Conception : ADRC.



Rétrospective Akira Kurosawa Partie 2

Textes : Catherine Cadou.
 Document édité par l'ADRC.
 Tirage ADRC : 8 000 exemplaires.
 Format dépliant affichette 40 x 60.
 Distribution : Carlotta Films.
 Conception : ADRC.



Compléments de programme numériques

En 2016, LaCinetek et l'ADRC se sont associées pour proposer aux salles de cinéma la diffusion d'entretiens avec des réalisateurs, en complément de programme de films de patrimoine. Six bonus exclusifs produits par LaCinetek ont été proposés gratuitement en DCP et sur Cinego comptabilisant plus de 40 diffusions.

- *Les Parapluies de Cherbourg* de Jacques Demy (Ciné-Tamaris) par Céline Sciamma.
- *La Belle et la bête* de Jean Cocteau (SND) par Pascale Ferran.
- *Les Sept samouraïs* de Akira Kurosawa (Le Pacte/La Rabbia) par Cédric Klapisch.
- *Charlot policeman* de Charles Chaplin (Tamasa) par Luc Moullet.
- *Meurtre d'un bookmaker chinois* de John Cassavetes (Orly Films) par Laurent Cantet.
- *Le Fleuve de Jean Renoir* (Carlotta Films) par Arnaud Desplechin.

Cette offre se développe en 2017 avec 30 nouveaux compléments de programme.

L'ADRC est aussi partenaire de l'Association des Cinémas de Proximité d'Aquitaine (ACPA) et assure la diffusion d'une série de 13 entretiens avec des spécialistes du cinéma en avant-programme de films de patrimoine. À l'occasion de la rétrospective Julien Duvivier, l'ACPA a proposé (en partenariat avec Pathé) un entretien consacré à un chef-d'œuvre du cinéaste, *La Belle équipe*. La diffusion ADRC (hors région Aquitaine) s'effectue gratuitement, au format DCP sur Cinego et sans KDM. Près de 50 diffusions ont été effectuées. Ces compléments de programme sont consultables en ligne sur le site de l'ACPA et de l'ADRC.

- *La Belle équipe* de Julien Duvivier (Pathé)

Un entretien avec Eric Bonnefille et Hubert Nioffret (critiques de cinéma), réalisé par Jérôme Wybon – production Pathé, remontage Boris Barbieri (ACPA) avec le soutien de l'ADRC.

- *Eve* de Joseph L. Mankiewicz (Théâtre du Temple)

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago vidéo (7'44) en collaboration avec l'ADRC.

- *Rocco et ses frères* de Luchino Visconti (Les Acacias)

Un entretien avec Laurence Schifano, professeure émérite, spécialiste du cinéma italien moderne réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago vidéo (6'42) en collaboration avec l'ADRC.

- *La Mort aux trousses* d'Alfred Hitchcock (Carlotta Films)

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme- production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

- *Scarface* de Howard Hawks (Monnriver)

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC et du Festival International du Film de La Rochelle.

- *L'Impossible Monsieur Bébé* de Howard Hawks (Théâtre du Temple)

Un entretien avec Mathieu Macheret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC, du Festival International du Film de La Rochelle, L'ACREAMP et Théâtre du Temple.

- *La Dolce Vita* de Federico Fellini (Pathé Distribution)

Un entretien avec François Aymé (cinéma Jean Eustache à Pessac) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago avec le soutien de l'ADRC.

- *Boulevard du crépuscule* de Billy Wilder (Splendor Films)

Un entretien avec N.T. Binh (critique de cinéma) réalisé par Erika Laxun et William Quoniou – production ACPA et Marmita Films (6') en collaboration avec l'ADRC.

- *La Porte du paradis* de Michael Cimino (Carlotta Films)

Un entretien avec Jean-Marie Tixier (Maître de conférence en cinéma et littérature, spécialiste du Western) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago (6'10) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

- *Les Parapluies de Cherbourg* et *Une chambre en ville* de Jacques Demy (Ciné-Tamaris)

Deux entretiens avec Charlotte Garson (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago (6'18 x 2) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

- *Larmes de joie* de Mario Monicelli (Les Acacias)

Un entretien avec Marie-Pierre Lafargue (spécialiste du cinéma italien) réalisé de Laetitia Daleme – production ACPA et Imago (6'15) en collaboration avec l'ADRC et l'ACREAMP.

- *Les Visiteurs du soir* de Marcel Carné (Mission Distribution)

Un entretien avec Geneviève Sellier (professeur de cinéma à l'Université Bordeaux 3) réalisé par Laetitia Daleme 6' – production ACPA et Imago en collaboration avec l'ADRC.

- *Diamants sur canapé* de Blake Edwards (Splendor Films)

Un entretien avec Jean-Baptiste Thoret (critique de cinéma) réalisé par Laetitia Daleme – production ACPA et Imago vidéo (6'53) en collaboration avec l'ADRC.

Les ciné-concerts ADRC

Depuis 2004, le département Répertoire permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmateurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au Jeune Public. Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées.
- Accès à des tarifs négociés auprès de plus de 20 interprètes et compositeurs.
- Prise en charge des frais de déplacement des musiciens.
- Mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs sur certains titres.

65 ciné-concerts ont été proposés par l'ADRC dans 56 salles en 2016 (salles depuis 2004).

Les films ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants. Les résultats enregistrés depuis 2004 témoignent d'avancées très encourageantes sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les Petites Villes avec un soutien fréquent des associations régionales et des collectivités territoriales. En décembre 2016, le programme inédit *Alice Comedies* de Walt Disney (Malavida) comprenant quatre courtes comédies de Walt Disney a été proposé en version ciné-concert avec le soutien de l'ADRC. La diffusion de ce programme a débuté en décembre 2016 pour se poursuivre avec succès en 2017. Dernier film muet de Julien Duvivier, *Au bonheur des dames* a également bénéficié d'une belle diffusion en ciné-concert dans le cadre de la rétrospective consacrée à l'auteur de *La Belle équipe*.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<i>Alice Comedies</i>													5	5
<i>Atelier « Eveil musical »</i>			3	19	6		2			1		15	1	47
<i>Au Bonheur des dames</i>													13	13
<i>Autour des pionniers de l'animation</i>						36	36	2		1		1		76
<i>Chantage</i>											13	21	2	36
<i>Charley Chase Follies</i>	26	47	10	1	3	4	6	13	15					125
<i>Charlot Festival</i>											13	7	7	27
<i>Duel (cinémix)</i>						1	3	2						6
<i>En vitesse / Speedy</i>				1	1	18	2	-						22
<i>Etudes sur Paris</i>											1			1
<i>Fantômas</i>											2	2		4
<i>Fatty se déchaîne</i>													3	3
<i>Faut pas s'en faire / Why worry</i>			1	5		1				5				12
<i>Gosses de Tokyo</i>		2	7	2	5	8	1	2		1	2	2	2	34
<i>Koko le clown</i>										8	8	1	1	18
<i>L'Aurore</i>		25	10	5	11	5	4	3	5	3	3		7	81
<i>L'Éventail de Lady Windermere</i>				19	17			3						39
<i>L'Homme à la Caméra</i>				1	5	10	3	1	1					21
<i>La Chute de la maison Usher</i>												5		5
<i>La Jeune fille au carton à chapeau</i>										1				1
<i>La Maison de la rue Troubnaïa</i>							1		1		3			5
<i>La Passion de Jeanne d'Arc</i>						2		1		-		1		4
<i>Laurel & Hardy : The Best</i>								3	14					17
<i>Le Cameraman</i>		1	11	12	11	9	4	3	3	1				55
<i>Le Cinéma de Max Linder</i>										7	3	2		12
<i>Le Maître du Logis</i>						1								1
<i>Le Mécano de la général</i>										3	4	3	2	12
<i>Les Aventures du Prince Ahmed</i>				7	39	3	5	5	1	1	3	6	4	74
<i>Les Deux orphelines</i>			10	8		3					1			22
<i>Les Fables de Starewitch</i>								7	1	5		1		14
<i>Les Folles inventions de M. Bricolo</i>									8	13	6			27
<i>Les Nouvelles (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>											9	19	1	29
<i>Les Pionniers du cinéma d'animation</i>												7	3	10
<i>Les Rapaces</i>				2	2		1							5

<i>Metropolis</i>								2	20	18	3	2	3	48
<i>Monte là-dessus / Safety Last</i>		20	57	3	5	4	3	6	7	6	5	3	4	123
<i>Nanouk l'Esquimau</i>											2			2
<i>So This is Paris</i>								2	9	1	1			13
<i>Steamboat Bill Jr.</i>													4	4
<i>The Lodger</i>							29	39	4	2				74
<i>Trois (Més)aventures d'Harold Lloyd</i>					9	15	10	20	8				2	64
<i>Trois âges</i>											4	2		6
<i>Une Mémoire en courts Pierre Etaix</i>									3	2				5
<i>Vampyr</i>					1		1	1						3
<i>Vive le Sport / The Freshman</i>			11	24	11	5	2	2	4	2		3	1	65
Total	26	95	120	109	116	120	117	107	114	90	89	102	65	1 270

Les animations à destination du Jeune Public

Le département Répertoire de l'ADRC propose à des conditions économiques aménagées des animations à destination du Jeune Public. Ces ateliers pratiques ou ces projections commentées autour des films permettent de manière ludique de découvrir les arcanes du Septième Art. Les séances sont encadrées par des professionnels du cinéma. Plus de 20 ateliers ont été proposés en 2016.

Du muet au parlant

Animé par Simon Drouin, l'atelier « Du muet au parlant » combiné à un ciné-concert (*Charlot Festival*) a été présenté à Rabastens (Cinéma La Halle).

Atelier Karel Zeman

Proposé par Anne-Gourdet Marès et l'ADRC en lien avec plusieurs titres de Karel Zeman (*Les Aventures fantastiques* et *La Magie*), cet atelier propose de remonter aux origines du cinéma en retraçant l'histoire de la lanterne magique et les influences du cinéaste tchèque (les romans illustrés, les gravures de Gustave Doré...). La projection de plaques anciennes vient illustrer ce propos. Cette animation a été présentée à La-Valette-du-Var (Cinéma Henri Verneuil), Fos-sur-Mer (L'Odysée), Arles (Actes Sud), Marseille (L'Alhambra), Le Pradet (Espace des Arts), Saint-Georges-de-Didonne (Le Relais), Saint-Renan (Le Bretagne), Mulhouse (Bel-Air), Bouguenais (Le Beaulieu), Marcoussis (L'Atmosphère), Saint-Palais-sur-Mer (Le Surf), Ronces-les-Bains (La Tremblade), Les Mathes (Le Palmyr).

L'Atelier La couleur au cinéma

Proposée par l'ADRC et Anne Gourdet Marès, cette animation qui relate l'aventure de la couleur au cinéma et ses différents procédés a été présentée en accompagnement du film de Victor Fleming *Le Magicien d'Oz* dans quatre salles de Normandie, en partenariat avec MACAO, à Falaise (L'Entracte), Vire (Le Basselin), Coutances (Le Long-Court), Villedieu-les-Poêles (Le Rex).

De l'écrit à l'écran

L'ADRC propose, en collaboration avec Boris Henry des ateliers sur les adaptations de différents films. Après la projection, Boris Henry incite les jeunes spectateurs à considérer le film en fonction de deux axes. Ses liens

avec le roman dont il est tiré et ses spécificités en tant que film. Cette année, Boris Henry est intervenu au Chambon-sur-Lignon (Cinéma Scoop). Cet atelier était consacré au classique de la science-fiction, *La Planète des singes* adapté au cinéma, en 1968 par Franklin J. Schaffner, d'après le récit de Pierre Boulle.

Ciné-conte « Around the Kid »

Le ciné-conte *Around The Kid* créé par Julien Tauber et Sami Hakimi, à l'occasion des 100 ans du personnage de Charlot, a été proposé cette année par l'ADRC à Villard-Bonnot (Espace Aragon) et à La Mure (Théâtre cinéma). Le spectacle était proposé avant la projection du film *The Kid* de Charles Chaplin (Diaphana).

La bande son du film

Compositeur-interprète, bruiteur et ingénieur du son, Jean-Carl Feldis propose un atelier très ludique et interactif permettant au jeune public de créer les bruitages, le doublage voix et la musique d'un extrait de film (*Le Magicien d'Oz*). Tout est improvisé et enregistré en direct durant la projection, puis rediffusé en fin de séance. Cet atelier ludique a été proposé en 2016 à Chevilly-Larue (Centre culturel André Malraux).

En 2016, L'ADRC et le département pédagogique de La Cinémathèque française ont jeté les bases d'un partenariat concernant la diffusion d'ateliers d'initiation au cinéma à des conditions spécialement aménagées pour les salles de cinéma les plus fragiles en régions. 50 ateliers sont prévus en 2017 à l'occasion de l'exposition « Mômes & Cie ».

4. Service à destination des salles – mise en réseau et Centre-Ressources

Interventions en salles

Le repérage d'intervenants (universitaires, rédacteurs ou critiques, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2016. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission. L'ADRC prend en charge les frais de déplacements pour les salles programmant les films auprès de son service Patrimoine. C'est à l'exploitant de s'entendre avec l'intervenant sur le montant des prestations et sur le mode de règlement.

De nombreuses salles ont accueilli cette année des critiques ou spécialistes des œuvres pour animer des rencontres avec les publics autour des films. Citons notamment parmi les derniers cycles en date, Catherine Cadou (collaboratrice d'Akira Kurosowa) qui a réalisé plusieurs conférences à Aix-en-Provence (Institut de l'Image) et Gourdon (Atalante) ou encore Bernard Benoliel (co-auteur du livre *Road Movie, USA*) qui est intervenu notamment à Nantes (Le Cinématographe) et Besançon (Cinéma Kursaal et Espace Planoise) pour présenter les films de la rétrospective Road Movie.

Ciné-lecture

En partenariat avec la compagnie Les Fileurs d'écoute (Bernard Mazzinghi et Cindy Rabouan), l'ADRC assure la diffusion de ciné-lectures à des conditions aménagées. Avant la projection, les comédiens abordent la création d'un film par la lecture de textes de cinéastes (correspondance, journal...). Ils donnent à entendre dans une forme proche de la radiophonie, la complexité et les hasards de la genèse d'un film en train de se faire. Cette animation a été présentée cette année à l'Iris de Questembert autour des *Etudes sur Paris* d'André Sauvage (Carlotta Films).

Mise en réseau

AFCAE

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'Association Française des cinémas d'Art et d'Essai. En 2016 de nombreux partenariats ont été menés sur les films soutenus par l'AFCAE. Le responsable du département Répertoire de l'ADRC a participé activement aux travaux du groupe tout au long de l'année. L'Agence est par ailleurs partenaire des Rencontres Nationales Art et Essai Patrimoine/Répertoire où elle présente chaque année une création originale en ciné-concert. À l'occasion de ces 15^{èmes} Rencontres qui se sont tenues les jeudi 17 et vendredi 18 mars 2016, au Cinémovida à Arras, le film *Au Bonheur des Dames* (1928) de Julien Duvivier a été accompagné par Jacques Cambra (piano). Réédité par Tamasa, le film a été proposé ensuite de nombreuses fois en concert dans le cadre de la rétrospective Julien Duvivier à l'initiative de l'ADRC. Rodolphe Lerambert a participé par ailleurs aux côtés de Pauline de Raymond (La Cinémathèque française), Gérald Duchaussoy (Marché du film classique du Festival Lumière), Eric Miot (Arras Film Festival) à un échange professionnel intitulé : « Quelles passerelles possibles entre les salles de cinéma et les festivals dédiés aux films de patrimoine ? ».

Dans le cadre des Rencontres Nationales Art et Essai Jeune Public qui se sont déroulées du mercredi 14 au vendredi 16 septembre à Marseille (cinéma Alhambra), l'ADRC a présenté, aux côtés de Malavida le programme *Alice Comedies* de Walt Disney accompagné par l'Orchestre de Chambre d'Hôtes. Ce programme destiné tout particulièrement au très jeune public a été depuis largement diffusé sur l'ensemble du territoire avec le soutien de l'Agence.

La Cinémathèque française

L'ADRC et La Cinémathèque française ont développé, depuis la réédition de *Lola Montes* de Max Ophuls en 2008, un partenariat autour de différents événements : Stanley Kubrick (2011), *Metropolis* (2011-2012), *Les Enfants du Paradis* (2012-2013), François Truffaut (2014), Michelangelo Antonioni (2015)... À ces différentes occasions, en complément du travail de diffusion des films en régions, l'ADRC a édité, en partenariat avec la Cinémathèque, un matériel d'accompagnement destiné aux salles et aux publics (documents d'accompagnement, expositions de photographies et dessin...). Des offres spéciales ont permis également aux spectateurs des salles partenaires de l'ADRC de bénéficier d'invitations aux différentes expositions. Cette année, ce partenariat s'est développé autour de plusieurs projets et rétrospectives (Mômes et compagnie, Jacques Becker) dont la sortie est prévue en 2017.

En 2016, l'ADRC et l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE) se sont associées à la 4^{ème} édition du Festival *Toute la mémoire du monde* organisé par La Cinémathèque française, pour proposer, du 3 février au 8 mars, un « hors les murs » dans 25 cinémas Art et Essai, à Paris, en Ile-de-France

et en régions (16 en 2015). Cette année, treize films restaurés ont été proposés au public sur tout le territoire. Plus de 3 000 entrées ont été enregistrées.

Dans le cadre de l'hommage consacré au cinéaste Paul Verhoeven, *Showgirls* (Pathé), *Robocop* (Park Circus), *Total Recall* (Carlotta Films), *Starship Troopers* (Disney) ont été programmés et ont fait l'objet de plusieurs animations. Jean-François Rauger (directeur de la programmation de La Cinémathèque française est intervenu à Amiens (Ciné Saint-Leu) et à Romainville (Trianon). D'autres animations se sont déroulées à Angoulême (Cinéma de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême), Lille (Majestic), Orléans (Les Carmes), Strasbourg (Star).

Récemment restaurés, *Ran* de Akira Kurosawa (Les Acacias), *La Belle équipe* de Julien Duvivier (Pathé), *Insiang* de Lino Brocka (Carlotta), *Une aussi longue absence* de Henri Colpi (Théâtre du Temple), *Gli Sbandati* de Francesco Maselli (Tamasa) ont été également proposés aux salles en avant-première de réédition avec un accompagnement spécifique.

Le Voleur de Bagdad de Michael Powell (Carlotta Films) et *Les Voyages de Gulliver* de Dave et Max Fleischer (Gebeka Films) ont été diffusés à l'adresse du jeune public et accompagnés de l'atelier « Grand / petit » animé par des conférencières de La Cinémathèque française dans neuf salles à Antony (Le Select), Beauvais (Cinespace), Dijon (Eldorado), Tremblay-en-France (Cinéma Jacques Tati), Valence (Lux), Privas (Le Vivarais), Saint-Vallier (Ciné-Galaure), Vernoux-en-Vivarais (Ecran Village) et à Caen (Lux).

Tous en scène de Vincente Minnelli a été accompagné d'une conférence « musique et cinéma » par Jacques Cambra à Argenteuil (cinéma Jean Gabin), Epernay (Le Palace) et Montpellier (Cinéma Nestor Burma).

Association des Distributeurs de Films de Patrimoine (ADFP)

L'Association des Distributeurs de Films de Patrimoine, créée en 2008 par les distributeurs de films de patrimoine, afin de valoriser leur travail, représente 10 sociétés de distribution indépendantes spécialisées dans la réédition de films de Répertoire et plus de 70 titres réédités en 2016. Le partenariat ADRC/ADFP a permis à nouveau l'organisation de rencontres professionnelles à Toulouse (*Zoom Arrière*), La Rochelle (Festival International du Film), et Lyon (Festival Lumière), Nantes (Festival des 3 Continents). Cette année l'ADRC était partenaire de la deuxième édition du *Festival Play it Again* organisé par l'ADFP et est intervenue tout particulièrement sur la diffusion de *L'Aurore* de F.W. Murnau. Cette édition s'est déroulée dans plus de 150 salles du 13 au 19 avril 2016.

Associations régionales / Ententes de programmation / Circuits itinérants

L'Agence poursuit le travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations régionales et ententes de programmation actives sur le secteur du Répertoire. Il s'agit de : ACAP, ACC, ACCILR, ACOR, ACPA, ACPG, ACREAMP, CI.NE.MA.35, Cinémas 93, Ciné Diffusion, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne, Cinessonne, Cinéphare, CLAP Poitou-Charentes, De la Suite dans les Images, Écrans VO, Entente de programmation VEO, Entente Saint-Louis, GPCI, GRAC, Graines d'Images, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MACAO, Micromégas, Plan Séquence, Plein Champ, SCALA.

L'Agence travaille également régulièrement avec près de vingt circuits itinérants tels que le Ballad'Image (Angers), Ciné Ligue Nord-Pas-de-Calais (Lille), Ciné Off (Tours), Ciné Passion en Périgord (Saint-Astier), Cinébus (Sillingy), Cinéfol 31 (Toulouse), Cinéma rural itinérant du Cher (Bourges), Cinémaginaire (Latour-de-France), Cinémobiles / Centre Images (Château-Renault), Cinessonne (Ris-Orangis), Cinéval (Bédarrides), Cinevasion (Rosières), CRPC (Poitiers), Ecran Village (Vernoux-en-Vivarais), Écrans Mobiles 25 (Besançon),

Ecrans Mobiles 74 (Doussard), Les Foyer Ruraux, Cinecran 81 (Albi), Les Tourneurs de l'UDMJC 21 (Dijon), Mondes et Multitudes (Conques-sur-Rouergue), Sceni Qua Non (Nevers).

Le Mois du Film Documentaire

Afin de favoriser la visibilité du cinéma documentaire de patrimoine, Images en bibliothèques et l'ADRC ont renouvelé leur partenariat pour proposer aux salles de cinéma, la programmation durant Le Mois du Film Documentaire, de films de cinéastes qui ont marqué l'histoire du genre (Alain Cavalier, Werner Herzog, Chris Marker, Frédéric Rossif, Agnès Varda...) En 2016, *Close Up* de Abbas Kiarostami (Splendor Films) a fait l'objet d'une circulation en région Aquitaine en partenariat avec l'ACPA. Ces séances pouvaient s'accompagner d'une intervention de Bamchade Pourvali spécialiste du cinéma iranien. Deux documentaires sur le cinéma (*Voyage à travers le cinéma français* de Bertrand Tavernier et *Close Encounters with Vilmos Zsigmond* de Pierre Filmon) étaient proposés cette année également.

Ciné-ma différence

Le département Répertoire de l'ADRC a mis en place un partenariat avec « Ciné-ma différence ». Cette association propose dans plusieurs villes de France des séances de cinéma aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personnes avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous, ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plus de quinze titres sont proposés aux salles dont plusieurs ciné-concerts. Cette année, Jacques Cambra a accompagné le classique du burlesque américain *Monte là-dessus* de Harold Lloyd (Carlotta Films) au cinéma Le Studio de Tours.

Agence du court métrage

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001, a permis d'associer le travail de l'Agence du court métrage à celui de la Mission Répertoire de l'ADRC. Le dernier programme en date, *Rohmer, Préludes 1 et 2*, a été l'occasion de redécouvrir des films rares (dont *La Sonate à Kreutzer*, inédit en salles) d'une figure phare de la Nouvelle Vague. Ce programme comptabilise 85 séances effectuées par l'Agence du court métrage. Rappelons que l'ADRC peut financer, à la demande des salles, les frais de déplacements des intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles.

Journées professionnelles

Journées de projections, rencontres professionnelles sur la diffusion de films du Patrimoine en salles, et différentes interventions ont rythmé l'année 2016, permettant de répondre aux demandes des exploitants, d'offrir une meilleure visibilité à l'activité du département Répertoire et de placer celle-ci au centre de nombreuses collaborations.

Festival Zoom Arrière à Toulouse

Pour la cinquième année consécutive, l'ADRC, la Cinémathèque de Toulouse et l'ACREAMP ont organisé les 5 et 6 mars deux journées professionnelles consacrées à la diffusion et à l'accompagnement des films de Répertoire dans le cadre de la 10^{ème} édition du Festival *Zoom Arrière* de Toulouse. Soixante professionnels (exploitants, distributeurs) ont assisté aux projections de 8 films parmi lesquels *Fatty se déchaîne* de Fatty Arbuckle (Tamasa) en ciné-concert avec Grégory Daltin, *La Belle équipe* de Jean Duvivier (Pathé), *Insiang* de

Lino Brocka (Carlotta films) ou encore *The serpent and the rainbow* de Wes Craven (Capricci) présenté en avant-première publique au cinéma ABC. Proposée après la projection de *Macadam à deux voies* de Monte Hellman (Ciné Sorbonne), la conférence de Bernard Benoliel, « Road Movie U.S.A. » a été particulièrement appréciée par les exploitants. Ce rendez-vous a été aussi l'occasion pour les professionnels d'échanger sur différents thèmes : la transmission du patrimoine cinématographique ou encore l'accessibilité des salles et des œuvres aux personnes en situation de handicap.

Festival International du Film de La Rochelle

Pour la douzième année, deux journées professionnelles consacrées à la diffusion des films de patrimoine ont été organisées les 6 et 7 juillet dans le cadre du 44^{ème} Festival International du Film de La Rochelle par l'ADRC et l'équipe du Festival. Six films ont été présentés en avant-première de réédition en séance publique : *Masculin féminin* de Jean-Luc Godard (Tamasa), *Les Voyeurs* de Uri Zohar (Malavida) – séance suivie d'une rencontre avec Ariel Schweitzer –, *Dieu seul le sait* de John Huston (Les Acacias), *Little Big Man* de Arthur Penn (Carlotta Films), *Mémoires du sous-développement* de Tomas Gutiérrez Alea (Les Films du Camélia), *L'Héritière* de William Wyler (Swashbuckler Films). Signalons que ces films ont tous bénéficié d'une diffusion ADRC. Le partenariat entre l'ADRC et LaCinetek permettant la diffusion de compléments de programmes numériques, a été présenté aux exploitants à cette occasion et a été suivi d'un échange sur la complémentarité possible salle/VOD sur le secteur Patrimoine. L'ADRC s'est associée pour la première fois à l'Atelier des sorties organisé par le SCARE et le GIE DIRECT. Quatre distributeurs ont présenté aux exploitants leur stratégie de communication autour d'un film. Un rafraîchissement était offert par l'ADRC et le Festival à l'issue de cette rencontre. Ces journées réunissant près de 100 professionnels sont devenues un rendez-vous important permettant aux programmeurs de préparer la saison à venir et d'échanger sur leurs pratiques.

Festival des 3 Continents

L'ADRC s'est associée pour la deuxième année consécutive au Festival des 3 continents (38^{ème} édition) en proposant vendredi 25 novembre une journée professionnelle. Près de quarante professionnels ont participé à ce rendez-vous qui a permis la découverte de raretés du cinéma japonais, *Une femme monte l'escalier* de Mikio Naruse (Les Acacias) et *Le Plus digne* de Akira Kurosawa (Carlotta Films), présentées par Pascal-Alex Vincent (spécialiste de l'âge d'or du cinéma japonais). La table ronde sur l'accessibilité des salles et des œuvres pour les personnes en situation de handicap, avec les interventions de Christian Landais (Architecte conseil de l'ADRC) et Emmanuel Gibouleau (Le Cinématographe, Nantes) a été très suivie par les exploitants et les responsables associatifs. Présentée par Jérôme Baron (directeur artistique du Festival), la séance publique du film inédit *Adieu Mandalay* du cinéaste Birman Midi Z a rassemblé nombre d'exploitants. Le film est sorti en salles le 26 avril 2017 (Les Acacias).

Lumière 2016

Pour cette 8^{ème} édition, le Festival Lumière, l'AFCAE et l'ADRC en collaboration avec l'ADFP, les associations régionales et le cinéma Comoedia, ont organisé les 12, 13 et 14 octobre, trois journées de projections de films de patrimoine à destination des professionnels. Près de 70 participants se sont retrouvés à Lyon pour découvrir six films réédités présentés en avant-premières publiques parmi lesquels *Les Fiancées en folie* de Buster Keaton (Splendor Films), *Eclairage intime* de Ivan Passer (Malavida), *Tristana* de Luis Buñuel (Carlotta Films). L'ADRC et l'AFCAE sont également intervenus au cours de la 4^{ème} Journée des distributeurs du Marché du Film Classique.

Viva Patrimoine 2016

LUX (Scène Nationale de Valence) et l'ADRC ont proposé en partenariat avec l'AFCAE et Les Ecrans une journée professionnelle dans le cadre du Festival *Viva Patrimoine !*. Des avant-premières de réédition (*Ran* de Akira Kurosawa, *Insiang* de Lino Brocka...), un atelier Jeune Public et une rencontre sur *La transmission du patrimoine à l'ère du numérique* ont été proposés aux exploitants et professionnels de la région Rhône-Alpes. Une visite de l'Exposition « Gaumont, 120 ans de cinéma » a conclu ce rendez-vous qui a réuni près de 40 exploitants et professionnels.

Autres visionnements ou rencontres

En 2016, les projections et présentations professionnelles suivantes se sont déroulées le plus souvent en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et nos partenaires :

- 15 mars 2016. L'ADRC est partenaire des Rencontres Cinématographiques du Sud en Avignon où a été présentée cette année en avant-première de réédition *The Party* de Blake Edwards (Splendor Films).
- 30 mars 2016. En partenariat avec Tamasa et Le cinéma Le Louxor (Paris), l'ADRC a présenté en avant-première le programme burlesque *Fatty se déchaîne* de Fatty Arbuckle en ciné concert avec les musiciens Laurent Marode (piano) et Nicholas Thomas (vibraphone).
- 31 août-2 septembre 2016. Dans le cadre des Rencontres de Charlieu organisées par le cinéma Les Halles, l'ADRC et les associations régionales. *Propriété privée* de Leslie Stevens (Carlotta Films) et *Close Encounters with Vilmos Zsigmond* (Lost Films) ont fait l'objet d'avant premières.
- 08 Septembre 2016. *Little Big Man* d'Arthur Penn (Carlotta) a été programmé dans le cadre d'un visionnement organisé par l'ACPA, l'ACPG et l'ADRC à Andernos (Rex).
- 07 Novembre 2016. *Alice Comedies* de Walt Disney (Malavida) – Visionnement organisé par l'Acceamp et l'ADRC à Albi (Scène Nationale).
- 18 Novembre 2016. *Close Up* de Kiarostami (Splendor) a été projeté dans le cadre des Journées Professionnelles du Documentaire organisées en partenariat avec l'ACPA à Marmande (Plaza).
- 18 novembre 2016. Dans le cadre des journées professionnelles de Cinémas 93, le GNCR et Cinémas 93 ont proposé une matinée de réflexions et d'échanges le vendredi 18 novembre 2016 au Ciné 104 à Pantin consacrée à la « Diffusion des films du patrimoine en salle à l'heure d'Internet ». Rodolphe Lerambert est intervenu pour présenter les actions de l'ADRC et un état des lieux de la diffusion en salles des films de patrimoine en France.

La base de données Ciné-Ressources

La mission Répertoire agit comme centre-ressources pour les professionnels et assure notamment la collecte des catalogues des distributeurs, ce qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. Pour rechercher le distributeur d'un film, les exploitants peuvent consulter, sur la page Ciné-Ressources (La Cinémathèque française), la base de données des films en distribution ADRC. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent.

Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de La Cinémathèque française et de ses partenaires : Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque Euro-Régionale – Institut Jean Vigo à Perpignan...

Rappelons que cette base de données permet de repérer plus de 12 700 titres et leurs distributeurs. Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire.

- 28 118 visites ont été enregistrées sur les pages distributeurs,
- 23 241 visiteurs distincts,
- 139 748 sessions.

La lettre d'information de l'ADRC Répertoire

Cette « newsletter » trimestrielle sur l'actualité du Répertoire en salles (reprises et rééditions des distributeurs) informe les exploitants, de manière régulière, des actions et propositions de la mission Répertoire (nouvelles copies, accompagnement).

Réalisée en HTML, elle est envoyée aux salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC. Cette lettre est également consultable en ligne sur le site Internet de l'ADRC.

Le site Internet de l'ADRC

La rubrique *Films du Répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. En 2016, les nombreuses informations ont été mises en lignes (documents d'accompagnement, lettres d'informations, partenariats) ou mises à jour (ciné-concerts, ateliers Jeune Public, intervenants repérés par l'ADRC).

Autres services

Différentes informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants, recherches thématiques, documentation. Nous remarquons au niveau de l'activité Centres-Ressources une augmentation très importante des demandes concernant la recherche des ayants droit ou l'accompagnement des œuvres.

L'accès au film



- Pour l'accès des territoires au cinéma
- Accès aux films et concentrations : les actions ADRC
- Les interventions de l'ADRC en 2016
- Circulations ADRC et Contributions Numériques
- Localités desservies
- Répartition géographique des circulations par régions ADRC
- Répartition par dispositifs d'intervention
- Répartition par nationalités de films
- Répartition selon l'ampleur de diffusion des films
- Part de l'Art et Essai
- Répartition par distributeurs
- Répartition des entrées
- L'apport économique très positif de l'ADRC

1. Pour l'accès des territoires et des publics au cinéma

L'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur principal et prioritaire).

Ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films. Et elles concernent essentiellement les domaines définissant la diversité du cinéma : l'Art et Essai, les films peu ou moyennement diffusés, les films européens ou de nationalités autres que nord-américaine.

Les interventions de l'ADRC concernent un très grand nombre de localités, et bénéficient ainsi à l'ensemble de nos concitoyens au-delà des villes les plus importantes. **En 2016, ce sont plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 291 localités dotées de salles fixes** (soit 77,8 % des communes équipées d'une salle de cinéma active) qui ont bénéficié de circulations ADRC.

De nombreuses localités ont donc été par ailleurs desservies par des copies ADRC comme **points de circuit itinérant : 800 points de diffusion** ont bénéficié à ce titre d'un accès ADRC.

Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, sur les localités et sur les salles les plus importantes.

Conformément à ses missions, elle intervient concrètement en faveur de l'aménagement culturel du territoire.

La diffusion numérique des films

Cette mutation techno-économique de la diffusion des films était, au moment de son émergence, opportunément présentée par ses opérateurs industriels comme culturellement vertueuse.

En plus de permettre des économies d'échelle (d'autant plus importantes que les territoires à irriguer étaient nombreux, ce qui explique « naturellement » que ses initiateurs étaient les opérateurs du seul cinéma-monde, c'est-à-dire hollywoodien), il était promis, de ce côté-là de l'atlantique, le plus large accès à la culture cinématographique, pour tous, et qui plus est en n'importe quel lieu du territoire... L'on ne raserait demain pas tout à fait gratuitement, mais tout de même, l'accès à la culture, en plus de l'accès aux films les plus rentables, pourrait se réaliser pleinement pour tous les cinémas et tous les territoires...

Mais bien sûr, la réalité des rapports de force est restée tout aussi impitoyable, et le plus souvent, au contraire, continue de s'accroître. Toutes les salles et localités qui n'ont pas l'avantage de faire partie du marché prioritaire des diffuseurs – soit la majorité du parc en termes quantitatifs – sont très loin de voir leurs espoirs se réaliser en termes de programmation optimale d'offre diversifiée qui pourrait ainsi venir répondre aux désirs, voire aux attentes, de leurs publics « divers ». Elles connaissent bien plutôt, avec constance, l'inverse : des tensions concurrentielles dans leur accès aux films qui, plutôt que de se relâcher, tendent au contraire fréquemment à s'aggraver ou s'alourdir en proportion de l'enjeu commercial du film souhaité.

Le constat se répète, année après année : en termes d'accès aux films, une nouvelle fracture s'est à nouveau creusée – dont la traduction n'est plus seulement géographique – entre les sites (agglomérations et/ou établissements) qui s'imposent aux distributeurs, et toutes les localités et salles, composant de l'ordre de 85 à 90 % du parc de salles français, qui ont le désavantage économique fondamental de n'être que complémentaires, voire accessoires, par rapport au premier « marché » directeur, prioritaire.

Les fondements de cette hiérarchie, devenue désormais quasiment absolue, sont d'une part la performance en termes de résultats – mais sur une base temporelle de court terme, voire de très court terme, performance devant être ainsi quasi instantanée, et non plus selon une « carrière » d'un film dans une salle donnée – et, d'autre part, le poids concurrentiel et économique global de l'opérateur et/ou du programmeur des sites qui s'imposent de cette manière aux distributeurs, y compris par des « pressions concurrentielles », structurelles ou plus explicitement exprimées, déterminées par leur position s'avérant toujours plus dominantes...

Et pour les salles classées Art et Essai, cette fracture traverse également les grandes villes – dont Paris – où l'accès à la plupart des films Art et Essai dits « porteurs » constitue une bataille, très inégale, et permanente...

La loi a instauré, pour le financement de l'équipement numérique des salles, l'obligation pour le distributeur de verser d'une contribution financière à chaque salle que celui-ci choisit d'inclure dans la sortie initiale de son film, ou dans son extension de diffusion dans les premières semaines. Nous sommes ainsi passés d'une économie d'amortissement des supports de diffusion en salles – les copies investies pour la sortie en salles sont d'autant plus amorties financièrement qu'elles sont exploitées sur plus de salles au fil des semaines – à une économie d'investissement permanent sur une durée donnée, chaque nouvelle salle (déduction faite des arrêts d'exploitation des salles qui n'exploitent plus le film) devant se voir attribuée une contribution numérique.

Dès lors, chaque salle qui ne constitue pas une priorité économique, ou qui ne s'impose pas au distributeur en termes de rapport de force ou de « marché », est de cette manière évaluée individuellement, et donc choisie – ou pas choisie – d'après un critère de rentabilisation (la plus rapide possible !) de cet investissement que doit réaliser le distributeur pour chacune de ces salles.

Par ailleurs, les salles pouvant venir en concurrence des établissements dominants qui s'imposent aux distributeurs sont régulièrement « retardées », voire refusées dans leur accès au film, reconstituant ainsi une exclusivité temporelle et géographique d'exploitation au bénéfice des opérateurs dominants sur leurs territoires.

Ce mécanisme contribue ainsi à renforcer les rapports de force qui ne cessent de s'alourdir dans l'exploitation des films, à la mesure de sa concentration au bénéfice des opérateurs dominants, ré-instituant un accès aux films à plusieurs vitesses, voire la réapparition d'une distinction, ancienne, entre salles d'exclusivité et salles de continuation.

Du côté des villes à forte concurrence où plusieurs opérateurs nationaux s'affrontent en permanence sur les mêmes films porteurs (ou réputés l'être), y compris (surtout ?) dans le champ de l'Art et Essai, tous les établissements dominants se partagent par contre les mêmes films, fragilisant ainsi l'exploitation de la plupart d'entre eux, répartie et divisée entre toutes ces salles.

Certaines données établies par le premier [observatoire de la diffusion numérique des films](#) montraient que cette diffusion numérique, a entre autres, amplifié la mise en place des films des majors, notamment américaines, ou des distributeurs de forte activité, et généré une concentration accrue de l'exposition des

films des majors américaines dans les multiplexes (poids plus important des multiplexes dans la sortie nationale de ces films, augmentation sensible du nombre de séances sur les deux premières semaines alors que le nombre d'établissements servis au total dans cette période diminue légèrement).

Quant à l'économie dont bénéficieraient les distributeurs avec la diffusion numérique des films, le constat global – non officiellement ou objectivement établi – fait pour le moins débat entre l'ensemble des distributeurs, et surtout entre la distribution et l'exploitation. Il faut au moins rappeler que les coûts dits techniques sont loin de constituer la majeure part des coûts de distribution, mais représentent en moyenne 23 % du total de ces coûts pour les films français, avec une variation importante, de l'ordre de 14 % selon l'importance de la sortie du film, variant de 13 à 27 %. Ces coûts techniques ont diminué d'environ 3 % en moyenne de 2012 à 2013.

La diffusion numérique des films n'a donc pas fait apparaître d'amélioration généralisée de l'accès aux films, mais une évolution contredisant radicalement les arguments commerciaux initiaux : le renforcement des plus forts, l'affaiblissement des plus faibles. S'agissant encore une fois d'un marché, il est vrai que cela était très prévisible – et un certain nombre l'avait effectivement prédit, se faisant d'ailleurs assez régulièrement qualifier d'oiseaux de mauvais augure... Les évolutions d'autres industries culturelles ne laissaient pourtant guère présager un avenir beaucoup plus radieux que celui qu'elles avaient connu, elles, avant le cinéma.

Non seulement l'accès aux films économiquement majeurs – éminemment concurrentiel – reste pour l'ensemble des lieux non dominants un combat permanent, et souvent plus difficile qu'auparavant. Mais encore, l'accès aux films distinctifs de la culture cinématographique, pour tous ceux qui tiennent à s'en réclamer, demeure lui aussi un combat, encore plus âpre, pour toutes les raisons d'évolutions concurrentielles exposées précédemment.

Il y a effectivement une forte pression des opérateurs les plus importants, très dominants en termes de programmation, sur les distributeurs. De manière prudente, la Médiation du Cinéma observait en 2012 (deuxième année d'application de l'économie de diffusion numérique d'après la loi de 2010) « *...que si les plans de sortie n'ont pas démesurément enflé, ils se déploieraient parfois plus généreusement sur les grandes agglomérations au détriment des villes moyennes et petites, et il n'est pas certain qu'un tel choix initial soit justifié économiquement, ni favorable à la durée de vie du film en salles ou propice à la meilleure rencontre de l'œuvre avec son public.* ».

Elle notait également, concernant l'évolution du parc de salles, que « *l'activité et le dépôt de projets de création, d'extension ou de rénovation de multiplexes se poursuivent de façon particulièrement dynamique...* ».

L'évolution du parc de salles

Le nombre de nouveaux projets continue à croître chaque année, essentiellement dans des zones commerciales nouvelles ou en développement, où les complexes cinématographiques sont souvent conçus comme un des premiers facteurs d'attractivité, et non pour leurs finalités propres. De 2013 à 2015, ce sont 25 établissements et 167 écrans qui ont ainsi accru le parc, déduction faite des 12 cinémas qui ont fermé sur la période. **En 2016, ce sont 21 cinémas et 219 écrans qui ont été autorisés en CDAC et CNAC.**

Or nous ne sommes plus, et depuis de nombreuses années, dans un contexte de reconquête de territoires abandonnés par l'exploitation cinématographique, mais bien plutôt de conquêtes concurrentielles de part

de marché : ces projets ne se développent pas dans des zones qui constitueraient des « déserts cinématographiques », mais généralement dans des territoires où des salles sont déjà actives. Ils viennent ainsi souvent accroître une concurrence déjà vive sur l'accès aux films, selon des étendues géographiques variant en fonction de la vitalité économique du marché.

Et si l'on doit bien repérer en amont un marché potentiel à ces projets – plus ou moins correctement, car c'est l'opérateur du projet qui est responsable de l'étude de marché et la fournit, ce qui ne peut au fond être le gage d'une objectivité minimale, mais bien plutôt celui d'un intérêt bien compris... – l'on étudie hélas beaucoup moins, voire pas du tout, la captation ou la destruction de fréquentation des salles préexistantes impactées.

En 2016 justement, en matière d'évolution générale des commerces, un rapport ministériel a dressé le constat alarmant de l'aggravation des « vacances commerciales » (locaux commerciaux vides) des centres-villes, la situation se dégradant de plus en plus vite, à raison d'un pour cent supplémentaire par an depuis 2012. En 2015, 55 % des villes moyennes connaissent un taux de vacances commerciales supérieur à 10 %. Il s'agirait d'une crise de surproduction de surfaces de vente des zones commerciales périphériques, une offre déconnectée de la consommation réelle, se développant plus vite qu'elle. Est notamment pointée le fonctionnement des autorisations d'implantation qui approuvent à plus de 90 % les projets de développement de centres commerciaux.

La loi de modernisation de l'économie en 2008 aurait aggravé le problème d'une opposition entre développement d'une libéralisation du commerce et les préoccupations d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Mais la récente loi NOTRE pourrait améliorer cette situation par les compétences des intercommunalités sur les zones d'activité.

Pour les salles de cinéma, Frédérique BREDIN, Présidente du CNC, déclarait récemment que « *le cinéma, dans de nombreuses petites villes et communes rurales, est aujourd'hui le seul, l'unique lieu culturel qui existe* ». Ne doit-on pas ajouter à ce constat un nombre certain de villes que l'on dit moyennes, maillon essentiel de la structure de nos territoires ?

En fonction des évolutions économiques constatées précédemment pour le commerce en général, il est donc vraiment temps, pour le maintien et le développement d'une diversité des salles toujours considérée comme un atout premier du cinéma en France, que les considérations d'aménagement du territoire soient pleinement prises en compte pour l'évolution du parc de salles.

Mais une meilleure régulation prônée à ce niveau par Serge LAGAUCHE dans son rapport, et souhaitée par un large ensemble des professionnels, en plus des pouvoirs publics a priori, étant à nouveau repoussée – en espérant qu'elle ne finisse par être « oubliée », la dynamique de concentration économique et territoriale du parc de salles se poursuit donc...

L'intervention de l'ADRC

Les réalités de fonctionnement de la diffusion numérique des films, loin de concrétiser, pour tous, les espoirs ou les arguments promotionnels de son émergence, ont donc instauré pour la plupart, au contraire, une mise en cause ou une régression de leur accès aux films. À partir du vote de la loi sur le financement numérique des salles en septembre 2010, la gestion effective de l'obligation de contribution que la loi a instituée vient ainsi perturber des pratiques professionnelles que l'on avait pourtant voulu préserver.

Très vite le constat s'est opéré de cette détérioration au détriment de salles et localités qui connaissaient à nouveau une relégation géographique et temporelle dans leur accès aux films, cela pour éviter notamment d'avoir à leur verser la contribution numérique obligatoire dans les toutes premières semaines.

D'autre part, sur des films aux diffusions d'ampleur moyenne ou réduite, les **possibilités de circulation** en régions se sont réduites, les salles démarrant ces circulations connaissant désormais ce problème d'accès sur ces films.

L'ADRC s'était alors trouvée publiquement de plus en plus sollicitée par l'exploitation sur la mise en place rapide d'interventions sur support numérique, à l'instar de ses interventions en 35 mm.

Par ailleurs, les distributeurs eux-mêmes faisaient état de leurs propres difficultés pour répondre aux demandes diversifiées d'accès numérique à leurs films, et souhaitaient eux aussi que l'ADRC puisse intervenir au plus tôt, en bonne intelligence à leurs côtés, sur cette nouvelle diffusion. D'autre part, ils sont fondamentalement en proie aux exigences de plus en plus rigoureuses des programmeurs dominants du parc de salles qui cherchent à réduire, autant que faire se peut, la concurrence d'exploitation des films qu'ils programment.

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC, l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai. **Ces procédures ont été actualisées, pour la diffusion numérique, en 2012, 2013 et 2014.**

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (désormais les villes réalisant jusqu'à 50 000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 50 000 à 250 000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 60 copies (selon la dernière actualisation) ;
- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité Technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 60 copies.

À compter d'octobre 2012, l'ADRC a rendu effectifs ses dispositifs d'intervention numérique en **reprenant et adaptant ces trois procédures**, selon la législation et les règles de fonctionnement de la diffusion numérique des films.

Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont maintenu avec le numérique l'éventail de ses possibilités d'action sur l'accès aux films, y compris les assouplissements de la procédure dite « Petites Villes » permettant de répondre aux besoins de confirmation anticipée de programmation de villes moyennes sur des films recommandés Art et Essai essentiellement.

L'adaptation numérique des dispositifs ADRC

Dans la foulée de la parution du rapport EVENO en mai 2012, le Conseil d'administration de l'ADRC a adopté à l'unanimité les bases de ses dispositifs d'intervention correspondant aux principes devant guider ses actions numériques.

Ces bases sont les suivantes :

- l'intervention de l'ADRC se traduit par une circulation de film bénéficiant à plusieurs salles ;
- chaque circulation génère une contribution numérique répartie équitablement entre les salles, chaque salle obtient donc une part égale de cette contribution ;
- **le périmètre de répartition de cette contribution est de six semaines maximum** à compter du démarrage de la circulation ADRC, la circulation pouvant être plus longue mais non la répartition de la contribution ;
- la contribution numérique ADRC est versée par la Caisse de répartition gérée par la PROCIREP d'après les plans de circulation établis par l'ADRC ;
- tous les dispositifs d'intervention – Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai – sont adaptés et deviennent effectifs sur support numérique ; pour le dispositif dit « Petites Villes », la répartition de la contribution s'opère à raison d'une localité différente par semaine, chaque semaine représentant ainsi une part de 1/6^{ème} de contribution (un partage de la semaine peut s'opérer entre des salles avec un maximum d'une salle par jour mais la contribution ne pourra être attribuée qu'à une salle dans la semaine) ; pour les dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », la circulation concerne 3 localités sur 6 semaines, chacune programmant le film 2 semaines, et bénéficie ainsi d'1/3 de contribution.

Pour ces deux derniers dispositifs, « Villes Moyennes » et « Art et Essai », comme en argentique, la demande d'accès des salles est relayée par les distributeurs auprès de l'ADRC pour la deuxième semaine d'exploitation du film, avec le plan de diffusion du film mentionnant ses premiers résultats d'exploitation. Cette demande est expertisée par un Comité Technique Professionnel spécifique qui, en lien avec l'ADRC, établit la décision d'intervention et son niveau.

Dressant par ailleurs le constat **de la détérioration croissante et spécifique de l'accès aux films des villes moyennes**, résultat de la concentration liée au nouveau raisonnement économique de la diffusion numérique en salles, l'ADRC a réformé à plusieurs reprises (voir plus loin le chapitre 4) ses dispositifs d'action numérique destinés aux Villes Moyennes en assouplissant leur fonctionnement, mais **en instaurant aussi la nécessité d'un effort de diffusion des distributeurs pour les villes moyennes** dès lors qu'ils sollicitent l'ADRC pour ces localités.

Tous les dispositifs d'aide à l'accès aux films effectifs en argentique – y compris les assouplissements instaurés dans le dispositif Petites Villes et destinés aux demandes de villes moyennes dans le champ de l'Art et Essai où celles-ci peuvent programmer le film deux semaines – ont donc été repris en numérique. Ainsi, les administrateurs de l'ADRC ont souhaité maintenir toutes les capacités réactives de l'Agence pour la meilleure résolution des problèmes d'accès des salles aux films.

Par ailleurs, en perpétuant le principe de fonctionnement par circulation, ils ont réaffirmé l'objectif volontaire d'une meilleure irrigation culturelle du territoire, notamment sur les films composant la diversité de l'offre cinématographique, alors que l'exploitation des films se concentre dans les plus grands établissements et les villes jugées les plus importantes.

BASES DES SYSTEMES ADRC DE CIRCULATIONS NUMERIQUES

Semaines de circulation :

1 ^{ère} sem	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

ADRC = circulations

Une contribution numérique (CN) répartie par circulation ADRC

Répartition équitable de la CN sur **6 semaines** de circulation

Parts de CN versées par la Caisse de répartition, sur indications formalisées de l'ADRC

	<i>Un établissement - localité, attributaire de CN, par semaine *</i>
Dispositif "Petites Villes"	<i>*films jeune public : un partage de la circulation entre plusieurs salles dans la semaine a été ensuite instauré, à raison d'une salle par jour.</i>

Etablissements - Localités :

A	B	C	D	E	F
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/6 ^{ème}					
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Assouplissement mis en place en octobre 2013 : à partir de la 5^{ème} semaine, des localités moins importantes (petites villes) peuvent être desservies, ne gardant le film qu'une semaine (dans ce cas la contribution est de 1/6^{ème} de CN).

Dispositifs de base "Villes Moyennes" et "Art et Essai"

3 établissements - localités sur 6 semaines, 2 semaines par localité

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	C
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/3
-----	-----	-----

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

Dispositif PV assoupli, dit Art et Essai, destiné aux villes moyennes

Répartition de la CN sur 6 semaines. Possibilité de 2 semaines / localité

Exemple 1

Etablissements - Localités :

A	A	B	B	C	D
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/3	1/6 ^{ème}	1/6 ^{ème}
-----	-----	--------------------	--------------------

Exemple 2

Etablissements - Localités :

A	A	B	C	D	E
---	---	---	---	---	---

Contribution numérique (CN) :

1/3	1/6 ^{ème}				
-----	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Versements : Caisse de répartition sur indications de l'ADRC

2. Accès aux films et concentrations : les actions ADRC

L'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence. La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles.

L'ADRC joue un rôle important dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies. Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC, mais qui a connu depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché », et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Les interventions ADRC pour 2016

La répartition des circulations ADRC en 2016 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	216 titres	2 848 circulations
Procédure VILLES MOYENNES et AE	17 titres	166 circulations
ENSEMBLE	216 titres *	3 014 circulations

*Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- **77 %** des films et **86 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **93 %** des films, **87 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **86 %** des circulations pour **79 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. Plus de 9 films de diffusion réduite (- de 80 copies) sur 10 ont été recommandés Art et Essai (92 %).
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **7 %** des films et **13 %** des circulations.
- **72 %** des films et **82 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **51 %** du total des films et **61 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **18 %** du total des films pour **12 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **11 %** pour **6 %** des circulations, la moitié de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

En 2016, pour un nombre de titres en baisse de 6,1 % par rapport à 2015 (de 230 à 216), la somme des circulations – tous dispositifs confondus – a décliné de 8,3 % (de 3 285 à 3 014). Le nombre de films concernés se situe malgré tout à un niveau historiquement très élevé (deuxième résultat de l'Histoire de l'Agence) puisqu'en progression de 62 % par rapport à la moyenne des années 2000. C'est aussi le cas du nombre de circulations mises en place dans le dispositif Petites Villes puisqu'il s'agit du 3^e plus haut niveau d'intervention de l'Histoire de l'Agence. Il se vérifie donc à nouveau que ses années de pleine activité numérique sont aussi celles de sa plus forte activité sur l'accès aux films depuis la création de l'Agence. Cela n'est évidemment pas le fruit du hasard, comme nous allons à nouveau l'analyser.

Concernant les deux dispositifs destinés à des villes plus importantes – celui destinée plus spécifiquement aux « Villes Moyennes » et celui intitulé « Art et Essai » – des dispositifs qui, étant donnée la taille des localités concernées, sont sollicités par l'intermédiaire des distributeurs qui relaient ainsi les demandes des exploitants qu'ils ne peuvent alimenter rapidement, **17 films en ont bénéficié pour un total de 166 circulations**, contre 11 films en 2015 pour 201 circulations.

Il faut noter qu'en 2016 aucun distributeur n'a sollicité spécifiquement le dispositif dit « Art et Essai », mais déjà celui-ci n'avait été sollicité que sur un seul film en 2015, pour 15 circulations. Ce dispositif avait été institué pour permettre de formaliser des demandes par le distributeur sur des films de diffusion inférieure à 80 établissements en sortie nationale (SN) (qui constituait le seuil permettant les demandes sur le dispositif Villes Moyennes) et sollicités spécifiquement par des salles classées Art et Essai.

Cependant, l'intégralité des 17 interventions ADRC dans le dispositif Villes Moyennes en 2016, pour 166 circulations, concernaient des films recommandés Art et Essai, dont par exemple la Palme d'Or du Festival de Cannes 2016 (qui a ainsi bénéficié de 25 circulations ADRC Villes Moyennes).

Cette non sollicitation du dispositif spécifique dit « Art et Essai », sur des films diffusés sur moins de 80 établissements, est à mettre en rapport avec plusieurs éléments : le fait donc que tous les films du dispositif Villes Moyennes concernaient l'Art et Essai, dans un contexte 2016 où les résultats des films recommandés AE qualifiés de « porteurs » étaient en progression assez importante, et où par contre les films AE de diffusion plus réduite ont connu des résultats plus difficiles.

La moyenne de diffusion en sortie nationale des 17 films AE du dispositif Villes Moyennes s'établissait à 181 établissements, et variait selon les films de 114 à (*Paterson*) à 391 établissements (*Juste la fin du monde*), avec 12 films sur les 17 diffusés sur moins de 200 établissements.

Ainsi, sans doute, pour ces dispositifs complétant celui des Petites Villes, un recentrage s'est opéré sur ces films de diffusion moyenne qui représentent pour les salles un enjeu économiquement décisif, **dans un contexte concurrentiel où tous les types de salles – et au premier rang d'entre eux les multiplexes et les circuits nationaux – les revendiquent désormais.**

Concentration de diffusion des films et parc de salles

La diffusion des films en salles s'effectue sur le territoire selon – en théorie – une stratégie de distribution économiquement rationnelle, qui tient notamment compte d'une hiérarchisation des marchés potentiels pour ces films.

Mais cette rationalisation doit intégrer également la diversité potentielle de ces marchés, dans la mesure où nombre de ces films constituent aussi des offres culturelles relativement complexes (pour beaucoup d'entre eux), propres à susciter l'intérêt de publics eux-mêmes diversifiés.

Elle devrait donc également, pour ces mêmes raisons, intégrer la diversité réelle des salles qui proposent et relaient ces offres auprès de tous les publics potentiels. Ainsi, les salles Art et Essai se caractérisent par une démarche éditoriale distinctive, et des actions spécifiques, continues, qu'elles adaptent pour des publics divers en fonction des films qu'elles choisissent et proposent.

Culturellement, mais aussi économiquement, le principe inscrit dans la loi de « plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général » s'entend comme l'intégration de ces diversités dans la démarche de diffusion.

Le cinéma français a précisément, et jusqu'à maintenant, revendiqué cette diversité qui le constitue comme sa particularité et sa valeur, voire sa force distinctive.

Or, s'agissant de marchés de plus en plus concentrés, et donc de quelques acteurs économiques de plus en plus dominants, cette diversité est non pas jugée indésirable – cela serait politiquement très incorrect – du moins plus difficilement envisagée, et respectée.

Par ailleurs, le parc de salles des villes les plus décisives n'a eu de cesse de s'accroître, et les opérateurs d'exploitation et/ou de programmation les plus importants n'ont eu de cesse d'accroître leur parc.

Et alors que la diffusion numérique des films était sensée mieux intégrer un fonctionnement économique diversifié, maintenu malgré tout en France, c'est sensiblement l'inverse qui s'est concrètement mis en place jusqu'à maintenant, favorisant encore la concentration.

Face à ces évolutions structurelles du parc de salles, conformément à ses missions, l'ADRC intervient pour la meilleure accessibilité au cinéma sur tout le territoire, à l'exception de Paris (qui constitue le marché directeur et indicateur principal, qui plus est sous les yeux de tous les professionnels).

Rappelons que ses actions concernent (à 95 % environ) les localités et salles qui ne constituent pas les marchés directeurs prioritaires des diffuseurs de films, **soit en 2016 de l'ordre de 2 000 localités différentes au total – dont 1 291 salles fixes – y compris de circuits itinérants** (soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma fixe). Les actions de l'ADRC compensent ainsi fondamentalement les concentrations du marché du cinéma sur les films, et sur les localités et salles les plus importantes.

L'ADRC, afin d'établir la pertinence de ses interventions en réponse aux demandes des salles, observe et évalue en permanence cette évolution du parc de salles et de la diffusion des films. Elle actualise ainsi chaque année ses études dans ce domaine, en analysant par exemple les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films dans l'année, selon l'ampleur de leur diffusion sur le territoire.

Ce travail lui permet – ainsi qu'à ses interlocuteurs institutionnels et professionnels – de saisir pleinement les problèmes évolutifs liés à cet enjeu primordial du meilleur accès des salles à la diversité des films.

Concentration de la diffusion des films

L'exploitation est parfois présentée comme un secteur relativement peu concentré, contrairement aux autres. Il est alors précisé que le critère utilisé est celui de l'équipement en établissements. Il en va autrement en effet si nous considérons d'autres critères d'évaluation.

Celui de la part des **établissements multiplexes** est régulièrement utilisé : en 2016 ils représentaient 10,2 % des établissements, mais 59,7 % des entrées, et en estimation, entre 63 % à 65 % des recettes. Si l'on considère les établissements composant, selon la définition professionnelle, **la grande exploitation** (des établissements réalisant plus de 450 000 entrées annuelles), nous obtenons de l'ordre de 14,2 % des établissements qui concentrent 63,9 % des entrées, et en estimation de l'ordre de 67 à 70 % des recettes.

Et si l'on retient les **150 premiers établissements** en termes de fréquentation en 2016 – tels qu'ils sont repérés dans la presse professionnelle – il apparaît que 7,3 % des établissements ont réalisé 53,5 % des entrées. Ainsi, les 92,7 % des autres établissements se partagent 46,5 % des entrées. Par ailleurs, 10 % des établissements français réunissent 40 % des écrans du parc et totalisent 62 % des entrées nationales.

2016	Part du parc de salles	Part des écrans	Part des entrées
150 premiers établissements	7,3 %	32,2 %	53,5 %
200 premiers établissements	9,8 %	40,0 %	61,8 %

En ce qui concerne la distribution des films, les dix premiers distributeurs, soit 6,2 % des distributeurs actifs en 2016 (161) ont sorti 25,4 % des films cette année. Ces derniers ont représenté 53 % des copies en Sortie Nationale et ont réalisé 72,1 % des entrées (67,7 % en 2014 ; 71,1 % des entrées).

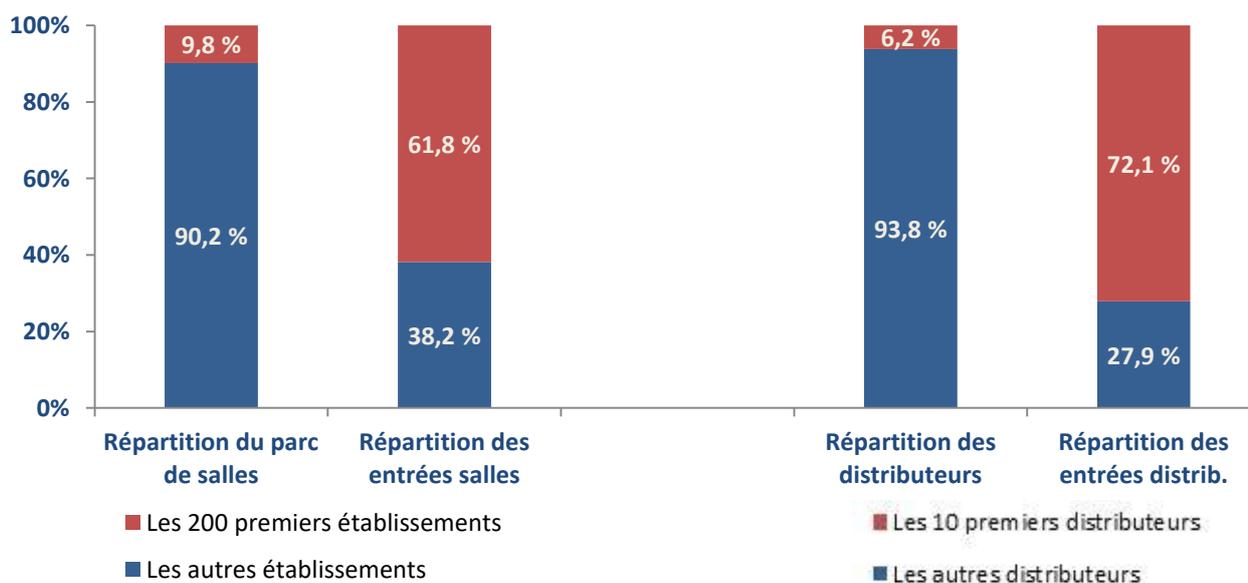
Les 5 premiers distributeurs ont fait plus d'entrées que tous les 151 autres distributeurs réunis. Les 10 premiers ont sorti un peu moins du quart des films 2016 monopolisant plus de la moitié des copies en Sortie Nationale tout en capitalisant près de trois quarts des entrées nationales.

2016	Part des structures	Part des copies SN	Part des films	Part des entrées
5 premiers distributeurs	3,1 %	27 %	12,0 %	50,5 %
10 premiers distributeurs	6,2 %	53 %	23,2 %	72,1 %

Ces réalités économiques, dont la prégnance n'a eu de cesse de se renforcer, déterminent des rapports de force que peu d'acteurs économiques maîtrisent, et que la grande majorité des autres doivent subir au prix souvent d'une dépendance qui limite singulièrement leur capacité de réaliser leurs choix.

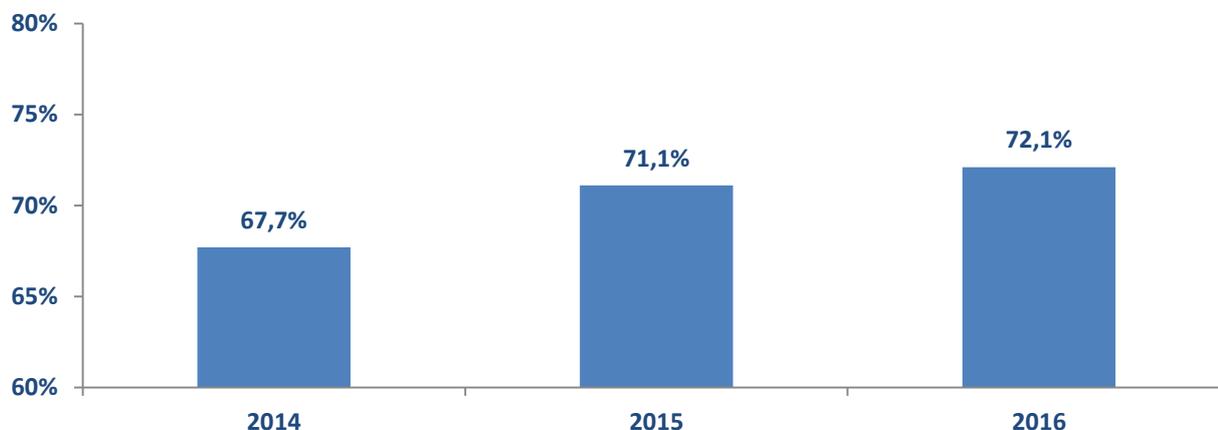
C'est pourquoi l'ADRC, en ce qui concerne ses interventions pour le meilleur accès des salles aux films, évalue dans la meilleure intelligence possible avec chaque distributeur, les conditions concrètes d'accessibilité du film. **Il s'agit donc avant tout d'un travail pragmatique où les demandes des différentes salles sont mises en perspective avec des réalités et des logiques qui s'imposent à la plupart des acteurs.**

Concentration du parc de salles et de la distribution



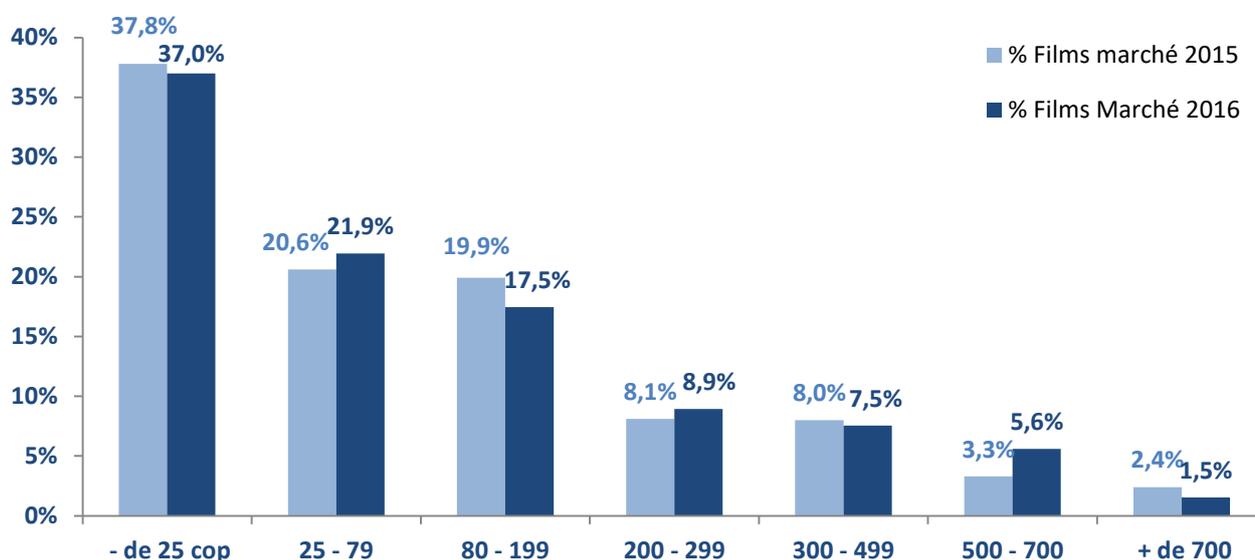
Si l'on compare la part des entrées réalisées par les 10 distributeurs les plus performants entre 2014 et 2016, on constate une progression régulière de cette concentration.

Part des entrées des 10 premiers distributeurs



Chaque année, de l'ordre de 85 % des films sont diffusés avec moins de 300 copies (en 2016 : 85,3 % et en 2015 : 86,4 %) et de 90 à 95 % avec moins de 500 copies (en 2016 : 92,8 % et en 2015 : 94,4 %). Une grande majorité des salles, du fait de la concentration de diffusion dans les villes et sites prioritaires des distributeurs, peut ainsi connaître un problème d'accessibilité à une très grande majorité de films. Or avec moins de 300 copies, la diffusion des films se concentre en moyenne, à plus de 80 %, dans 150 à 220 sites conçus comme incontournables par les diffuseurs, soit 9 à 13 % des localités équipées d'au moins une salle.

Répartition des films d'exclusivité 2015 et 2016 par ampleur de diffusion

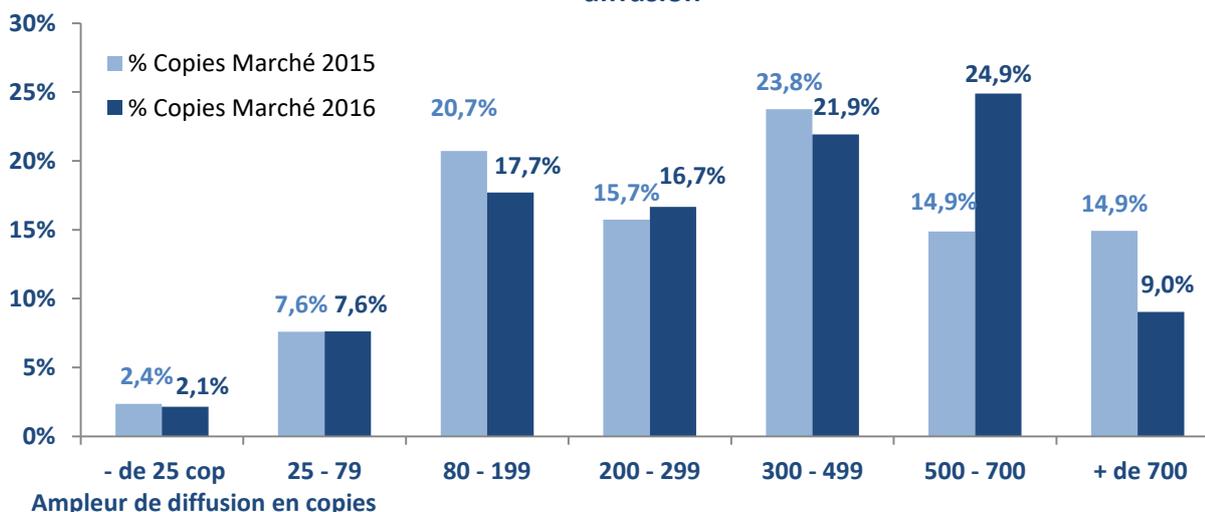


Ampleur de diffusion en copies

Données ADRC 2016 Lecture : 37,0 % des films d'exclusivité 2016 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, contre 37,8 % en 2015.

Au-delà de sa dimension économique, primordiale, le problème est aussi celui de l'accès à la culture de nos concitoyens puisque ces films diffusés avec moins de 300 copies représentent la quasi intégralité de l'offre culturelle diversifiée du cinéma caractérisant la France par rapport à tous les autres pays.

Répartition des copies SN des films d'exclusivité 2015 et 2016 par ampleur de diffusion



Données ADRC 2016 Lecture : 37,0 % des films d'exclusivité 2016 sont sortis en première semaine avec moins de 25 copies, ces films ont représenté 2,1 % du total des copies diffusées en exclusivité en 2016.

Si 85,3 % des films ont été diffusés en 2016 sur moins de 300 établissements, ces films n'ont représenté que 44,2 % des « copies numériques » de films mises en place en sortie nationale (contre 46,4 % en 2015), 55,8 % des copies concernant les films diffusés avec au moins 300 copies (53,6 % en 2015).

La concentration dans les « sites clés » (villes ou salles)

L'ADRC détermine chaque année la concentration croissante de la diffusion des films au niveau des sites – villes et salles dites « clés » – constituant le marché directeur prioritaire qui s'impose aux distributeurs de films.

Les observations continues de l'ADRC, faites sur les plans de diffusion réels des films à l'occasion de ses interventions, établissent en 2016 que pour des films sortant dans leur première semaine avec 80 à 300 établissements, la diffusion de ces films continue à se concentrer, en moyenne, à 80 % environ sur le parc de villes et salles stratégiquement dominantes.

Ce parc n'est pas établi comme prioritaire d'après un seul critère de performance économique en termes de résultats globaux - d'ailleurs devenue un critère de performance la plus rapide possible, et non sur une « carrière » du film, évolution qui est pour le moins déterminante désormais, justement pour la carrière des films en salles – mais ce parc est tout autant établi comme prioritaire en fonction du poids économique de son opérateur et/ou programmeur.

Ce parc comprend désormais de 150 à 220 sites environ, selon les films, représentant donc de 9 à 13 % des localités équipées d'au moins une salle mais qui concentrent donc au moins de l'ordre de 80 % de la diffusion nationale de 85,3 % des films sortis en 2016.

Si l'on envisage la concentration de diffusion, cette fois au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles – les villes à partage – elle est en moyenne de l'ordre de 31 %. Mais les écarts de concentration sont ici très importants, variant de 6 à 58 % !

En 2015, l'ADRC a affiné cette observation en fonction des régions (hors Ile de France, qui représente un cas très spécifique qui nécessite à elle seule une étude appropriée).

L'écart de concentration **selon les régions considérées** est important : la concentration varie **de 71 à 75 % pour la région cinématographique de Marseille, et de 80 % à 95 % pour celle du Nord ou de l'Est**. La **médiane de concentration** pour ces deux régions du Nord et de l'Est s'établit même **régulièrement à 100 % de la diffusion régionale du film**. *Se manifeste ainsi une véritable inégalité des régions sur cet enjeu décisif de l'accès aux films.*

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, est par exemple la 3^{ème} région hors IdF (selon l'analyse de l'ADRC) de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés. Ceci explique que cette région, comportant un nombre très important de salles non alimentées en sortie nationale, notamment de villes moyennes, soit devenue la région de plus forte activité de l'ADRC.

Alors que la concentration de diffusion au niveau des unités urbaines où les films voient leur exploitation être partagée entre plusieurs salles – **les villes à partage** – s'établit en moyenne aux alentours de 30 %, **la concentration de diffusion y est d'autant plus forte que la diffusion du film est large**. Elle s'accroît ainsi de 5 % en moyenne pour des films diffusés à partir de 300 points, par rapport à ceux diffusés entre 98 à 297 points.

Et à l'exception de la région Nord où l'accroissement de diffusion fait diminuer la concentration dans les villes à partage, **toutes les autres régions confirment ce constat de progression de concentration de diffusion dans les villes à partage, avec des variations de 5 à 12 %**.

Par ailleurs, **c'est au niveau des distributeurs d'activité importante – par exemple les majors – que s'observent les concentrations les plus importantes dans ces villes à égalité**, et sans que l'accès des autres localités soit amélioré par rapport aux distributeurs d'activité annuelle moins intense.

La « stratégie » (mais s'agit-il d'un choix véritablement libre pour chacun des distributeurs ?) consiste à **concentrer l'exploitation et surexploiter le film dans ces villes ou sites clés**, ce qui, au vu des plans de diffusion réels qui n'ont pas augmenté en proportion, ne peut se traduire que **par une sous-diffusion notable au niveau des villes jugées désormais non prioritaires**. Ainsi, nombre de villes moyennes n'accèdent plus à des films dont la même ampleur de diffusion auparavant leur permettait l'accès.

Le développement du parc des zones stratégiques, étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise systématiquement, par la multiplication des salles sur ces zones ou ces localités, une concentration et surexposition des films jugés, à un moment donné, comme les plus porteurs.

Cette surexploitation dans des sites souvent de même type (la plupart du temps des multiplexes) se traduit souvent par la fragilisation accrue des films, et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre ces nombreux écrans. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui sont jugées moins rentables, à très court terme, par les distributeurs.

Cette évaluation de rentabilité rapide est devenue, avec le fonctionnement économique de la diffusion numérique, la norme de raisonnement qui s'applique à toutes les salles qui ne font pas partie de ces 9 à 13 % de sites jugés, en permanence, prioritaires.

La diffusion numérique a encore accru une **stratégie économique qui crée le vide autour de ces zones prioritaires** – et « protégées » par les exigences des principaux programmeurs – sur les films diffusés jusqu'à 400 établissements environ en sortie nationale. Ainsi, en contradiction avec les objectifs proclamés des promoteurs de la diffusion numérique, l'accès aux films peut donc se réduire encore plus pour la majorité des salles non dominantes sur leurs territoires.

Par ailleurs, le développement constant des multiplexes sur le territoire est une composante essentielle de cette évolution dommageable au meilleur accès à la diversité des œuvres cinématographiques sur le territoire (voir le rapport de M. Serge Lagache paru au mois de mai 2014).

Les implantations actuelles de ces équipements lourds, encore très mal régulées, déstructurent et déséquilibrent l'exploitation cinématographique des territoires. Elles interviennent notamment en tant qu'élément moteur d'opérations immobilières de zones commerciales ou de loisirs, et non en fonction d'un besoin réel d'équipement cinématographique d'un territoire donné qui, loin d'être un « désert cinématographique », comprend généralement des salles actives existantes, dès lors directement impactées, voire à la viabilité économique remise en cause, par une concurrence dominante.

Cette concurrence est d'autant plus offensive que le marché potentiel créé s'avère surestimé : il faut rappeler à cet égard que l'étude nécessaire de ce marché sensé permettre une telle implantation est déterminée et commandée par l'opérateur du multiplexe, ce qui ne peut, pour le moins, être un gage d'étude objective !

La question des villes moyennes

Les difficultés accrues d'accès des villes moyennes aux films sont aussitôt apparues, dans le nouveau fonctionnement économique de diffusion numérique des films, comme un révélateur d'une aggravation, assez radicale, de la concentration de la diffusion des films. Les villes plus petites restent, globalement comme avant, alimentée – hors ADRC – dans un deuxième ou troisième temps.

Avec la nécessaire attribution d'une contribution numérique pour chaque nouvelle salle, l'on est passé d'un raisonnement d'amortissement des investissements d'édition des supports de diffusion à un investissement continu dans les premières semaines de la vie du film.

Désormais, l'utilité économique de chaque salle – dans la mesure où elle peut être refusée, c'est-à-dire non dominante dans le rapport au distributeur – est, de fait, évaluée selon l'investissement qu'elle nécessite, même s'il est minime, en tous les cas près de cinq fois inférieur à celui des copies argentiques précédentes.

Les villes moyennes deviennent dès lors conçues par défaut comme toutes celles qui sont, non incontournables dans un plan de diffusion national, mais individuellement évaluées comme moins performantes en fonction d'un potentiel de rentabilité rapide, et justement d'un statut hiérarchique « contournable », voire accessoire, voire jugé inutile pour le film.

Les salles qui sont ainsi devenues stratégiquement marginales ne sont plus intégrées dans un raisonnement économique global d'amortissement à court terme ou, au mieux, à très moyen terme, mais différées ou refusées selon cette capacité individuelle de rentabilisation quasi immédiate.

Nombre d'établissements – de multiplexes par exemple – s'établissant a priori comme non refusables sont donc, pour leur part, automatiquement intégrés dans des plans de diffusion de films auxquels ils ne correspondent pas, et réalisent ainsi des mauvais résultats, bien inférieurs à ceux que réalisent des salles Art

et Essai ou généralistes de villes moyennes qui connaissent le privilège d'avoir accédé au film dans la même semaine. Ils viennent souvent alourdir ainsi des égalités d'exploitation qui fragilisent la durée de vie de films d'auteurs qui précisément nécessiterait un temps d'exposition plus long, au lieu de devenir quasiment instantané.

La concentration de programmation

L'ADRC évalue donc chaque année le niveau de concentration dans la diffusion et l'exploitation des films afin de mieux appréhender l'enjeu et l'importance de ses interventions régulatrices.

En 2015, selon la même préoccupation, l'Agence a cette fois analysé **la concentration des entrées des premiers circuits nationaux en termes de programmation de l'exploitation** (données du parc de salles en 2014), non seulement au niveau global de chacune des régions cinématographiques, mais également au niveau des principales villes-clés de chacune de ces régions.

Certes, globalement, en référence à l'ensemble des salles actives en France (qui se caractérise au niveau mondial, on le sait bien, par sa large répartition territoriale d'équipements-salles, fruit des volontés politiques publiques, tant nationales que locales), la concentration paraissait relativement limitée :

- de l'ordre de **48 % des entrées nationales** pour la moyenne nationale ;
- et si **à Paris cette concentration atteint environ 85 % des entrées**, et **en périphérie environ 64 %** ; dans les autres régions, en raison du grand nombre de salles, elle varie globalement de 35 à 47 %.

Mais il en va tout autrement si l'on envisage les principales villes-clés de chacune des régions.

. dans **63 % de ces principales villes clés**, les taux de concentration de programmation au niveau des premiers circuits nationaux **dépassent les 70 %** ;

. dans **46 %** de ces villes, ils **dépassent les 80 %**, et **dans 28 % les 85 %** ;

. et même **dans 13 % de ces principales villes clés les 90 % de concentration sont dépassés**. Quelques-unes sont d'ailleurs à **100 %**, ou en passe de l'être...

Or la diffusion des films dans ces villes s'avère, au vu des plans de diffusion des films, décisive sur l'accessibilité régionale des films car cette concentration n'est pas compensée en proportion – voire pas du tout – pour toutes les autres villes de chacune des régions.

Cette concentration de programmation des écrans d'accès aux films a atteint des niveaux que l'on croyait, il y a quelques années – pour constater là un problème majeur dans l'accès à la culture –, « réservés » à la diffusion physique de la musique.

Comment, dans ces conditions de concentration de programmation, les salles non dépendantes des opérateurs principaux peuvent-elles être en position d'accéder aux films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics, à côté, ou à la place, d'établissements de plus grande taille, à l'exigence de rentabilité nettement plus lourde, mais auxquels tous les films d'un minimum d'envergure commerciale ne peuvent être refusés ?

Comment les distributeurs non intégrés ou non dominants, peuvent-ils, pour leur part, continuer à exercer librement une des fonctions fondamentales de leur métier : le choix des salles en fonction de l'intérêt du film, de sa spécificité, et non en fonction du poids économique des principaux programmeurs ?

L'action régulatrice de l'ADRC

Se développent donc de cette manière des inégalités, des déséquilibres, et une hiérarchie préjudiciables à l'accès aux films de la plupart des villes et des salles. Autant d'évolutions qui peuvent être dommageables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma ainsi ne cesse de se concentrer.

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la diffusion des œuvres, par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend en 2016 plus de 2 000 établissements (2044), pour 5 842 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre toujours plus au niveau des sites d'exploitation établis comme incontournables, ou que l'on ne peut refuser.

Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui ont accru d'autant son poids économique, l'exposition des films les plus importants y étant multipliée. Par l'implantation de nouveaux multiplexes, des villes qui proposaient 4 ou 5 établissements sur le même film, voient aujourd'hui des films sortir sur 6 ou 7 sites, et parfois plus. Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs et il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles prioritaires (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Leur priorité permanente d'accès aux films est fréquemment liée au poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme.

Des études de l'ADRC sur les carrières de films ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont la plupart du temps liées à la nature des salles qui les exploitent, en l'occurrence l'Art et Essai se porte vraiment mieux dans les salles Art et Essai. Mais encore faut-il qu'elles obtiennent les films !

Mais le travail d'optimisation de la diffusion d'un film en fonction des caractéristiques propres de ce film est donc fortement relativisé, voire empêché, par une réalité économique lourde qui s'impose à l'ensemble des acteurs, et avant tout à ceux qui ne peuvent exercer une maîtrise sur ce marché.

La concentration d'exploitation et de diffusion des films est encore plus préoccupante à cet égard sur les films du secteur Art et Essai qui font l'objet de la demande la plus concurrentielle entre tous les types de salles, dès lors que ces films peuvent s'avérer, un tant soit peu, commercialement intéressants.

Devant batailler toujours plus pour offrir légitimement ces films à leurs publics, les salles Art et Essai voient ainsi leur viabilité économique régulièrement mise en cause, et donc, de fait, leur possibilité de proposer tous les autres films – plus exigeants, de diffusion plus réduite et moins médiatisée – qu’elles sont les plus à même, ou les seules, à pouvoir faire exister.

Nous entendons régulièrement que toutes ces villes et salles, jugées plus ou moins « accessoires » par certains, peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par exemple en 5^{ème} semaine à partir de laquelle les distributeurs ne doivent plus investir en nouvelles contributions numériques (s’ils rajoutent des salles à leur plan de diffusion).

C’est trop vite oublier que les équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer rapidement les publics sur une aire géographique étendue et extensible, ont directement une incidence sur la consommation des films, envisagée explicitement comme telle, et donc sur leur mode de diffusion et de réception par les publics.

Cette concentration géographique accrue, dans un temps plus réduit et plus concurrentiel, ne peut s’appuyer que sur une intensification de marchandisation des films et de l’offre qui nuit à la diversité du cinéma, et à terme l’élimine.

Dans un tel contexte l’ADRC joue un rôle majeur, décisif, pour le meilleur accès des salles, et donc des publics, à la pluralité des films :

- . 3 014 circulations en 2016 de 216 films,
- . dont 42 % sont de diffusion réduite (moins de 80 établissements en sortie nationale), et 51,4 % de diffusion moyenne (de 80 à 299 établissements)
- . 72 % des films de ces films étaient de nationalités européennes (dont 51 % français) et 18 % de nationalités autres qu’européennes ou des États-Unis.
- . et avant tout aux films composant l’Art et Essai représentant 86 % des circulations mises en place par l’ADRC.

Interventions ADRC et marché en 2016

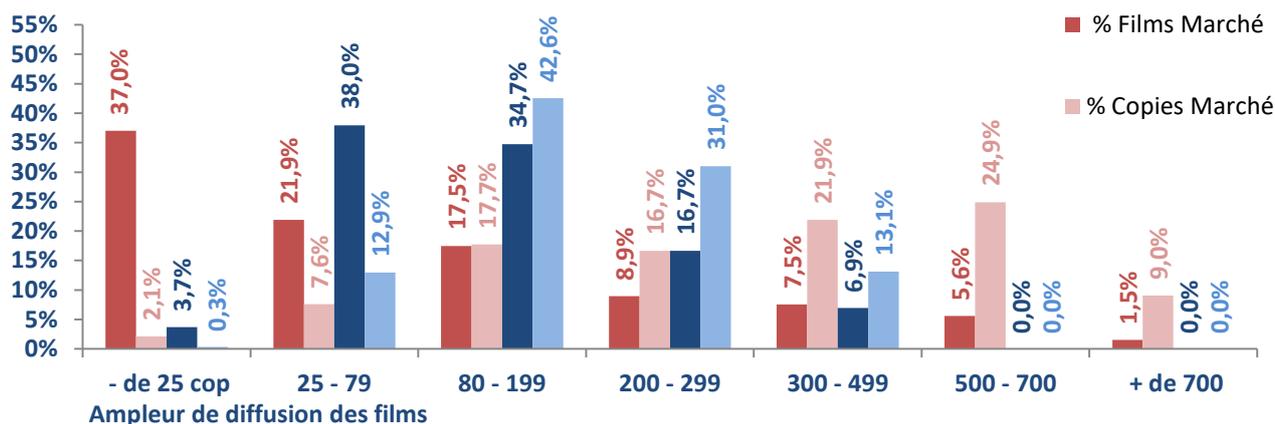
Intervenant en permanence entre les distributeurs et les exploitants afin de répondre aux demandes d’accès aux films de ces derniers, demandes non satisfaites par les distributeurs – des relations et échanges parfois conflictuels que l’Agence contribue à résoudre à son niveau – l’ADRC analyse chaque semaine les plans de diffusion réels des films sur lesquels les salles lui demandent d’agir.

Ainsi est repérée concrètement la constitution du marché primaire de chaque film selon les stratégies économiques des distributeurs, celles-ci tenant compte de leurs priorités, impératifs et contraintes qui ont été décrits précédemment.

L’ADRC intervient dès lors, assurée de la pertinence de son action, pour répondre à des demandes légitimes, et assumées, au bénéfice de localités et salles ne bénéficiant pas de cet accès premier du marché par le distributeur.

Ainsi, selon ses missions, sur l’ensemble du territoire, pour l’ensemble des localités que le marché est porté à considérer comme d’un intérêt secondaire ou très relatif, l’ADRC est un opérateur concret et quotidien de l’accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Diffusion des films en 2016 et interventions ADRC



Lecture : 17,5 % des films sont sortis en 2016 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 34,7 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 17,7 % des copies distributeurs concernaient ces films, mais 42,6 % des circulations ADRC 2016 concernaient cette tranche de diffusion.

L'essentiel des interventions de l'ADRC concerne donc **les films diffusés entre 25 et 299 établissements en SN** (89,4 % des films et 86,5 % des circulations), et dans une moindre mesure ceux diffusés entre 300 et 499 établissements et, de l'autre côté du spectre, ceux de moins de 25 salles.

Pour les films diffusés **entre 25 et 199 copies, la part d'intervention en films de l'ADRC est de 72,7 %** contre 39,4 % des films pour le marché. **Il s'agit là du cœur de l'action correctrice de l'ADRC.**

Concernant les tranches de diffusion les plus importantes (à partir de 300 copies), nous voyons une intervention ADRC inférieure en part de films par rapport au marché, 6,9 % contre 14,6 %, mais surtout en nombre de copies, 13,1 % au lieu de 55,8 % pour le « marché ».

Du fait de la **rareté progressive des copies 35 mm** au cours de l'année 2012, l'ADRC était intervenue dans la tranche des plus de 500 copies, pour des salles isolées, se programmant elles-mêmes, et pour des circuits itinérants. Alors que la diffusion numérique des films est devenue la norme, l'ADRC n'est, depuis 2013, plus intervenue sur cette tranche à plus de 500 copies.

Pour les films diffusés avec moins de 25 copies en France, l'ADRC – comme l'ensemble des acteurs professionnels impliqués sur ces films – est confrontée à des difficultés croissantes qui se cumulent. Ces difficultés comprennent aussi bien, à un bout de la chaîne, une fréquentation des publics souvent pointée comme en forte érosion, et donc un problème récurrent dans l'attente ou le désir qui s'attachent à ces films (sauf d'heureuses exceptions qui, en France, continuent à pouvoir se produire). D'un autre côté, ces difficultés comprennent tous les problèmes liés à une économie de diffusion réduite ou très réduite, et donc d'un accès au marché qui pourrait s'apparenter à une guérilla quasi permanente.

Si l'on ajoute à cela les **importantes et récurrentes difficultés d'accès des salles Art et Essai** – concernées par ces films au premier chef – **aux films porteurs ou relativement porteurs s'inscrivant dans le champ de l'Art et Essai, et dont l'exploitation est une condition de la viabilité économique de ces salles, la demande sur ces films peu ou très peu diffusés ne peut effectivement que se rétracter.**

Répetons-le : **les films qualifiés de « porteurs Art et Essai », sont l'objet d'une demande concurrentielle maximale**, l'ensemble des types d'établissements (Art et Essai bien sûr, mais aussi multiplexes et salles non classées Art et Essai) s'attachant à les obtenir en exploitation.

Ceci explique les difficultés croissantes, en termes de concurrence, des salles classées Art et Essai, et cela situe l'enjeu décisif de leur meilleur accès à ces films quant au maintien de la diversité du cinéma dans sa diffusion et son offre auprès des publics.

Elles ne peuvent en effet, à l'évidence, continuer à proposer à leurs publics des cinématographies plus exigeantes, ou d'économies plus fragiles et de diffusion réduite, qu'à la condition d'accéder à des films d'envergure commerciale plus large garantissant notamment leur viabilité économique, et permettant leur politique de propositions culturelles en regard de la diversité de leurs publics.

Aussi l'ADRC travaille avec constance à favoriser l'accès à ces « films Art et Essai porteurs », la plupart du temps de diffusion moyenne, malgré quelques exceptions, des films décisifs pour la viabilité et la vitalité des salles indépendantes dans leur pluralité.

Une nécessaire régulation

Mais – et l'ADRC par ses adhérents, ses administrateurs, et son équipe, l'affirme et le répète avec constance – l'ADRC ne saurait évidemment suffire à compenser les fortes inégalités et les déséquilibres structurels dans la diffusion et l'accès aux films à l'échelle de notre territoire.

Il s'avère même fondamentalement préoccupant pour l'Agence qu'elle doive agir toujours plus pour commencer à contrer, ou compenser comme elle le peut, les effets d'une concentration que l'on laisse devenir toujours plus importante, au détriment immédiat de la diversité des salles, des films et des publics, à court, moyen et long termes.

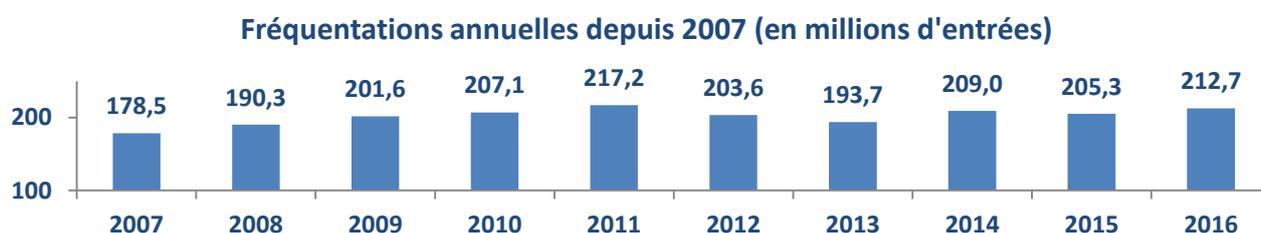
Il reste donc impératif qu'une réelle régulation, concertée, et politiquement affirmée et assumée, **rétablisse enfin vraiment des équilibres économiques minimaux nécessaires entre les divers acteurs des filières.**

Et qu'ainsi, au lieu d'une pseudo concurrence, globalement apparente, qui n'est trop souvent qu'une dépendance d'une majorité de ces acteurs aux choix de quelques opérateurs toujours plus dominants, elle rende à nouveau possible, en assumant économiquement des choix non contraints ou par défaut, **une réelle concurrence qualitative, d'ambition, de démarche, et d'offres.**

3. Les interventions de l'ADRC en 2016

La fréquentation des salles en 2016

En progression de 3,6 % par rapport à 2015, la fréquentation globale s'est établie à près de 213 millions d'entrées (209 millions en 2015), établissant ainsi la deuxième meilleure performance de l'exploitation en France depuis 50 ans. Le total de 200 millions est ainsi dépassé pour la 3^e année consécutive, marquant une stabilité de la fréquentation ces dernières années, d'autant plus que ce palier est franchi pour la 7^e année en 10 ans. Ce résultat global établit une nouvelle fois la fréquentation française comme la plus élevée d'Europe et la troisième au monde.



Cette progression est d'abord le fait des films américains dont la hausse est de 7,2 % – soit 52,9 % de part de marché, leur plus haut niveau depuis 57 ans – les films français progressant eux de 4,2 % par rapport à 2015, et les films de nationalités autres diminuant globalement de 1,2 %.

Les divers commentaires sur cette hausse globale soulignent qu'aucun film n'a porté à lui seul ce mouvement, mais qu'elle résulte d'une plus large répartition de bons résultats. Ainsi il y eu 53 films ayant réalisé plus de 1 million d'entrées en 2016, contre 44 en 2015. La progression s'est par ailleurs concentrée principalement sur quatre mois : février, mars, octobre et septembre.

Cette progression en 2016 a concerné également l'Europe, à un niveau moindre, globalement en hausse de 1,6 %, mais également le monde pour lequel la MPAA a estimé le box-office global en progression de 1 %, avec 38,6 milliards de recettes – la fréquentation nord-américaine restant stable à 1,32 milliard de billets vendus - pointant l'accroissement global de 8 % du nombre de salles qui désormais seraient à 95 % numériques.

En France, où pour la première fois plus de 700 films (716) ont connu leur première exploitation en salles, les 50 premiers films en termes d'entrées représentaient 55,9 % des entrées des longs-métrages, et dans les 10 premiers, 90 % sont des films de majors nord-américaines, et 80 % pour les 20 premiers. Ce n'est que dans les 50 premiers films que figurent des films français (17), dont 82 % ont été diffusés par des majors ou des distributeurs de groupes, et 8 % (3 films) par des indépendants.

La standardisation de l'offre a cependant diminuée en 2016, s'établissant à 67 % (au lieu de 80 % en 2015) : sur les 11 films à plus de 3 M d'entrées, 8 sont des suites ou des franchises. Sur les 23 films à plus de 2 M d'entrées, 15 en sont (65 %). Même les films français sont concernés : les deux plus grands succès sont des suites (*Tuche 2* et *Camping 3*). Sur les 5 films français à plus de 2 M d'entrées, 3 sont des suites (*Tuche 2*, *Camping 3* et *Les Visiteurs : La Révolution*), sans compter *Brice 3* à 1,95 M d'entrées.

Le rebond de l'Art et Essai en 2016

La fréquentation Art et Essai globale est en progrès en 2016 après deux années de baisse importante consécutive. Ainsi, la progression française de fréquentation en 2016 résulte en bonne part de la hausse des résultats des films recommandés Art et Essai, soit + 5,6 millions d'entrées sur une progression globale des films de 7,7 millions, soit donc 73 % de cette hausse liée aux résultats des films. Par ailleurs, les salles classées auraient pour leur part globalement progressé de 15 % en moyenne.

C'est notamment sur les films les plus porteurs que la variation est sensible : six films Art et Essai ont réalisé plus d'un million d'entrées contre quatre en 2015, alors que dans les 100 premiers films les plus performants en 2016 il y avait 23 films recommandés AE contre 20 en 2015.

Part des films Art et Essai parmi tous les films du marché

	+ de 2 M d'entrées	+ de 1 M d'entrées	+ de 500 000 entrées	+ de 100 000 entrées
2016	4,3 % (1 film)	12,0 % (6 films)	22,7 % (23 films)	35,3 % (84 films)
2015	4,8 % (1 film)	9,1 % (4 films)	21,1 % (19 films)	33,3 % (76 films)

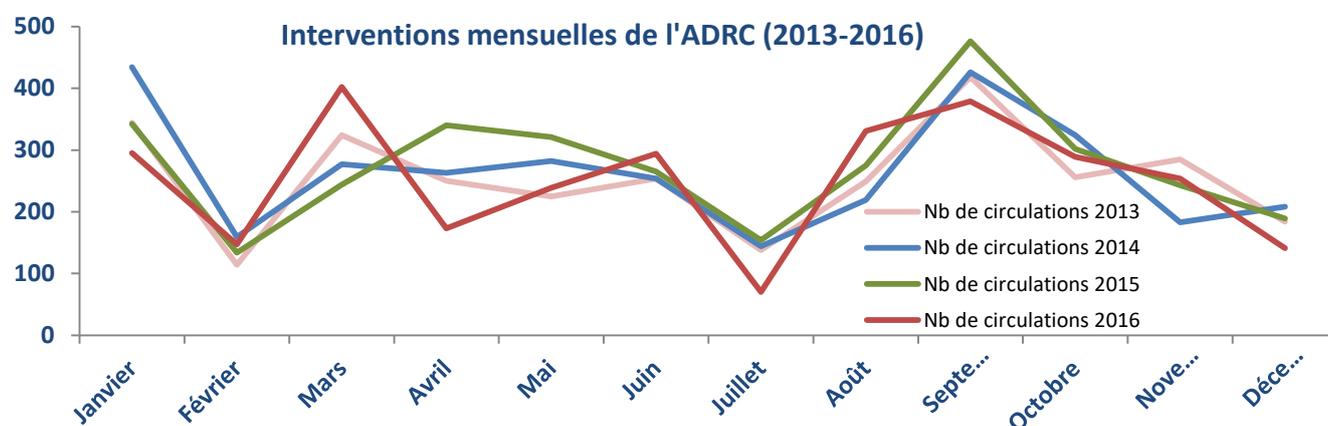
En somme, 84 films Art et Essai ont totalisé plus de 100 000 entrées en 2016 contre 76 en 2015.

Mais pour l'Art et Essai, la part des films américains augmente en 2016, passant de 24,7 % à 31,1 % (selon CBO), avec notamment la performance de *The Revenant* qui a engrangé 3,85 millions de spectateurs, contre les 3,13 millions réalisés par *American Sniper*, film le plus performant en 2015.

La part des films français est de son côté quasiment stable, passant de 43,2 % à 43,7 % de la fréquentation AE. C'est la part des films ne provenant ni des Etats-Unis ni de la France qui est en chute très importante : de 32,2 % à 25,2 %.

L'évolution mensuelle de la fréquentation Art et Essai subit moins d'accidents statistiques que celle du marché global dont les variations sont beaucoup plus abrupts, entre les pics escarpés des vacances de février, de novembre ou de décembre, ou ceux des dates de jours fériés, et les creux marqués de janvier, mai, juin, août et surtout septembre. La courbe d'évolution mensuelle de l'AE est donc plus lisse, connaissant cependant les mêmes pics – mais moins accentués – des mois de février, novembre et décembre, et les baisses des mois de janvier, juin ou septembre.

Si l'on superpose la courbe d'intervention mensuelle de l'ADRC – qui manifeste une assez grande stabilité sur les trois dernières années, avec ses pics situés eux en janvier, et surtout septembre, et moins marqué en avril-mai, et ses creux en février, juillet et novembre-décembre.



Nous obtenons une quasi parfaite évolution inverse de celle du marché, et dans une mesure moins accentuée de celle de l'Art et Essai. Les plus fortes périodes d'intervention de l'ADRC s'inscrivent quasi systématiquement dans les périodes de faible fréquentation des salles, et inversement. Cela est évidemment logique car les périodes de fortes fréquentations potentielles sont celles où l'offre de films importants se concentre, créant d'ailleurs des débats concurrentiels souvent coriaces, et les « besoins » des salles diminuent en conséquence.

Les interventions ADRC pour 2016

La répartition des circulations ADRC en 2016 selon les procédures		
Procédure PETITES VILLES	216 titres	2 848 circulations
Procédure VILLES MOYENNES	17 titres	166 circulations
ENSEMBLE	216 titres *	3 014 circulations

* Un titre pour bénéficier à la fois de la procédure PV et VM ou AE

- **77 %** des films et **86 %** des circulations ont concerné des **films recommandés Art et Essai**.
- **93 %** des films, **87 %** des circulations concernaient des **films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies)**.
Dans ces catégories de films, **86 %** des circulations pour **79 %** des titres concernaient des films recommandés Art et Essai. Plus de 9 films de diff. réduite (- de 80 copies) sur 10 ont été recommandés Art et Essai (92 %).
- La part des **films de diffusion dite large** (plus de 300 copies) s'élevait à **7 %** des films et **13 %** des circulations.
- **72 %** des films et **82 %** des circulations concernaient des **films européens**.
Les films français représentaient **51 %** du total des films et **61 %** des circulations.
Les films d'autres nationalités qu'européennes ou des USA représentaient **18 %** du total des films pour **12 %** des circulations, ces films étant tous recommandés Art et Essai.
La part des **films des Etats-Unis** était de **11 %** pour **6 %** des circulations, la moitié de ces titres ayant été recommandés Art et Essai.

Évolutions 2015-2016

En 2016, les interventions de l'ADRC ont donc concerné **216 films** (**230 films en 2015 : - 6 % ; 194 films en 2014 : + 19 %**).

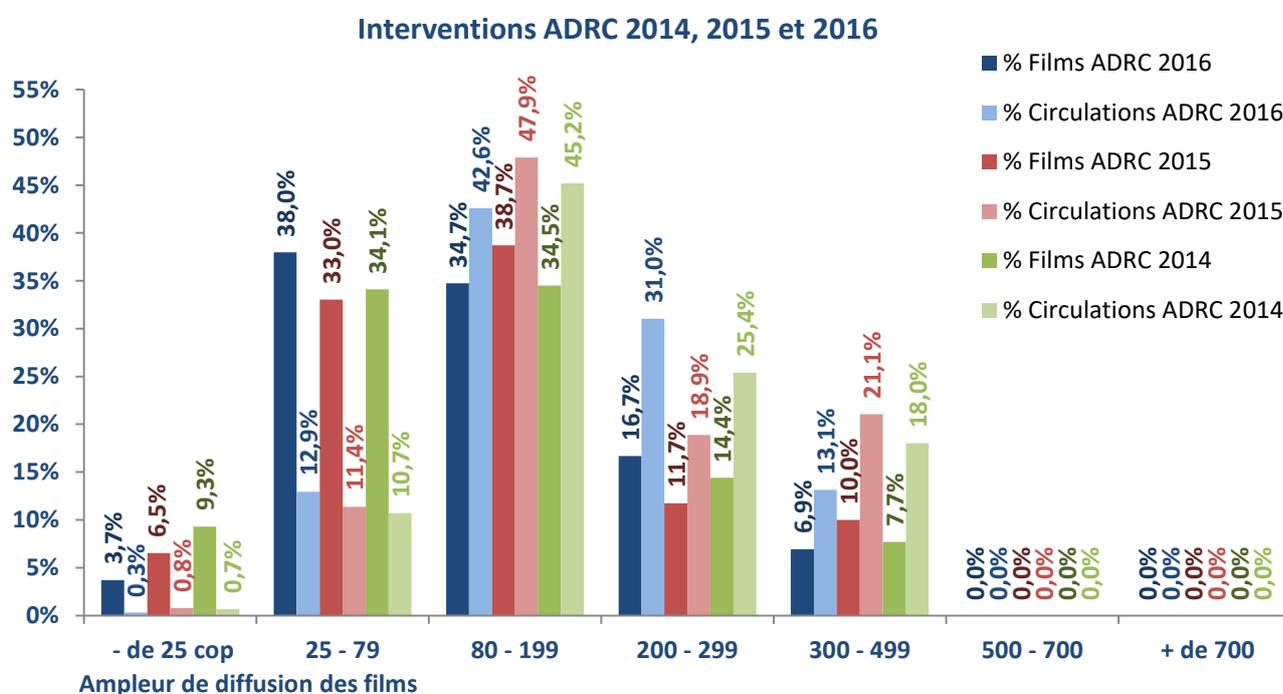
Les circulations mises en place ont elles reculé de **8,3 % par rapport à 2015**. En retranchant les copies reprises par les distributeurs, la baisse n'est plus que de **3,0 %** (2016 ayant connu une baisse de copies reprises de **34 %**).

Dans le champ de la diversité cinématographique, l'ADRC a connu une hausse de ses interventions selon tous les critères d'analyses.

La part Art et Essai des interventions 2016 progresse sensiblement : 86 % des circulations (contre 79 % en 2015, 82 % en 2014 et 79 % en 2013). En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts de programmation, cette part Art et Essai atteint même 88 % des circulations.

L'ADRC a également vu son action croître vers les diffusions réduites et moyennes (87 % des circulations en 2016 contre 79 % en 2015). Nous verrons plus loin en détail le contenu de cette fonction à laquelle l'ADRC veille avec constance dans le cadre de ses missions d'intérêt général : l'action correctrice de l'ADRC par rapport au marché.

Les films européens sont également plus représentés (82 % des circulations contre 80 %), alors que les films des Etats-Unis sont en net recul (6 % contre 10 %). Les films ne relevant ni des aires européennes ni des Etats-Unis ont progressé de 11 % en 2015 à 12 % en 2016.



Lecture : 38,7 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2015 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 47,9 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2014, ces taux étaient de 34,5 % des films et 45,2 % des circulations.

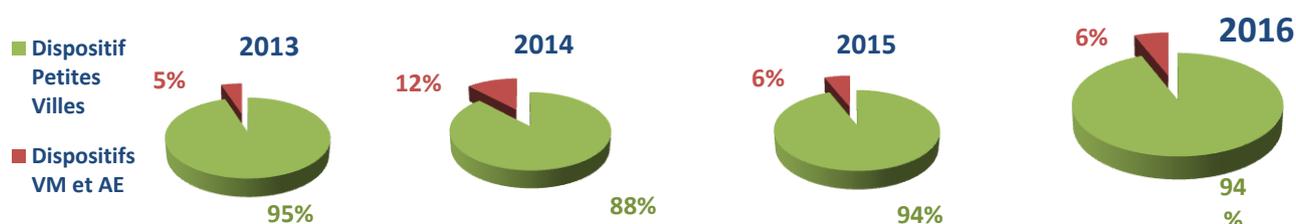
La part Art et Essai dans les interventions de l'ADRC est encore plus forte au sein de ce qui constitue le cœur de l'action de l'Agence, **les films de diffusion réduite et moyenne : 79 % des films et 86 % de ces circulations sont recommandés**. Le comparatif 2015/2016 de l'activité de l'Agence permet de mesurer notamment la progression des films diffusés entre 200 et 299 copies ainsi que ceux entre 25 et 79 copies, au détriment de ceux entre 300 et 499 copies.

Interventions selon les dispositifs ADRC

Si les interventions globales de l'ADRC sont en baisse de 8,2 % par rapport à 2015, le seul dispositif Petites Villes a connu une baisse moins importante et est même plus fourni qu'en 2014.

Les circulations destinées aux Villes Moyennes se sont rétractées après la forte progression de 2014, du fait d'une moindre demande des distributeurs concernés. Le dispositif Art et Essai n'a pas été sollicité en 2016.

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC 2013 à 2016



Circulations ADRC	2013	2014	2015	2016
Petites Villes	2 878 sur 208	2 811 sur 194 films	3 084 sur 230 films	2 848 sur 216 films
Villes Moyennes et AE	163 sur 11 films	362 sur 23 films	201 sur 11 films	166 sur 17 films

Le nombre de films ayant bénéficié de l'action de l'Agence est en 2016 toujours aussi conséquent : 216 films. **93 % de ces titres sont de diffusions réduites et moyennes. Les circulations mises en place sur ces films représentent 87 % de l'activité 2016 de l'ADRC, taux en forte progression (79 % en 2015).**

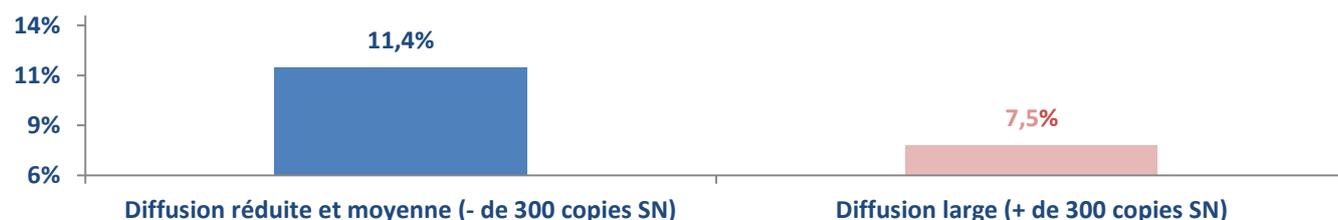
38 nationalités d'origine différentes ont été concernées dont 22 ne ressortissant pas d'Europe ou des Etats-Unis (Japon, Islande, Chine, Taïwan, Vanuatu, Brésil, Afghanistan, etc. pour un total de 18 % des films traités en 2016).

Poids des interventions ADRC

Mise en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2016 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,7 % de ce total de copies distributeurs** (10,8 % en 2015, 13,1 % en 2014, 9,7 % en 2013).

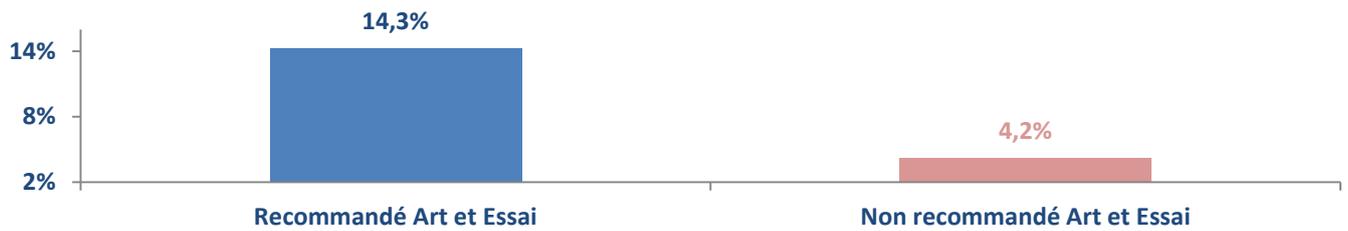
Cette part des interventions ADRC peut être analysée de façon plus détaillée : elle est ainsi plus forte concernant les films de diffusion réduite et moyenne, recommandés Art et Essai et provenant de pays autres que la France ou les Etats-Unis.

Selon l'ampleur de diffusion des films



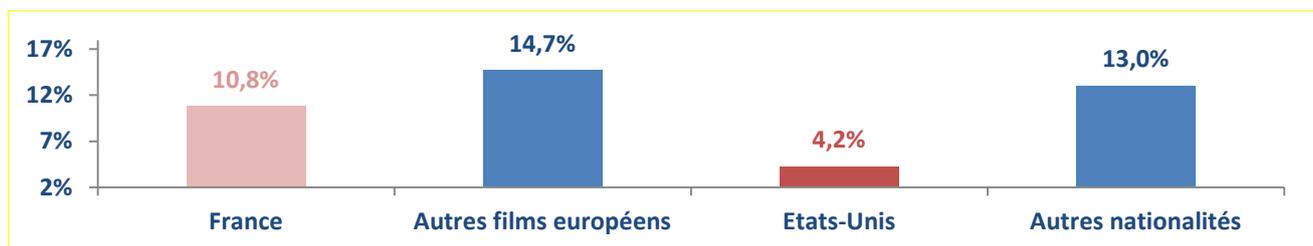
De façon assez nette, le poids des interventions ADRC est plus élevé pour les films de diffusion modérée.

Selon la recommandation Art et Essai des films



L'écart est ici beaucoup plus important, plus de 10 points, et manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Selon la nationalité des films



La part moyenne de l'accès ADRC dans la diffusion des films est sensiblement plus importante sur les films dits « de la diversité », de nationalités autres que française ou des Etats-Unis.

4. Circulations ADRC et contributions numériques

Les contributions numériques ADRC

Selon le système adopté par l'ADRC en octobre 2012, après tous les débats menés avec ses administrateurs, et de multiples concertations avec les professionnels, **chaque circulation numérique ADRC génère une contribution qui est répartie équitablement entre les salles constituant cette circulation** (une circulation ADRC ne peut générer plus d'une contribution entière). La contribution est versée par la Caisse de répartition (PROCIREP), sur les indications de l'ADRC, et son montant est le même que celui des contributions d'extension des distributeurs, elles aussi versées par la même Caisse.

Pour les circulations habituelles du dispositif Petites Villes, l'établissement attributaire d'une semaine de circulation obtient ainsi une part de 1/6^{ème} de contribution.

Concernant certaines circulations spécifiques Art et Essai du dispositif Petites Villes (où des localités plus importantes peuvent être intégrées à la circulation et peuvent être programmées sur deux semaines consécutives, ou décalées dans la durée pour mieux gérer le bouche à oreille), **une salle programmée deux semaines obtient ainsi 1/3 de contribution.**

Ces circulations Art et Essai PV ont été créées pour faciliter l'accès des villes moyennes aux films Art et Essai, et les conditions de travail des salles sur ces films, par la confirmation de programmation ferme et obtenue plus tôt. Ces salles de villes moyennes demandent ce type d'intervention pour mettre en place un travail anticipé.

En effet, dans les dispositifs Villes Moyennes ou Art et Essai, la demande formulée par le distributeur intervient pour la deuxième semaine, en fonction des premiers résultats d'exploitation du film, et est expertisée avec l'ADRC par un Comité Technique de Professionnels qui peut refuser la demande ou la réduire.

Spécificités des Villes Moyennes

Pour les circulations des dispositifs dits « Villes Moyennes » et « Art et Essai », où 3 localités sont desservies pour deux semaines chacune sur les six semaines de répartition, chaque établissement obtient ainsi une part de 1/3 de contribution.

Dans les mois qui ont suivi la mise en œuvre en numérique des dispositifs destinés aux villes moyennes (en avril 2013), le Conseil d'administration de l'ADRC a à nouveau réformé ces dispositifs pour qu'ils soient davantage sollicités par les distributeurs, en les assouplissant, afin de répondre aux difficultés propres aux villes moyennes dans leur accès aux films.

Le premier assouplissement consiste dans la possibilité que certaines salles ne jouent le film concerné qu'une seule semaine. Dans ce cas, ces salles se voient attribuer 1/6^{ème} de contribution et non pas 1/3.

Le deuxième, dans la continuation de ces circulations destinées aux villes moyennes, des localités plus petites peuvent être programmées, facilitant de cette manière le travail de suivi des distributeurs sur les circulations ADRC.

Par contre, des établissements réalisant à eux seuls au moins 200 000 entrées annuelles doivent être directement desservis par les distributeurs.

Les assouplissements de ce fonctionnement érigeaient en principe de ces interventions une contrepartie de responsabilité : leur participation à l'extension de diffusion ADRC demandée en direction des villes moyennes. Tout distributeur qui sollicite l'ADRC sur ces dispositifs doit prendre en charge une part de l'extension ADRC qu'il souhaite obtenir sur son film, d'un minimum de 25 % de la demande.

Les circulations non génératrices de contributions

L'ADRC, dans ses dispositifs d'intervention argentine, avaient intégré un **mécanisme de reprise par les distributeurs du démarrage de ses circulations en 2^{ème} semaine** dès lors que ces distributeurs enregistraient déjà, à l'issue de la 1^{ère} semaine d'exploitation de leurs films, des arrêts de copies 35 mm sans continuation, des arrêts « secs ».

En récupérant la copie 35 mm arrêtée du distributeur pour l'affecter au démarrage de sa circulation en 2^{ème} semaine, **l'ADRC réalisait l'économie de ne pas investir sur une copie 35 mm supplémentaire**, tout en garantissant toujours les dates d'accès aux salles de sa circulation, et faisait circuler une copie distributeur devenue disponible. Tous – ADRC, salles, et distributeur – s'avèrent ainsi gagnants.

Cette évolution de fonctionnement de l'ADRC tirait les conséquences de la concentration de diffusion constatée des films, pour leur sortie nationale, au niveau des villes et sites clés (voir précédemment) où les films sont partagés entre plusieurs salles (et parfois de nombreuses salles !). La dilution des résultats du film qui en résulte – et donc la fragilisation de leur exploitation dans ces sites – occasionne très fréquemment dans ces villes clés l'arrêt de quelques-unes de ces salles dès la fin de la 1^{ère} semaine d'exploitation.

L'intervention de l'ADRC procède de manière inverse. Face à cette concentration de diffusion dans l'espace des zones clés, et la semaine de la sortie nationale, elle assure par ses circulations l'accès au film dans le temps, grâce à des dates fermes et confirmées, pour toutes les salles souhaitant proposer le film à leurs publics, et ne pouvant obtenir du distributeur de réponse ferme ou de garantie sur une date (en plus de conditions économiques d'exploitation « abordables »).

Ainsi, les deux voies d'accès aux films – distributeur d'abord, ADRC ensuite – peuvent être gérées de manière véritablement complémentaire, les travers commerciaux de la première devenant une possibilité d'action à moindre coût pour l'ADRC. Cela s'est fait en bonne intelligence avec les distributeurs à qui les avantages d'une telle pratique ont été régulièrement rappelés.

Avec la diffusion numérique qui a renforcé la concentration de diffusion dans les sites clés, l'ADRC a continué et développé d'autant plus ce pragmatisme d'action dans un dialogue constant avec les distributeurs. Les circulations ADRC reprises par les distributeurs à l'issue de la première semaine d'exploitation se sont ainsi développées.

Désormais, ce ne sont plus des tirages de copies 35 mm qui sont économisés par l'ADRC, mais des contributions numériques ADRC (puisque les contributions ont été préalablement acquittées par les distributeurs) permettant, à budget constant, d'accroître les circulations et accès ADRC aux films pour les salles.

Depuis la fin du mois de mai 2014, se sont ajoutées à cela toutes les circulations ADRC reprises tout au long de leur durée par les distributeurs dès lors que ceux-ci pouvaient constater et confirmer, au fil des semaines,

des arrêts sans continuation sur leurs films. **Ce nouveau mode de fonctionnement dit de « reprises continues » de circulations ADRC, conçu et aussitôt testé par l'équipe de l'Agence à l'issue de l'AG du 27 mai 2014**, a permis de répondre au dilemme qui s'imposait à l'ADRC au premier trimestre 2014, entre la progression continue des demandes des salles, et un budget des contributions ADRC qui ne pouvait être augmenté par le CNC (voir ci-après : Intervenir plus... à budget constant !).

Intervenir plus, à budget constant...

La progression des interventions de l'ADRC, en réponse aux problèmes accrus des salles pour leur accès aux films, s'est observée dès les premiers mois de l'année 2014. Le mois de janvier, en progression de 23 %, mais surtout celui de février avec une augmentation des demandes de 63 % par rapport à 2013, ont été considérés par la direction de l'ADRC comme les signes d'une tension nécessitant une vigilance accrue sur la consommation des budgets d'action de l'Agence.

En 2013, qui était sa première année pleine d'intervention numérique, et donc sans référence de fonctionnement dans cette nouvelle économie de diffusion numérique, l'ADRC avait été confrontée à une augmentation des demandes des salles de 88 % par rapport à 2012 (1 616 circulations), mais surtout de 38 % par rapport à 2011 (2 207 circulations) année de la plus forte activité de l'Agence depuis l'année 2000.

Cette progression des actions de l'ADRC, du fait du fonctionnement économique de la diffusion numérique, progression que l'Agence et ses interlocuteurs institutionnels ont progressivement constatée en 2013, a nécessité un abondement du budget des contributions, au total de 9,4 % de son montant initial, afin de pouvoir assumer cette évolution.

Mais en 2014, dans son dialogue constant avec le CNC, il est apparu qu'un tel abondement du budget contributions ne pouvait, cette année, être assuré par le Centre.

L'ADRC a alors porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, avec cette question essentielle pour la conjoncture 2014 :

- ***alors que l'ADRC est la seule instance à intervenir concrètement chaque semaine auprès des salles pour compenser, au niveau de leur accès aux films, les effets des concentrations, comment l'Agence peut-elle continuer à répondre aux besoins accrus des salles, jusqu'à la fin de l'année, dès lors que son budget ne pourra être augmenté par le CNC ?***

L'Assemblée générale de l'ADRC du 27 mai 2014 a permis de réaffirmer la priorité que doit représenter pour l'ADRC, qui plus est dans un contexte de concentration non régulé, le meilleur accès des salles aux films, gage de leur vitalité économique et du meilleur accès des publics aux œuvres.

Dès lors, l'équipe de l'Agence avec ses administrateurs ont choisi de ne pas réduire a priori ses capacités de réponse aux demandes d'accès accrues des salles, en réduisant par contre l'augmentation des contributions qui en sont une des conséquences, et qui pouvaient ainsi contraindre à la baisse ces interventions.

Le moyen en a été trouvé dans **la systématisation, tout au long des semaines de programmation des circulations ADRC – et pas seulement pour leur démarrage – du système de reprise des circulations ADRC par les distributeurs dès lors que ceux-ci enregistrent des arrêts sans continuation sur leur propre programmation**. Par cette reprise par le distributeur, à la semaine n, de la circulation mise en place par

l'ADRC du fait d'un arrêt « sec » de programmation chez le distributeur, l'Agence fait l'économie des parts de contributions qui aurait été dues à partir de cette semaine n. En effet, la contribution avait été précédemment acquittée par le distributeur, avant cet arrêt sans continuation.

Ce système dit de « reprise continue » des circulations ADRC a été testé dès la fin mai 2014 par l'équipe de l'Agence et évalué en continu pendant l'été. Son fonctionnement et ses résultats confirmant qu'il s'agissait là de la solution à la difficile équation du contexte 2014, les administrateurs, en lien avec le CNC, ont avalisé en Conseil d'administration sa continuation, puis son adoption définitive.

Grâce à un dialogue constant avec les distributeurs, qui en ont bien saisi l'importance et l'enjeu, tant pour l'ADRC, pour les salles, et pour leurs films, ce nouveau fonctionnement a permis à l'Agence – à budget des contributions constant – de répondre pleinement aux besoins accrus des salles, objectif qu'elle avait défini comme prioritaire.

En 2016, ce sont ainsi 370 circulations ADRC démarrant en 2^{ème} semaine qui ont été reprises par les distributeurs du fait des arrêts qu'ils enregistraient, soit une baisse de 34 % par rapport à 2015 et une progression de 22 % par rapport à 2014. Cela représente 12,3 % des circulations totales de l'ADRC en 2016, contre 17,0 % en 2015 et 9,6 % en 2014.

Durée des circulations ADRC

La durée des circulations ADRC est l'un des critères d'évaluation de son action en fonction de la diversité des films sur lesquels elle intervient. Selon ses missions d'origine, les circulations ADRC doivent permettre de faire bénéficier le plus grand nombre de salles d'un accès à un film, dès lors qu'un support ADRC de ce film est mis en place. Cela est d'ailleurs opérant, qu'il s'agisse d'un film d'exclusivité comme d'un film dit de « Patrimoine ».

Pour les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, ces durées de circulation sont établies à 6 semaines pendant lesquelles le distributeur – qui est responsable de la circulation de ces « copies » ADRC – doit effectivement répondre aux demandes de programmation des salles, et rend des comptes à l'ADRC sur la base de ces six semaines pour chaque circulation.

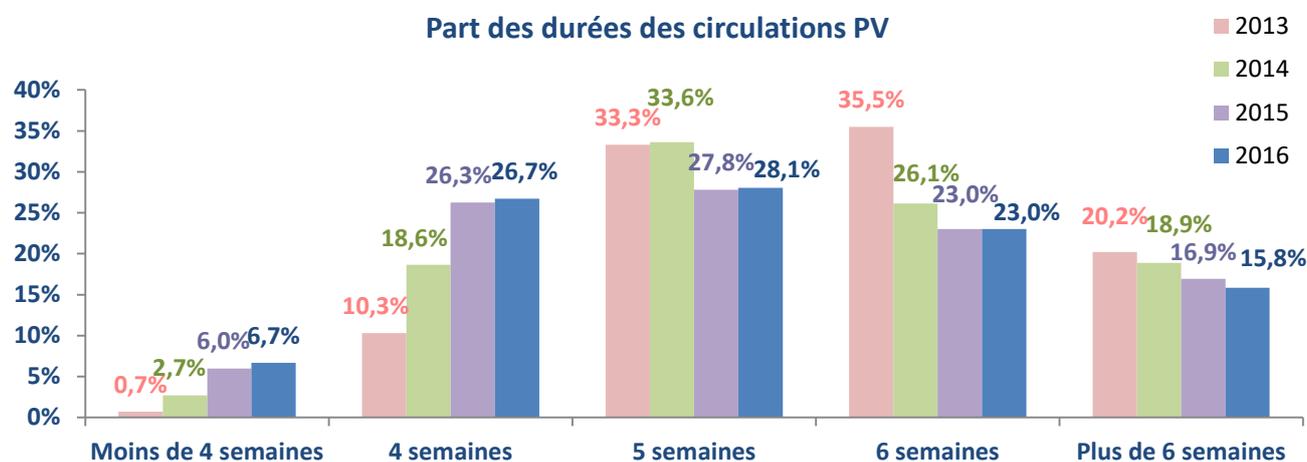
Mais ces circulations peuvent être plus longues, le distributeur ne rendant des comptes que sur la base de ces six semaines.

Les circulations du dispositif Petites Villes, à la mise en place de la diffusion numérique ADRC, ont été a priori établies sur une base de 6 semaines minimales, à raison d'une semaine par localité. Mais ces circulations, en fonction de la carrière réelle du film, peuvent s'étendre au-delà de cette durée, afin de bénéficier au plus grand nombre de salles. Pour ce dispositif, ce sont les correspondants régionaux de l'ADRC qui mettent en place, sous forme de circulation, les demandes d'accès des salles qui apparaissent sur un film, et qui ne sont pas satisfaites par le distributeur.

En réponse à des demandes répétées de salles et de programmeurs concernant les films jeune public, l'ADRC a adapté le partage de ses circulations Petites Villes, dans le respect cependant des préconisations du Comité de concertation qu'elle ne peut que respecter, en permettant – sur ces films – le partage dans la semaine à raison d'une salle par jour.

Le critère d'évaluation de la durée de circulation n'est présenté ici que sur le dispositif Petites Villes (hors circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts sans continuation du distributeur), afin de mieux apprécier cette variation de durée selon les régions et les films concernés.

En 2016 la durée moyenne des circulations du dispositif Petites Villes a été de 5,36 semaines. Elle est en très léger recul par rapport à 2015 (5,39).

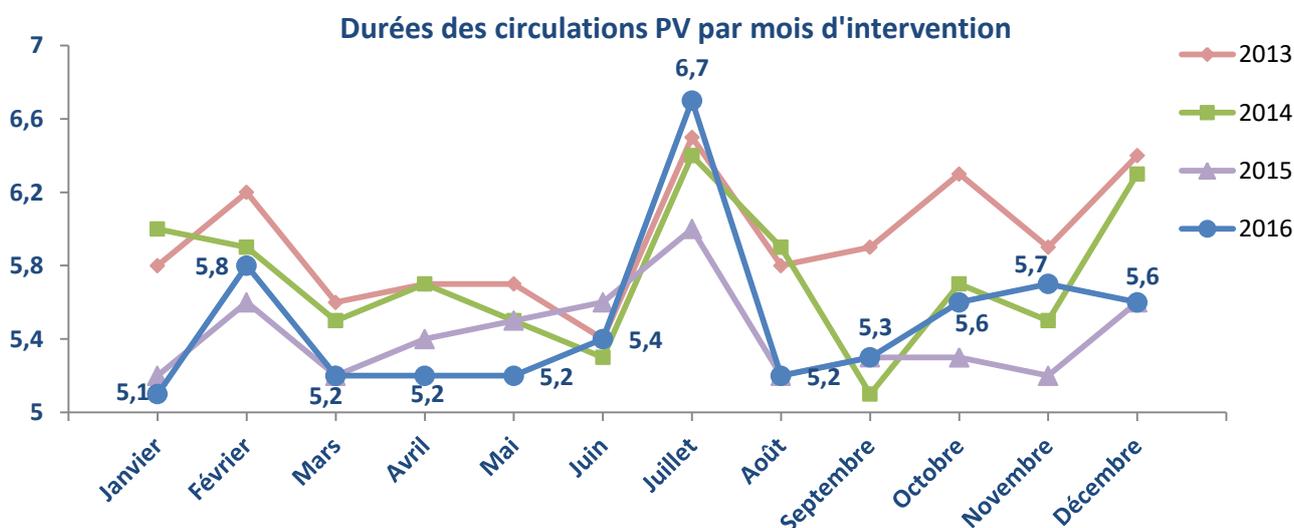


38,8 % des circulations ADRC ont connu une durée de circulation au moins égale à 6 semaines contre 39,9 % en 2015 et 45,0 % en 2014. **66,9 % des circulations ADRC ont duré en 2016 au moins 5 semaines.** C'est là une donnée importante dont l'ADRC observe l'évolution.

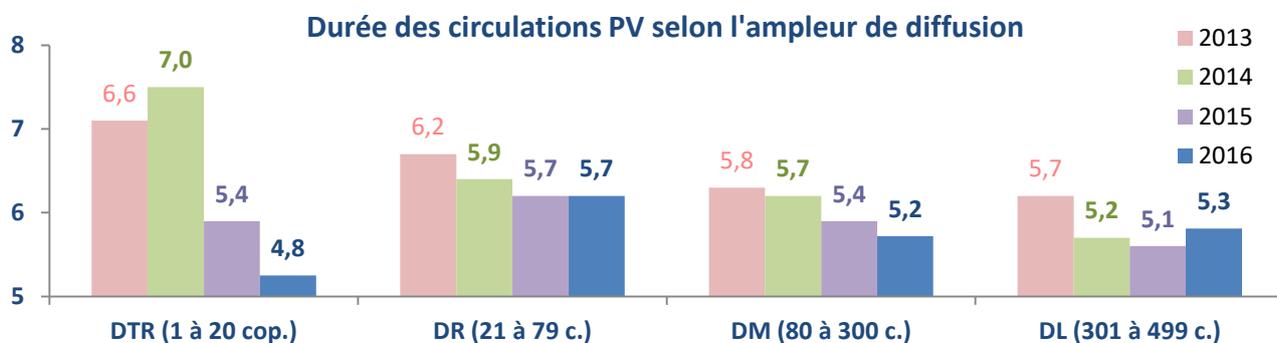
Chacun s'accorde en effet à constater qu'avec le numérique la durée d'exploitation des films s'est sensiblement raccourcie. Et par ailleurs, l'accès rapide dans les premières semaines est devenu un enjeu permanent de nombreuses salles car générateur de contribution numérique.

Pour l'ADRC, l'enjeu de ses actions sur l'accès aux films n'est évidemment pas de raccourcir la vie des films mais de mieux irriguer le territoire avec une diversité de films.

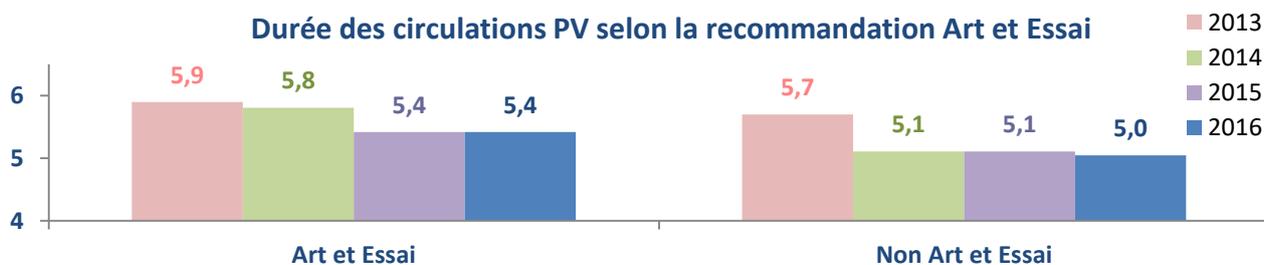
C'est pourquoi il est nécessaire d'observer avec attention la réalité, selon les films, d'un « raccourcissement numérique » de la vie des films en salles avec un suivi mensuel précis et détaillé, tel que résumé ci-dessous.



Pour l'année 2016, il apparaît que les films de diffusion réduite (moins de 80 copies en sortie nationale) bénéficient de circulations plus longues que les films de diffusion moyenne ou large, et c'est d'autant plus le cas pour les Diffusions Réduites (de 21 à 79 copies) avec une moyenne de 5,7 semaines. La moyenne des films de Diffusion Très Réduite (de 1 à 20 copies : 4,8 semaines) est ici à relativiser car il ne concerne que 5 films (2,3 % de l'ensemble des films ADRC 2016).



Les films Art et Essai profitent de circulations nettement plus étendues (5,4 contre 5,0 pour les films non recommandés).



Les films de la diversité, ou plus fragiles, sont ainsi ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. L'exploitant a ainsi l'avantage, non de la rapidité maximale (qui ne s'avère bénéfique qu'à une minorité de films dans l'année), mais de la certitude d'une date de programmation permettant de préparer et gérer un travail plus exigeant ou délicat sur le film.

6 041 parts de contributions attribuées aux salles, soit 463 143 €

Alors qu'en 2016 les interventions de l'ADRC s'établissent à 3 014 circulations – comprenant 370 circulations « reprises » non attributaires de contributions numériques – l'ADRC a ainsi attribué un total de **6 041 parts de contributions numériques à 1/6^{ème} de C.N.** (les parts à 1/3 ont été converties en parts à 1/6^{ème} pour les statistiques). Ces contributions ont bénéficié à plus de **900 établissements différents, pour un total de 2 644 circulations numériques génératrices de contribution.**

Le dispositif Petites Villes a comptabilisé 5 624 parts à 1/6^{ème} de contribution sur un total de 169 films ayant généré 2 479 circulations. Le dispositif « Villes moyennes » a comptabilisé 208,5 parts à 1/3 de contribution sur un total de 17 films ayant généré 166 circulations.

Au total en 2016, c'est l'équivalent de près de 1 007 contributions entières qui ont été générées par les circulations ADRC, soit 463 143 € attribués aux salles. Le taux d'attribution de contribution numérique par circulation était donc de 38 % (soit 2,3 parts effectivement générées par circulation) en raison du mode de fonctionnement lié aux systèmes de reprises définis auparavant.

Les tableaux suivants tiennent également compte des contributions économisées par le fonctionnement dit de « reprises continues » qui a singulièrement diminué cet investissement qu'aurait dû occasionner la progression des interventions ADRC en 2015 et 2016.

Relevé mensuel du dispositif Petites Villes avec attributions de parts à 1/6^{ème}

2016	NB DE FILMS	NB DE CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/6 ^{ème}	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	16	250	500	2,0
Février	16	132	303	2,3
Mars	17	322	735	2,3
Avril	13	157	390	2,5
Mai	9	215	533	2,5
Juin	16	236	446	1,9
Juillet	9	33	43	1,3
Août	14	287	737	2,6
Septembre	14	310	707	2,3
Octobre	11	236	579	2,5
Novembre	21	194	414	2,1
Décembre	13	107	239	2,2
TOTAL PV	169	2 479	5 624	2,3

Relevé mensuel des dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai avec attributions de parts à 1/3

2016	NB DE FILMS	NB CIRCULATIONS	NB DE PARTS 1/3	NB DE PARTS/CIRC
Janvier	0	0	0	/
Février	0	0	0	/
Mars	1	18	22,5	1,3
Avril	1	7	9	1,4
Mai	0	0	0	/
Juin	4	34	35,5	1,0
Juillet	0	0	0	/
Août	5	31	39	1,3
Septembre	2	37	51,5	1,4
Octobre	2	32	44	1,4
Novembre	1	4	5	1,3
Décembre	1	3	2	0,7
TOTAL VM, AE	17	166	208,5	1,3

Evaluation de l'économie budgétaire totale en 2016

L'extension du fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur permet – à budget constant – d'accroître de manière importante les accès ADRC au bénéfice des salles, ou de diminuer de manière tout aussi importante le budget d'intervention nécessaire tout en assumant l'ensemble des demandes d'accès aux films des salles que les distributeurs n'intègrent pas dans leur sortie de films.

Conçu et mis en place durant l'année 2014, à l'issue de l'AG du 27 mai, ce système a généré en 2014 et 2015, **une économie budgétaire totale de 1 782 000 €, soit 58 % des budgets qui auraient été nécessaires pour financer les 6 458 circulations mises en place sur ces deux années** (soit 3 035 260 €).

En 2016, c'est-à-dire pour un total de 3 014 circulations ADRC mises en place pour les salles :

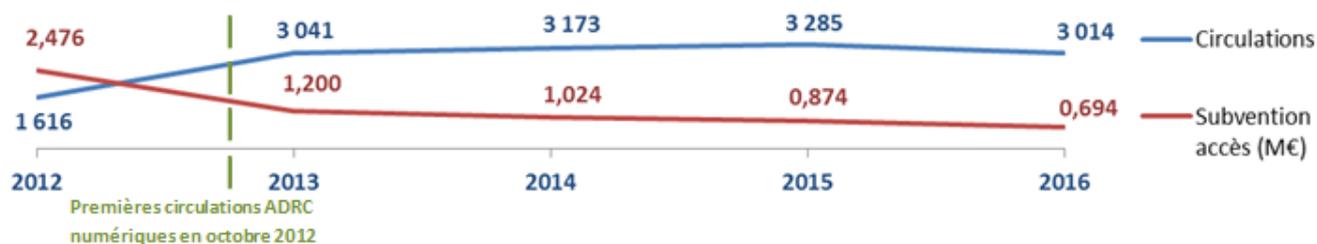
. **L'économie budgétaire totale**, réalisée grâce aux divers systèmes mis en place par l'ADRC pour mieux gérer les moyens qui lui sont octroyés, **s'établit à 943 290 €** par rapport à un budget qui, avec ces 3 014 circulations, aurait normalement dû être de 1 416 580 €, **soit une économie globale de 66,6 % du budget nécessaire** ;

. L'économie représentée par les reprises de circulations ADRC à leur démarrage, soit 370 circulations parmi les 3 014 au total, est de **173 900 €, soit 18,4 % des 943 290 € d'économies globales** ;

. L'économie réalisée sur les 2 644 circulations génératrices de contributions ADRC en 2016 (3 014 circulations moins 370 circulations reprises au démarrage), grâce à la gestion des dispositifs de circulations ADRC et le système de « reprise continue » **est évaluée à 769 390 €, soit 81,6 % des 943 290 €**.

Ainsi, depuis 2014, l'économie budgétaire réalisée au total est de l'ordre de 2 725 290 €, soit 61 % des budgets qui auraient été nécessaires sans le système de gestion des contributions conçu et mis en place par l'ADRC.

Evolution des subventions d'accès aux films et des circulations



L'effet « de ciseau » – entre 2012 et 2013 – manifeste de manière spectaculaire **l'évolution inverse entre la très forte progression des interventions ADRC** (qui ira jusqu'à plus de doubler en 2015 celles de 2012) et **la baisse non moins importante, immédiate** (divisée par deux de 2012 à 2013) **des subventions d'accès aux films**.

Ces subventions, grâce aux modes de gestion économique des contributions instaurés par l'ADRC, ont donc continué à baisser de manière importante à partir de 2014 : **baisse de 32,2 % de 2014 à 2016**.

Concentration, déséquilibres structurels et régulation nécessaire

Dans le contexte contraint du financement public global que les acteurs de la culture connaissent depuis de très nombreuses années, la question de l'évolution des budgets de l'ADRC est évidemment sensible, et fait l'objet d'une évaluation constante de la part de l'Agence, et bien-sûr d'un débat régulier avec le CNC au fil des années.

Comme cela a été vu précédemment, devant les besoins accrus des salles dès le début de l'année 2014, l'Agence a également porté ce débat auprès des professionnels et de ses adhérents, comme lors de son Assemblée générale du 27 mai 2014.

La réactivité de l'ADRC, par l'extension de son fonctionnement des reprises de circulations ADRC grâce aux arrêts distributeur sans continuation, a donc immédiatement permis – à budget constant – d'accroître les accès ADRC au bénéfice des salles, puis ensuite, tout en assumant pleinement les demandes d'accès des exploitants, de continuer même à réaliser des économies supplémentaires.

Conformément à sa pratique continue, dans une relation constante avec ses interlocuteurs professionnels et institutionnels, et en fonction des priorités définies par ses missions d'intérêt général, elle a adapté ses modes d'action, de fonctionnement et de gestion en rapport aux évolutions qu'elle constate, et évalue en permanence.

Cependant – et il est très important de le réaffirmer – chacun est bien conscient que l'accroissement d'activité de l'ADRC sera très loin de suffire à rétablir des situations de concentration du parc de salles et de la diffusion des films, fondamentalement préjudiciables à la diversité du cinéma en France, et à la meilleure diffusion des œuvres telle que le principe en est inscrit dans la loi.

Chacun est bien conscient qu'il s'agit là avant tout de déséquilibres structurels à résoudre et de régulations fondamentales à opérer, faute de quoi la question d'une saine concurrence sera de l'ordre de la théorie.

Le maintien indispensable d'un espace diversifié de salles nécessite un aménagement sur le territoire qui prenne enfin en compte ce pluralisme fondamental, de même qu'un accès aux films à la légitimité mieux établie et garantie.

Dans l'attente de ces réformes cruciales, l'ADRC restera bien évidemment – selon ses missions – vigilante et réactive sur toutes ces questions qui au fond déterminent ses actions.

Il faut rappeler que l'ADRC est la seule structure qui concrètement, sur le terrain, toutes les semaines, veille à compenser les inégalités radicales d'accès à la diversité des films, conséquences des inégalités concurrentielles non moins radicales qui se développent.

C'est notamment le cas du meilleur accès aux films porteurs Art et Essai dont l'enjeu est, nous l'avons vu, crucial pour la vitalité de toutes les salles indépendantes sur leurs territoires, et leur possibilité de proposer à leurs publics une pluralité effective et étendue du cinéma.

5. Localités desservies

Les dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film ont permis de desservir en 2016 :

Plus de 2 000 localités différentes au total, dont 1 291 salles fixes (hors points de circuits itinérants)
Soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma (hors circuits itinérants)
 (78 % en 2015, 79 % en 2014, 80 % en 2013, 67 % en 2012)

Le dispositif dit « Petites Villes » a alimenté 1 127 localités dotées de salles fixes et environ 800 points de circuits itinérants, soit près de 2 000 localités au total.

Les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai ont alimenté 412 localités.

248 localités ont bénéficié à la fois de copies « Petites Villes » et de copies « Villes Moyennes ».

Près de 95 % de ces localités ne sont pas des villes-clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmateur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Dispositif Petites Villes

Durant l'année 2016, les circulations mises en place par l'Agence selon la procédure Petites Villes ont été programmées dans :

1 127 localités à salle fixe et environ 800 points itinérants, soit près de 2 000 localités

La liste des localités hors points de circuits itinérants figure en annexe.

Le nombre de copies varie selon les salles (hors points itinérants), les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de circulations de copies ADRC :

TRANCHES DE CIRCULATIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	ÉVOLUTION 2015/2016
25 circulations et plus	254 établissements	- 14 %
15 à 24 circulations	232 établissements	- 2 %
10 à 14 circulations	149 établissements	- 5 %
5 à 9 circulations	211 établissements	- 5 %
Moins de 5 circulations	321 établissements	+ 2 %

Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'établissements et non pas de localités (1 localité pouvant avoir plusieurs cinémas).

Dispositifs Villes Moyennes

Les circulations mises en place en 2015 selon la procédure Villes Moyennes ont été programmées dans :

401 localités différentes (504 en 2015, 638 en 2014, 376 en 2013 et 68 en 2012)

6. Répartition géographique par régions ADRC

Rappel totaux Petites Villes 2016 : **2 478 circulations – 169 titres**. [En 2015 : 2 524 circulations – 173 titres]
(Hors circulations reprises par les distributeurs)

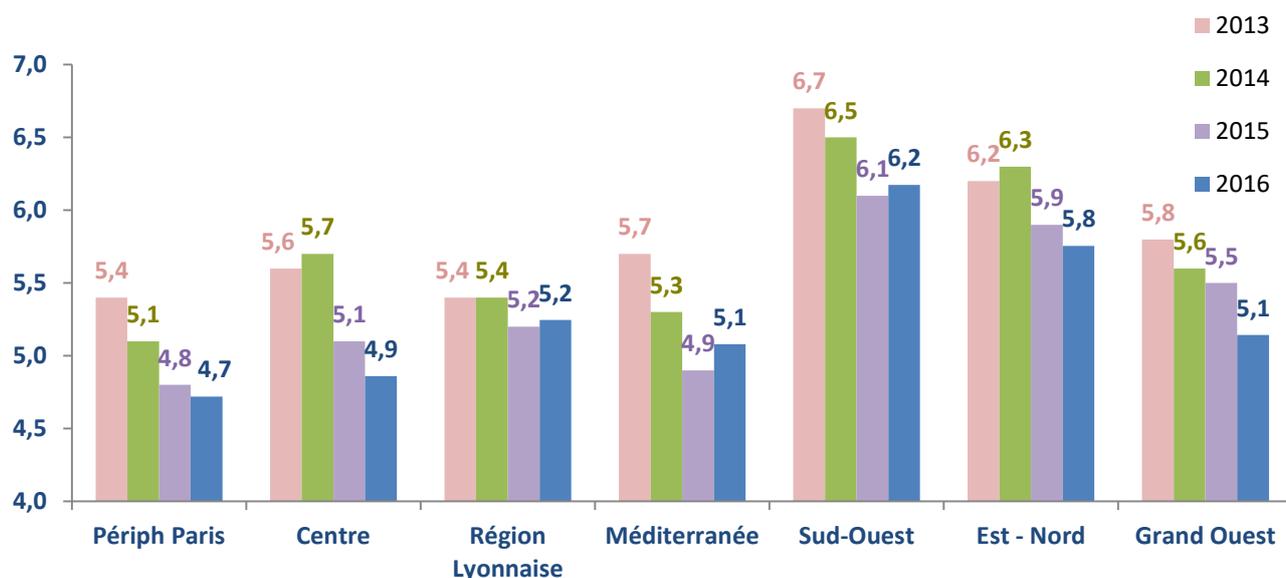
Tableau comparatif 2015 / 2016

Régions	% Etablissements		% Circulations		Nb total circ.		Nb total titres	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Sud-Ouest	24,6	25,4	18,3	18,1	461	449	110	110
Grand-Ouest	18,7	16,5	13,4	12,7	338	315	109	105
Région Lyonnaise	18,3	19,3	28,4	32,0	718	793	122	125
Méditerranée	12,1	12,8	12,2	11,7	307	289	104	104
Périphérie de Paris	10,2	10,2	12,0	10,9	303	270	102	102
Nord - Est	12,3	12,2	12,0	10,9	303	271	110	103
Centre	3,8	3,6	3,7	3,7	94	91	60	62

Chaque région fait l'objet, dans les pages suivantes, d'un commentaire propre.

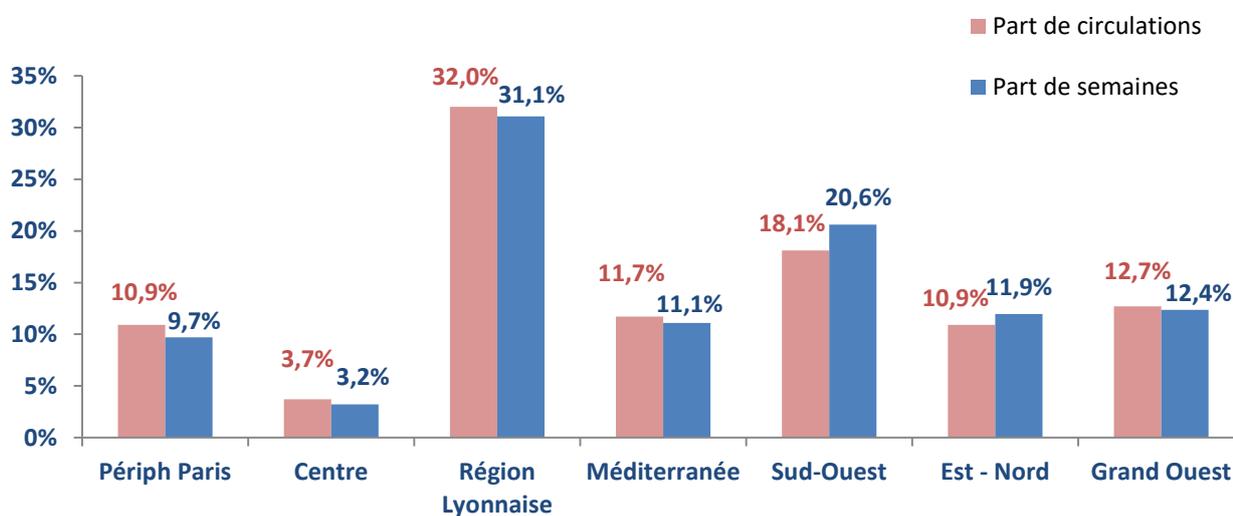
Ainsi qu'il a été indiqué plus avant, toutes les régions – hors la périphérie parisienne évidemment – ont bénéficié d'un accès ADRC important pour leurs circuits itinérants. Ne sont indiquées ici que les salles fixes.

Durée des circulations Petites Villes selon les régions ADRC



Lecture : La Région Sud-Ouest a une moyenne 2016 de 6,2 semaines par circulation, alors qu'elle était de 6,1 en 2015.

Part des semaines de programmation et des circulations ADRC 2016



Lecture : La Région Périphérie Parisienne a mis en place en 2016 10,9 % du total des circulations ADRC et a programmé 9,7 % des semaines de programmation ADRC.

La région de Lyon, après les implantations de nombreux multiplexes, constitue la 3^{ème} région hors IdF de plus grande concentration dans la diffusion des films au niveau des villes clés (selon l'analyse de l'ADRC 2014). Elle comprend par ailleurs un nombre très important de salles non desservies en sortie nationale, et notamment de villes moyennes, ce qui explique que cette région soit celle de la plus forte activité de l'ADRC.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche Comté, Bourgogne en 2016

La région : les 12 départements d'Auvergne-Rhône Alpes et les 6 de Bourgogne Franche Comté

Le correspondant régional ADRC : Nicolas VILLETTE

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 225

Nombre de titres : 125

Nombre de circulations : 793

} Soit une moyenne de 6,3 circulations par film, représentant 74 % des titres ADRC et **32,0 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'intervention de l'ADRC dans la région de Lyon a concerné 793 circulations en 2016 (sur un total de 125 titres), soit une augmentation de 75 circulations par rapport à 2015, et un niveau équivalent à 2014 (784 circulations). La part des retirages Lyon par rapport à l'ensemble du territoire continue de progresser passant de 31,3 % à 32 % (près de 4 points d'augmentation depuis 2014). La part de titres est stable : 125 contre 122 titres en 2014 et 2015. Le nombre de circulations par films augmente également, montant à 6,4 circulations par film (comme en 2014), contre 5,8 l'an dernier.

Le nombre d'établissements servis est stable : 225, un de moins qu'en 2015.

Notre activité a généré cette année près de 440 000 entrées, un record.

Les retirages ont concerné 82,4 % de titres recommandés Art et Essai, et 82,1 % des copies. C'est une augmentation par rapport à l'an dernier (77,2 % des copies), pour retrouver un niveau d'intervention équivalent à 2014 (83,5 %). 29,8% des copies tirées dans la région concernaient des films soutenus par l'AFCAE (24,8 % des titres). Il s'agit d'une très forte augmentation par rapport à l'an dernier : 14,5 % des copies, 13,9 % des titres en 2015. Si le nombre de circulation sur des films soutenus par l'AFCAE augmente si considérablement, ça n'est pour autant pas au détriment des autres soutiens. 3,2 % des titres étaient soutenus par le GNCR pour 1 % des circulations (en très légère baisse), et comme l'an dernier nous avons mis en place une circulation sur un titre soutenu par l'ACID.

Voyons maintenant en détail les ampleurs de diffusion des films sur lesquels nous sommes intervenus :

- 1 copie a été tirée sur un titre à diffusion très réduite (DTC) (0,1 % des copies, en baisse marginale).
- 94 copies ont été tirées sur 38 titres à diffusion réduite (DR) : cela représente 30,4 % des titres pour 11,9 % des retirages, en très forte augmentation sur un an (22 % des titres et 7,8 % des copies et 9,7 % des copies en 2014).

- Sur les films à diffusion moyenne (DM), nous avons tiré 581 copies sur 76 titres différents. Soit une centaine de copies en plus qu'en 2015 sur un nombre équivalent de titres (471 copies sur 72 titres). Si la part des films à diffusion moyenne augmente par rapport à l'ensemble des tirages : 73,3 % des copies, c'est pour retrouver un niveau équivalent à l'année 2014 où elle avait concerné 71 % des copies (contre 64 % l'an dernier). En détails, 36,2 % des copies concernaient des films sortis entre 80 et 199 copies en nationale, et 37,1 % des copies tirées l'étaient sur des films sortis entre 200 et 300 copies.
- Enfin, 117 copies ont été tirées sur 10 films à diffusion large (300 à 400 copies en S.N.) : soit 14,8 % des retirages dans la région, le niveau le plus bas de ces dernières années : 27,4 % en 2015, 18,6 % en 2014 et 24 % en 2013.

On remarquera donc que la baisse conséquente des retirages sur les films à diffusion large (- 13 points) se fait au bénéfice, d'une part, des films à diffusion moyenne (+ 9 points), mais également, phénomène nouveau, au bénéfice des films à diffusion réduite (+ 4 points), alors que traditionnellement la part des interventions sur les films à diffusion réduite est stable et les variations à la marge.

Voyons maintenant les variations sur les nationalités d'origine des films sur lesquels nous sommes intervenus cette année. Les tirages ont concerné 59,2 % de titres Français pour 63,3 % de copies. La proportion de circulations sur les films Français est donc parfaitement stable par rapport à l'an dernier : 63,5 % des copies. La proportion des retirages sur les copies de films européens est de nouveau en hausse, après être passée 10,3 % en 2014 à 17,7 % des circulations l'an dernier, on atteint cette année 19 % des copies. Ainsi, nous avons tiré 43 copies sur 4 titres Anglais (dont 22 copies pour *Moi, Daniel Blake*), 25 copies sur 4 films Belges, 19 copies sur 5 films Allemands, mais aussi 4 copies sur 2 films Islandais ou encore 17 copies sur *Julieta*. Le cinéma européen se porte bien dans nos salles. La part des autres nationalités dans nos retirages reste relativement stable à 11 % des copies contre 13 % l'an dernier.

Cette année la région de Lyon représente 32 % des tirages nationaux, en progression de 2,5 points. L'activité a concerné également 74 % des titres retirés par l'ADRC. La diversité des titres est plus grande sur : les films soutenus AFCAE dont 81,6 % ont été retirés dans la région, les films à diffusion moyenne dont 90,5 % ont été retirés, la région est intervenue sur 100 % des titres à diffusion large, enfin, l'intervention sur les films Français représente 83,1 % des titres.

Il apparaît donc que l'intervention de l'ADRC en 2016 sur la région de Lyon, pour plus élevée qu'elle soit, s'est globalement portée sur une plus grande diversité de titres à diffusion réduite et moyenne, sur plus de films soutenus Art et Essai, français, européens ou issus d'autres cinématographies.

On peut y voir un lien, comme chaque année, avec la trentaine de films qui sont proposés aux **Rencontres de Charlieu** à la rentrée, avec nos partenaires l'ACRIRA, les Ecrans, Plein Champ, le Grac et les CIB ainsi que l'association Les amis du Cinéma qui gère le cinéma Les Halles de Charlieu. Ils apparaissent chaque année un peu plus pertinent de présenter la plus grande diversité de films possible, qui permet aux 180 personnes présentes les trois jours de projection, de repérer des films issus de cinématographies variées, de tout genre et pour tous les publics, tous recommandables Art et Essai. Ces repérages alimentent ensuite la programmation des salles durant les six mois qui suivent. L'ADRC apparaît la meilleure solution pour défricher, alimenter et maintenir cette diversité d'offre sur les écrans de nos territoires.

La Région Méditerranée en 2016

La région : les 8 départements des régions de Corse et Provence- Côte-d'Azur et une partie de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée (5 anciens départements du Languedoc Roussillon)

La correspondante régionale ADRC : Cécile CAMILLERI, puis Solenne BIANCO

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 149

Nombre de titres : 104

} Soit une moyenne de 2,8 circulations par film, représentant 62 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 289

} **et 11,7 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

102 titres ont donné lieu à 289 circulations. La région représente 12 % de l'activité diffusion de l'Agence.

Les œuvres recommandées Art et Essai représentent 84 titres pour 234 circulations (88 - 261 en 2015) soit 81 % du total des circulations pour la région.

Nous remarquons que les films soutenus par le groupe Actions Promotion de l'AFCAE connaissent une hausse significative avec 37 titres pour 103 circulations (en 2015 : 14 titres pour 45 circulations).

L'ADRC travaille sur des titres ou la mise en place de copies qui finalement sont repris par le distributeur. Ce mécanisme a concerné en 2016 30 titres pour 37 copies.

Les films sortant dans une ampleur de diffusion moyenne comprise entre 80 et 300 copies en sortie nationale demeurent largement majoritaires en représentant 68,9 % des interventions de l'Agence sur la région, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Ainsi dans cette catégorie, nous avons accompagné la sortie de 62 films et mis en place 199 circulations (55/181 en 2015) dont une majorité de films compris entre 80 et 199 copies.

En 2016, les diffusions larges étaient en augmentation et représentaient 14 % de nos interventions en région. C'est encore le cas cette année, avec 9 titres ayant bénéficié de 41 copies.

Tout comme l'an passé, 30 % des demandes exploitants portent sur des films à diffusion réduite (21 à 79 copies) qui concernent 31 titres et 49 circulations.

Enfin, il n'y a eu aucune intervention sur les diffusions très larges (au-delà de 500 copies) ou pour les diffusions très réduites (moins de 20 copies).

En 2016 les exploitants ont souhaité, comme l'année précédente, avoir accès **en majorité à des œuvres de nationalité française soit 57 titres et 166 circulations** (48 films et 160 circulations en 2015) représentant 56 % des copies ADRC en Méditerranée (+ 10 %).

Les 21 œuvres européennes ont bénéficié du tirage de 70 copies soit 24% des interventions. Les interventions les plus importantes ont bénéficié à *Julieta* et *Moi Daniel Blake* (9 copies chacun) ou encore *Toni Erdmann* (5 copies).

Observée déjà l'an passé, la **baisse de l'intervention sur les films américains** : de 12 titres pour 37 circulations, nous passons à 9 titres pour 29 copies, soit 10 % des tirages sur la région. Relevons que 2 films concentrent les tirages : *Dalton Trumbo* (5 copies) et *Captain Fantastic* (7 copies). Enfin les films hors Europe et USA représentent 15 titres pour 24 circulations, soit 8.3% du nombre de circulations.

À noter que certains titres ont fait l'objet d'une demande particulièrement soutenue de la part des exploitants.

Au fil des années, ceux-ci sont sensiblement les mêmes : des films présentés et primés à Cannes, les œuvres de réalisateurs confirmés ou des œuvres trouvant leur inspiration dans la culture régionale.

3 titres ont bénéficié d'une intervention sur 9 copies (le maximum cette année pour la région) : *Julieta*, *Moi Daniel Blake* et *Cézanne et moi*.

En 2015, c'est *Dheepan*, palme d'or française, qui avait bénéficié du plus gros tirage pour la région soit 10 copies.

4 films ont bénéficiés d'une aide de 7 copies dont, *Captain Fantastic*, *La Vache* ou *Frantz*.

Notons que 84 titres, soit la majorité, bénéficient d'un tirage inférieur ou égal à 4 copies.

En 2016, les correspondantes de l'ADRC ont collaboré et se sont rendues aux visionnements suivants :

- 21 avril à Nice
- Les 16 et 17 juin à Beaulieu-sur-Mer
- Le 1^{er} septembre à La Ciotat
- Le 17 novembre à Arles,
- Le 8 décembre à Nîmes

Ces visionnements sont conçus par les associations régionales très actives sur le territoire : Cinémas du Sud en PACA et l'ACCILR en Languedoc Roussillon

Nous tenons à souligner notre souci permanent d'accompagner au mieux les demandes d'accès aux films exprimées par les exploitants. Pour se faire nous mettons en place des circulations qui vont sur les deux régions méditerranée et si nécessaire des circulations inter-régionales.

La Région Grand-Ouest en 2016

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Normandie et Pays-de-la-Loire

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC (Elsa PIACENTINO de septembre à décembre 2016)

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 192

Nombre de titres : 105

Nombre de circulations : 315

} Soit une moyenne de 3,0 circulations par film, représentant 62 % des titres ADRC et **12,7 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Pour l'année 2016 l'Agence est intervenue sur 105 titres sur un total de 315 circulations, contre 109 titres et 338 circulations en 2015. Nous constatons donc que la région Ouest travaille sur une grande diversité de films avec près de 62 % de la totalité des titres au niveau national.

Concernant l'Art et Essai, le nombre de titres reste stable et représente 80 % des accès aux films demandés par les exploitants. Dans le même temps la part des circulations d'œuvres Art et Essai a augmenté de façon très significative avec 86 % du nombre total des circulations pour cette région. Pour rappel, en 2015 les circulations représentaient 78 % (79,9 % en 2014). Les films recommandés sont au total de 86 titres pour 273 circulations. À noter la stabilité du nombre de titres : 88 films en 2015 et 79 en 2014. Cette augmentation significative du nombre de titres et de circulations se retrouvent également dans les demandes des exploitants sur les films soutenus AFCAE dans le nombre de titres (14 titres en 2015 pour 30 en 2016) et de circulations (42 en 2015, 107 en 2016).

Les films soutenus par le GNCR connaissent une baisse sensible en passant de 7 à 2 titres et de 10 à 3 circulations. Enfin on note l'absence de films soutenus par l'ACID pour cette région.

Les films de nationalité française demeurent largement majoritaires avec 59 œuvres pour 188 circulations, soit 56 % des films pour 60 % des circulations. Les films européens sont toujours au second rang avec 21 titres pour 69 circulations, confirmant la progression depuis 2014, période pendant laquelle cette catégorie de films représentait 14 % des interventions.

Hors la Palme d'or qui a fait l'objet d'une intervention importante sur le Grand Ouest avec 12 circulations, les tirages les plus importants en volume de copies restent concentrés sur des films français. : *Médecin de campagne* de Thomas Litli (10 copies), *Frantz* de François Ozon (9 copies), *Saint Amour* de Benoît Delépine et Gustave Kervern (8 copies).

Les interventions de l'Agence restent concentrées sur les œuvres de diffusion moyennes (entre 80 et 300 copies en sortie nationale). Elles représentent 69 titres pour 231 circulations, soit 66 % des titres et 73 % du total des interventions dans la région. Les diffusions réduites restent stables avec 26 titres pour 37 circulations, soit 25 % des copies pour l'an dernier. Les diffusions larges baissent significativement en passant de 16 titres pour 95 circulations à 10 titres pour 47 circulations. À noter qu'il n'y a eu aucune diffusion très large ni très réduite.

En dernier point le travail de l'ADRC dans le Grand-Ouest a été réalisé en partenariat avec 29 distributeurs (53 au niveau national) soit une légère baisse par rapport à 2015 (32 distributeurs).

La Région Sud-Ouest en 2016

La région : Région Nouvelle Aquitaine (12 départements des anciennes régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes), la partie occidentale de la région Occitanie (8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) et 1 département de la région Pays de la Loire : la Vendée

Le correspondant régional ADRC : Adrien SOUSTRE

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 297

Nombre de titres : 110

} Soit une moyenne de 4,1 circulations par film, représentant 65 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 449

} **et 18,1 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Les interventions de l'ADRC dans le Sud-Ouest sont globalement stables – malgré une très légère baisse. Le nombre de titres, le nombre de copies et la part que représente le Sud-Ouest restent inchangés par rapport à l'année 2015. Le nombre de localités desservies diminue de manière peu significative (461 en 2015 et 448 en 2016). Aussi peut-on noter **une réelle pérennité dans notre mode de fonctionnement, ainsi que dans la quantité de demandes auxquelles nous répondons.**

88 % des copies tirées dans la région concernent des films recommandés Art et Essai (contre 89 % en 2015). Le nombre de circulations de films Art et Essai accuse une légère baisse de 4 % sur l'année.

Sur les 26 films à « lourde intervention » (plus de 7 copies), 23 sont recommandés Art et Essai : 13 copies : *Julieta* et *Victoria* ; 12 copies : *Moi, Daniel Blake* ; 11 copies : *Les Malheurs de Sophie* ; 10 copies : *Médecin de campagne* ; 9 copies : *Ma vie de courgette*, *Divines*, *Les Chevaliers blancs* ; 8 copies : *Juste la fin du monde*, *Café Society*, *Dalton Trumbo*, *Toni Erdmann*, *Saint Amour*, *La Fille de Brest*, *Rosalie Blum* ; 7 copies : *Carol*, *Elle*, *Le Fils de Jean*, *Quand on a 17 ans*, *Une vie*, *L'Effet aquatique*, *Rester vertical*, *Tempête*.

L'AFCAE a soutenu dix d'entre eux (dont les titres sont notés en bleu). Enfin, trois autres films ont bénéficié d'un tirage supérieur à 7 copies : *Un petit boulot* (9 copies), *Cézanne et moi* et *La Vache* (8 copies). Ils font partie des quelques 17 films non classés sur lesquels nous sommes intervenus sur la région Sud-Ouest. Comme les années précédentes, du fait de la haute proportion de films Art et Essai, la diffusion s'est majoritairement faite en version originale, parfois en version multiple et très rarement en version française.

L'aide apportée aux films à diffusion réduite (de 20 à 80 copies en Sortie Nationale) a nettement augmenté. Ces titres représentent désormais plus d'un tiers du corpus de l'année (pour 15 % des circulations de 2016). Le soutien aux films à diffusion moyenne (de 80 à 300 copies en SN) constitue toujours le cœur de l'action de l'ADRC dans le Sud-Ouest. 70 % des copies tirées concernent ces films. La « fourchette haute » de cette catégorie (de 200 à 300 copies) représente désormais 30 % des circulations, contre 15 % en 2016.

Ainsi, si les interventions de l'ADRC se concentrent très largement sur les diffusions à moins de 200 copies en SN (72 % des titres et 55 % des circulations), on note une légère diminution dans cette catégorie. Ceci est dû à l'inflation des demandes concernant les films sortant entre 200 et 300 copies en SN.

Le nombre des films à diffusion large (de 300 à 400 copies en SN) a complètement chuté (passant de 15 à 3), le nombre de circulations diminue lui aussi de moitié. Ce type d'interventions devient, en 2016, très marginal : il représente 3 % des titres et à peine 14 % des circulations (contre 26 % en 2015).

Cette année encore, aucun film à diffusion très large (plus de 400 copies en SN) n'a été aidé. Plus étonnant, nous n'avons soutenu aucun film à diffusion très réduite (moins de 20 copies en SN).

Il est intéressant de noter l'évolution de la diversité de nationalités. Dans le Sud-Ouest, le nombre de circulations de films français reste stable, le nombre de films augmente de 7 titres. En revanche, les films américains ne représentent plus que 8 % des circulations. Le déclin se poursuit depuis 2014. Comme l'année dernière, **cette évolution se répercute surtout sur les films européens (hors France) : 22 films pour 86 copies en 2015 / 25 films pour 96 copies en 2016**. Et ce, au détriment des films étrangers, hors Europe et USA. Notons néanmoins quelques interventions importantes, preuves de la diversité des nationalités : *L'Histoire du géant timide* (Islande – 3 copies), *Folles de joie* (Italie – 5 copies), *Aquarius* (Brésil – 5 copies), *Le Client* (Iran – 6 copies) et *Ma'Rosa* (Philippines – 3 copies).

Il convient de terminer cette analyse en enregistrant la très forte hausse de la diffusion des films Jeune Public, par le biais de l'ADRC, dans le Sud-Ouest : 10 films pour un total de 34 circulations (contre 7 films pour 12 circulations en 2015). Ceci étant principalement dû aux interventions particulièrement importantes sur deux films : *Les Malheurs de Sophie* (11 circulations – soutien AFCAE JP), *Ma vie de courgette* (9 circulations – soutien AFCAE JP), *Tout en haut du monde* (soutien AFCAE JP), *La Tortue rouge* (soutien AFCAE JP), *Louise en hiver* (soutien AFCAE), *Le Garçon et la bête* (soutien AFCAE JP), *La Grande course au fromage* (soutien AFCAE JP), *Julius et le Père Noël*. Seuls *Dofus Livre 1 Julith* et *Mon maître d'école* n'ont pas été recommandé Art et Essai.

À l'occasion de diverses manifestations bien précises, tels que des festivals organisés par des associations régionales ou départementales, telles que des actions de valorisation d'actions territoriales (accueil de tournages, etc.), l'ADRC a permis à certains établissements d'obtenir des films (soutenus par l'AFCAE, le GNCR ou l'ACID, ainsi que par les fonds des régions concernées) dès la Sortie Nationale. Ce dispositif spécial a concerné huit titres : *La Terre et l'ombre*, *Les Ogres*, *Marie et les naufragés*, *Mercenaire*, *Ma vie de courgette*, *La Mort de Louis XIV*, *La Sociale* et *Le Voyage au Groenland*.

En 2016, nous avons servi régulièrement 9 circuits itinérants, pour un total de 89 semaines de programmation sur près de 180 points de diffusion.

Enfin, concernant la diffusion des films « soutenus » dans la région, 36 titres ont reçu le soutien de l'AFCAE (dont JP), 3 celui du GNCR et 2 celui de l'ACID.

Enfin, nous avons travaillé avec **37 distributeurs différents** au cours de l'année (10 de plus qu'en 2015). Voici les principales interventions : *Le Pacte* (12 titres – 87 copies), *Ad Vitam* (8 titres – 30 copies), *Mars Films* (7 titres – 35 copies), *Wild Bunch* (7 titres – 20 copies), *Pathé* (6 titres – 37 copies), *Diaphana* (6 titres – 34 copies), *Pyramide* (6 titres – 16 copies), *Gaumont* (4 titres – 22 copies), *Haut et Court* (4 titres – 21 copies), *UGC* (4 titres – 19 copies), *Bac Films* (4 titres – 11 copies), *UFO* (4 titres – 5 copies), *Les Films du Losange* (3 titres – 14 copies), *Memento* (3 titres – 14 copies), *Gébéka* (3 titres – 13 copies), *ARP* (3 titres – 6 copies), *SBS* (2 titres – 12 copies), *SND* (2 titres – 12 copies).

Pour terminer, une vingtaine de visionnements co-organisés dans les régions avec les associations régionales (Clap Poitou-Charentes, ACREAMP, ACPA) et départementales ont permis aux exploitants d'assister à des dizaines de projections tout au long de l'année 2016, notamment à Agen, Tulle, Auzielle, Civray, Saint-Pierre-d'Oléron, Orthez, Andernos ou Boulazac. Le succès du grand rendez-vous du mois de juin au cinéma de Contis – Saint-Julien-en-Born est, en ce sens, assez éloquent. De nombreux exploitants de la grande région Nouvelle Aquitaine et les voisins d'Occitanie ont fait le déplacement pour rencontrer leurs collègues autour d'une dizaine de films.

La banlieue parisienne en 2016

La région : les 7 départements de la région Île-de-France, hors Paris

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC, puis Faustine MATHERON

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 119

Nombre de titres : 102

} Soit une moyenne de 2,6 circulations par film,
représentant 60 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 270

} **et 10,9 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

L'intervention en périphérie baisse légèrement en 2016 avec le même nombre de titres qu'en 2015 mais 33 circulations de moins (il y en avait eu 303 en 2015). À noter que 28 circulations ont été reprises par le distributeur au lundi matin (contre 53 l'année précédente). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que la région Centre a été complètement séparée de la périphérie parisienne en milieu d'année et que les circulations ne comprennent plus aucunes salles de cette région depuis août 2016.

Le nombre d'établissements en demande de copies ADRC a légèrement baissé par rapport à 2015 avec des interventions concernant **119 établissements en 2016** contre 126 en 2015. Dix établissements bénéficient de plus de 30 copies par an.

La part d'intervention Art et Essai augmente légèrement 2016 avec 89,3 % des circulations (+ 2,8 points). On peut noter que la part des films soutenus par l'AFCAE augmente de façon très significative de 17,6 % à 29,4 % dans les interventions ADRC en banlieue en 2016 alors que celle des films GNCR baisse de 11,8 % à 4,9 % et que les films soutenus par l'ACID se maintiennent à 2,9 %. Enfin 12,7 % des interventions pour la périphérie sont consacrés aux films sans soutien et sans recommandation ce qui est très légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Les films à diffusion moyenne représentent toujours plus de la moitié des interventions (59,8 %) et augmentent même de près de 4 points, majoritairement sur les films à diffusion moyenne basse (entre 80 et 199 copies) qui représentent 40,2 % des interventions soit 117 circulations pour 41 titres. On observe aussi une augmentation des interventions sur les sorties moyenne haute (de 200 à 300 copies) qui passent de 14 à 20 titres et de 50 à 68 circulations en 2016. Les interventions sur des films à diffusion réduite augmentent légèrement de 27,5 % à 30,4 % alors que celles sur les films à diffusion très réduite baissent de 4,9 % à 1 % en nombre de titres en 2016. Les films à diffusion large baissent eux aussi de quelques points pour ne concerner plus que 9 titres sur 40 circulations contre respectivement 12 et 60 l'année précédente. On peut noter que plus de la moitié des interventions en banlieue se font sur une ou deux circulations (59 titres contre 102 au total).

Les productions françaises représentent toujours la majeure partie des tirages de l'ADRC (55,2 % des circulations) et sont même en très légère augmentation. Tout comme les films européens (64 circulations pour 21 titres) dont la part continue d'augmenter même si moins rapidement que l'année précédente. Ce sont par contre les parts des films Américains et non Européen qui baissent. Confirmant la tendance amorcée l'année précédente les films américains passent de 9,8 % des films à 4,9 % et de 10,2 % des circulations à 5,6 %. Les films hors Europe et hors USA affiche eux aussi une baisse, cependant plus faible en nombre de titres (21 en 2016 contre 22 en 2015) et une augmentation du nombre de circulations en valeur absolue (31 en 2015 contre 42 en 2016).

La Région Nord-Est en 2016

La région : les 10 départements du Grand-est (Alsace- Lorraine-Champagne-Ardenne)
et les 5 de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Le correspondant régional ADRC : Benoît GAURIAU

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 142

Nombre de titres : 103

} Soit une moyenne de 2,6 circulations par film,
représentant 61 % des titres ADRC

Nombre de circulations : 271

} **et 10,9 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Alors que l'intervention globale de l'ADRC affiche une certaine stabilité par rapport à 2015 (-2 %) avec 2 478 circulations sur 169 films, le nombre de circulations dans la région Nord-Est est en forte baisse (-12 %) avec 271 circulations sur 103 films. À noter que 49 circulations sur 37 films ont été reprises par les distributeurs, suite aux décrochages au lundi matin, soit 13 % des 370 projets ADRC repris par les distributeurs en 2016. Enfin, les circulations mises en place sur la région ont permis de collaborer avec 29 distributeurs différents.

Avec 86 % des circulations et 82,5 % des titres, la part Art et Essai dans le Nord-Est reste élevée et même légèrement supérieure à la moyenne nationale (85 % des circulations – 83 % des titres). 30 % des circulations ont été réalisées sur des films soutenus par l'AFCAE avec 83 circulations sur 28 films ; à titre d'exemple, *Frantz* de François Ozon a bénéficié de 9 circulations et *Moi, Daniel Blake* de Ken Loach (Palme d'or 2016) a fait l'objet de 7 circulations. Par ailleurs, 6 films plus pointus soutenus par le GNCR et/ou l'ACID ont bénéficié de 7 circulations, avec notamment 2 copies sur *Sierranevada* de Cristi Puiu, soit près de 3 % des circulations mises en place sur la région (8 % au niveau national).

Au regard des ampleurs de diffusion, 72 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies France en sortie nationale). Plus particulièrement, 40 % des circulations ont été réalisées sur des films sortant sur 80 à 199 copies (5 copies sur *Captain Fantastic* de Matt Ross, *Carol* de Todd Haynes et *Le Fils de Jean* de Philippe Lioret) ; un tiers sur des films sortant sur 200 à 300 copies, avec notamment 9 circulations sur *Frantz* de François Ozon et 7 sur *Victoria* de Justine Triet et *Julieta* de Pedro Almodóvar. Le Nord-Est suit donc la tendance nationale avec 71,5 % des circulations sur des films à diffusion moyenne (80 à 299 copies en sortie nationale).

Les films à diffusion large (de 301 à 400 copies) représentent 10 % des tirages pour la région contre 15 % au niveau national, proportion en baisse par rapport à 2015 (22 % des circulations en 2015 – 25 % au niveau national). À noter que les 9 copies sur *Juste la fin de monde* de Xavier Dolan, les 8 sur *Saint Amour* de Kervern/Delépine et les 7 sur *Médecin de campagne* de Thomas Lilti représentent plus de la moitié des tirages. Enfin, 34 des 43 circulations (soit 80 %) ont été réalisées sur des films recommandés Art et Essai.

22,3 % des circulations ont été établies sur des films à diffusion réduite (21 à 79 copies en SN) alors qu'au niveau national, cette part est nettement plus importante avec 42 %. Avec en général une circulation par film, seul le film d'Emmanuel Finkiel, *Je ne suis pas un salaud*, a bénéficié de trois copies. La part des films à diffusion très réduite (1 à 20 copies en SN) est minime avec seulement 0,7 % des tirages, soit une circulation sur *Criminel* de Viktor Dement et *Crache-coeur* de Julia Kowalski, ce dernier étant soutenu par l'ACID.

Pour finir, **60 % des tirages pour le Nord-Est ont été réalisés sur des films français**, avec une moyenne d'un peu plus de 3 copies par film mais certains films « Art et Essai porteurs » ont été très demandés, comme par exemple *Frantz* et *Juste la fin du monde*. Faire un tirage sur cinq sur des films européens (autres que français) augure une belle diversité, même si les circulations sur *Moi Daniel Blake*, *Julieta*, *Toni Erdmann* et *Carol* – quatre films cannois – représentent près de la moitié des circulations avec 5 à 7 copies chacun. La proportion de films américains est relativement faible avec à peine 7 % dont près du tiers sur *Captain Fantastic*.

Enfin, pour prolonger cette idée de diversité de programmation, 13 % des circulations ont été réalisées sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA), avec notamment 9 copies sur le canadien *Juste la fin du monde*, 4 sur le japonais *Les Délices de Tokyo* de Naomie Kawase et 3 sur le brésilien *Aquarius* de Kleber Mendonça Filho.

La Région Centre en 2016

La région : les 6 départements de la région Centre – Val de Loire (Le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret).

La correspondante régionale ADRC : Audrey BOURIC

Nombre d'établissements desservis en 2016 : 42

Nombre de titres : 62

Nombre de circulations : 91

} Soit une moyenne de 1,5 circulations par film, représentant 37 % des titres ADRC et **3,7 % des circulations ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Sont traitées ici les circulations démarrant dans la région Centre et non l'ensemble des programmations de cette région. En effet la région Centre et la banlieue parisienne ont un certain nombre de circulations en commun.

Dans la région Centre, l'intervention reste stable par rapport à 2015 avec 91 circulations pour 62 films et demeure à 4 % des interventions au niveau national.

L'intervention se concentre sur les films Art et Essai, on observe ainsi une augmentation importante de la part de l'Art et Essai avec 85 % des titres et 88 % des circulations soit une augmentation de 6 à 7 points par rapport à 2015. De même la proportion de circulations sur des films soutenus art et essai passent de 11 % en 2015 à 35 % en 2016. Néanmoins aucune intervention n'est à noter sur les films soutenus par le GNCR ou l'ACID cette année.

S'agissant de notre intervention au regard des ampleurs de diffusion, **70 % des tirages ont été effectués sur des films de diffusion moyenne** (de 80 à 300 copies France en sortie nationale) avec une part égale de 35 % entre les films sortant sur une combinaison de 80 à 199 copies et ceux entre 200 et 300 copies. 16 % des circulations concernant des films à diffusion réduite et 14 % à diffusion large. Il n'y a aucune intervention pour les films à diffusion très réduite ou très large.

Enfin la part des films français restent très largement majoritaires avec 68 % des tirages pour le Centre, 19 % sur des films européens (hors films Français) soit une hausse de 6 points, 5 % sur des films américains et 7 % sur des films d'autres nationalités (hors Europe et USA).

7. Répartition par dispositifs d'intervention

En 2016, pour un nombre de titres en baisse de 6,1 % par rapport à 2015 (de 230 à 216), la somme des circulations - tous dispositifs confondus - a décliné de 8,3 % (de 3 285 à 3 014). Le nombre de films concernés se situe malgré tout à un niveau historiquement très élevé (deuxième résultat de l'Histoire de l'Agence) puisqu'en progression de 62 % par rapport à la moyenne des années 2000.

Le nombre de circulations Petites Villes par film s'élève en 2016 à 13,2.

PETITES VILLES

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3
2007	137	1 236	9
2008	137	1 408	10,3
2009	133	1 281	9,6
2010	123	1 525	12,4
2011	133	1 926	14,5
2012	131	1 605	12,3
2013	208	2 878	13,8
2014	194	2 811	14,5
2015	230	3 084	13,4
2016	216	2 848	13,2

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	Nombre de films	Nombre de circulations	Nombre de circulations par film
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,6
2007	31	457	14,7
2008	27	375	13,9
2009	33	377	11,4
2010	21	240	11,4
2011	23	281	12,2
2012	4	11	2,8
2013	11	163	14,8
2014	23	362	15,7
2015	11	201	18,3
2016	17	166	9,8

Le fonctionnement des CTP Villes Moyennes

Le Comité Technique Professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de Villes Moyennes a étudié **un ensemble de demandes portant sur un total de 291 circulations pour 17 films. 17 films ont bénéficié du dispositif et 166 circulations ont été mises en place, soit 57 % de la demande sur ces titres. 39 % de ces demandes ont été assurés par des retirages distributeurs**, conformément aux modes d'interventions de l'Agence : le distributeur doit participer à l'effort d'extension à une hauteur minimale de 25 % de la demande.

Le CTP du dispositif « Art et Essai » n'a étudié aucune demande en 2016.

Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de circulations par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de circulations ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de circulations, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Nb de circulations	Année 2015			Année 2016		
	Circul.	Circul.	Moyenne	Titres	Circul.	Moyenne
1 à 6	111	321	2,9	104	263	2,5
7 à 10	32	267	8,3	27	219	8,1
11 à 20	34	507	14,9	38	606	15,9
21 à 30	21	514	24,5	18	463	25,7
31 à 50	22	878	39,9	20	777	38,9
Plus de 50	10	597	59,7	9	520	57,8
Total	230	3 084	13,4	216	2 848	13,2

Neuf films ont bénéficié en 2016 de plus de 50 circulations Petites Villes au lieu de 10 en 2015, 8 en 2014, 9 en 2013, 2 en 2012 et 6 en 2011. Il s'agit de *Moi, Daniel Blake* (72 circulations), *Julieta* (64 circ.), *Saint Amour* (61 circ.), *Médecin de campagne* (58 circ.), *Victoria* (57 circ.), *Frantz* (52 circ.), *Juste la fin du monde* (52 circ.), *Rosalie Blum* (52 circ.) et *Un petit boulot* (52 circ.).

À noter qu'en additionnant les circulations Villes Moyennes, c'est toujours *Moi Daniel Blake* qui sont en tête (97 circ) suivi par *Victoria* (81 circ), *Juste la fin du monde* (65 circ.), *Julieta* (64 circ) et *Saint Amour* (61 circ).

Ce comparatif permet de souligner la présence toujours active des interventions ADRC sur les films ayant bénéficié de moins de 31 circulations (187 titres – 87 % des films). Du fait de l'augmentation d'activité générale depuis le début de l'année 2013, la présence a également été plus soutenue qu'auparavant sur les films bénéficiant de plus de 31 circulations, même si en retrait par rapport à 2015 et 2014 (29 titres - 13 % des films – et 1 297 circulations contre 1 494 en 2015, 1 533 en 2014, 1 159 circulations en 2013 et 442 en 2012).

8. Répartition par nationalités des films

Sur l'ensemble des procédures, la répartition des films révèle la part prépondérante du cinéma français et européen, ainsi que la place plus importante prise ces trois dernières années par les aires géographiques autres qu'europpéenne et des Etats-Unis.

Dans cet ensemble, **les films français sont les plus nombreux, représentant 51 % du total des 216 titres** (45 % en 2015). Les autres films européens sont particulièrement nombreux en 2016 (45 titres), soit 21 % du total. **Les films européens, incluant les films français, représentent donc 72 % des titres, ainsi que 82 % des circulations.**

Les films ne relevant ni de l'aire européenne ni de l'aire des Etats-Unis sont au nombre de 38 et représentent 18 % des titres et 12 % des circulations. Le Japon, Israël, l'Iran, la Chine, Singapour, l'Afghanistan, le Brésil, le Cambodge ou Vanuatu font partie des 22 pays concernés (22 en 2015, 18 en 2014, 17 en 2013, 8 en 2012) avec des films comme *Wolf and Sheep*, *Aquarius*, *Dernier train pour Busan*, *Le Garçon et la bête* ou *Poesia Sin Fin*. La quasi-totalité de ces films sont recommandés Art et Essai (97 % des films).

La part des films des Etats-Unis ne cesse de baisser depuis 3 ans et s'élève en 2016 à 10 % des titres et 6 % des circulations (respectivement 11 et 10 % en 2015 et 15 et 16 % en 2014). 89 % des circulations de ces films sont recommandés Art et Essai avec notamment *Paterson*, *Cafe Society*, *Midnight Special*, *Comancheria*, *Dalton Trumbo*, *Captain Fantastic* ou *Florence Foster Jenkins*.

38 nationalités différentes sont représentées dans les circulations de 2016, ce qui place l'année en deuxième position en termes de diversité au sein de l'action de l'Agence.

Répartition 2016 des titres par pays d'origine selon les procédures

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble Europe	155	72	14	82
(dont France)	(110)	(51)	(8)	(47)
Etats-Unis	23	10	1	6
Autres pays	38	18	2	12

En 2016, deux films hors Europe et Etats-Unis ont bénéficié du dispositif Villes Moyennes (*Juste la fin du monde* – Canada, et *Le Client* - Iran). Six films européens (hors France) ont pris part au dispositif Villes Moyennes (*Moi Daniel Blake* – Grande-Bretagne, *Ma Vie de courgette* – Suisse, *La Tortue rouge* – Belgique, *Toni Erdmann* – Allemagne, *L'Economie du couple* – Belgique, *Moka* - Suisse), et 8 films français ont eu recours aux Villes Moyennes, parmi lesquels *Victoria*, *Quand on a 17 ans*, *L'Effet aquatique* ou *Divines*.

Nombre de circulations (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films

Année	Nb titres	Europe	%	Etats-U.	%	Autres	%	Total
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6,0	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	86,6	33	1,9	202	11,5	1 756
2003	139	1 535	78,7	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73,0	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710
2007	139	1 395	82,4	99	5,8	199	11,7	1 693
2008	138	1 485	83,3	124	6,9	174	9,8	1 783
2009	136	1 374	82,9	164	9,9	120	7,2	1 658
2010	123	1 519	86,1	79	4,5	167	9,5	1 765
2011	133	1 828	82,8	202	9,2	177	8,0	2 207
2012	131	1 404	86,8	63	3,9	149	9,2	1 616
2013	208	2 404	79,1	421	13,8	216	7,1	3 041
2014	194	2 264	71,4	497	15,6	412	13,0	3 173
2015	230	2 611	79,5	313	9,5	361	11,0	3 285
2016	216	2 483	82,4	173	5,7	358	11,9	3 014

Les 38 nationalités présentes dans les interventions 2016

Nationalités	Nb films	Titres
France	110	
États-Unis	23	<i>Café Society, Paterson, Midnight Special, Comancheria, Captain Fantastic, Le Teckel, etc.</i>
Belgique	8	<i>L'Economie du couple, La Tortue rouge, Les Premiers les derniers, Belgica, Keeper, etc.</i>
Espagne	7	<i>Julieta, A Perfect Day, La Mort de Louis XIV, Carmina, Mimosas, L'Olivier, Truman</i>
Grande-Bretagne	6	<i>Moi Daniel Blake, Carol, 45 ans, Mr Holmes, Genius, Moonwalkers</i>
Allemagne	5	<i>Toni Erdmann, Fritz Bauer, No Land's Song, Stefan Zweig, Colonia</i>
Canada	5	<i>Juste la fin du monde, La N. vie de Paul Sneijder, La Passion d'Augustine, Remember, etc.</i>
Japon	4	<i>Les Délices de Tokyo, Le Garçon et la bête, Your Name, Hana et Alice mènent l'enquête</i>
Italie	4	<i>Fais de beaux rêves, Folles de joie, Fuocoammare, Léa</i>
Corée du Sud	3	<i>Mademoiselle, Dernier train pour Busan, Un jour avec un jour sans</i>
Danemark	3	<i>The Neon Demon, A Second Chance, Julius et le Père Noël</i>
Roumanie	3	<i>Baccalauréat, Sieranevada, Le Trésor</i>
Argentine	2	<i>El Clan, Paulina</i>
Colombie	2	<i>La Terre et l'ombre, Alias Maria</i>
Egypte	2	<i>Clash, Le Ruisseau le pré vert et le doux visage</i>
Iran	2	<i>Le Client, Nahid</i>
Islande	2	<i>Sparrows, L'Histoire du géant timide</i>
Israël	2	<i>Mr Gaga sur les pas d'Ohad Naharin, Une semaine et un jour</i>
Russie	2	<i>Le Disciple, Criminel</i>
Suisse	2	<i>Ma Vie de courgette, Moka</i>
Afghanistan	1	<i>Wolf and Sheep</i>
Autriche	1	<i>L'Aigle et l'enfant</i>
Brésil	1	<i>Aquarius</i>
Cambodge	1	<i>Diamond Island</i>
Cuba	1	<i>Chala, une enfance cubaine</i>
Chili	1	<i>Poesia Sin Fin</i>
Chine	1	<i>Red Amnesia</i>
Finlande	1	<i>Olli Mäki</i>
Inde	1	<i>La Saison des femmes</i>
Irlande	1	<i>Sing Street</i>
Maroc	1	<i>L'Orchestre de minuit</i>
Norvège	1	<i>La Grande course au fromage</i>
Philippines	1	<i>Ma'Rosa</i>
Singapour	1	<i>Hotel Singapura</i>
Suède	1	<i>Le Lendemain</i>
Taiwan	1	<i>The Assassin</i>
Tunisie	1	<i>Hedi</i>
Vanuatu	1	<i>Tanna</i>

9. Répartition selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur de diffusion initiale définie par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les circulations en fonction de la réalité de diffusion des films en question.

Les interventions de l'ADRC – tous dispositifs – concernent en 2016 à 93 % des films de diffusion réduite ou moyenne (jusqu'à 300 copies France) et à 76 % des films diffusés avec moins de 200 copies.

Les films de diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies France) représentent 42 % des titres. Les films de diffusion large (plus de 300 copies) représentent 7 % des titres.

Nb de copies distributeurs	FILMS		CIRCULATIONS ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	5	2,3	5	0,2
21 à 79	85	39,4	395	13,1
80 à 300	111	51,4	2 218	73,6
301 à 499	15	6,9	396	13,1
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	216	100	3 014	100

Comparatif 2015/2016

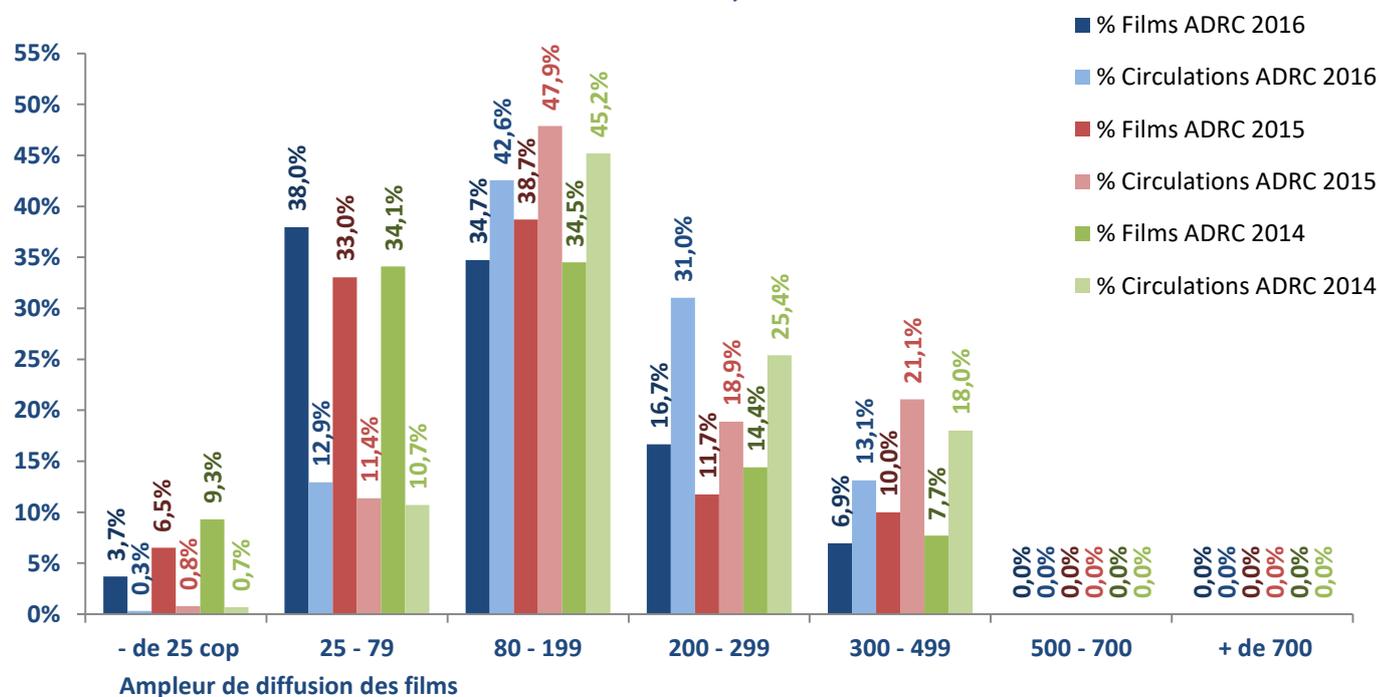
La part des films de diffusion réduite (moins de 80 copies France) a légèrement augmenté en 2016, passant de 39,6 % à 41,7 % des titres, même si celle des diffusion très réduite (moins de 20 copies) a baissé. La part des circulations correspondantes est aussi en légère hausse : de 12,2 % à 13,3 %. 95 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai.

La part des films englobant diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) est toujours largement majoritaire : 93,1 % des films et 86,9 % des circulations en 2016 contre 90,0 % et 78,9 % en 2015. 86 % de ces circulations sont issues de films recommandés Art et Essai. **La tranche basse de la catégorie des diffusions moyennes (80 à 199 copies) est toujours celle recueillant le plus d'interventions** : de 34,6 % des circulations en 2013 à 45,2 % en 2014, puis 47,9 % en 2015 et 42,6 % en 2016.

La part des films de diffusion large a quant à elle très sensiblement diminué : 6,9 % des films et 13,1 % des circulations contre 10,0 % et 21,1 % en 2015 (7,7 % et 17,8 % en 2014).

Enfin, aucun film de diffusion large (plus de 500 copies) n'a été concerné par les dispositifs de l'ADRC en 2016, à l'instar de 2015, 2014 et 2013 et au contraire de 2012 (2,3 % des titres) et de 2011 (1,5 % des titres).

Interventions ADRC 2014, 2015 et 2016



Lecture : 34,7 % des films ayant bénéficié de circulations ADRC en 2016 figurent dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 42,6 % des circulations ADRC ont porté sur cette tranche de diffusion ; tandis qu'en 2015, ces taux étaient de 38,7 % des films et 47,9 % des circulations.

10. Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films en 2016 représente **86 % du total des circulations et 77 % du total des titres**.



Il s'agit de 2 584 circulations sur 166 titres. En retranchant les circulations reprises par les distributeurs suite à des arrêts non réaffectés, la part de l'Art et Essai s'élève à 88 % des circulations.

En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 50 circulations, 92 % des films et 93 % des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai.

La part Art et Essai est donc d'autant plus importante dans les interventions ADRC que ces interventions par film sont massives, illustrant une nouvelle fois que les actions de l'Agence portent en très grande majorité sur l'Art et Essai et s'avèrent décisives dans ce domaine pour toutes les salles bénéficiaires.

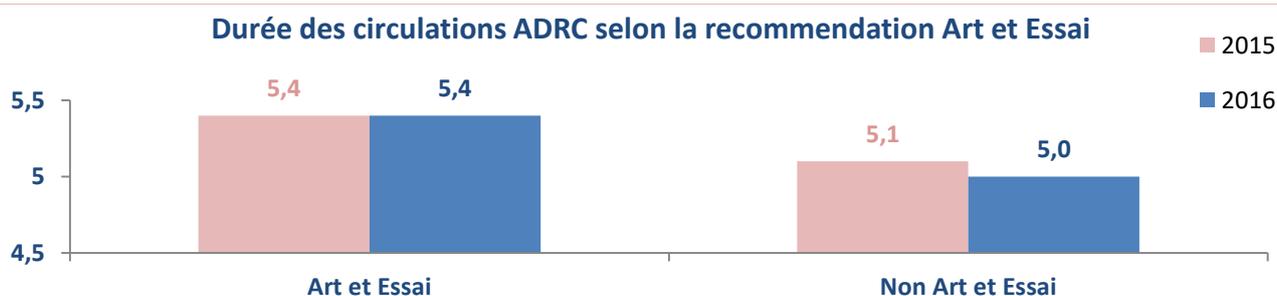
Les interventions les plus importantes (au moins 40 circulations) ont concerné ces films recommandés :

Film	Réalisateur/trice	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca.
Moi, Daniel Blake	Ken Loach	Le Pacte	97	38,6 %	585
Victoria	Justine Triet	Le Pacte	81	34,2 %	486
Juste la fin du monde	Xavier Dolan	Diaphana	65	16,6 %	420
Julieta	Pedro Almodovar	Pathé	64	24,6 %	462
Saint Amour	Delépine/Kervern	Le Pacte	61	16,9 %	377
Médecin de campagne	Thomas Litli	Le Pacte	58	13,8 %	425
Divines	Houda Benyamina	Diaphana	54	28,0 %	403
Quand on a 17 ans	André Téchiné	Wild Bunch	52	34,9 %	302
Frantz	François Ozon	Mars	52	24,8 %	354
Rosalie Blum	Julien Rappeneau	SND	52	21,7 %	380
L'Effet aquatique	Solveig Anspach	Le Pacte	51	44,0 %	307
Toni Erdmann	Maren Ade	Haut & Court	51	32,3 %	344
Le Fils de Jean	Philippe Lioret	Le Pacte	48	24,4 %	289
Carol	Todd Haynes	UGC	46	31,9 %	260
Ma Vie de courgette	Claude Barras	Gébéka	46	21,5 %	496
Elle	Paul Verhoeven	SBS	44	15,2 %	313
Ma Loute	Bruno Dumont	Memento	43	14,7 %	259
Cafe Society	Woody Allen	Mars	42	10,7 %	258

Lecture : *Juste la fin du monde* a bénéficié de 65 circulations ADRC, ce qui représente 16,6 % du total des Sorties Nationales du distributeur. 420 localités ont été desservies par l'ADRC.

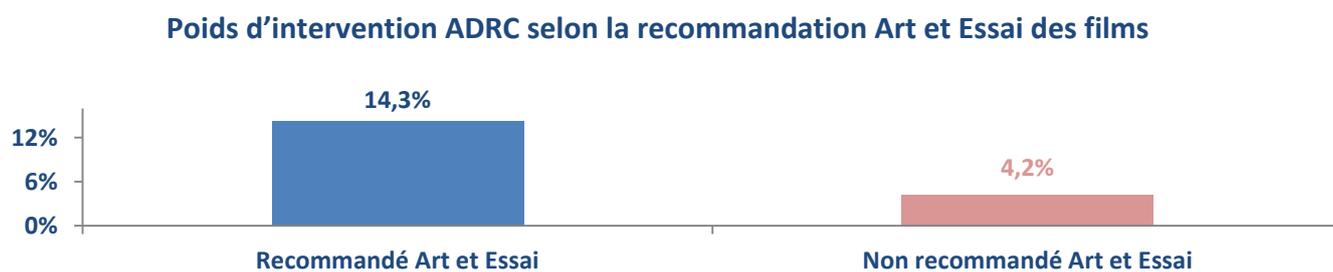
166 titres recommandés Art et Essai ont donc bénéficié de circulations ADRC, soit **37 % du total des films recommandés par l'AFCAE et le CNC en 2016** (ce taux était de 35 % en 2015, 41 % en 2014, 29 % en 2013 et de 19 % en 2012).

La durée des circulations ADRC mises en place s'inscrit d'autant plus dans la longueur que ces interventions prennent cadre dans le domaine de l'Art et Essai : toutes diffusions confondues, les circulations Art et Essai durent en moyenne 5,4 semaines quand celles non recommandées durent 5,0 semaines.



Les films de diffusion très réduite (DTR : 1 à 20 copies en Sortie Nationale) et réduite (DR : 21 à 79 copies) sont quasiment intégralement Art et Essai (92 % : 83 films sur 90). Si l'on englobe les diffusions réduites et moyennes (jusqu'à 300 copies), le taux Art et Essai est de 79 % des films et 86 % des circulations. Ce sont ces films représentatifs de la diversité qui obtiennent les moyennes de durée de circulation les plus hautes (5,7 pour les Diffusions Réduites, tandis que les diffusions à plus de 300 copies atteignent 5,3 semaines).

Mises en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2016 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient en moyenne générale 10,7 % de ce total de copies distributeurs (10,8 % en 2015) et, plus précisément, 14,3 % pour les films recommandés Art et Essai.**



L'écart du poids d'intervention entre films recommandés et non – plus de 10 points – manifeste l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.

Les films soutenus par l'AFCAE

Tous les films (32) soutenus par le groupe Actions-Promotion de l'AFCAE en 2016 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC (95 % en 2015, 100 % en 2014, 92 % en 2013).

Il s'agit, dans l'ordre d'interventions ADRC Petites Villes-Villes Moyennes, des films ci-dessous :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC PV	Nb loca. servies
Moi Daniel Blake	Le Pacte	97	38,6 %	585
Divines	Diaphana	54	28,0 %	403
Frantz	Mars	52	24,8 %	354
Quand on a 17 ans	Wild Bunch	52	34,9 %	302
L'Effet aquatique	Le Pacte	51	44,0 %	307
Toni Erdmann	Haut & Court	51	32,3 %	344
L'Avenir	Losange	34	27,2 %	217
Tout de suite maintenant	Ad Vitam	34	17,0 %	201
Le Client	Memento	33	18,5 %	209
Dalton Trumbo	UGC	32	34,8 %	220
Les Premiers, les derniers	Wild Bunch	30	27,8 %	161
Tempête	Ad Vitam	30	46,9 %	204
Paterson	Le Pacte	27	23,7 %	165
Fais de beaux rêves	Ad Vitam	25	28,4 %	144
Rester vertical	Losange	24	22,2 %	159
Aquarius	SBS	21	23,1 %	170
Baccalauréat	Le Pacte	21	21,2 %	166
Mercenaire	Ad Vitam	19	29,7 %	144
The Assassin	Ad Vitam	17	20,5 %	117
Les Ogres	Pyramide	16	20,3 %	128
Dernières nouvelles du cosmos	Pyramide	9	17,0 %	48
Fuocoammare	Météore	9	16,4 %	82
Clash	Pyramide	8	12,3 %	48
Louise en hiver	Gébéka	8	13,6 %	85
Hedi	Bac	7	13,7 %	59
Diamond Island	Losange	4	11,4 %	36
No Land's Song	Jour2Fête	4	9,1 %	39
Le Bois dont les rêves sont faits	Sophie Dulac	3	8,3 %	23
Une semaine et un jour	Sophie Dulac	3	6,7 %	24
Red Amnesia	Les Acacias	1	3,8 %	10
Tanna	Urban	1	3,3 %	9

A noter que le film Voyage à travers le cinéma français a été pris en charge par le département Répertoire de l'ADRC.

Au total, **777 circulations ADRC (26 % des interventions globales de l'ADRC)** ont été élaborées, soit une moyenne de **25 circulations par film**. **1 005 localités différentes** ont été servies via ces circulations ADRC.

26 % des circulations ADRC en 2016 (14 % en 2015) ont concerné des films soutenus par l'AFCAE – Actions-Promotion, alors qu'ils représentent 14 % du total des films. Le ratio de circulations par rapport aux plans de sortie initiaux de ces films s'élève à 25 % (24 % en 2015).

En outre, **8 films soutenus par le Groupe Jeune Public de l'AFCAE** ont bénéficié de circulations ADRC, soit tous les longs métrages soutenus.

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC PV	Nb loca. servies
Ma vie de courgette	Gébéka	46	21,5 %	496
Les Malheurs de Sophie	Gaumont	39	14,8 %	283
La Tortue rouge	Wild Bunch	32	21,5 %	226
Tout en haut du monde	Diaphana	18	12,5 %	155
Le Garçon et la bête	Gaumont	16	9,9 %	108
Chala, une enfance cubaine	Bodega	10	18,2 %	80
Your Name	Eurozoom	6	6,0 %	46
La Grande course au fromage	KMBO	1	1,3 %	7

Au total, **168 circulations ADRC** ont été élaborées (+ 133 % par rapport à 2015), soit une moyenne de **21 circulations par film**. **636 localités différentes** ont été servies via ces circulations ADRC.

Les films soutenus par le GNCR

31 % des films soutenus par le GNCR en 2016 ont bénéficié d'interventions de l'ADRC. Ci-dessous les films concernés :

Film	Distributeur	Circ.	Part ADRC	Nb loca. servies
Ma'Rosa	Pyramide	8	11,9 %	53
Sieranevada	Wild Bunch	7	14,0 %	32
Marie et les naufragés	UFO	5	9,1 %	34
Swagger	Rézo	3	7,7 %	29
Le Voyage au Groenland	UFO	3	5,3 %	23
Je suis le peuple	Docks 66	1	10,0 %	5
Un jour avec un jour sans	Les Acacias	1	3,5 %	5
Le Fils de Joseph	Losange	1	3,3 %	6

Au total, 29 circulations ADRC ont été élaborées, soit une moyenne de **près de 4 circulations par film**.

11. Répartition par distributeurs

Cette année, le total des distributeurs ayant bénéficié de circulations ADRC est de **53 distributeurs différents**, contre 56 en 2015, 51 en 2014, 50 en 2013 et 35 en 2012. Ce total est le deuxième plus élevé depuis 1999, la hausse concernant avant tout des structures de taille modeste qui ont ainsi collaboré avec l'ADRC de façon plus massive.

On observe en 2016 une baisse du nombre de distributeurs ayant bénéficié de plus de 100 circulations (9 contre 11 en 2014 et 2015).

6 de ces 9 distributeurs sont des structures indépendantes de taille moyenne (Le Pacte, Diaphana, Wild Bunch, Mars Films, Ad Vitam, Haut & Court), les 3 autres étant Pathé, UGC et Gaumont.

9 distributeurs contre 7 en 2015 et 6 en 2014 ont obtenu de 50 à 99 circulations.

Le nombre de structures ayant obtenu entre 20 et 49 circulations s'élève à 3 (5 en 2015 et 2014).

32 distributeurs à moins de 20 circulations ont collaboré avec l'ADRC, c'est le deuxième plus haut niveau de la tranche depuis la création de l'Agence. Parmi ces structures, on compte des sociétés comme Eurozoom, Météore Films, Jour2fête, Shellac, Capricci, Happiness, Nour Films, Les Acacias, KMBO ou UFO.

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 83 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2016 (84 % en 2015 et 80 % en 2014).

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des circulations ADRC

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
100 circulations et +	7	5	7	7	6	6	7	7	9	11	11	9
50 à 99 circulations	4	7	4	7	7	5	10	5	9	6	7	9
20 à 49 circulations	5	4	14	5	5	9	6	7	7	5	5	3
5 à 19 circulations	11	12	7	9	7	14	7	9	14	14	17	15
moins de 5 copies	14	13	15	21	18	5	12	7	11	15	16	17
Total	41	41	47	49	43	39	42	35	50	51	56	53

Les tableaux des pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec pour chacun le rappel du nombre de films qui ont donné lieu à intervention au cours de l'année dans tous les dispositifs et notamment celui des Petites Villes. Pour chaque distributeur, la part des circulations de films recommandés Art et Essai est indiquée, ainsi que la moyenne de circulations mises en place par film.

Plus de 100 copies : 9 distributeurs

Films 2016	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
LE PACTE	580	16	36,3	93	504	76
DIAPHANA	283	13	21,8	91	259	24
WILD BUNCH	229	13	17,6	80	206	23
MARS FILMS	223	15	14,9	85	223	0
PATHÉ	212	8	26,5	50	212	0
AD VITAM	184	11	16,7	100	179	5
HAUT & COURT	124	8	15,5	100	120	4
UGC	123	6	20,5	85	123	0
GAUMONT	117	6	19,5	47	117	0

De 50 à 99 copies : 9 distributeurs

Films 2016	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
MÉMENTO	90	4	22,5	100	86	4
SND	88	4	22,0	100	88	0
PYRAMIDE	86	11	7,8	100	81	5
FILMS DU LOSANGE	77	7	11,0	100	70	7
GÉBÉKA	70	3	23,3	77	63	7
STUDIOCANAL	66	4	16,5	44	66	0
SBS	65	2	32,5	100	65	0
BAC FILMS	63	6	10,5	78	63	0
ARP	55	10	5,5	98	55	0

De 20 à 49 copies : 3 distributeurs

Films 2016	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
PANAME	32	2	16,0	100	21	11
EUROPACORP	31	3	10,3	0	31	0
METROPOLITAN	23	3	7,7	83	23	0

De 5 à 19 copies : 15 distributeurs

Films 2016	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb circu
BELLE COMPANY	18	2	9,0	78	18	0
SOPHIE DULAC	16	5	3,2	100	16	0
RÉZO	14	4	3,5	43	14	0
VO CONDOR	14	3	4,7	100	14	0
WARNER BROS	13	3	4,3	62	13	0
EUROZOOM	12	3	4,0	100	12	0
KMBO	12	4	3,0	100	12	0
BODEGA FILMS	11	2	5,5	100	11	0
UFO	10	4	2,5	100	10	0
MÉTÉORE FILMS	9	1	9,0	100	9	0
LÉGENDE	8	2	4,0	25	8	0
JOUR2FÊTE	7	2	3,5	100	7	0
WALT DISNEY	6	1	6,0	0	6	0
PARADIS	6	2	3,0	33	6	0
LES ACACIAS	5	3	1,7	100	5	0

Moins de 5 copies : 17 distributeurs

Films 2016	Total circulations ADRC		Moyenne par film	Circu Art et Essai	Petites Villes	VM et AE
	Nb circu	Nb films	Nb circu/film	Part en %	Nb circu	Nb films
HAPPINESS	4	3	1,3	75	4	0
CAPRICCI	3	1	3,0	100	3	0
CHRYSALIS	3	1	3,0	100	3	0
ROUGE PROD	3	1	3,0	100	3	0
SHELLAC	3	1	3,0	100	3	0
ASC	2	1	2,0	100	2	0
NOUR FILMS	2	1	2,0	100	2	0
PRETTY PICTURES	2	1	2,0	100	2	0
ZOOTROPE	2	2	1,0	100	2	0
BOREALIA	1	1	1,0	0	1	0
DOCKS 66	1	1	1,0	100	1	0
EPICENTRE	1	1	1,0	100	1	0
FILMS DU PRÉAU	1	1	1,0	100	1	0
LÉNA FILMS	1	1	1,0	100	1	0
MC4	1	1	1,0	0	1	0
URBAN	1	1	1,0	100	1	0
ZELIG	1	1	1,0	0	1	0

Les structures d'activité moyenne et petite (hors distributeurs intégrés et « majors ») représentent 83 % de celles associées aux activités de l'Agence en 2016 (84 % en 2015 et 80 % en 2014).

12. Répartition des entrées (films d'exclusivité)

Les entrées réalisées sur les circulations ADRC des films d'exclusivité 2016 atteignent un total général de :

1 549 464 entrées

Ce total se répartit ainsi :

- 1 486 139 entrées réalisées sur les 3 014 circulations mises en place sur les films 2016
- 63 325 entrées réalisées en 2016 sur des circulations de films sortis en 2015, sur des films comme *L'Hermine*, *Mia Madre* ou *L'Etreinte du serpent* (sortis en novembre et décembre 2015)

Les résultats des circulations 2016 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes : **1 456 219 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes : **93 659 entrées**

Les résultats sur les seuls films sortis en 2016 se répartissent comme suit :

- Dispositif Petites Villes, 2 848 circulations : **1 394 713 entrées**
- Dispositif Villes Moyennes, 166 circulations : **91 840 entrées**

Alors que le nombre de circulations mises en place en 2016 est en baisse de 8,3 %, les entrées enregistrées par l'Agence sont en hausse de 1,9 %.

Ce constat est lié à la hausse générale et significative des entrées des films recommandés Art et Essai en 2016 (+ 19 % selon le site spécialisé CBO), alors que ces films recommandés représentent la plus grande part des interventions totales de l'ADRC, c'est-à-dire 86 %.

Cette hausse affecte particulièrement le dispositif Petites Villes sur les films sortis en 2016, celui-ci connaissant une augmentation de 7,0 % des entrées alors que le nombre de circulations PV établies est en recul de 8,3 % (2 848 circulations contre 3 084 en 2015). Proportionnellement, le nombre d'entrées effectuées par circulation PV progresse de 16 % entre 2015 et 2016.

Le dispositif Villes Moyennes sur les films sortis en 2016 baisse quant à lui de 24 % en terme d'entrées. Ce constat s'explique par la décreue des circulations mises en place dans ce dispositif (de 201 circulations en 2015 à 166 en 2016).

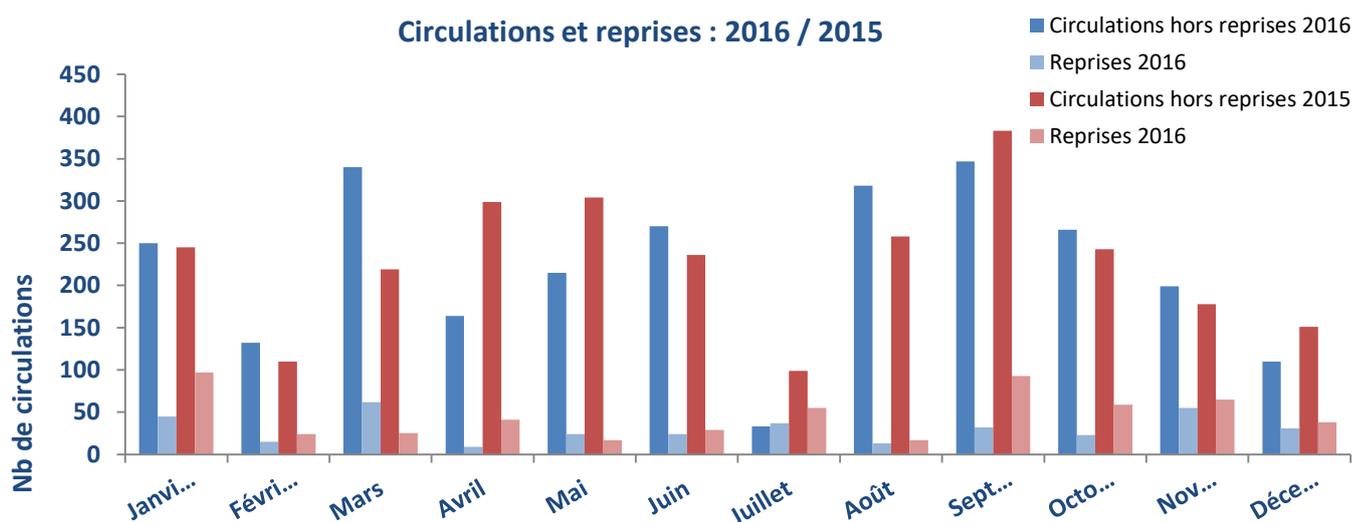
Circulations ADRC reprises à leur démarrage en 2016

La proportion des circulations ADRC qui ont été reprises à leur démarrage en deuxième semaine par les distributeurs des films concernés, du fait des arrêts sans continuation qu'ils ont pu connaître dès la programmation de la 2^{ème} semaine de ces films, peut être un véritable indicateur de la fragilité d'exploitation de ces films à un moment donné.

En 2016, ce sont 370 circulations ADRC qui ont été reprises à leur démarrage, soit une baisse de 34 % par rapport à 2015, et une progression de 22 % par rapport à 2014. L'année 2015 était donc bien particulièrement « faible » en termes de résultats, comparativement aux années précédentes, ainsi qu'à 2016.

À ces reprises au démarrage des circulations ADRC, ce sont par ailleurs ajoutées les « reprises continues » effectuées tout au long des circulations ADRC, par un dialogue mené par l'Agence auprès de chaque distributeur concerné afin de faire le point sur leurs « arrêts secs ». Ces dernières manifestent également une érosion des films, plus étalée dans le temps.

Les variations mensuelles des interventions en circulations hors reprises, et en reprises au seul démarrage des circulations ADRC, entre 2016 et 2015, se présentent comme suit :



L'ADRC et le « Box-Office »

Sur les films recommandés Art et Essai porteurs (+ de 500 000 entrées France), l'ADRC est intervenu à hauteur de 70 % (16 films bénéficiaires sur 23 au total), et même à 82 % pour les films Art et Essai se situant entre 500 000 et 1 M d'entrées. Dans cette tranche, l'ADRC n'est simplement pas intervenu sur les films américains *Avé César !*, *Premier Contact* et *Spotlight*.

Les interventions ADRC ne portent qu'en minorité sur les films composant la tête du box-office et qui ne sont pas recommandés Art et Essai (8 films à plus de 500 000 entrées, soit 10 % des films non Art et Essai de cette tranche).

En 2016, l'ADRC n'est ainsi intervenue que sur 4 films parmi les 50 films ayant réalisé au moins un million d'entrées (soit 8 % de ces films, contre 11 % en 2015 ou 22 % en 2013 par exemple) et sur aucun film parmi les 23 ayant réalisé plus de deux millions d'entrées.

Et si l'on étend le spectre d'analyse aux 101 films ayant réalisé plus de 500.000 entrées en 2016, l'ADRC n'est intervenue que sur 24 de ces films, soit 24 %.

Ceci illustre le rôle correcteur de l'ADRC quant au fonctionnement du marché qui se concentre toujours plus, en tendances moyenne et longue, sur les films les plus porteurs, très majoritairement non recommandés Art et Essai (seulement 12 % des films à plus d' 1 M d'entrées et 23 % des films à plus de 500 000 entrées sont recommandés).

Si l'on considère les vingt films ayant bénéficié des plus fortes interventions de l'ADRC, on constate un potentiel plus important cette année par rapport à 2015 mais moindre par rapport à 2014. Les 20 plus grandes interventions de 2016 ont effectué des entrées France supérieures de 7,2 % à celles de 2015 (12 159 849 entrées en 2016 et 11 347 442 en 2015). L'écart est encore plus important quand on concentre l'analyse aux dix films les plus accompagnés par l'ADRC : les entrées en 2016 de ces films sont supérieures de 8,3 % à celles de 2015 (mais inférieures de 11 % par rapport à 2014).

Les entrées des dix films aux plus fortes interventions ADRC en 2016

Entrées 2016	
Médecin de campagne	1 508 798
Juste la fin du monde	1 034 528
Moi Daniel Blake	908 677
Julieta	774 065
Victoria	640 899
Frantz	612 636
Saint Amour	552 275
Rosalie Blum	368 696
Divines	323 910
Quand on a 17 ans	236 636
TOTAL TOP 10 2016	6 961 467

Les entrées indiquées sont comptabilisées dans le périmètre de l'année 2016 seulement (30/12/15 au 27/12/16)

Les entrées des dix films aux plus fortes interventions ADRC en 2014 et en 2015

Entrées 2014		Entrées 2015	
12 Years a Slave	1 696 934	Marguerite	1 025 106
Yves Saint-Laurent	1 645 942	La Loi du marché	975 222
Mommy	1 116 219	L'Homme irrationnel	950 866
Hippocrate	914 860	Le Tout nouveau test.	819 444
Gemma Boverly	582 300	La Tête haute	707 310
2 jours, 1 nuit	520 352	Dheepan	644 943
Jimmy's Hall	455 758	Comme un avion	473 932
3 Cœurs	380 679	Floride	417 765
Aimer, boire et chanter	312 380	3 souvenirs de ma jeun.	216 416
Party Girl	192 373	Valley of Love	199 984
TOTAL TOP 10	7 817 798 entrées	TOTAL TOP 10	6 430 988 entrées

Les entrées indiquées sont comptabilisées dans le périmètre de l'année 2015 seulement (24/12/14 au 29/12/15)

Entrées par circulation

Pour le dispositif Petites Villes et parmi les films ayant réalisé plus de 15 000 entrées via des circulations ADRC, 6 dépassent le total de 900 entrées par circulation (5 en 2015). Parmi eux, certains films recommandés Art et Essai obtiennent des résultats particulièrement remarquables : *Médecin de campagne* (1 562 entrées par circulation), *Ma vie de courgette* (1 431) ou *Moi Daniel Blake* (916).

La moyenne d'entrées ADRC 2016 s'élève à 514 entrées par circulation, tous dispositifs confondus.

13. L'apport économique très positif de l'ADRC

Il s'agit ici d'évaluer certains des apports économiques résultant des interventions de l'ADRC menées dans le cadre de ses missions.

« Certains de ces apports » car il est en effet impossible d'approcher par exemple l'évaluation des actions de conseils ou d'assistance aux projets de salles, qui plus est sur une seule année. Or, cet apport économique est non moins réel que pour les entrées générées par les circulations annuelles de copies ADRC. Ce travail d'accompagnement aux projets de salles de cinéma se traduit très souvent, de la part de l'Agence, par des préconisations d'économie en lien avec les marchés potentiels ou les contextes de la future exploitation des lieux. Et ces économies réalisées à terme sur les projets de salles ne peuvent être isolées d'un ensemble.

Les apports économiques de l'ADRC évalués ici ne peuvent ainsi comprendre que les seuls résultats « visibles » générés par les circulations de copies ADRC en 2016, qui eux sont identifiés salle par salle, et copie par copie, tant sur les films d'exclusivité que sur ceux du patrimoine cinématographique. Cet apport économique est donc encore plus important que l'évaluation qui en est faite ici avec ces seuls apports directs. Par contre, bien-sûr, tous les coûts de l'ADRC sur l'année ont été pris en compte.

Ainsi l'apport économique global net – après déduction de l'ensemble des coûts et dépenses de l'ADRC en 2016 (1) – **est estimé à 7,687 millions d'Euros** ;

Cet apport est de **7,803 millions d'Euros**, en rapport aux seules subventions reçues pour 2016 (2).

Ainsi, pour un Euro investi dans l'ADRC :

. En regard de l'ensemble des coûts ADRC (1) : **4,49 Euros ont été générés au total en 2016**. Pour la seule économie du cinéma (TSA + recettes exploitation et distribution, hors TVA et SACEM), le rapport est de 4,19 € pour 1 € investi ;

. En regard du total des subventions reçues (2) : **4,74 Euros ont été générés au total**, et 4,43 € pour l'économie du cinéma.

Les circulations de copies ADRC en 2016 (films d'exclusivité et films de répertoire) ont généré environ 9,889 millions d'Euros évalués de recettes guichet, se composant entre autres de 8,178 millions d'Euros évalués de recettes exploitants et distributeurs, et 1,060 millions d'Euros évalués de TSA (voir ci-dessous les bases d'évaluation).

Le total des budgets ADRC 2016 (fonctionnements et actions, y compris le budget contributions numériques entre le CNC et la PROCIREP) est de 2,202 millions d'Euros, et le total des subventions attribuées (y compris au titre des contributions) est de 2,086 millions d'Euros.

Bases d'évaluation (Géographie du cinéma CNC sept. 2016 (données 2015), bilan CNC 2016) :

. Recette moyenne/entrée (RME) globale 2016 : 6,51 € ttc, hors taxes et TSA : 5,47

. Données CNC géographie du cinéma sept. 2016 (données 2015) : RME moyenne zones rurales+ unités urbaines jusqu'à 100 000 habitants = 6,20 €

. TSA : 10,72 % ; Parts exploitation + distribution : 82,7 % (données : Bilan CNC 2016)

Rappelons que les pouvoirs publics (Ministère de la Culture et de la Communication) ont instauré, en créant en 1983 l'ADRC et ses missions, cette **intelligence économique d'intervention** pour remédier à la concentration de la diffusion des films qui privilégiait les plus grandes villes au détriment de très nombreuses localités alimentées beaucoup plus tardivement (parfois jusqu'à plus d'un an), voire pas du tout.

Il s'agissait donc de recréer une activité (devenue moins performante) là où le marché ne voulait, ou ne pouvait plus, la prendre en compte en raison de ses évolutions économiques structurelles.

C'est précisément le même contexte général d'évolution de la diffusion des films – cette exigence renforcée de performance économique à très court terme, mais aussi de renouvellement et rotation rapide de l'offre, propres aux industries culturelles – qui détermine aujourd'hui l'utilité générale, économique et culturelle, de l'ADRC. Il s'agit toujours de développer l'activité économique des salles et des territoires que le marché ne considère pas comme assez rentable, en tous les cas à court ou très court terme.

Utiles et nécessaires, le meilleur accès des salles à la pluralité des films et le meilleur accès des films aux salles constituent des investissements publics économiquement judicieux, et des enjeux culturels et sociaux décisifs pour les territoires.

Par ailleurs, dans le chapitre 4 (Circulations ADRC et contributions numériques), est évaluée **l'économie budgétaire réalisée chaque année par l'ADRC**, en raison de l'évolution du mode de gestion qu'elle a initiée et mis en place depuis 2014.

Ce ne sont rien moins que **943 290 € d'économies budgétaires qui ont été réalisées en 2016**, en rapport à un budget qui, sans cette innovation ADRC du mode de gestion, aurait dû être au total de 1,417 M€ environ. **Depuis 2014, les économies budgétaires ainsi réalisées par l'ADRC se montent aux environs de 2,725 M€.**

Annexes



- Tableau général Petites Villes : films – circulations – résultats
- Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites Villes

Tableau général Petites Villes : films – circulations – résultats

TITRES	Date de SN	Nb de circ.	Nb d'entrées	Moy./copie
ARRETEZ-MOI LA	06-janv-16	8	1 057	132
FILLE DU PATRON (LA)	06-janv-16	12	3 681	307
JE VOUS SOUHAITE D'ETRE FOLLEMENT AIMEE	06-janv-16	20	6 205	310
A SECOND CHANCE	13-janv-16	2	211	106
ARRETE TON CINEMA !	13-janv-16	14	3 096	221
CAROL	13-janv-16	46	23 926	520
ET TA SŒUR	13-janv-16	19	3 444	181
GARCON ET LA BETE (LE)	13-janv-16	16	6 421	401
JE SUIS LE PEUPLE	13-janv-16	1	348	348
MON MAITRE D'ECOLE	13-janv-16	6	3 335	556
CHEVALIERS BLANCS (LES)	20-janv-16	39	16 256	417
CHORUS	20-janv-16	1	137	137
J'AVANCERAI VERS TOI AVEC LES YEUX D'UN SOURD	20-janv-16	1	259	259
LEGEND	20-janv-16	2	162	81
PARIS WILLOUBY	20-janv-16	2	318	159
45 ANS	27-janv-16	18	13 393	744
DELICES DE TOKYO (LES)	27-janv-16	17	12 826	754
ENCORE HEUREUX	27-janv-16	22	8 560	389
JANE GOT A GUN	27-janv-16	1	230	230
PREMIERS LES DERNIERS (LES)	27-janv-16	30	9 281	309
TOUT EN HAUT DU MONDE	27-janv-16	18	10 544	586
DOFUS-LIVRE 1 :JULITH	03-févr-16	16	6 051	378
PREJUDICE	03-févr-16	1	323	323
TERRE ET L'OMBRE (LA)	03-févr-16	6	2 457	410
EL CLAN	10-févr-16	3	1 223	408
INNOCENTES (LES)	10-févr-16	15	21 616	1 441
PEUR DE RIEN	10-févr-16	3	876	292
TRESOR (LE)	10-févr-16	2	457	229
CE SENTIMENT DE L'ÉTÉ	17-févr-16	2	784	392
CRACHE CŒUR	17-févr-16	1	123	123
JOUR AVEC UN JOUR SANS (UN)	17-févr-16	1	463	463
VACHE (LA)	17-févr-16	33	53 558	1 623
HISTOIRE DU GEANT TIMIDE (L')	24-févr-16	13	3 096	238
JE NE SUIS PAS UN SALAUD	24-févr-16	5	911	182
MERCI PATRON !	24-févr-16	3	2 443	814
NAHID	24-févr-16	11	6 516	592
PATTAYA	24-févr-16	2	977	489
TEMPETE	24-févr-16	30	7 025	234
BELGICA	02-mars-16	4	829	207
EPERDUMENT	02-mars-16	16	5 621	351
MOONWALKERS	02-mars-16	2	114	57
ORCHESTRE DE MINUIT (L')	02-mars-16	1	32	32
SAINT AMOUR	02-mars-16	61	34 736	569
ALIAS MARIA	09-mars-16	1	342	342
ASSASSIN (THE)	09-mars-16	17	8 377	493
DIEUMERCI	09-mars-16	7	482	69

LOUIS FERDINAND CELINE	09-mars-16	2	473	237
NOUVELLES DE LA PLANETE MARS (DES)	09-mars-16	12	1 573	131
A PERFECT DAY	16-mars-16	7	1 120	160
AU NOM DE MA FILLE	16-mars-16	19	10 553	555
CRIMINEL	16-mars-16	1	266	266
MARSEILLE	16-mars-16	18	16 099	894
MIDNIGHT SEPCIAL	16-mars-16	8	2 433	304
NO LAND'S SONG	16-mars-16	4	1 318	330
OGRES (LES)	16-mars-16	16	6 310	394
CHALA, UNE ENFANCE CUBAINE	23-mars-16	10	4 160	416
KEEPER	23-mars-16	2	372	186
MEDECIN DE CAMPAGNE	23-mars-16	58	90 578	1 562
REMEMBER	23-mars-16	3	322	107
ROSALIE BLUM	23-mars-16	52	27 559	530
CŒUR REGULIER (LE)	30-mars-16	3	1 142	381
GOOD LUCK ALGERIA	30-mars-16	19	10 237	539
PASSION D'AUGUSTINE (LA)	30-mars-16	7	3 514	502
QUAND ON A 17 ANS	30-mars-16	34	14 168	417
AVENIR (L')	06-avr-16	27	14 653	543
SKY	06-avr-16	2	335	168
TRUTH : LE PRIX DE LA VERITE	06-avr-16	1	190	190
BOIS DONT LES REVES SONT FAITS (LE)	13-avr-16	3	1 030	343
FRITZ BAUER	13-avr-16	10	2 767	277
MARIE ET LES NAUFRAGES	13-avr-16	5	729	146
PAULINA	13-avr-16	2	557	279
TOUT POUR ETRE HEUREUX	13-avr-16	8	2 725	341
D'UNE PIERRE DEUX COUPS	20-avr-16	2	548	274
FILS DE JOSEPH (LE)	20-avr-16	1	404	404
MALHEURS DE SOPHIE (LES)	20-avr-16	39	23 537	604
SAISON DES FEMMES (LA)	20-avr-16	8	4 302	538
DALTON TRUMBO	27-avr-16	32	6 849	214
DEGRADE	27-avr-16	6	859	143
HABITANTS (LES)	27-avr-16	15	4 621	308
MAGGIE A UN PLAN	27-avr-16	1	132	132
NOS SOUVENIRS	27-avr-16	4	396	99
MR HOLMES	04-mai-16	9	1 550	172
RED AMNESIA	04-mai-16	1	153	153
VENDEUR	04-mai-16	8	1 081	135
CAFE SOCIETY	11-mai-16	42	23 388	557
HANA ET ALICE MENENT L'ENQUETE	11-mai-16	3	578	193
MA LOUTE	13-mai-16	43	26 637	619
NICE GUYS (THE)	15-mai-16	1	283	283
BOULEVARD	18-mai-16	1	30	30
JULIETA	18-mai-16	64	48 845	763
VOYAGE DE FANNY (LE)	18-mai-16	19	5 610	295
ORIGINE DE LA VIOLENCE (L')	25-mai-16	4	679	170
ELLE	27-mai-16	44	25 464	579
ILS SONT PARTOUT	01-juin-16	20	4 453	223
LENDEMAIN (LE)	01-juin-16	2	233	117
MR GAGA SUR LES PAS DE D'OHAD NAHIRIN	01-juin-16	3	1 771	590

BIENVENUE A MARLY-GOMONT	08-juin-16	14	5 604	400
CELUI QU'ON ATTENDAIT	08-juin-16	3	465	155
DIAMANT NOIR	08-juin-16	4	1 202	301
FOLLES DE JOIE	08-juin-16	17	5 098	300
NEON DEMON (THE)	08-juin-16	12	1 622	135
NOUVELLE VIE DE PAUL SNEIJDER (LA)	08-juin-16	27	7 765	288
VICKY	08-juin-16	2	214	107
DANS LES FORETS DE SIBERIE	15-juin-16	18	8 686	483
HOMME D'ETAT (UN)	15-juin-16	1	24	24
IDEAL (L')	15-juin-16	5	438	88
LOI DE LA JUNGLE (LA)	15-juin-16	9	2 071	230
TOUS LES CHATS SONT GRIS	15-juin-16	1	181	181
LOVE AND FRIENDSHIP	22-juin-16	6	2 133	356
OUTSIDER (L')	22-juin-16	21	4 529	216
SECRET DES BANQUISES (LE)	22-juin-16	1	44	44
TOUT DE SUITE MAINTENANT	22-juin-16	29	7 639	263
EFFET AQUATIQUE (L')	29-juin-16	38	14 023	369
TORTUE ROUGE (LA)	29-juin-16	27	13 708	508
AIGLE ET L'ENFANT (L')	06-juil-16	3	1 237	412
IRREPROCHABLE	06-juil-16	3	1 144	381
SUR QUEL PIED DANSER	06-juil-16	1	32	32
TRUMAN	06-juil-16	14	1 850	132
FLORENCE FOSTER JENKINS	13-juil-16	20	5 996	300
JUILLET AOUT	13-juil-16	8	2 462	308
LEA	13-juil-16	3	831	277
OLIVIER (L')	13-juil-16	1	255	255
SPARROWS	13-juil-16	2	410	205
COLONIA	20-juil-16	2	650	325
ELVIS ET NIXON	20-juil-16	4	236	59
CARMINA !	27-juil-16	1	436	436
COULEUR DE LA VICTOIRE (LA)	27-juil-16	4	1 397	349
GENIUS	27-juil-16	3	301	100
GUIBORD S'EN VA EN GUERRE	27-juil-16	1	92	92
SIERANEVADA	03-août-16	7	969	138
C'EST QUOI CETTE FAMILLE	10-août-16	16	7 044	440
ECONOMIE DU COUPLE (L')	10-août-16	32	11 604	363
STEFAN ZWEIG, ADIEU L'EUROPE	10-août-16	4	1 613	403
DERNIER TRAIN POUR BUSAN	17-août-16	3	628	209
MOKA	17-août-16	17	7 533	443
TONI ERDMANN	17-août-16	47	19 221	409
HOTEL SINGAPURA	24-août-16	2	101	51
IQBAL, L'ENFANT QUI N'AVAIT PAS PEUR	24-août-16	3	940	313
RESTER VERTICAL	24-août-16	24	5853	244
MIMOSAS	26-août-16	1	287	287
DIVINES	31-août-16	43	16 167	376
FILS DE JEAN (LE)	31-août-16	41	23 918	583
NOCTURAMA	31-août-16	8	957	120
PETIT BOULOT (UN)	31-août-16	52	20 999	404
COMANCHERIA	07-sept-16	8	2 443	305
ETERNITE	07-sept-16	21	8 221	391

FRANTZ	07-sept-16	52	39 456	759
INFILTRATOR	07-sept-16	1	115	115
RELEVE	07-sept-16	2	443	222
VOIR DU PAYS	07-sept-16	12	1 444	120
CLASH	14-sept-16	8	1 358	170
FREE STATE OF JONES	14-sept-16	2	305	153
TAULARDE (LA)	14-sept-16	8	4 710	589
VICTORIA (2016)	14-sept-16	57	30 029	527
WHERE TO INVADE NEXT	14-sept-16	3	453	151
BROOKLYN VILLAGE	21-sept-16	9	3 308	368
CEZANNE ET MOI	21-sept-16	47	36 156	769
JUSTE LA FIN DU MONDE	21-sept-16	52	39 048	751
AQUARIUS	28-sept-16	21	9 191	438
DANSEUSE (LA)	28-sept-16	30	12 018	401
FUOCOAMMARE	28-sept-16	9	3 508	390
CHOUF	05-oct-16	2	862	431
CIEL ATTENDRA (LE)	05-oct-16	19	11 645	613
MERCENAIRE	05-oct-16	19	5 763	303
POESIA SIN FIN	05-oct-16	1	501	501
CAPTAIN FANTASTIC	12-oct-16	32	26 809	838
FILLE INCONNUE (LA)	12-oct-16	37	13 077	353
MA VIE DE COURGETTE	19-oct-16	39	55 797	1 431
MAL DE PIERRES	19-oct-16	29	26 961	930
OLLI MÄKI	19-oct-16	2	124	62
TECKEL (LE)	19-oct-16	3	102	34
MOI, DANIEL BLAKE	26-oct-16	72	65 925	916
SING STREET	26-oct-16	2	429	215
REPARER LES VIVANTS	01-nov-16	32	18 103	566
SNOWDEN	01-nov-16	2	596	298
MADEMOISELLE	02-nov-16	12	5 812	484
MORT DE LOUIS XIV (LA)	02-nov-16	3	1 006	335
CLIENT (LE)	09-nov-16	29	11 015	380
DERNIERES NOUVELLES DU COSMOS	09-nov-16	9	1 651	183
GRANDE COURSE AU FROMAGE (LA)	09-nov-16	1	130	130
HISTOIRE DE L'AMOUR (L')	09-nov-16	5	856	171
MA FAMILLE T'ADORE DÉJÀ	09-nov-16	7	3 107	444
MAMAN A TORT	09-nov-16	5	549	110
SOCIALE (LA)	09-nov-16	3	2 053	684
TU NE TUERAS POINT	09-nov-16	2	672	336
PETIT LOCATAIRE (LE)	16-nov-16	11	5 649	514
PLANETARIUM	16-nov-16	13	2 005	154
SWAGGER	16-nov-16	3	682	227
TANNA	16-nov-16	1	153	153
TOUR DE FRANCE	16-nov-16	14	3 348	239
DISCIPLE (LE)	23-nov-16	2	184	92
FILLE DE BREST (LA)	23-nov-16	37	21 228	574
JULIUS ET LE PÈRE NOEL	23-nov-16	1	1 212	1 212
LOUISE EN HIVER	23-nov-16	8	2 706	338
VIE (UNE)	23-nov-16	26	6 608	254
ENFANTS DE LA CHANCE (LES)	30-nov-16	3	458	153

GANG DES ANTILLAIS (LE)	30-nov-16	1	27	27
MA' ROSA	30-nov-16	8	1 112	139
VOYAGE AU GROENLAND	30-nov-16	3	1 016	339
WOLF AND SHEEP	30-nov-16	2	434	217
BACCALAUREAT	07-déc-16	21	5 052	241
CIGARETTES ET CHOCOLAT CHAUD	14-déc-16	9	1 478	164
JEUNE FILLE SANS MAINS (LA)	14-déc-16	3	170	57
PERSONAL SHOPPER	14-déc-16	11	845	77
SEMAINE ET UN JOUR (UNE)	14-déc-16	3	211	70
PATERSON	21-déc-16	24	2 774	116
RUISSEAU LE PRE VERT ET LE DOUX VISAGE (LE)	21-déc-16	1	91	91
SOUVENIR	21-déc-16	7	202	29

Les entrées, et donc les moyennes par circulation, réalisées par les films sortis en novembre et décembre 2016 ne comprennent ici que les résultats réalisés durant l'année 2016. Les entrées réalisées en 2017 par ces copies seront comptabilisées en 2016.

Localités servies en circulations ADRC pour l'année 2016 sur la procédure PV

ACHERES	ARGELES GAZOST	AUTERIVE	BAZAS	BIGANOS
ACIGNE	ARGELES SUR MER	AUTRANS	BEAUFORT	BISCAROSSE BOURG
AGDE	ARGENT SUR SAULDRE	AUTUN	BEAUFORT EN VALLEE	BISCAROSSE PLAGES
AGEN	ARGENTAN	AUZIELLE	BEAUGENCY	BISCHWILLER
AGON COUTAINVILLE	ARGENTAT	AVALLON	BEAULIEU SUR MER	BLAGNAC
AIGUES MORTES	ARGENTEUIL	AVESNES SUR HELPE	BEAUMONT DE LOMAGNE	BLAINVILLE SUR L'EAU
AIGUILLON	ARGENTIERE LA BESSEE (L')	AVIGNON	BEAUMONT SUR OISE	BLANC (LE)
AIGUILLON SUR MER (L')	ARGENTON CHATEAU	AVION	BEAUPREAU	BLANC MESNIL (LE)
AIGURANDE	ARGENTON SUR CREUSE	AX LES THERMES	BEAUREPAIRE	BLANQUEFORT
AIX LES BAINS	ARGENTRE DU PLESSIS	BAGNERES DE BIGORRE	BEAUVAIS	BLANZAC PORCHERESSE
AIZENAY	ARLES	BAGNERES DE LUCHON	BEDARIEUX	BLAYE
ALBERTVILLE	ARMENTIERES	BAGNOLES DE L'ORNE	BELLAC	BLENOD LES PONT A MOUSSON
ALBI	ARRENS MARSOUS	BAGNOLET	BELLEGARDE	BOBIGNY
ALENCON	ARS SUR MOSELLE	BAILLEUL	BELLEVILLE SUR SAONE	BOEN SUR LIGNON
ALES	ARTENAY	BAIN DE BRETAGNE	BELLEY	BOHAIN EN VERMANDOIS
ALLEVARD	ARUDY	BAINS LES BAINS	BENFELD	BOIS D'ARCY
ALTKIRCH	ATHIS MONS	BALBIGNY	BENODET	BOISSY ST LEGER
AMBERT	AUBENAS	BANDOL	BERCK SUR MER	BOLLENE
AMELIE LES BAINS	AUBERGENVILLE	BANYULS SUR MER	BERNAY	BONDY
AMIENS	AUBERVILLIERS	BAR SUR AUBE	BERNERIE EN RETZ (LA)	BONNEUIL SUR MARNE
ANCENIS	AUBIGNY	BARAQUEVILLE	BERRE L'ETANG	BORT LES ORGUES
ANCIZES COMPS (LES)	AUBIGNY SUR NERE	BARBEZIEUX ST HILAIRE	BESANCON	BOUGUENAI
ANDELYS (LES)	AUBUSSON	BARBOTAN LES THERMES	BESSE ET ST ANASTAISE	BOULAZAC
ANDERNOS LES BAINS	AUCAMVILLE	BARCELONNETTE	BESSE SUR ISSOLE	BOULOGNE SUR GESSE
ANGLES (LES)	AUCH	BAREGES	BESSIERES	BOULOGNE SUR MER
ANNECY	AUCHEL	BARJAC	BETTON	BOURBON LANCY
ANNONAY	AUDIERNE	BARNEVILLE CARTERET	BEYNES	BOURBON L'ARCHAMBAULT
ANTIBES	AULNAY SOUS BOIS	BASTIA	BEZONS	BOURBOULE (LA)
ANTONY	AUNAY SUR ODON	BAUGE	BIARRITZ	BOURG ARGENTAL
ARCUEIL	AUREC SUR LOIRE	BAUME LES DAMES	BIARS SUR CERE	BOURG D'OISANS (LE)

BOURG EN BRESSE	CARENTAN	CHÂTEAUGIRON	COSNE COURS SUR LOIRE	DUNKERQUE
BOURG ST MAURICE	CARHAIX PLOUGUER	CHÂTEAULIN	COTE ST ANDRE (LA)	EAUZE
BOURGANEUF	CARMAUX	CHÂTEAUNEUF LA FORET	COTIGNAC	ECULLY
BOURGES	CARNOUX EN PROVENCE	CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES	COUARDE SUR MER (LA)	EGLETONS
BOURGET (LE)	CARPENTRAS	CHATEAURENARD	COUDEKERQUE BRANCHE	ELANCOURT
BOURGNEUF LA FORET (LE)	CARROS	CHÂTEAUROUX	COULGENS - (ROCHETTE)	ELNE
BOURGUEIL	CARRY LE ROUET	CHATELLERAULT	COURBEVOIE	EMBRUN
BOUSBECQUE	CASSIS	CHATENAY MALABRY	COURNEUVE (LA)	ENGHEN LES BAINS
BOUSSY ST ANTOINE	CASTANET TOLOSAN	CHATILLON	COURNON D'Auvergne	ENTRAYGUES SUR TRUYERE
BRAY DUNES	CASTELGINEST	CHATILLON EN VENDELAIS	COURPIERE	ENTRE DEUX GUIERS
BRAY SUR SEINE	CASTELJALOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	COURRIERES	EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE
BREAL SOUS MONTFORT	CASTELMAUROU	CHATILLON SUR SEINE	COURS LA VILLE	ERNEE
BRESSOLS	CASTELNAUDARY	CHATRE (LA)	COURTINE (LA)	ERQUY
BRESSUIRE	CASTELSARRASIN	CHAUDES AIGUES	COUTANCES	ERSTEIN
BRETENOUX (BIARS)	CASTETS	CHAUFFAILLES	COUTRAS	ESPALION
BRETIGNOLLES SUR MER	CASTILLONNES	CHAUMONT	CRAN GEVRIER	ETAMPES
BRIANCON	CAUDRY	CHAUNY	CRECHE (LA)	ETEL
BRICQUEBEC	CAUSSADE	CHAUVIGNY	CRECY EN PONTHEU	EVAUX LES BAINS
BRIE COMTE ROBERT	CAUTERETS	CHAVILLE	CREON	EVRON
BRIGNOLES	CAVALAIRE SUR MER	CHEF BOUTONNE	CREST	EYMOUTIERS
BRIOUDE	CAZERES	CHELLES	CRETEIL	EYSINES
BRON	CELLE ST CLOUD (LA)	CHEMILLE	CROISIC (LE)	FALAISE
BRUAY LA BUISSIERE	CERIZAY	CHEVILLY LARUE	CROZON	FAOUE (LE)
BRUZ	CERNAY	CHEYLARD (LE)	CRUAS	FAYENCE
BUIS LES BARONNIES	CESSON SEVIGNE	CHILLY MAZARIN	CUCURON	FECAMP
BUISSON DE CADOIN (LE)	CESTAS	CHINON	DAMPIERRE SUR SALON	FERRIERE (LA)
BUZANCAIS	CHALLANS	CHOISY LE ROI	DARDILLY	FERTE BERNARD (LA)
CABESTANY	CHALLES LES EAUX	CIOTAT (LA)	DAX	FERTE MACE (LA)
CABOURG	CHALONNES SUR LOIRE	CIVRAY	DECAZEVILLE	FERTE MILON (LA)
CABRERETS	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	CIZOS	DECINES CHARPIEU	FEURS
CADILLAC	CHAMBON SUR LIGNON (LE)	CLAMART	DECIZE	FIGEAC
CAEN (CONDE SUR VIRE)	CHAMONIX	CLAYES SOUS BOIS (LES)	DESCARTES	FIRMINY
CAGNES SUR MER	CHAMPAGNOLE	CLAYETTE (LA)	DESVRES	FLECHE (LA)
CAHORS	CHANTILLY	CLERMONT	DIE	FLEURANCE
CALAIS	CHANTONNAY	CLERMONT L'HERAULT	DIEPPE	FOIX
CALUIRE ET CUIRE	CHAPELLE BASSE MER (LA)	CLISSON	DIEULEFIT	FONT ROMEU ODEILLO VIA
CAMARES	CHARBONNIERES LES BAINS	CLUNY	DIGNE LES BAINS	FONTENAY AUX ROSES
CAMARET SUR MER	CHARITE SUR LOIRE (LA)	CLUSES	DIGOIN	FONTENAY LE COMTE
CAMBO LES BAINS	CHARLIEU	COGOLIN	DINAN	FONTENAY SOUS BOIS
CAMBRAI	CHARMOILLES	COLOMBES	DINARD	FONTVIEILLE
CAMPBON	CHAROLLES	COLOMIERS	DIVES SUR MER	FORCALQUIER
CANCALE	CHARTRES DE BRETAGNE	COMBOURG	DOLE	FORT MAHON PLAGE
CANDE	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	COMBS LA VILLE	DOMONT	FOS SUR MER
CANEJAN	CHÂTEAU ARNOUX	COMMERCY	DOMPIERRE SUR BESBRE	FOSSES
CANNES	CHÂTEAU CHINON	CONCARNEAU	DONGES	FOUGERES
CANNES LA BOCCA	CHÂTEAU D'OLONNE	CONDE SUR NOIREAU	DONZERE	FOURAS
CANNET (LE)	CHÂTEAU DU LOIR	CONDE SUR VIRE	DORAT (LE)	FOURMIES
CAPBRETON	CHÂTEAU GONTIER	CONDOM	DOUAI	FOURNEAUX
CAPDENAC	CHÂTEAU RENARD	CONFLANS EN JARNISY	DOUARNENEZ	FOUX D'ALLOS (LA)
CAPTIEUX	CHÂTEAU RENAULT	CONFLANS STE HONORINE	DOUCHY LES MINES	FRANCHEVILLE
CAPVERN	CHATEAU SALINS	CONFOLENS	DOULLENS	FRANCONVILLE LA GARENNE
CARANTEC	CHÂTEAU THIERRY	CONTES	DOURDAN	FREJUS
CARBON BLANC	CHÂTEAUBOURG	CONTIS ST JULIEN EN BORN	DOUVRES LA DELIVRANDE	FRONTIGNAN
CARBONNE	CHÂTEAUBRIANT	CORBEIL ESSONNES	DUNIERES	FRONTON

GAGNY	HAY LES ROSES (L')	LANNEMEZAN	MARCKOLSHEIM	MONNAIE
GAILLAC	HAYE DU PUIITS (LA)	LANNION	MARQC EN BAROEUL	MONS EN MONTOIS
GANGES	HAZEBROUCK	LANS EN VERCORS	MARENNES	MONSEGUR
GANNAT	HENDAYE	LARAGNE MONTEGLIN	MARIGNANE	MONSEMPRON LIBOS
GAP	HERBIERS (LES)	LARUNS	MARLY	MONT DORE (LE)
GARDANNE	HERIC	LAVAL	MARMANDE	MONT ST AIGNAN
GARDE (LA)	HIRSON	LAVAU	MARSEILLE	MONTAGNE (LA)
GARGES LES GONESSE	HONFLEUR	LAVELANET	MARTHON	MONTAIGU
GARLIN	HOSSEGOR (SOORTS)	LECTOURE	MARTIGUES	MONTAUBAN DE BRETAGNE
GAUDE (LA)	HOULGATE	LEERS	MARVEJOLS	MONTAUROUX
GEMENOS	HOURTIN	LEGUEVIN	MASSEUBE	MONTBARD
GENCAY	HUELGOAT	LENCLOITRE	MASSY	MONTBAZON
GENNEVILLIERS	IBOS	LEOGNAN	MATHA	MONTBELIARD
GERARDMER	ILE BOUCHARD (L')	LEON	MATHES (LES)	MONTBRISON
GEX	ILE D'AIX	LESNEVEN	MATOUR	MONTDIDIER
GIEN	ILE ROUSSE-CORBARA	LESPARRE MEDOC	MAUBEUGE	MONTELMAR
GIF SUR YVETTE	INZINZAC LOCHRIST	LEZIGNAN CORBIERES	MAULE	MONTFORT L'AMAURY
GIMONT	ISIGNY SUR MER	LIFFRE	MAULEON	MONTFORT SUR MEU
GISORS	ISLE EN DODON (L')	LILAS (LES)	MAULEON LICHARRE	MONTGERON
GIVET	ISLE ADAM (L')	LILLE	MAURE DE BRETAGNE	MONTGUYON
GONESSE	ISLE JOURDAIN (L')	LIMOUX	MAURIAC	MONTIGNAC
GORRON	ISLE SUR LA SORGUE (L')	LION SUR MER	MAURY	MONTIGNY LES CORMEILLES
GOURDON	ISSOUDUN	LIT ET MIXE	MAUVEZIN	MONTJEAN SUR LOIRE
GOURIN	ISSY LES MOULINEAUX	LIVRY GARGAN	MAZERES	MONTMEDY
GOURNAY EN BRAY	ISTRES	LOCHES	MELLE	MONTMELIAN
GRAMAT	IVRY SUR SEINE	LODEVE	MELUN	MONTMIRAIL
GRAND BORNAND (LE)	JANZE	LONS LE SAUNIER	MENDE	MONTMOREAU ST CYBARD
GRANDE SYNTHÉ	JARD SUR MER	LORGUES	MERDRIGNAC	MONTMORENCY
GRANS	JARNY	LORIOI SUR DROME	MERIBEL	MONTMORILLON
GRASSE	JARZE	LOROUX BOTTEREAU (LE)	MERIGNAC	MONTPON MENESTEROL
GRAU DU ROI (LE)	JEUMONT	LOUDENVIELLE	MERS LES BAINS	MONTREJEAU
GRAULHET	JOEUF	LOUDUN	MERU	MONTREUIL
GRAVELINES	JOIGNY	LOUHANS	MERVILLE	MONTRICHARD
GRAY	JOINVILLE LE PONT	LOURDES	MESCHERS SUR GIRONDE	MONTROND LES BAINS
GRENADE SUR GARONNE	JONZAC	LUC (LE)	METABIEF	MONTROUGE
GREOUX LES BAINS	JOSSELIN	LUCON	MEUDON	MONTSURS
GRUISSAN	JOUY LE MOUTIER	LUDE (LE)	MEXIMIEUX	MORCENX
GUEBWILLER	JUVISY SUR ORGE	LUNEL	MEYMAC	MORESTEL
GUEMENE PENFAO	KEMBS	LUNEVILLE	MEYTHET	MOREZ
GUERCHE DE BRETAGNE (LA)	LABOUHEYRE	LUXEUIL LES BAINS	MEYZIEU	MORLAIX
GUERET	LABRUGUIERE	LUZ ST SAUVEUR	MEZE	MORNANT
GUEUGNON	LACANAU	LUZY	MIMIZAN BOURG	MORTAGNE AU PERCHE
GUICHEN	LAGNY SUR MARNE	LYON	MIRAMAS	MORTEAU
GUIPRY MESSAC	LALANNE TRIE	MACHECOUL	MIRANDE	MOUANS SARTOUX
GUISE	LAMALOU LES BAINS	MAICHE	MIREPOIX	MOURENX
GUJAN MESTRAS (LA HUME)	LAMASTRE	MAISONS ALFORT	MITRY MORY	MUGRON
HAGETMAU	LAMBALLE	MAISONS LAFFITTE	MOELAN SUR MER	MULHOUSE
HAILLAN (LE)	LAMBERSART	MALAKOFF	MOIRANS EN MONTAGNE	MULSANNE
HALLUIN	LANDERNEAU	MALESTROIT	MOISSY CRAMAYEL	MUNSTER
HAM	LANDIVISIAU	MALLEMORT	MONCLAR DE QUERCY	MUR DE BARREZ
HASPARREN	LANGEAIS	MAMERS	MONCOUTANT	MURAT
HAUTEVILLE LOMPNES	LANGOGNE	MANS (LE)	MONEIN	MURE (LA)
HAUTEVILLE SUR MER	LANGON	MARCIAC	MONETIER LES BAINS (LE)	MUREAUX (LES)
HAUTMONT	LANGRES	MARCIGNY	MONISTROL SUR LOIRE	MURET

MUSSIDAN	PERREUX SUR MARNE (LE)	PRIVAS	ROTHAU	ST BONNET LE CHÂTEAU
MUTZIG	PERTUIS	PROVINS	ROUSSES (LES)	ST BREVIN LES PINS
MUZILLAC	PEYRAT LE CHÂTEAU	PUY ST VINCENT	RUFFEC	ST BRIEUC
NANTUA	PHALSBOURG	QUEND	RUMILLY	ST CALAIS
NARBONNE	PIENNES	QUILLAN	RUOMS	ST CAST LE GUILDO
NARBONNE - FABREZAN	PIERRE BENITE	QUIMPERLE	SABLE SUR SARTHE	ST CERE
NERAC	PIERRELATTE	QUINTIN	SABRES	ST CHAMOND
NEUBOURG (LE)	PIN DE LA LEGUE	RABASTENS	SAINTE	ST CHELY D'APCHER
NEUFCHÂTEAU	PIROU	RAMBOUILLET	SALIES DE BEARN	ST CIERS SUR GIRONDE
NEUFCHATEL EN BRAY	PITHIVIERS	RAMONVILLE ST AGNE	SALLANCHES	ST CLAUDE
NEUFCHATEL HARDELLOT	PLAISANCE DU GERS	RAON L'ETAPE	SALLES	ST CLOUD
NEUILLY PLAISANCE	PLAISANCE DU TOUCH	REDON	SALON DE PROVENCE	ST CYR SUR MER
NEUVIC	PLELAN LE GRAND	REICHSHOFFEN	SAMATAN	ST DENIS
NEUVILLE DE POITOU	PLESSIS ROBINSON (LE)	REIGNIER	SANARY SUR MER	ST DIE
NEUVILLE SUR SAONE	PLESTIN LES GREVES	REMIREMONT	SARREBOURG	ST DIZIER
NOGARO	PLEURUIT	RENAZE	SARREGUEMINES	ST DONAT
NOGENT LE ROTROU	PLOERMEL	REOLE (LA)	SARTROUVILLE	ST EGREVE
NOGENT SUR SEINE	PLOMBIERES LES BAINS	RETIERS	SARZEAU	ST ETIENNE DE MONTLUC
NOIRETABLE	PLOUESCAT	RETOURNAC	SAULIEU	ST FARGEAU-PONTHIERRY
NOIRMOUTIER	PLOUGASTEL DAOULAS	REVEL	SAVENAY	ST FLORENT
NOISIEL	PLOUGUENAST	REVILLE	SAVERDUN	ST FLORENT SUR CHER
NOISY LE GRAND	POITIERS - VOUNEUIL SUR VIENNE	REZE LES NANTES	SAVERNE	ST FLOUR
NONTRON	POIX DE PICARDIE	RIBEAUVILLE	SAVIGNY LE TEMPLE	ST GALMIER
NORT SUR ERDRE	POLIGNY	RIBERAC	SCEAUX	ST GAUDENS
NOTRE DAME DE MONTS	POMMERAYE (LA)	RIBES	SEES	ST GENEST MALIFAUX
NOVES	POMPIGNAC	RICHELIEU	SEGRE	ST GENIES BELLEVUE
NOYON	PONS	RIEUPEYROUX	SELESTAT	ST GENIEZ D'OLT
NOZAY	PONT A MOUSSON	RILLIEUX LA PAPE	SELLES SUR CHER	ST GENIS DE SAINTONGE
NUITS ST GEORGES	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	RIOM	SEMUR EN AUXOIS	ST GENIS LAVAL
NYONS	PONT L'EVEQUE	RIOM ES MONTAGNES	SENLIS	ST GENIX SUR GUIERS
OBERNAI	PONT ST ESPRIT	RION DES LANDES	SEREMANGE	ST GEORGES DE DIDONNE
OISSEL	PONT STE MAXENCE	RIVE DE GIER	SETE	ST GEORGES DE REINTEMBault
OLORON STE MARIE	PONTARLIER	RIXHEIM	SEVRES	ST GERVAIS SOUS MEYMONT
ORANGE	PONTAULT COMBAULT	ROANNE	SEYNOD	ST GILLES CROIX DE VIE
ORBAY	PONTCHARRA	ROCHE BERNARD (LA)	SEYSSEL	ST GIRON
ORCIERES	PONTONX SUR L'ADOUR	ROCHE CHALAIS (LA)	SIGEAN	ST GOBAIN
ORTHEZ	PORNIC	ROCHE POSAY (LA)	SISTERON	ST GRATIEN
OSSEJA	PORT DE BOUC	ROCHE SUR FORON (LA)	SIX-FOURS	ST HERBLAIN
OUISTREHAM	PORT LEUCATE	ROCHEFORT	SOLRE LE CHÂTEAU	ST HILAIRE DU HARCOUET
OYONNAX	PORT ST LOUIS DU RHONE	ROCHEFOUCAULT (LA)	SOMMIERES	ST HILAIRE LA PALUD
PAIMPOL	PORT VENDRES	ROISSY EN BRIE	SOUILLAC	ST HONORE LES BAINS
PAMIER	PORTES LES VALENCE	ROMAINVILLE	SOULAC SUR MER	ST JEAN D'ANGELY
PANISSIERES	PORTICCIO (GROSSETTO PRUGNA)	ROMANS SUR ISERE	SOUSTONS	ST JEAN D'ARVES
PANTIN	PORTO VECCHIO	ROMILLE	SOUTERRAINE (LA)	ST JEAN DE BOURNAY
PANZOULT	POUILLY SUR LOIRE	ROMILLY SUR SEINE	ST AIGNAN	ST JEAN DE MAURIENNE
PARAY LE MONIAL	POULIGUEN (LE)	ROMORANTIN	ST AMAND MONTROND	ST JEAN PIED DE PORT
PARTHENAY	POUZAUGES	RONCE LES BAINS	ST ANDRE DE CUBZAC	ST JORIOZ
PAUILLAC	PRA LOUP	RONCQ	ST ANTONIN NOBLE VAL	ST JULIEN EN GENEVOIS
PAVILLONS SOUS BOIS (LES)	PRADES	ROQUEFORT LES PINS	ST ASTIER	ST JUNIEN
PEAGE DE ROUSSILLON (LE)	PRADET (LE)	ROQUES SUR GARONNE	ST AUBIN D'AUBIGNE	ST JUST EN CHAUSSEE
PELUSSIN	PRATS DE MOLLO LA PRESTE	ROSCOFF	ST AUBIN DU CORMIER	ST JUST ST RAMBERT
PENMARCH	PRAYSSAC	ROSIERES	ST AULAYE	ST LARY SOULAN
PENNE SUR HUVEAUNE (LA)	PREFAILLES	ROSNY SOUS BOIS	ST AVOLD	ST LAURENT DE CERDANS
PERONNE		ROSTRENEN	ST BONNET EN CHAMPSAUR	ST LAURENT DE NESTE

ST LAURENT DU PONT	ST REMY DE PROVENCE	THEIL SUR HUISNE (LE)	VAGNEY	VIEUX BOUCAU LES BAINS
ST LEONARD DE NOBLAT	ST RENAN	THIERS	VAIRES SUR MARNE	VIGAN (LE)
ST LOUIS	ST SAVINIEN	THIVIERS	VAISON LA ROMAINE	VIHIERS
ST LUNAIRE	ST SEVER	THIZY	VAL DE REUIL	VILLARD
ST MACAIRE EN MAUGES	ST SULPICE	THONES	VAL D'ISERE	VILLARD BONNOT
ST MALO	ST SYMPHORIEN SUR COISE	THORENS GLIERES	VALBERG	VILLARS LES DOMBES
ST MALO DE GUERSAC	ST TROPEZ	THOUARCE	VALBONNE	VILLÉ
ST MANDRIER	ST VALLIER	THURY HARCOURT	VALDAHON	VILLE D'AVRAY
ST MARCELLIN	ST VINCENT DE TYROSSE	TIGNES	VALENCE D'AGEN	VILLEDIEU LES POELES
ST MARTIN D'HERES	ST YRIEIX LA PERCHE	TINCHEBRAY	VALETTE DU VAR (LA)	VILLEFONTAINE
ST MARTIN EN HAUT	STE FOY LA GRANDE	TONNAY BOUTONNE	VALLET	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
ST MAUR DES FOSSES	STE FOY LES LYON	TONNEINS	VALLOIRE (TOURNEE)	VILLEJUIF
ST MAXIMIN LA STE BAUME	STE HERMINE	TOUL	VALOGNES	VILLENEUVE D'ASCQ
ST MEDARD EN JALLES	STE LIVRADE SUR LOT	TOURCOING	VALS LES BAINS	VILLERS COTTERETS
ST MEEN LE GRAND	STE MARIE SUR MER	TOUR-DU-PIN (LA)	VANS (LES)	VILLERUPT
ST MICHEL CHEF CHEF	STE MAURE DE TOURAINE	TOURNON SUR RHONE	VANVES	VILLEURBANNE
ST MICHEL DE MAURIENNE	STE SIGOLENE	TOURNUS	VAUCRESSON	VILLIERS SUR MARNE
ST OMER	STE TULLE	TOURS	VAUGNERAY	VIRE
ST OUEN	STENAY	TRANCHE SUR MER (LA)	VAULX EN VELIN	VIRY CHATILLON
ST OUEN SUR SEINE	SULLY SUR LOIRE	TREMBLAY EN FRANCE	VAUREAL	VITRE
ST PALAIS	SURGERES	TREVOUX	VAYRAC	VITROLLES
ST PALAIS SUR MER	TALAUDIERE (LA)	TRIMOUILLE (LA)	VENCE	VITRY LE FRANCOIS
ST PAUL DE FENOUILLET	TALMONT ST HILAIRE	TULLE	VENISSIEUX	VITRY SUR SEINE
ST PAUL TROIS CHÂTEAUX	TARARE	TULLINS	VERDUN SUR GARONNE	VIZILLE
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	TARASCON	TURBALLE (LA)	VERNEUIL SUR SEINE	VOREPPE
ST PIERRE D'ALBIGNY	TARASCON SUR ARIEGE	UGINE	VERNOUX EN VIVARAIS	VOUZIERS
ST PIERRE DES CORPS	TASSIN LA DEMI LUNE	ULIS (LES)	VERVINS	WINGEN SUR MODER
ST PIERRE DES NIDS	TAVERNY	UNIEUX	VESINET (LE)	WITTENHEIM
ST PIERRE D'OLERON	TEIL SUR ARDECHE (LE)	UNION	VESOUL	WOIPPY
ST PIERRE SUR DIVES	TEMPLEUVE	URRUGNE	VEULES LES ROSES	YDES
ST POL DE LEON	TENCE	USSEL	VEYNES	YERRES
ST POL SUR TERNOISE	TERGNIER	USSON-EN-FOREZ	VIC EN BIGORRE	YSSINGEAUX
ST PRIEST	TERRASSON LA V.	UZERCHE	VIC FEZENSAC	
ST QUAY PORTRIEUX	THANN	UZES	VIERZON	